Quatre-vingt-huitième année. — N° 6. Le Numéro: 35 francs. Dimanche 8 Janvier 1956.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P.: 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend: les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION: 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél.: LIT 27-91

Vient de paraître:

HABITATIONS COLLECTIVES
A LOYER MODERE A USAGE LOCATIF

Arrêté du 23 novembre 1955 (*Journal officiel* du 24 novembre 1955) et circulaire du 29 novembre 1955 (*Journal officiel* du 18 décembre 1955) relatifs à la **normalisation des caractéristiques des habitations collectives à loyer modéré à usage locatif.**

(Fascicule n° **55-211 S.** — Prix: **25** F.)

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P.* 9063-13 *Paris*].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté portant nominations au cabinet du secrétaire d'Etat (p. 339).

Arrêté portant nomination (administration centrale) (p. 339).

Ministère de la justice.

Décrets du 6 janvier 1956 portant nominations, attribution de fonctions, détachements, admissions à la retraite et conférant l'honorariat (magistrature) (p. 339).

Décret du 6 janvier 1956 portant nomination de juges de paix et de suppléants rétribués de juges de paix (p. 340).

Décret du 6 janvier 1956 accordant la dispense prévue par l'article 63 de la loi du 20 avril 1810 (p. 340).

Arrêtés portant inscriptions à un tableau d'avancement, promotions, nominations, titularisations, réintégration, mutation, mise en disponibilité et admissions à la retraite:

Education surveillée (p. 340).

Officiers publics et ministériels d'Algérie (p. 340).

Personnel des services judiciaires (p. 340).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Arrêtés portant titularisations (services extérieurs) (p. 342).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté du 29 décembre 1955 portant interdiction du journal en langue espagnole *Democracia* (p. 342).

Arrêtés portant promotions (personnel du cadre des préfectures) (p. 342).

Liste des candidats définitivement admis au concours d'officier de paix de la sûreté nationale (p. 343).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décrets du 6 janvier 1956 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et modification de prise de rang dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 345).

Décrets du 6 janvier 1956 portant concession de la médaille militaire et modifiant de précédents décrets (p. 356).

Décret du 6 janvier 1956 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre (p. 364).

Décret portant promotions (services communs) (rectificatif) (p. 365).

Arrêtés des 28, 29 et 30 décembre 1955 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 365).

Arrêté portant annulation d'homologation de grade d'assimilation au titre des déportés et internés de la Résistance (p. 365).

Arrêtés et *décisions* portant nominations, radiations des cadres et admissions à la retraite:

Armée de terre (réserve) (p. 365).

Constructions et armes navales (p. 368).

Régisseurs d'avances (p. 368).

Listes des candidats admis au peloton d'élèves officiers de réserve de l'air (promotion « Caen 55 D ») (p. 368).

Liste des officiers et sous-officiers du service de la justice militaire des forces armées appelés à servir hors d'Europe et d'Afrique du Nord et sur les théâtres d'opérations extérieurs (1er janvier 1956) (p. 369).

Tableaux d'avancement de 1956 (armée de terre, active) (rectificatif) (p. 369).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 26 décembre 1955 portant affectation au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques d'un bâtiment sis à Chartres (p. 369).

Arrêté approuvant les nominations des président, vice-président et administrateurs de la Société professionnelle des producteurs de sisal de l'Union française (p. 369).

Arrêtés portant promotions, nominations, reclassements, affectation et détachements:

Administration centrale des affaires économiques (p. 370).
Expansion économique à l'étranger (p. 370).
Institut national de la statistique et des études économiques (p. 370).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 6 janvier 1956 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 370).

Décrets du 6 janvier 1956 portant renouvellement de détachement et admission à la retraite de gouverneurs (p. 371).

Arrêtés portant titularisation, détachement, mises en position de mission et conférant l'honorariat:

Direction générale des finances de l'Afrique équatoriale française (p. 371).
Direction générale des finances de l'Afrique occidentale française (p. 371).
Ecole nationale de la France d'outre-mer (p. 371).
Services extérieurs (p. 371).
Services sanitaires (p. 371).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 21 décembre 1955 portant création d'un institut de préparation aux affaires à la faculté de droit de l'université de Toulouse (p. 343).

Arrêtés du 23 décembre 1955 portant approbation de divers budgets autonomes additionnels pour l'exercice 1955 et primitifs pour l'exercice 1956 (p. 343).

Arrêtés portant nominations, affectation, détachements, admission à la retraite et conférant l'honorariat:

Architecture (p. 344).
Bibliothèques (p. 344).
Enseignement supérieur (p. 344).
Enseignement du premier degré (p. 344).

Liste des candidats aux fonctions de maître de conférences (rectificatif) (p. 344).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 4 janvier 1956 relatif à la résiliation et à l'affermage de la ligne d'intérêt local de Ligré-Rivière à Richelieu (p. 371).

Décret du 5 janvier 1956 portant admission à la retraite du vice-président du conseil général des ponts et chaussées (p. 372).

Arrêté portant détachement (ponts et chaussées) (p. 372).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décrets du 3 janvier 1956 autorisant les chambres de commerce d'Arles, de Besançon et de Saint-Dizier à contracter des emprunts et abrogeant les dispositions d'un précédent décret (p. 372).

Décrets du 7 janvier 1956 autorisant le Bureau de recherches de pétrole à souscrire au capital de la Compagnie française des pétroles (Gascogne et Normandie) (p. 373).

Arrêtés portant nomination, détachement et rectificatif (administration centrale et mines) (p. 373).

Décision du 27 décembre 1955 modifiant et complétant les décisions des 9 avril 1953 et 19 avril 1955 fixant l'étendue et les modalités d'application de l'aide financière accordée par le fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés à certains souscripteurs d'actions ou de parts sociales de sociétés ou d'organismes de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures (p. 373).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 26 décembre 1955 approuvant une décision modifiant le financement du comité interprofessionnel du vin de Champagne (C.I.V.C.) (p. 374).

Arrêté du 31 décembre 1955 portant institution de régies d'avances et de recettes (p. 374).

Arrêté portant délégation de signature (p. 375).

Arrêté portant nomination de membres de la commission interprofessionnelle des vins et eaux-de-vie de Cognac (p. 375).

Arrêtés portant promotions, réintégration et mise en disponibilité (services agricoles) (p. 375).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés des 27 et 30 décembre 1955 et 3 janvier 1956 autorisant le fonctionnement et approuvant des modifications aux statuts et règlements de caisses de retraites et d'institutions de prévoyance (p. 375).

Arrêté du 28 décembre 1955 fixant la date d'entrée en vigueur, pour des organismes de sécurité sociale ou d'allocations familiales, des dispositions des articles 36 et 37 modifiés de l'ordonnance du 4 octobre 1945 et rectificatifs (p. 376).

Arrêté du 28 décembre 1955 fixant la répartition, pour les exercices 1948 à 1953 inclus, de l'excédent de recettes disponible au compte général « accidents du travail » des sociétés de secours minières et de leurs unions régionales (p. 376).

Arrêté du 3 janvier 1956 fixant le montant des subventions de compensation accordées aux caisses primaires et régionales de sécurité sociale, au titre des assurances sociales, pour l'exercice 1955 (p. 376).

Arrêté portant approbation du tarif des risques applicable dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle en ce qui concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles (rectificatif) (p. 376).

Arrêtés portant promotions et reclassements (administration centrale et contrôle général de la sécurité sociale) (p. 377).

Décisions des 26, 27, 28, 29, 30 et 31 décembre 1955 portant homologation de machines dangereuses et de dispositifs de protection pour ces machines (p. 377).

Liste d'aptitude à l'emploi de chef de centre des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre (p. 381).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêté portant affectation au ministère de la reconstruction et du logement d'une parcelle de terrain sise à Caen (Calvados) (rectificatif) (p. 381).

Arrêté portant détachement (services extérieurs) (p. 382).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés portant nominations et détachement:

Administration centrale (p. 382).
Conseillers techniques (p. 382).
Education sanitaire, démographique et sociale (p. 382).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Arrêté du 10 décembre 1955 relatif à l'approbation du budget supplémentaire de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre pour l'exercice 1955 (p. 382).

Arrêté du 27 décembre 1955 portant transfert de crédits (p. 382).

Arrêtés portant promotions, titularisation et détachement (administration centrale et services extérieurs) (p. 382).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nominations, titularisations, mutation et détachements (services extérieurs) (p. 383).

Naturalisations, réintégrations et retrait de naturalisation (p. 383).

Nominations à des emplois réservés (p. 393).

Elections. — Résultats des élections pour le renouvellement des membres des conseils d'administration des organismes de sécurité sociale (rectificatif) (p. 393).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 394).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de tuiles originaires et en provenance d'Italie (p. 394).

Avis aux importateurs de poires originaires et en provenance d'Argentine (p. 394).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de chaires (p. 394).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de tuiles originaires et en provenance d'Italie (p. 394).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de poires originaires et en provenance d'Argentine (p. 394).

Avis relatif au concours de conseillers agricoles (p. 394).

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension de divers avenants et annexes à la convention collective nationale du personnel des entreprises de manutention ferroviaire et travaux connexes (p. 395).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours en vue de la nomination d'un directeur économe chargé des fonctions de directeur à l'hôpital-hospice de Quimperlé (Finistère) (p. 395).

Avis de concours pour le recrutement d'un directeur de bureau municipal d'hygiène à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) (p. 395).

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Verdun (Meuse) (p. 395).

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice du Quesnoy (Nord) (p. 395).

Avis de vacance d'un poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux publics dans le département de la Haute-Savoie (p. 395).

Annonces (p. 396).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret du 1er mars 1955 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu les décrets des 2 et 7 mars 1955 portant nomination des membres du cabinet;

Vu le décret du 28 juillet 1948, modifié par le décret du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu l'arrêté du 28 décembre 1955 mettant fin aux fonctions d'un membre du cabinet,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil:

Chef adjoint de cabinet,

M. André Lafferranderie, chargé de mission.

Chargé de mission.

M. Roger Levanel, docteur en droit, administrateur au ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à dater du 1er janvier 1956.

Fait à Paris, le 6 janvier 1956.

JEAN MÉDECIN.

Administration centrale.

Par arrêté du 6 janvier 1956, M. Lenoir (Pierre-Henri), administrateur civil de classe exceptionnelle à l'administration centrale du ministère des finances et des affaires économiques, chargé de mission au secrétariat général du gouvernement, est nommé chef de service.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 6 janvier 1956 portant attribution de fonctions à des magistrats.

Par décret en date du 6 janvier 1956, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature:

Sont chargés pour trois ans des fonctions de l'instruction aux tribunaux de première instance ci-après désignés:

Clermont-Ferrand: M. Buthaud, juge audit tribunal, en remplacement de M. Saget, qui a été nommé substitut du procureur général près la cour d'appel de Douai.

Nice: M. Vialatte, juge audit tribunal, en remplacement de M. Bayle, décédé.

M. Schenkel, juge suppléant du ressort de la cour d'appel de Colmar, est chargé temporairement des fonctions de l'instruction au tribunal de première instance de Sarreguemines, pour les exercer concurremment avec le magistrat titulaire.

M. Arnaud, conseiller à la cour d'appel de Dijon, est désigné pour exercer les fonctions de conseiller délégué à la protection de l'enfance auprès de ladite cour pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 15 décembre 1955.

M. Waels, juge au tribunal de première instance de Dunkerque, est chargé des fonctions de juge des enfants audit tribunal pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 22 juillet 1955.

M. Fedou, juge au tribunal de première instance de Lille, est chargé des fonctions de juge des enfants audit tribunal pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 2 décembre 1955.

M. Crespin, juge au tribunal de première instance de Lorient, est chargé des fonctions de juge des enfants audit tribunal, pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 27 novembre 1955.

Décrets du 6 janvier 1955 admettant des magistrats à faire valoir leurs droits à la retraite et leur conférant l'honorariat.

Par décret en date du 6 janvier 1956, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Delouche, président de chambre à la cour d'appel de Tunis, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 26 janvier 1956 (limite d'âge) et est nommé président de chambre honoraire à ladite cour.

Par décret en date du 6 janvier 1956, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Dufaur, juge d'instruction au tribunal de première instance de Lyon, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 16 janvier 1956 (limite d'âge) et est nommé juge honoraire audit tribunal.

Par décret en date du 6 janvier 1956, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Boidin, juge au tribunal de première instance de la Seine, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31 janvier 1956 (limite d'âge) et est nommé juge honoraire audit tribunal.

Décret du 6 janvier 1956 portant nomination de magistrats et attribution de fonctions.

Par décret en date du 6 janvier 1956, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature.

Sont nommés:

Juge au tribunal de première instance d'Arras, M. Cresson, juge d'instruction détaché à la suite du tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Piccinini, décédé.

Juge au tribunal de première instance de Gap, M. Charpentier, substitut du procureur de la République près ledit tribunal (à la suite), en remplacement de M. Demay, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Champeaux, conseiller à la cour d'appel de Besançon, est désigné pour exercer, pendant une période de trois ans, les fonctions de conseiller délégué à la protection de l'enfance à ladite cour.

Sont chargés, pour trois ans, des fonctions de l'instruction aux tribunaux de première instance ci-après désignés:

Belfort: M. Dupin de Beyssat, juge audit tribunal, en remplacement de M. Bonniol, qui a été nommé vice-président du tribunal de première instance de Valence.

Issoire: M. Delorme, juge audit tribunal, en remplacement de M. Buthaud, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Clermont-Ferrand.

Rouen: Mlle Ricquebourg, juge audit tribunal, en remplacement de M. Meyer.

Décret du 6 janvier 1956 portant détachement de magistrats.

Par décret en date du 6 janvier 1956, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, MM. Poncelet et Hoen, conseillers à la cour d'appel de Colmar (chambre de Metz), sont, pour régularisation de leur situation administrative, maintenus, pour la période comprise entre le 6 avril 1953 et le 6 mars 1954, en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pour exercer des fonctions judiciaires en Sarre.

Décret du 6 janvier 1956 portant nomination de juges de paix et de suppléants rétribués de juges de paix.

Par décret en date du 6 janvier 1956, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature:

Sont nommés juges de paix:

Douai (cantons Nord et Ouest) (Nord), M. Vidaillac, juge de paix de Douai (canton Sud), Arleux et Marchiennes (Nord), en remplacement de M. Clement, décédé.

Douai (canton Sud), Arleux et Marchiennes (Nord), M. Lecat, juge de paix du Quesnoy (cantons Est et Ouest) et Landrecies (Nord), en remplacement de M. Vidaillac.

Sont nommés suppléants rétribués de juge de paix pour exercer leurs fonctions dans le ressort des cours d'appel de:

Bordeaux: Mme Bergeras, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel de Riom.

Bordeaux: M. Bergeras, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel de Riom.

Riom: Mme Lafarge (Noëlle-Louise-Emilie), avocat stagiaire (candidat reçu à la session de juin 1953 de l'examen des juges de paix).

Riom: M. Salvaing de Boissieux (Joseph-Georges-Aymon), avocat stagiaire (candidat reçu à la session de juin 1953 de l'examen des juges de paix).

Douai: Mme Lionnait (Denise-Jeannine-Pierrette), avocat (candidat reçu à la session de juin 1953 de l'examen des juges de paix).

Douai: Mlle Bloch (Simone), avocat stagiaire (candidat reçu à la session de juin 1953 de l'examen des juges de paix).

Grenoble: M. Riberolles (Louis-Jean-René), ancien avocat stagiaire (candidat reçu à la session de juin 1953 de l'examen des juges de paix).

Lyon: Mlle Charretier (Jacqueline-Valentine-Marie), ancien clerc d'avoué (candidat reçu à la session de juin 1953 de l'examen des juges de paix).

Montpellier: M. Rousset, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel d'Aix.

Aix: Mlle Metaillier (Josette-Marie), avocat stagiaire (candidat reçu à la session de juin 1953 de l'examen des juges de paix).

Nîmes: M. Tuffery, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel de Nancy.

Rennes: Mlle Solinhac (Madeleine-Marie-Denise), avocat stagiaire (candidat reçu à la session de juin 1953 de l'examen des juges de paix).

Rouen: Mme Bastian (Françoise-Anne-Marguerite), ancien commis greffier (candidat reçu à la session de juin 1952 de l'examen des juges de paix).

Décret du 6 janvier 1956 accordant la dispense prévue par l'article 63 de la loi du 20 avril 1810.

Par décret du Président de la République en date du 6 janvier 1956, sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, la dispense prévue par l'article 63 de la loi du 20 avril 1810 en cas d'alliance entre membres d'un même tribunal est accordée à M. Combes, juge suppléant du ressort de la cour d'appel de Montpellier, affecté au tribunal de première instance de Perpignan, et Mme Combes, née Cotte, greffier stagiaire audit tribunal.

Education surveillée.

Par arrêté en date du 15 décembre 1955, les fonctionnaires du personnel administratif et du personnel de bureau des services extérieurs de l'éducation surveillée dont les noms suivent sont inscrits par catégorie, et dans chacune d'elles par ordre de mérite, sur le tableau d'avancement pour l'année 1956:

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Adjoints d'économat de 1re classe inscrits pour l'accession au grade d'adjoint d'économat de classe exceptionnelle.

Néant.

Adjoints d'économat de 2e classe inscrits pour l'accession au grade d'adjoint d'économat de 1re classe

1 M. Charbonnier (Robert).
2 Mme Sedze-Hoo (Marguerite).

PERSONNEL DE BUREAU

Employés de bureau inscrits pour l'accession au grade d'aide-commis.

1 M. Barjon (Auguste).

Par arrêté du 29 décembre 1955, sont nommés et titularisés, à compter du 1er décembre 1955, sur place, en qualité d'adjoint d'économat de 2e classe, 1er échelon:

M. Grangeaud (André), adjoint d'économat stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Jodard.

M. Le Goff (Joseph), adjoint d'économat stagiaire à l'internat approprié de Spoir.

M. Maurizi (Alexis), adjoint d'économat stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice.

M. Reboul (Louis), adjoint d'économat stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane.

Officiers publics et ministériels d'Algérie.

Par arrêté du 30 décembre 1955, M. Safir, interprète judiciaire près la justice de paix d'Aïn-Beida, est nommé, sur sa demande, en la même qualité, à la justice de paix de Teniet-el-Haad, en remplacement de M. Khaldi, décédé.

Personnel des services judiciaires.

Par arrêté du 30 décembre 1955:

Sont élevés d'échelon, dans les conditions ci-après indiquées, les employés de bureau dactylographes dont les noms suivent:

Cour d'appel de Fort-de-France.

Mme Edmond, épouse Arnaud, du 4e échelon (ancienneté du 1er janvier 1954) au 5e échelon, pour compter du 1er janvier 1956.

Mlle Zecler (Cécile), du 4e échelon (ancienneté du 1er janvier 1954) au 5e échelon, pour compter du 1er janvier 1956.

Sont élevés d'échelon, dans les conditions ci-après indiquées, les employés de bureau titulaires dont les noms suivent:

Cour d'appel de Fort-de-France.

Mme Zonzon, épouse Eric, du 4e échelon (ancienneté du 1er janvier 1954) au 5e échelon, pour compter du 1er janvier 1956.

Mlle Gaumont (Julie), du 5e échelon (ancienneté du 1er janvier 1954) au 6e échelon, pour compter du 1er janvier 1956.

Mme Passavan, épouse Jerome, du 5e échelon (ancienneté du 1er juillet 1953) au 6e échelon, pour compter du 1er juillet 1955.

Mlle Lafaye, du 5e échelon (ancienneté du 1er janvier 1954) au 6e échelon, pour compter du 1er janvier 1956.

Mme Guillaume, épouse Malte, du 5e échelon (ancienneté du 1er janvier 1954) au 6e échelon, pour compter du 1er janvier 1956.

M. Mondor (Roland), du 5e échelon (ancienneté du 1er janvier 1954) au 6e échelon, pour compter du 1er janvier 1956.

Mme Bolinois, épouse Saint-Prix, du 4e échelon (ancienneté du 1er janvier 1954) au 5e échelon, pour compter du 1er janvier 1956.

Mlle Vianet (Clémire), du 5e échelon (ancienneté du 1er juillet 1953) au 6e échelon, pour compter du 1er juillet 1955.

Cour d'appel de Saint-Denis.

M. Bret (Joseph), du 5e échelon (ancienneté du 13 novembre 1953) au 6e échelon, pour compter du 13 novembre 1955.

Mme de La Michellerie, épouse Huguet, du 7e échelon (ancienneté du 5 février 1953) au 8e échelon, pour compter du 5 février 1956.

Mme Lucas, épouse Mauceri, du 5e échelon (ancienneté du 30 juillet 1953) au 6e échelon, pour compter du 30 juillet 1955.

M. Merlo, du 5e échelon (ancienneté du 18 octobre 1953) au 6e échelon, pour compter du 18 octobre 1955.

Est titularisée à la date ci-après indiquée l'employée de bureau non titulaire dont le nom suit:

Cour d'appel de Fort-de-France.

Mlle Zecler (Paulette), pour compter du 30 décembre 1955.

Par arrêté du 30 décembre 1955:

Sont promus à la classe principale, dans les conditions fixées ci-dessous, les secrétaires de parquet de 1re classe dont les noms suivent:

A compter du 1er mars 1955: M. Dangreaux (Corbeil), au 2e échelon avec ancienneté dans cet échelon remontant au 1er mars 1953.

A compter du 1er juin 1955: M. Vidal (Toulouse), au 2e échelon avec ancienneté dans cet échelon remontant au 20 septembre 1953.

A compter du 1er septembre 1955: Mme Dufau (cour d'appel de Bordeaux), au 2e échelon avec ancienneté dans cet échelon remontant au 31 décembre 1953.

A compter du 1er octobre 1955: Mlle Porée (cour d'appel de Paris), au 2e échelon avec ancienneté dans cet échelon remontant au 1er janvier 1954.

A compter du 1er novembre 1955: M. Stablo (cour d'appel d'Agen), au 2e échelon avec ancienneté dans cet échelon remontant au 1er novembre 1953.

Sont promus à la 1re classe, 1er échelon, les secrétaires de parquet de 2e classe dont les noms suivent:

A compter du 1er janvier 1955: MM. Bachelet (Douai), Amiet (Chinon), Ferrandi (Marseille).

A compter du 1er mars 1955: Mme Granier de Lilliac (cour d'appel de Paris).

A compter du 1er avril 1955: M. Diolot (Seine).

A compter du 8 mai 1955: M. Sergheraert (Hazebrouck).

A compter du 3 juillet 1955: M. Genaille (Seine).

A compter du 1er octobre 1955: M. Crepeau (la Roche-sur-Yon).

A compter du 17 novembre 1955: M. Le Moullac (Pontivy).

A compter du 1er décembre 1955: Mme Paul (Seine).

Par arrêté du 30 décembre 1955, les secrétaires de parquet dont les noms suivent sont élevés d'échelon dans les conditions fixées ci-dessous:

M. Dangreaux (classe principale, Corbeil), du 2e échelon (ancienneté du 1er mars 1953) au 3e échelon à compter du 1er mars 1955 et au 4e échelon à compter du 14 juin 1955, compte tenu d'un an huit mois et dix-sept jours de bonifications d'ancienneté pour services militaires.

M. Vidal (classe principale, Toulouse), du 2e échelon (ancienneté du 20 septembre 1953) au 3e échelon à compter du 5 août 1955, compte tenu d'un mois et quinze jours de réduction au titre de l'année 1954.

Mme Dufau (classe principale, cour d'appel de Bordeaux), du 2e échelon (ancienneté du 31 décembre 1953) au 3e échelon à compter du 1er septembre 1955, compte tenu de quatre mois de réduction au titre des années 1953 et 1954.

M. Stablo (classe principale, cour d'appel d'Agen), du 2e échelon (ancienneté du 1er novembre 1953) au 3e échelon à compter du 1er novembre 1955.

M. Amiet (1re classe, Chinon), du 1er échelon (ancienneté du 1er janvier 1955) au 2e échelon à compter du 1er avril 1955, compte tenu d'un an et neuf mois de bonifications d'ancienneté pour services militaires.

Par arrêté du 30 décembre 1955, M. Houdin, secrétaire de parquet de 2e classe, 1er échelon, au tribunal de première instance de la Flèche, est muté au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Bonsang, nommé chef adjoint de secrétariat.

Par arrêté en date du 30 décembre 1955, M. Sigwalt (René), employé de bureau titulaire du 6e échelon, en congé de longue durée, est réintégré dans son emploi au tribunal cantonal de Colmar, à compter du 9 décembre 1955.

Par arrêté du 30 décembre 1955, Mme Germanicus, épouse Grimal, employée de bureau dactylographe de la cour d'appel de Fort-de-France, est, sur sa demande, placée en disponibilité pour une durée d'un an pour convenances personnelles, à compter du 13 décembre 1955.

Par arrêté du 3 janvier 1956, sont élevés d'échelon dans les conditions fixées ci-dessous les employés de bureau dont les noms suivent

Mme Mihala (dactylographe, tribunal de la Seine), du 5e échelon (ancienneté du 1er décembre 1953) au 6e échelon à compter du 1er décembre 1955.

M. Besillot (Chartres), du 6e échelon (ancienneté du 1er janvier 1953) au 7e échelon à compter du 1er novembre 1955, compte tenu de 2 mois de réduction au titre de l'année 1954.

Mlle Fouet (tribunal de la Seine), du 6e échelon (ancienneté du 1er janvier 1953) au 7e échelon à compter du 1er janvier 1956.

M. Monnier (Corbeil), du 5e échelon (ancienneté du 1er novembre 1953) au 6e échelon à compter du 1er novembre 1955.

Mme Huet (Versailles), du 1er échelon (ancienneté du 27 octobre 1953) au 2e échelon à compter du 27 octobre 1955.

M. Pedron (tribunal de la Seine), du 1er échelon (ancienneté du 1er janvier 1954) au 2e échelon à compter du 5 juillet 1954, compte tenu de 1 an 5 mois 25 jours de bonification d'ancienneté pour services militaires.

M. Altmeyerhenzien (tribunal de la Seine), du 1er échelon (ancienneté du 1er janvier 1954) au 2e échelon à compter du 1er janvier 1956.

Mlle Montavon (Dole), du 1e échelon (ancienneté du 1er décembre 1953) au 5e échelon à compter du 1er décembre 1955.

Mlle Monset (dactylographe, Bergerac), du 1er échelon (ancienneté du 1er janvier 1954) au 2e échelon à compter du 1er janvier 1956.

Mme Roy (Angoulême), du 6e échelon (ancienneté du 1er janvier 1953) au 7e échelon à compter du 1er septembre 1955, compte tenu de 4 mois de réduction au titre de l'année 1953.

M. Arnaud (Jean) (cour d'appel de Bordeaux), du 2e échelon (ancienneté du 1er juin 1955) au 3e échelon à compter du 1er juin 1955, au 4e échelon à compter du 1er juin 1955, au 5e échelon à compter du 1er juin 1955 et au 6e échelon à compter du 1er juin 1955, compte tenu de 8 ans de bonification d'ancienneté pour services militaires.

Mlle Curlet (dactylographe, Albertville), du 4e échelon (ancienneté du 1er décembre 1953) au 5e échelon à compter du 1er décembre 1955.

Mlle Denele (Saint-Omer), du 1er échelon (ancienneté du 1er janvier 1954) au 2e échelon à compter du 1er janvier 1956.

Mlle Frene (dactylographe, Grenoble), du 3e échelon (ancienneté du 20 novembre 1953) au 4e échelon à compter du 20 novembre 1955.

Mlle David (Limoges), du 1er échelon (ancienneté du 1er décembre 1953) au 2e échelon à compter du 1er décembre 1955.

Mme Bernard (dactylographe, Lyon), du 5e échelon (ancienneté du 7 novembre 1953) au 6e échelon à compter du 7 novembre 1955.

M. Mongiols (cour d'appel de Montpellier), du 1er échelon (ancienneté du 5 mai 1954) au 2e échelon à compter du 1er juin 1955, au 3e échelon à compter du 1er juin 1955, au 4e échelon à compter du 1er juin 1955 et au 5e échelon à compter du 1er août 1955, compte tenu de 6 ans 8 mois 23 jours de bonification d'ancienneté pour services militaires.

Mme Astaud (dactylographe, Avignon), du 3e échelon (ancienneté du 27 octobre 1953) au 4e échelon à compter du 27 octobre 1955.

Mme Teissier (dactylographe, Mende), du 4e échelon (ancienneté du 10 octobre 1953) au 5e échelon à compter du 10 octobre 1955.

Mme Testud (Nîmes), du 5e échelon (ancienneté du 26 août 1953) au 6e échelon à compter du 26 août 1955

Mlle Bellion (Orléans), du 1er échelon (ancienneté du 4 août 1953) au 2e échelon à compter du 4 août 1955.

Mme Pecantet (dactylographe, Tarbes), du 6e échelon (ancienneté du 17 décembre 1952) au 7e échelon à compter du 17 novembre 1955, compte tenu de 1 mois de réduction au titre de l'année 1954.

Mme Martinet (Moulins), du 4e échelon (ancienneté du 15 décembre 1953) au 5e échelon à compter du 15 décembre 1955.

M. Manenc (Toulouse), du 2e échelon (ancienneté du 1er juin 1955) au 3e échelon à compter du 1er juin 1955, compte tenu de 2 ans de bonification d'ancienneté pour services militaires.

Par arrêté du 3 janvier 1956, sont élevés d'échelon dans les conditions fixées ci-dessous les agents de service de 2e catégorie dont les noms suivent:

Cour d'appel de Paris.

M. Gerbault, du 4e échelon (ancienneté du 1er janvier 1953) au 5e échelon à compter du 1er janvier 1956.

M. Roux, du 5e échelon (ancienneté du 21 juillet 1952) au 6e échelon à compter du 21 juillet 1955.

M. Mulot, du 6e échelon (ancienneté du 22 septembre 1952) au 7e échelon à compter du 22 septembre 1955.

M. Binot, du 3e échelon (ancienneté du 1er décembre 1953) au 4e échelon à compter du 1er décembre 1955.

Cour d'appel de Chambéry.

M. Menoud, du 7e échelon (ancienneté du 2 octobre 1952) au 8e échelon à compter du 2 octobre 1955.

Cour d'appel de Dijon.

Mme Lauro, du 4e échelon (ancienneté du 1er novembre 1952) au 5e échelon à compter du 1er novembre 1955.

Cour d'appel de Grenoble.

M. Noyret, du 5e échelon (ancienneté du 16 décembre 1952) au 6e échelon à compter du 16 décembre 1955.

Cour d'appel de Poitiers.

M. Doucet, du 5e échelon (ancienneté du 15 avril 1952) au 6e échelon à compter du 15 avril 1955.

Cour d'appel de Riom.

M. Le Quellec, du 7e échelon (ancienneté du 4 août 1952) au 8e échelon à compter du 4 août 1955.

Par arrêté en date du 4 janvier 1956, Mlle Martin (Marie), commis principal de classe exceptionnelle au tribunal de première instance de Colmar, est admise à faire valoir ses droits à la retraite par limite d'âge, à compter du 19 avril 1956.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Services extérieurs.

Par arrêté du grand chancelier de la Légion d'honneur en date du 20 octobre 1955, Mlle Simone Guillin a été titularisée dans le grade d'agent spécialiste de 3e catégorie, à compter du 1er décembre 1955.

Par arrêté du grand chancelier de la Légion d'honneur en date du 20 octobre 1955, ont été titularisées dans leur grade d'agent de service non spécialiste des maisons d'éducation:

Mlle Lucienne Jegat, à compter du 1er novembre 1955.
Mlle Andrée Poupée, à compter du 1er novembre 1955.
Mme Anne-Marie Offredo, née Moisan, à compter du 1er novembre 1955.
Mlle Marguerite Rolland, à compter du 10 novembre 1955.
Mlle Philomène Dagorne, à compter du 19 novembre 1955.
Mme Sidonie Le Disez, née Le Reun, à compter du 10 décembre 1955.
M. Albert Quadieu, à compter du 11 décembre 1955.
Mlle Philomène Pottier, à compter du 16 décembre 1955.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Interdiction du journal en langue espagnole « Democracia ».

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881, sur la liberté de la presse, modifié par le décret du 6 mai 1939;
Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — La circulation, la distribution et la mise en vente du journal en langue espagnole *Democracia*, dont le siège est à Paris, 18, boulevard de la Bastille, sont interdites sur l'ensemble du territoire.

Art. 2. — Le préfet de police à Paris et les préfets dans les départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 décembre 1955.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROGER RICARD.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêtés en date des 2 septembre et 26 décembre 1955, les attachés de préfecture dont les noms suivent ont été promus à la IIe classe de leur grade au titre de l'année 1955:

I. — Départements de la métropole et d'outre-mer.

A la préfecture de l'Ain. — M. Barbier (Jean).
A la préfecture de l'Aisne. — M. Peyne (Roger).
A la préfecture de l'Allier. — M. Mathonat (Gaston), Mlle Rouher (Jacqueline).
A la préfecture des Basses-Alpes. — M. Ferrua (Marc).
A la préfecture des Hautes-Alpes. — M. Mondet (Albert).
A la préfecture des Alpes-Maritimes. — M. Battaglini (Paul), Mlle Roussel (Mireille).
A la préfecture de l'Ardèche. — M. Lebrat (Henri).
A la préfecture des Ardennes. — M. Gomont (Pierre).
A la préfecture de l'Ariège. — Mme Tartie (Juliette).
A la préfecture de l'Aube. — M. Loiseau (Jacques).
A la préfecture de l'Aude. — M. Alquier (André).
A la préfecture de l'Aveyron. — M. Bessière (Jean).
A la préfecture des Bouches-du-Rhône. — M. Campana (Michel), Mlles Cornet (Odile), Mati (Jacqueline).
A la préfecture du Calvados. — Mlle Poncharreau (Jeanne), M. Quingue (Rodophe).
A la préfecture du Cantal. — MM. Rieu (Emile), Rigou (Félix).
A la préfecture de la Charente. — MM. Bussac (Pierre), Thizon (Pierre).
A la préfecture de la Charente-Maritime. — Mlle Omnes (Lucette), M. Prebey (Jean).
A la préfecture du Cher. — Mmes Amables (Germaine), Menoret (Claire).
A la préfecture de la Corrèze. — Mlle Brousse (Marguerite).
A la préfecture de la Corse. — MM. Barsotti (Jean-Baptiste), Santi (Julien).
A la préfecture de la Côte-d'Or. — MM. Lamblet (René), Maldant (Henri).
A la préfecture des Côtes-du-Nord. — Mlle Buisset (Geneviève), M. Calvet (Marcel).
A la préfecture de la Dordogne. — Mme Ponceau (Marie).
A la préfecture du Doubs. — M. Drouhard (Maurice).
A la préfecture de la Drôme. — Mlle Dupoux (Lucette), M. Reynaud (Jacques).
A la préfecture de l'Eure. — M. Lhuillier (Jacques).
A la préfecture d'Eure-et-Loir. — M. Mery (Jacques).
A la préfecture du Finistère. — MM. Kerrien (Jean-Pierre), Le Bris (Jean).
A la préfecture du Gard. — Mme Auriac (Marie-Louise).
A la préfecture de la Haute-Garonne. — MM. Baumes (Georges), Bousquie (Maurice), Claustres (René), Fournil (Louis), Mme Labernadie (Berthe).
A la préfecture du Gers. — M. Florence (Jean).
A la préfecture de la Gironde. — Mlle Datrier (Monique), Mme Ducos (Denise), MM. Latapie (Georges), Lavergne (Pierre).
A la préfecture de la Guadeloupe. — M. Bernos (Clotaire), Mlle Roby (Suzanne).
A la préfecture de la Guyane. — M. Simoneau (Luc-Eugène).
A la préfecture de l'Hérault. — MM. Dudoit (Robert), Dupont (Jean), Fabreguettes (Henri).
A la préfecture d'Ille-et-Vilaine. — Mme Baudais (Annick), MM. Bersan (André), François (Maurice), Loret (René).
A la préfecture d'Indre-et-Loire. — Mme Meunier (Odette).
A la préfecture de l'Isère. — M. Girod (Pierre).
A la préfecture du Jura. — M. Lault (Ernest).
A la préfecture des Landes. — M. Forget (Louis).
A la préfecture de la Loire. — MM. Berne (Georges), Delorme (Louis).
A la préfecture de la Haute-Loire. — M. Lafont (Louis).
A la préfecture de la Loire-Inférieure. — MM. Achard (Christian), Beauperin (Yves).
A la préfecture du Loiret. — MM. Canonne (Marcel), Neveu (Marcel).
A la préfecture du Lot. — Mme Galliacy (Marguerite).
A la préfecture de Lot-et-Garonne. — MM. Baradat (Marcel), Labatut (André).
A la préfecture de Maine-et-Loire. — Mlle Gautier (Denise), M. Hallope (Georges).
A la préfecture de la Manche. — MM. Lecouillard (Georges), Vant (Jean-Louis).
A la préfecture de la Marne. — MM. Dargegen (André), Wilmet (Maurice).
A la préfecture de la Haute-Marne. — Mlle Robert (Geneviève).
A la préfecture de la Martinique. — Mme Ballouhey (Germaine), M. Paraclet (Edouard).
A la préfecture de la Mayenne. — M. Bouillon (Maurice).
A la préfecture de Meurthe-et-Moselle. — M. Charette (André), Mlle Delivre (Cécile).
A la préfecture de la Meuse. — M. Chaumont (René).
A la préfecture du Morbihan. — M. Camaret (Jean).
A la préfecture de la Moselle. — MM. Etienney (Georges), Henrion (Lucien), Nirrengarten (Robert), Stein (Alfred).
A la préfecture de la Nièvre. — Mlle Gros (Marcelle).

A la préfecture du Nord. — MM. Dekeuwer (Roger), Jodin (Jacques), Lenoir (Jean), Leuwers (Georges), Quivrin (Pierre).

A la préfecture de l'Oise. — M. Rebour (Jean-Michel).

A la préfecture de l'Orne. — M. Berthezene (André).

A la préfecture du Pas-de-Calais. — MM. Deglos (Jean), Douchet (Raymond), Mme Houriez (Alice).

A la préfecture du Puy-de-Dôme. — Mlle Arveuf (Marie-Cécile), M. Roghi (Jean-Marie).

A la préfecture des Basses-Pyrénées. — Mlle Fardet (Marie-Marthe), M. Coupe (Paul).

A la préfecture des Hautes-Pyrénées. — MM. Adam de Villiers (Albert), Avril (Jean).

A la préfecture des Pyrénées-Orientales. — M. Conte (Maurice), Mme Martin (Odette).

A la préfecture de la Réunion. — MM. Cluchard (Jean), Husson (Raoul).

A la préfecture du Bas-Rhin. — MM. Ayme (Bernard), Schwemling (Emile).

A la préfecture du Haut-Rhin. — MM. Hoffmann (Auguste), Pflieger (Gérard).

A la préfecture du Rhône. — MM. Bancel (Lucien), Ecochard (Georges), Lapeyre (Jean), Manier (Jean).

A la préfecture de la Haute-Saône. — M. Pommier (André).

A la préfecture de Saône-et-Loire. — M. Desroches (Roger), Mlle Luquet (Suzanne).

A la préfecture de la Sarthe. — M. Moulin (Jacques).

A la préfecture de la Savoie. — Mlle Lamy Quique (Anne-Marie).

A la préfecture de la Haute-Savoie. — M. Vettier (Félicien).

A la préfecture de la Seine-Maritime. — Mme Barnault (Denise), MM. Leconte (Raymond), Vasseur (Paul).

A la préfecture de Seine-et-Marne. — M. Parrain (Pierre).

A la préfecture de Seine-et-Oise. — MM. Dion (Henri), Dome (Fernand), Linquette (René), Maugarny (André), Morice (Eugène).

A la préfecture des Deux-Sèvres. — Mlle Coulay (Edith).

A la préfecture de la Somme. — MM. Boucher (Maurice), Loridan (Paul).

A la préfecture du Tarn. — M. Soulie (Raymond).

A la préfecture du territoire de Belfort. — MM. Jarrige (Jean), Pourchet (Henri).

A la préfecture de Vaucluse. — M. Brissaud (André).

A la préfecture de la Vendée. — Mme Dupuy (Marcelle).

A la préfecture de la Vienne. — MM. Bergeon (Jean), Burgard (Arthur).

A la préfecture de la Haute-Vienne. — MM. Gainant (Guy), Rosier (Robert).

A la préfecture des Vosges. — M. Citray (Roland).

A la préfecture de l'Yonne. — M. Boitot (Henri).

A l'administration centrale du ministère de l'intérieur. — Mme Barbançon (Janine), MM. Delmas (Aimé), Dupuis (André), Guy (Jacques), Marie (Pierre), Roberton (Georges), Uriot (Maurice).

II. — **Départements d'Algérie.**

A la préfecture d'Alger. — Mlles Landreau (Sylviane), Ruiz (Roberte).

A la préfecture de Constantine. — M. Courvoisier (James), Mlle Moatti (Edith), Mme Oliva (Elise), M. Vallas (Laurent).

A la préfecture d'Oran. — Mmes Matter (Marguerite), Pecantet (Yvette).

III. — **En service détaché.**

MM. Baudoin (Alfred), Cantais (Roger), Mme Carreras (José-Marie), M. Doumenc (Jacques), Mlle Gascuel (Jacqueline), MM. Keller (André), Marquet (Gabriel), Richer (Bernard), Tabar (Marius).

Liste des candidats définitivement admis au concours d'officier de paix de la sûreté nationale.

(Concours des 18, 19, 20 et 21 octobre 1955.)

Bedier (Claude).	Vullierme (Georges).	Jehenne (Gaston).
Spinosa (Antonin).	Gandre (Marcel).	Christiany (Charles).
Diot (Maxime).	Lefoll (François).	Albert (Roland).
Le Texier (Robert).	Preau (Yves).	Colombani (Guy).
Carrot (Georges).	Rovera (Jean).	Jaworski (Marcel).
Mercader (Joseph).	Vanasche (Paul).	Verdier (François).
Laine (Donatien).	Douville (Gabriel).	Roustang (Roger).
Payan (Guy).	Hebrard (Paul).	Determe (Jean).
Manent (Henri).		

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Création d'un institut de préparation aux affaires à la faculté de droit de l'université de Toulouse.

Par arrêté en date du 21 décembre 1955, a été créé, à la faculté de droit de l'université de Toulouse, un institut de préparation aux affaires.

Approbation de budgets autonomes additionnels pour l'exercice 1955.

RÉUNION DES MUSÉES NATIONAUX

Par arrêté interministériel (éducation nationale-finances) en date du 23 décembre 1955, le budget autonome additionnel de la Réunion des musées nationaux pour l'exercice 1955 a été approuvé, en recettes et en dépenses, à la somme de 152.400.000 F.

MUSÉE GUSTAVE-MOREAU

Par arrêté interministériel (éducation nationale-finances) en date du 23 décembre 1955, le budget autonome additionnel du musée Gustave-Moreau pour l'exercice 1955 a été approuvé, en recettes et en dépenses, à la somme de 267.000 F.

MUSÉE J.-J.-HENNER

Par arrêté interministériel (éducation nationale-finances) en date du 29 décembre 1955, le budget autonome additionnel du musée J.-J.-Henner pour l'exercice 1955 a été approuvé, en recettes et en dépenses, à la somme de 300.000 F.

MUSÉE RODIN

Par arrêté interministériel (éducation nationale-finances) en date du 23 décembre 1955, le budget autonome additionnel du musée Rodin, pour l'exercice 1955, a été approuvé, en recettes et en dépenses, à la somme de 27.700.000 F.

Approbation de budgets autonomes primitifs pour l'exercice 1956.

RÉUNION DES MUSÉES NATIONAUX

Par arrêté interministériel (éducation nationale-finances) en date du 23 décembre 1955, le budget autonome primitif de la Réunion des musées nationaux, pour l'exercice 1956, a été approuvé, en recettes et en dépenses, à la somme de 321.510.000 F.

MUSÉE GUSTAVE-MOREAU

Par arrêté interministériel (éducation nationale-finances) en date du 23 décembre 1955, le budget autonome primitif du musée Gustave-Moreau, pour l'exercice 1956, a été approuvé, en recettes et en dépenses, à la somme de 518.000 F.

MUSÉE J.-J.-HENNER

Par arrêté interministériel (éducation nationale-finances) en date du 29 décembre 1955, le budget autonome primitif du musée J.-J.-Henner, pour l'exercice 1956, a été approuvé, en recettes et en dépenses, à la somme de 570.000 F

MUSÉE RODIN

Par arrêté interministériel (éducation nationale-finances) en date du 23 décembre 1955, le budget autonome primitif du musée Rodin, pour l'exercice 1956, a été approuvé, en recettes et en dépenses, à la somme de 15.500.000 F.

Architecture.

Par arrêté du 3 janvier 1956, la mise en service détaché de M. Coupel (Pierre), architecte des bâtiments de France de 2e classe auprès du ministère des affaires étrangères (direction des relations culturelles), est renouvelée pour une période d'un an et dix mois et demi.

Cette décision aura effet du 15 juillet 1953 au 30 juin 1955.

Bibliothèques.

Par arrêté en date du 28 décembre 1955, M. Poulain (Roger), sous-bibliothécaire de 1re classe, 4e échelon (indice 251), à la bibliothèque universitaire de Paris, est admis, par ancienneté d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, avec effet du 31 décembre 1955.

Enseignement supérieur.

Par arrêtés en date du 29 décembre 1955:

M. Hector, agrégé de chirurgie générale, est affecté, à compter du 1er octobre 1955, à l'école nationale de médecine et de pharmacie de Rouen (emploi d'agrégé de chirurgie).

M. Bedarida, professeur à la faculté des lettres de l'université de Paris, membre du conseil de l'université, est nommé, pendant la durée de son mandat audit conseil, assesseur du doyen de cette faculté.

M. Godechot, professeur à la faculté des lettres de l'université de Toulouse, membre du conseil de l'université, est nommé, pendant la durée de son mandat audit conseil, assesseur du doyen de cette faculté.

M. Savatier, professeur à la faculté de droit de l'université de Poitiers, est nommé, pour une période de trois ans, doyen de cette faculté, à compter du 1er octobre 1955.

M. Audinet, doyen de la faculté de droit de l'université d'Aix, est nommé, à nouveau, pour une période de trois ans, doyen de cette faculté, à compter du 1er octobre 1955.

Par arrêtés en date du 27 décembre 1955:

M. Taberly, chef de travaux stagiaire à la faculté des sciences de l'université de Toulouse, est nommé, à compter du 1er octobre 1955, chef de travaux de biologie animale à ladite faculté et titularisé dans le grade correspondant.

Le titre de doyen honoraire de la faculté de droit de l'université de Poitiers est conféré à M. Weiller (Jean), ancien doyen de cette faculté.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 3 janvier 1956, Mlle Ader (Marie), institutrice hors classe, du département de la Seine, est maintenue du 1er octobre 1955, pour une durée d'un an, à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions d'attachée de recherches (physique corpusculaire).

Par arrêté du 3 janvier 1956, Mlle Albouy (Georgette), institutrice hors classe, du département de la Seine, est maintenue du 1er octobre 1955, pour une durée d'un an, à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions d'attachée de recherches (physique corpusculaire).

Par arrêté du 3 janvier 1956, Mme Avan, née Fauny (Madeleine), institutrice de 5e classe, du département du Calvados, est maintenue du 1er octobre 1954, pour une durée d'un an, à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions d'attachée de recherches.

Par arrêté du 3 janvier 1956, Mme Avan, née Fauny, institutrice de 4e classe, du département du Calvados, est maintenue du 1er octobre 1955, pour une durée d'un an, à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions d'attachée de recherches (physique corpusculaire).

Par arrêté du 3 janvier 1956, M. Bergeon (René), instituteur de 4e classe, du département de la Seine, est maintenu du 1er octobre 1955, pour une durée d'un an, à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions d'attaché de recherches (mécanique physique).

Par arrêté du 3 janvier 1956, M. Bouchud (Jean), instituteur de 3e classe, du département de la Seine, est maintenu du 1er octobre 1955, pour une durée d'un an, à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions d'attaché de recherches (géologie).

Par arrêté du 3 janvier 1956, Mme Boudry ex-Marquis, institutrice de 5e classe, du département du Var, est maintenue du 1er janvier 1954 au 15 septembre 1954 à la disposition du directeur général de l'assistance publique de Paris pour exercer ses fonctions à l'hôpital de San Salvadour (Var).

Par arrêté du 3 janvier 1956, Mlle Clement (Germaine), institutrice de 2e classe, du département de la Seine, est maintenue du 1er octobre 1955, pour une durée d'un an, à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions d'attachée de recherches (sociologie).

Par arrêté du 3 janvier 1956, Mme Guilbert, née Gazut, institutrice de 2e classe, du département des Bouches-du-Rhône, est maintenue du 1er octobre 1954, pour une durée d'un an, à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions d'attachée de recherches (sociologie).

Par arrêté du 3 janvier 1956, Mme Guilbert, née Gazut, institutrice de 1re classe, du département des Bouches-du-Rhône, est maintenue du 1er octobre 1955, pour une durée d'un an, à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions d'attachée de recherches (sociologie).

Par arrêté du 3 janvier 1956, M. Harisboure (René), instituteur de 5e classe, du département des Basses-Pyrénées, est mis, du 15 décembre 1952 au 13 avril 1953, à la disposition du directeur général de l'assistance publique à Paris pour exercer ses fonctions d'instituteur à l'asile hélio-marin d'Hendaye (service départemental d'assistance publique de la Seine).

Par arrêté du 3 janvier 1956, Mme Morel, née Lataste, institutrice de 3e classe, du département des Basses-Pyrénées, est mise du 8 janvier 1953 au 13 avril 1953, à la disposition du directeur général de l'assistance publique de Paris pour exercer ses fonctions d'institutrice à l'asile hélio-marin d'Hendaye (service départemental d'assistance publique de la Seine).

Par arrêté du 3 janvier 1956, M. Pedelaborde (Pierre), instituteur hors classe, du département de Seine-et-Oise, est maintenu du 1er octobre 1955, pour une durée d'un an, à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions d'attaché de recherches (géographie).

Par arrêté du 3 janvier 1956, M. Robin (Jean-Stéphane), instituteur de 6e classe, du département de la Seine-Maritime, est maintenu du 1er octobre 1955, pour une durée d'un an, à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions d'attaché de recherches (physique moléculaire).

Liste des candidats aux fonctions de maître de conférences.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 décembre 1955: page 12521, section chimie-physique, au lieu de: « M. Rumpt », lire: « M. Rumpf ».

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 6 janvier 1956 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du président de la République, en date du 6 janvier 1956, sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu le décret du 16 mars 1852 sur la Légion d'honneur, vu le décret du 1er octobre 1918 relatif à l'attribution des décorations posthumes, vu l'article 1er du décret du 1er mars 1954, portant création d'un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires en faveur des militaires prenant part aux opérations en Extrême-Orient, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

A titre posthume.

INDOCHINE

Colonna Renucci (Francesco), maréchal des logis chef, 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle L. M. 908.

Larmenier (Georges-Henri-Gabriel), sergent-chef, 27e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 18161-2898, recrutement de Nancy.

Michel (Claude-Jean), caporal-chef, 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 250, recrutement de Paris.

Morand (André-Louis-Valentin-Marie), sous-lieutenant, 2e bataillon étranger de parachutistes.

Moutenot (Alfred-Léon-Georges), sergent-chef, bataillon de Corée, mle 101, recrutement de Dijon.

Ces nominations comportent l'attribution de la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Villebois (Roger-Henri), sous-lieutenant, 19e régiment du génie. Cette nomination comporte l'attribution de la croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Petitfils (Sylvain-Louis-Joseph-Arthur), lieutenant, compagnie auto du Sud-Annam.

Quere (Auguste-Henri), lieutenant, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.

Richard (Jacques-Michel-Cornil), sous-lieutenant, 3e régiment étranger d'infanterie.

Roda (Albert-Jean), lieutenant, 4e régiment d'artillerie coloniale.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la croix de guerre, les intéressés ayant déjà été cités pour les même faits.

Pouret (Raymond), 2e classe, 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 25196. Cette nomination ne comporte pas l'attribution de la croix de guerre.

Par décret du Président de la République en date du 6 janvier 1956, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la loi n° 55-1061 du 6 août 1955, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 1er décembre 1955 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommé dans la Légion d'honneur l'officier dont le nom suit, pour compter du 11 novembre 1955:

ARMÉE ACTIVE

Décoration avec traitement. — Titres exceptionnels.

Au grade de chevalier.

CORPS DES INGÉNIEURS DU GÉNIE MARITIME

M. l'ingénieur principal du génie maritime Delapalme (Bernard); 16 annuités.

Par décret du Président de la République en date du 6 janvier 1956, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées; vu la loi n° 51-935 du 18 septembre 1951 portant création de contingents de la Légion d'honneur en faveur des personnels de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 1er décembre 1955 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les officiers des différents corps de l'armée de mer dont les noms suivent:

(Pour compter du 31 décembre 1954.)

ANNÉE 1954

PERSONNELS OFFICIERS DES DIFFÉRENTS CORPS DE L'ARMÉE DE MER N'APPARTENANT PLUS A L'ARMÉE ACTIVE

Décoration avec traitement.

(Application des dispositions de l'article 79 de la loi de finances du 16 avril 1930 et de l'article 7 de la loi n° 51-935 du 18 septembre 1951.)

Au grade d'officier.

CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

Sabouret (Georges-Adolphe), lieutenant de vaisseau honoraire; 36 ans 11 mois de services dans la réserve. Chevalier du 7 juillet 1945. Cité. Médaille de la Résistance.

Roy (Yves-Marie-Joseph), capitaine de corvette de réserve; 35 ans 4 mois de services dans la réserve. Chevalier du 7 juillet 1945. Deux fois cité.

Durand (Joseph-Edouard-Marie), lieutenant de vaisseau honoraire; 33 ans 5 mois de services dans la réserve. Chevalier du 16 juin 1920. Trois fois cité.

Labouesse (Paul-Eugène-Charles), capitaine de corvette de réserve; 32 ans 3 mois de services dans la réserve. Chevalier du 2 novembre 1945. Deux fois cité.

Leterrier (Louis-Auguste-Eugène), capitaine de corvette de réserve; 31 ans 8 mois de services dans la réserve. Chevalier du 14 août 1945. Cité.

Deschatres (Lucien), capitaine de corvette de réserve; 28 ans 2 mois de services dans la réserve. Chevalier du 14 août 1945. Cité. Médaille de la Résistance.

Cozic (Pierre-Joseph), capitaine de frégate de réserve; 26 ans 3 mois de services, dont 7 ans 1 mois dans la réserve. Chevalier du 7 juillet 1945. Cité.

Le Hénaff (Roger-Robert-Camille), capitaine de corvette de réserve; 26 ans 2 mois de services dans la réserve. Chevalier du 17 juillet 1945. Cité.

Perraud (Marcel), capitaine de frégate de réserve; 25 ans 3 mois de services, dont 6 ans 3 mois dans la réserve. Chevalier du 7 juillet 1945. Cité.

Despréaux (Paul-Lucien), capitaine de corvette de réserve; 25 ans 2 mois de services dans la réserve. Chevalier du 7 juillet 1945. Trois fois cité.

Gueydon de Dives (Marie-Fernand-Henri), capitaine de corvette de réserve; 22 ans 9 mois de services, dont 4 ans 4 mois dans la réserve. Chevalier du 7 juillet 1945. Cité.

Moulinas (Jean-Félix-Henri), capitaine de corvette de réserve; 21 ans 3 mois de services, dont 1 an 8 mois dans la réserve. Blessé. Chevalier du 3 décembre 1942. Deux fois cité.

Cadéac d'Arnaud (Jean-Alexandre-Robert), lieutenant de vaisseau de réserve; 16 ans 3 mois de services, dont 4 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 13 octobre 1945. Cinq fois cité. Croix de la Libération. Médaille de la Résistance.

CORPS DES OFFICIERS DES ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE

Le Goff (Albert-Jean), officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve; 32 ans 11 mois de services, dont 7 ans 5 mois dans la réserve. Chevalier du 16 juin 1945. Quatre fois cité. Médaille de la Résistance.

Au grade de chevalier.

CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

Langeron (Robert), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 7 mois de services dans la réserve. Cité.

Geoffrois (Edouard-Henri), capitaine de corvette de réserve; 27 ans 2 mois de services, dont 22 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Borie (Daniel-Marie-Serge), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans 3 mois de services dans la réserve. Cité.

Ropke (Guillaume-Henri), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 3 mois de services dans la réserve. Cité.

Pirard (Claude-Marie-Joseph), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 21 ans 8 mois de services dans la réserve. Cité.

Pirault (Bernard-Toussaint), capitaine de corvette de réserve; 21 ans 8 mois de services dans la réserve. Cité.

Vuillet (Jacques-Philippe-Emmanuel), capitaine de corvette de réserve; 27 annuités, 18 ans 3 mois de services, dont 6 ans 2 mois dans la réserve. Deux fois cité.

Moreau (Raymond-Georges), capitaine de corvette de réserve; 26 annuités, 19 ans 3 mois de services, dont 7 ans dans la réserve. Cité.

Malacamp (Jean), lieutenant de vaisseau de réserve; 24 annuités, 19 ans 3 mois de services dans la réserve. Cité.

Bordes (Pierre-Jean-Maurice), capitaine de corvette de réserve; 24 annuités, 18 ans 3 mois de services, dont 6 ans 2 mois dans la réserve. Deux fois cité. Blessé.

Léage (Pierre Camille-Benoît), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 annuités, 18 ans 3 mois de services dans la réserve. Deux fois cité. Blessé.

Lefort (Célestin-Henri-Joseph-Marie), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 annuités, 19 ans 3 mois de services dans la réserve. Cité.

Magnan (Claude-Henri), lieutenant de vaisseau de réserve; 21 annuités, 19 ans 3 mois de services dans la réserve. Cité.

Corps des ingénieurs mécaniciens

Lucot (Edmond), ingénieur mécanicien de 2e classe honoraire; 35 ans 9 mois de services, dont 23 ans dans la réserve. Cité.

Jallais (Marcel-Victor), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 24 ans 7 mois de services dans la réserve. Cité.

Charon (Serge), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 24 ans 1 mois de services dans la réserve. Cité.

Bonzon (Henri-Paul-Charles), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 21 ans 2 mois de services dans la réserve. Cité.

Lefebvre (Georges-André), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 20 ans 8 mois de services dans la réserve. Cité.

Tesseire (Gustave-Maurice-Léon), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 26 annuités, 18 ans 2 mois de services dans la réserve.

Corrèze (Jean-Marie-Joseph-Gustave), ingénieur mécanicien principal de réserve; 25 annuités, 18 ans 3 mois de services, dont 7 ans 8 mois dans la réserve. Cité.

Corps des officiers des équipages de la flotte

Stéphan (Jean-Noël), officier de 1re classe des équipages de la flotte honoraire; 36 ans 11 mois de services, dont 21 ans 9 mois dans la réserve. Cité.

Créach (Jean-Claude), officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve; 34 ans 3 mois de services, dont 7 ans 1 mois dans la réserve. Cité.

Ygouf (Edmond-Maurice-Louis), officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve; 30 ans 7 mois de services, dont 8 ans 2 mois dans la réserve. Cité.

Béchard (Pierre-Louis-Henri), officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve; 30 ans 3 mois de services, dont 4 ans 7 mois dans la reserve. Cité.

Darnet (Marcel), officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve; 28 ans 4 mois de services, dont 8 ans 2 mois dans la réserve. Cité.

Badou (Eugène-André-Gustave), officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve; 25 ans 8 mois de services, dont 3 ans 3 mois dans la réserve. Cité.

Corps des officiers de réserve interprètes et du chiffre

Le Parc (Pierre-Léopold-Clément), officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe; 22 ans 3 mois de réserves dans la réserve. Cité.

Topuz, dit Ladune (Arthur-Marie-Joseph-Antoine-Fernand), officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe; 21 ans 8 mois de services dans la réserve. Cité.

Par décret du Président de la République en date du 6 janvier 1956 rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées; vu la loi n° 54-935 du 18 septembre 1954, portant création de contingents de la Légion d'honneur en faveur des personnels de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 1er décembre 1955 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les officiers des différents corps de l'armée de mer dont les noms suivent:

(Pour compter du 31 décembre 1954.)

ANNEE 1954

Personnels officiers des différents corps de l'armée de mer n'appartenant plus a l'armée active

Décorations sans traitement.

Au grade d'officier.

Corps des officiers de marine

Chateleau (Georges-Jacques), capitaine de corvette honoraire; 39 ans 10 mois de services dont 23 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 16 juin 1920.

Mittelmann (Pierre-Omer), capitaine de corvette de réserve; 36 ans 9 mois de services dans la réserve. Chevalier du 27 septembre 1945. Médaille de la Résistance.

Eve (Lucien-Marie-Louise), lieutenant de vaisseau de réserve; 35 ans 11 mois de services dans la réserve. Deux fois cité. Chevalier du 30 mars 1944.

Mège (Paul-André), lieutenant de vaisseau de réserve; 30 ans 2 mois de services dans la réserve. Chevalier du 18 septembre 1943.

Redde (René-Edmond-Amicet), capitaine de corvette de réserve; 28 ans 2 mois de services dans la réserve. Cité. Chevalier du 13 août 1945. Médaille de la Résistance.

Périchou de Kerversau (Marie-Guy), capitaine de corvette de réserve; 26 ans 8 mois de services dont 6 ans 2 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 7 juillet 1945.

Larcher (Guy-Elophe-Fernand-Joseph), capitaine de corvette de réserve; 26 ans 3 mois de services dont 7 ans 2 mois dans la réserve. Deux fois cité. Chevalier du 7 juillet 1945.

Juin (Robert), capitaine de corvette de réserve; 26 ans 3 mois de services dont 7 ans 4 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 7 juillet 1945.

Lorenzi (Michel-Henry-Marie), capitaine de frégate de réserve; 26 ans 3 mois de services dont 4 ans dans la réserve. Cité. Chevalier du 7 juillet 1945.

Fontaine (Jean-Gabriel), capitaine de corvette de réserve; 25 ans 3 mois de services dont 7 ans 3 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 7 juillet 1945.

Serret (Robert-Gabriel-Charles), capitaine de corvette de réserve; 25 ans 3 mois de services dont 7 ans dans la réserve. Deux fois cité. Chevalier du 7 juillet 1945.

Bouteiller (Jean-Paul-Arthur), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 2 mois de services dans la réserve. Cité. Chevalier du 18 avril 1945. Médaille de la Résistance.

Sassy (Jacques-Laurent-Gabriel), capitaine de corvette de réserve; 24 ans 3 mois de services dont 7 ans 5 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 19 août 1944.

Navelet (Marie-Paul-Philippe), capitaine de corvette de réserve; 23 ans 3 mois de services dont 7 ans 8 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 30 mars 1944.

Libiot (André-Adolphe-Raymond), capitaine de corvette en retraite; 23 ans 2 mois de services dont 3 ans dans la réserve. Cité. Chevalier du 13 octobre 1940.

O'Neill (Michel-Marie-Charles-Victor), capitaine de corvette de réserve; 17 ans 3 mois de services dont 7 ans 7 mois dans la réserve. Trois fois cité. Chevalier du 21 mars 1946.

Lota (Paul-Antoine), capitaine de corvette de réserve; 26 ans 2 mois de services dans la réserve. Deux fois cité. Blessé. Chevalier du 10 septembre 1945. Médaille de la Résistance.

Astoux (André-Louis-Ernest-Alexis), lieutenant de vaisseau de réserve; 15 ans 3 mois de services dont 4 ans 9 mois dans la réserve. Quatre fois cité. Blessé. Chevalier du 6 août 1946. Médaille de la Résistance.

Corps des ingénieurs mécaniciens

Brard (Raymond-René-Louis), ingénieur mécanicien de 1re classe honoraire; 44 ans de services dont 33 ans dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1932.

Berrondo (François-Joseph), ingénieur mécanicien principal honoraire; 40 ans 6 mois de services dont 22 ans 10 mois dans la réserve. Chevalier du 26 juillet 1924.

Landreau (Florimond-Marie-Alphonse), ingénieur mécanicien principal honoraire; 39 ans 6 mois de services dont 12 ans 10 mois dans la réserve. Chevalier du 24 décembre 1923.

Garnier (Théodore-Ernest), ingénieur mécanicien de 1re classe en retraite; 38 ans 3 mois de services dont 10 ans 2 mois dans la réserve. Chevalier du 24 décembre 1923.

Gautier (Léon-Henry), ingénieur mécanicien principal honoraire; 38 ans de services dont 25 ans 10 mois dans la réserve. Chevalier du 27 février 1936.

Le Vaillant (François-Marie), ingénieur mécanicien principal de de réserve; 32 ans 10 mois de services dont 9 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 30 janvier 1937.
Leteure (René-Joseph-Henri), ingénieur mécanicien principal de réserve; 28 ans 3 mois de services dont 6 ans 3 mois dans la réserve. Chevalier du 7 mars 1942.
Bérard (André-Pierre-François), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve; 27 ans 3 mois de services dont 3 ans dans la réserve. Chevalier du 11 novembre 1946.
Arnoud (Raymond-Louis), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve; 25 ans 1 mois de services dans la réserve. Chevalier du 19 novembre 1945. Médaille de la Résistance.
Giraud (Francis), ingénieur mécanicien principal de réserve; 24 ans 3 mois de services dont 7 ans 6 mois dans la réserve. Deux fois cité. Chevalier du 7 juillet 1945.
Guet (Anselme-Jean-Marie), ingénieur principal de réserve; 23 ans 1 mois de services dans la réserve. Cité. Chevalier du 7 juillet 1945. Médaille de la Résistance.

CORPS DU COMMISSARIAT DE LA MARINE

Brun (Charles-Jean-Victor-Lucien), commissaire en chef de 2e classe de réserve; 27 ans 2 mois de services dont 6 ans 10 mois dans la réserve. Chevalier du 9 mai 1946.
Jauffret (Robert-Maurice-Marie-Gérard), commissaire en chef de 2e classe de réserve; 25 ans 3 mois de services dont 7 ans 1 mois dans la réserve. Chevalier du 20 juin 1946.
Maillard (Robert-Marie-Joseph), commissaire en chef de 2e classe de réserve; 25 ans 2 mois de services dont 6 ans 1 mois dans la réserve. Chevalier du 17 juillet 1945.
Marjolin (Robert-Ernest), commissaire de 1re classe de réserve; 18 ans 3 mois de services dont 14 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 25 décembre 1945.

CORPS DES OFFICIERS DES ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE

Stéphan (Alexandre), officier principal des équipages de la flotte en retraite; 43 ans de services dont 3 ans 10 mois dans la réserve. Cité. Blessé. Chevalier du 22 juillet 1923.
Castel (François), officier de 1re classe des équipages de la flotte en retraite; 42 ans 6 mois de services dont 5 ans dans la réserve. Cité. Blessé. Chevalier du 29 juin 1923.
Paoletti (Jean-Dominique), officier principal des équipages de la flotte honoraire; 40 ans 8 mois de services dont 6 ans 3 mois dans la réserve. Chevalier du 11 janvier 1935.
Wolentenowicz (Jules-Alfred-Gustave), officier de 2e classe des équipages de la flotte en retraite; 40 ans 4 mois de services dont 8 ans 9 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 14 juillet 1919.
Le Bars (Edouard-Marie), officier de 2e classe des équipages de la flotte en retraite; 40 ans 4 mois de services dont 13 ans 5 mois dans la réserve. Chevalier du 6 septembre 1920.
Le Coz (Alexis), officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve; 39 ans 6 mois de services dont 7 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 13 octobre 1940.
Bescond (Yves-Marie), officier de 1re classe des équipages de la flotte en retraite; 39 ans 4 mois de services dont 4 ans 6 mois dans la réserve. Cité. Blessé. Chevalier du 31 mai 1940.
Le Tinnier (Joseph-Marie), officier de 1re classe des équipages de la flotte en retraite; 38 ans 11 mois de services dont 6 ans dans la réserve. Cité. Chevalier du 21 janvier 1931.
Nédelec (Jean), officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve; 37 ans 11 mois de services dont 10 ans 7 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 3 février 1941.
Yziquel (Louis), officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve; 35 ans 10 mois de services dont 7 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 12 juillet 1940.
Le Guen (Emile), officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve; 33 ans 3 mois de services dont 6 ans 2 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 23 janvier 1943.

CORPS DES INGÉNIEURS DES DIRECTIONS DE TRAVAUX

(Branche: Travaux maritimes.)

Vincent (Camille-Georges), ingénieur des directions de travaux principal de réserve; 39 ans 2 mois de services dont 3 ans 9 mois dans la réserve. Deux fois cité. Blessé. Chevalier du 11 janvier 1935.

CORPS DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION

(Branche: Commissariat et santé.)

Stéphant (Pierre-Marie), officier d'administration de 1re classe en retraite; 46 ans 10 mois de services dont 12 ans 11 mois dans la réserve. Chevalier du 1er juillet 1931.
Fabre (Henri-Louis), officier d'administration principal de réserve; 34 ans 4 mois de services dont 6 ans 2 mois dans la réserve. Chevalier du 1er juillet 1941.

(Branche: Comptable des matières.)

Cileau (Auguste-Constant), officier d'administration principal en retraite; 42 ans de services dont 3 ans dans la réserve. Cité. Chevalier du 24 décembre 1931.
Haslé (Jules-Corentin), officier d'administration principal en retraite; 42 ans de services dont 5 ans dans la réserve. Chevalier du 17 février 1926.

Au grade de chevalier.

CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

Mathieu de Boissac (Louis-Marie-Pierre), lieutenant de vaisseau de réserve; 36 ans 8 mois de services dont 32 ans 8 mois dans la réserve.
Le Pape (François-Yves-Marie), lieutenant de vaisseau de réserve; 36 ans 1 mois de services dans la réserve.
Chassin (Félix-Louis), lieutenant de vaisseau de réserve; 35 ans 4 mois de services dans la réserve.
Mattei (Henry-Eugène-François), lieutenant de vaisseau honoraire; 34 ans 10 mois de services dans la réserve.
Lagadec (Pierre-Eugène), lieutenant de vaisseau de réserve; 34 ans de services dans la réserve.
Jacob (Constant-Hervé), lieutenant de vaisseau honoraire; 34 ans de services dans la réserve.
Lamiotte (Pierre-Joseph), lieutenant de vaisseau de réserve; 32 ans 10 mois de services dans la réserve.
Robin (Alfred-Eugène), lieutenant de vaisseau de réserve; 32 ans 4 mois de services dans la réserve.
Dupré (Guillaume-Edouard), lieutenant de vaisseau de réserve; 32 ans 4 mois de services dans la réserve.
Le Mée (Joseph), lieutenant de vaisseau de réserve; 32 ans 3 mois de services dans la réserve.
Jamet (Jean-André-Camille), lieutenant de vaisseau de réserve; 31 ans 8 mois de services dans la réserve.
Legal (Jean-Auguste-Henri), lieutenant de vaisseau de réserve; 31 ans 8 mois de services dans la réserve.
Le Roux (Pierre-Alexis-Marie), lieutenant de vaisseau de réserve; 31 ans 8 mois de services dans la réserve.
Desvals (Albert-Marc-Joseph), lieutenant de vaisseau de réserve; 31 ans 8 mois de services dans la réserve.
Moreau (Jean-Marius-André), lieutenant de vaisseau de réserve; 31 ans 5 mois de services dans la réserve.
Patary (Pierre), lieutenant de vaisseau de réserve; 31 ans 3 mois de services dans la réserve.
Botrel (Olivier-André-Joseph), lieutenant de vaisseau de réserve; 31 ans 2 mois de services dans la réserve.
Guilmard (René-Louis), lieutenant de vaisseau de réserve; 30 ans 10 mois de services dans la réserve.
Silvain (Bernard-Robert), lieutenant de vaisseau de réserve; 30 ans 8 mois de services dans la réserve.
Samson (André-Alexandre-Joseph), lieutenant de vaisseau de réserve; 30 ans 7 mois de services dans la réserve.
Merlenghi (Charles-Raoul), lieutenant de vaisseau de réserve; 30 ans 2 mois de services dans la réserve.
Rey (Christian-Marie-Louis-Charles), lieutenant de vaisseau de réserve; 30 ans 2 mois de services dans la réserve.
Fontheneau (Roger-Aymar-Antoine), lieutenant de vaisseau de réserve; 30 ans 2 mois de services dans la réserve.
Laplanche (Lucien-Marie-Jean-Baptiste), lieutenant de vaisseau de réserve; 30 ans 2 mois de services dans la réserve.
Guillou (Victor-Antoine), lieutenant de vaisseau de réserve; 29 ans 1 mois de services dans la réserve.
Vallée (François-Marie-Gustave-Emile), lieutenant de vaisseau de réserve; 29 ans 8 mois de services dans la réserve.
Caillaud (Henri-Jules-Marie-Joseph-Hippolyte), lieutenant de vaisseau de réserve; 29 ans 8 mois de services dans la réserve.
Frelaut (Guy-Eugène-Théophile), lieutenant de vaisseau de réserve; 29 ans 8 mois de services dans la réserve.
Laurent (Jean-Gabriel-René), lieutenant de vaisseau de réserve; 29 ans 8 mois de services dans la réserve.
Leroy (Antoine-Marie-Joseph), lieutenant de vaisseau de réserve; 29 ans 7 mois de services dans la réserve.
Albergnie (Dieudonné-Clément-Marie-Michel), lieutenant de vaisseau honoraire; 29 ans 9 mois de services dans la réserve.
Batas (Jean-Pierre-Marie), lieutenant de vaisseau de réserve; 29 ans 2 mois de services dans la réserve.
Fradin (Jean-Charles), lieutenant de vaisseau de réserve; 29 ans 2 mois de services dans la réserve.
Degon (Georges-Paul), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 2 mois de services dans la réserve.
Deyrolle (Jacques-Etienne), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 2 mois de services dans la réserve.
Rouxeville (Paul-Lucien), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 2 mois de services dans la réserve.

Possoz (Pierre-Désiré), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 3 mois de services dans la réserve.
Madelaine (Georges-Jules-Alexandre), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 8 mois de services dans la réserve.
Martin (Pierre-Adolphe), lieutenant de vaisseau de réserve; 26 ans 2 mois de services dans la réserve
Sarda (Yves-Marie-Paul-Joseph), lieutenant de vaisseau de réserve; 26 ans 2 mois de services dans la réserve.
Bergoin (Marcellin-Fernand-Ange), lieutenant de vaisseau de réserve; 26 ans 2 mois de services dans la réserve.
Vauquelin (Jean-Louis-Nicolas), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 2 mois de services dans la réserve.
Grisard (Robert-Lucien), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 2 mois de services dans la réserve.
Rosiers (Rémond-Franc-Jafleux), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans 8 mois de services dans la réserve.
Alquier (Jean-Raymond-Pierre), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans 3 mois de services dans la réserve.
Du Bois (Hervé-Paul-Marie), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 8 mois de services dans la réserve.
Debeury (Georges-Albert), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 8 mois de services dans la réserve.
Vauzelle (Joseph-Jean), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 3 mois de services dans la réserve.
Jauffret (Marcel-Marie-Louis), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 3 mois de services dans la réserve.
Bidois (Henri-Louis-Marie), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 3 mois de services dans la réserve.
Hery (Louis-Paul-Marie), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 3 mois de services dans la réserve.
Richelet (Paul-Henri), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 3 mois de services dans la réserve.
Girerd (Robert-Paul-Victor), lieutenant de vaisseau de réserve; 21 ans 3 mois de services dans la réserve.
Le Garrec (Paul-Georges), lieutenant de vaisseau de réserve; 21 ans 3 mois de services dans la réserve.
Augé (René-Georges-André), lieutenant de vaisseau de réserve; 20 ans 8 mois de services dans la réserve.
Dion (Georges-Henri), lieutenant de vaisseau de réserve; 30 ans 3 mois de services dans la réserve.
Delaunay (Pierre-Félix), lieutenant de vaisseau de réserve, 25 annuités; 13 ans 2 mois de services dont 7 ans 1 mois dans la réserve.
Adrien (Jean-Pierre-Charles), lieutenant de vaisseau de réserve, 28 annuités; 19 ans 3 mois de services dont 6 ans 1 mois dans la réserve.

CORPS DES INGÉNIEURS MÉCANICIENS

Isola (Auguste-Angé), ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve; 27 ans de services dans la réserve.
Montanié (Justin-Paul-Michel), ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve; 28 ans 7 mois de services dans la réserve.
Dateu (Edmond-Marius), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 28 ans 1 mois de services dans la réserve.
Castan (Maurice-Jean), ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve; 27 ans 1 mois de services dans la réserve.
Vial (Alexis-Louis-François), ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve; 27 ans 1 mois de services dans la réserve.
Delbosc (René-Maurice), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 25 ans 1 mois de services dans la réserve.
Couillard (Jean-Jacques), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 25 ans 1 mois de services dans la réserve.
Sallé (René), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 25 ans 1 mois de services dans la réserve.
Laroche (Jean), ingénieur mécanicien principal de réserve; 22 ans 3 mois de services dont 7 ans 7 mois dans la réserve.
Riboulet (Alexis-Aimé), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 20 ans 8 mois de services dans la réserve.
Leseigneur (Lucien-François-Pierre), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 20 ans 3 mois de services dont 12 ans 1 mois dans la réserve.
Gallienne (Charles-Paul-Auguste-Célestin-Léon), ingénieur mécanicien principal de réserve, 26 annuités; 18 ans 3 mois de services dont 5 ans 11 mois dans la réserve.
Grisvard (Jean), ingénieur mécanicien de 1re classe en retraite, 24 annuités; 27 ans 4 mois de services dont 13 ans dans la réserve.
Bruyère (Marcel-Martin-François), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve, 22 annuités; 19 ans 2 mois de services dans la réserve.

CORPS DES OFFICIERS DU COMMISSARIAT

Bousquet (Roger-Charles-Marc-Antoine), commissaire principal de réserve, 28 annuités 3 mois; 18 ans de services dont 6 ans 11 mois dans la réserve.
Blanc (François-Serge-Georges), commissaire principal de réserve, 25 annuités; 18 ans de services dont 7 ans 9 mois dans la réserve.
Dubost (Robert-Eugène-Augustin), commissaire principal de réserve, 20 annuités; 17 ans de services dont 6 ans 3 mois dans la réserve.

CORPS DES OFFICIERS DES ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE

Le Ball (Joeph-Julien-Marie), officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve; 35 ans 4 mois de services dont 8 ans 6 mois dans la réserve.
Inizan (François-Marie), officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve; 34 ans 3 mois de services dont 7 ans 7 mois dans la réserve.
Parigot (Maurice-Pierre-Arthur), officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve; 33 ans 2 mois de services dont 9 ans 4 mois dans la réserve.

CORPS DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION

(Branche: Comptable des matières.)

Audran (Maurice-François-Auguste), officier d'administration de 2e classe en retraite; 36 ans 5 mois de services dont 11 ans dans la réserve.

(Branche: Inscription maritime.)

Bonavita (François), officier d'administration de 1re classe de réserve; 29 ans 9 mois de services dont 22 ans 3 mois dans la réserve.

CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE INTERPRÈTE ET DU CHIFFRE

Bercot (Pierre-Lucien-Alfred), officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe; 28 ans 2 mois de services dans la réserve.
Couetoux du Tertre (Fernand), officier de réserve interprète et du chiffre de 2e classe; 27 ans 2 mois de services dans la réserve.
Szelagowski (Léon-Jersy), officier de réserve interprète et du chiffre de 2e classe; 25 ans 2 mois de services dans la réserve.
Barré (Jacques-Emile-Auguste), officier de réserve interprète et du chiffre de 2e classe; 25 ans 2 mois de services dans la réserve.
Raffray (Charles-Constant-Marie), officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe; 23 ans 3 mois de services dans la réserve.

Par décret du Président de la République en date du 6 janvier 1956, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la loi n° 54-935 du 18 septembre 1954 portant création de contingents de la Légion d'honneur en faveur des personnels de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 1er décembre 1955 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les officiers mariniers n'appartenant plus à l'armée active dont les noms suivent:

(Pour compter du 31 décembre 1954.)

ANNÉE 1954

Au grade de chevalier.

Décoration avec traitement.

(Application des dispositions de l'article 79 de la loi de finances du 16 avril 1930 et de l'article 7 de la loi n° 54-935 du 18 septembre 1954).

a) Réservistes.

Mistrius (Marcel), ex-premier maître mécanicien, m'e 124-193-11. Médaillé militaire du 30 juin 1932. Cité. 33 ans 4 mois de services dont 31 ans 9 mois de services actifs.
Lamour (Charles-Antoine), ex-maître principal radiotélégraphiste, mle 3242-25-1. Médaillé militaire du 26 février 1937. Cité. 28 ans 11 mois de services dont 25 ans 4 mois de services actifs.
Piriou (Arsène), ex-premier maître mécanicien, mle 267-25-2. Médaillé militaire du 26 février 1937. Cité. 28 ans 9 mois de services dont 27 ans 10 mois de services actifs.
Jaffrenou (Pierre), ex-maître électricien, mle 4397-27-11. Médaillé militaire du 16 juin 1938. Cité. 27 ans 5 mois de services dont 17 ans 7 mois de services actifs.
Jean (Adrien), ex-maître fourrier, mle 293-27-VI. Médaillé militaire du 31 décembre 1938. Cité. 26 ans 11 mois de services dont 20 ans 10 mois de services actifs.
Gouranton (Joseph-Julien), ex-premier maître canonnier, mle 3963-27-2. Médaillé militaire du 16 juin 1938. Cité. 26 ans 9 mois de services dont 25 ans 8 mois de services actifs.
Jaminet (Constant-Charles), ex-maître principal canonnier, mle 1292-C-28. Médaillé militaire du 11 février 1941. 2 fois cité. 26 ans 5 mois de services dont 24 ans 2 mois de services actifs.
Mandon (Martial), ex-premier pilote d'aéronautique, mle 5556-27-V. Médaillé militaire du 1er juillet 1937. Cité. 25 ans 9 mois de services dont 19 ans 2 mois de services actifs.
Leriche (Paul-Ernest), ex-premier maître mécanicien volant, mle 62-C-32-A. Médaillé militaire du 30 janvier 1940. 2 fois cité. 22 ans 6 mois de services dont 15 ans 7 mois de services actifs.

b) Dégagés d'obligations militaires.

Jégot (Christophe), ex-maître principal canonnier, mle 109-567-H. Médaillé militaire du 9 juillet 1930. Cité. 31 ans 2 mois de services dont 29 ans 2 mois de services actifs.

Billon (François-Marie), ex-premier maître radiotélégraphiste, mle 122-204-2. Médaillé militaire du 30 juin 1932. Cité. 28 ans de services dont 20 ans de services actifs.

Jamais (Albert-Armand-Jean), ex-premier maître pilote d'aéronautique, mle 190 C-32. Médaillé militaire du 24 juillet 1940. 4 fois cité. 21 ans 9 mois de services dont 15 ans 8 mois de services actifs.

c) Réformés pour blessures de guerre.

Audren (François), ex-premier maître mécanicien, mle Auray 12426. Médaillé militaire du 4 juin 1931. Cité. Blessé. 29 ans 5 mois de services dont 17 ans 9 mois de services actifs.

Par décret du Président de la République en date du 6 janvier 1956, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées; vu la loi n° 54-935 du 18 septembre 1954, portant création de contingents de la Légion d'honneur en faveur des personnels de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 1er décembre 1955 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, l'officier désigné ci-après:

(Pour compter du 31 décembre 1954.)

Décoration sans traitement.

Au grade de chevalier

André (Charles-Auguste), lieutenant de vaisseau de réserve. 36 ans 4 mois de services dont 33 ans 4 mois dans la réserve.

Par décret du Président de la République en date du 6 janvier 1956 rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées; vu la loi n° 54-935 du 18 septembre 1954, portant création de contingents de la Légion d'honneur en faveur des personnels de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 1er décembre 1955 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les officiers mariniers n'appartenant plus à l'armée active dont les noms suivent:

(Pour compter du 31 décembre 1954.)

ANNEE 1954

Au grade de chevalier.

Décoration sans traitement.

a) Réservistes.

Paillard (Georges-Amédée-Edmond), ex-premier maître mécanicien, mle 125.498-H. Médaillé militaire du 1er juin 1942. 32 ans 7 mois de services dont 28 ans 10 mois de services actifs.

Casimiri (Pierre-François), ex-premier maître, mécanicien D. P., mle 69.219-5. Médaillé militaire du 22 juin 1939. 28 ans 7 mois de services dont 25 ans de services actifs.

Boucard (Emile), ex-maître principal pilote aéronautique, mle 226.R.34. Cité. Médaillé militaire du 16 janvier 1946. 20 ans 8 mois de services dont 16 ans 1 mois de services actifs.

b) Dégagés d'obligations militaires.

Morvan (Guillaume-Joseph), ex-maître mécanicien, mle 72599-2. Médaillé militaire du 14 juillet 1919. 38 ans 1 mois de services dont 25 ans de services actifs.

Lavalou (Jean-François), ex-premier maître commis aux vivres, mle 95-976-H. Cité. Médaillé militaire du 13 mars 1930. 35 ans 2 mois de services dont 30 ans 2 mois de services actifs.

Floch (Alain-Marie), ex-premier maître timonier, mle 79.905-2. Médaillé militaire du 10 juillet 1921. 35 ans de services dont 30 ans de services actifs.

Lalandec (Yves-Marie), ex-maître principal pilote de la flotte, mle 108.853-H. Médaillé militaire du 9 juillet 1930. 32 ans 1 mois de services dont 27 ans 1 mois de services actifs.

Le Louz (François-Marie), ex-premier maître canonnier, mle 93.003-H. Cité. Médaillé militaire du 29 janvier 1927. 31 ans 7 mois de services dont 27 ans 2 mois de services actifs.

Lemeillat (Joseph), ex-maître principal timonier, mle 72736-2. Médaillé militaire du 16 janvier 1920. 31 ans 1 mois de services dont 26 ans 1 mois de services actifs.

Kerdraon (Louis-Charles), ex-premier maître fusilier, mle 83.614-H. Médaillé militaire du 12 juillet 1918. 31 ans de services dont 26 ans 3 mois de services actifs.

Tréboula (Yves-Guillaume), ex-premier maître timonier, mle 84.488-H. Cité. Médaillé militaire du 19 mai 1923. 30 ans 10 mois de services dont 25 ans 10 mois de services actifs.

Rio (Benoît-Vincent), ex-maître principal fourrier, mle 20.141-3. Médaillé militaire du 29 décembre 1925. 30 ans de services dont 25 ans de services actifs.

Dréan (Louis-François), ex-maître mécanicien, mle 13012-3. Cité. Médaillé militaire du 9 novembre 1920. 30 ans de services dont 25 ans de services actifs.

Lescot (Léon-Jules-Bernardin), ex-maître mécanicien, mle 23.911 I. Cité. Médaillé militaire du 30 avril 1921. 30 ans de services dont 25 ans de services actifs.

Archambaud (Emmanuel-Léopold), ex-maître timonier, mle 12-178-I. R. R. Médaillé militaire du 29 janvier 1927. 28 ans de service dont 15 ans de services actifs.

Guillas (François-Jean-Marie), ex-premier maître mitrailleur bombardier, mle 23.664-3. Médaillé militaire du 30 décembre 1925. 28 ans de services dont 21 ans de services actifs.

Bescond (Joseph-Marie), ex-maître pilote d'aéronautique, mle 101.864-5. Cité. Médaillé militaire du 7 juillet 1926. 28 ans de services dont 15 ans 1 mois de services actifs.

Burel (Jean), ex-maître électricien, mle 779.T.24. 28 ans de services dont 21 ans de services actifs.

Mény (Aloyse), ex-maître mécanicien, mle 3172.T.28. Cité. Médaillé militaire du 5 septembre 1939. 24 ans 7 mois de services dont 20 ans 9 mois de services actifs.

Par décret du 6 janvier 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 19 décembre 1955 portant que les promotions dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus, avec traitement, les officiers d'active désignés ci-après:

DÉCORATION AVEC TRAITEMENT

Au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

Cadre navigant.

Bouvarre (Pierre-Gérard-Cornil), colonel; 23 ans de services, 9 campagnes, 24 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité. Officier de la Légion d'honneur du 17 juillet 1949.

Lacombe (Gaston-Marie-René-Georges), colonel; 24 ans de services, 5 campagnes, 28 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Officier de la Légion d'honneur du 17 juillet 1949.

Marias (Victorien-Baptiste-Raoul), colonel; 23 ans de services, 5 campagnes, 25 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité. Officier de la Légion d'honneur du 5 octobre 1948.

Pluchart (Louis-Osée-Léon), commandant; 21 ans de services, 7 campagnes, 27 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Officier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948.

De Pins (Gérard-Joseph-Roger-Marie), colonel; 18 ans de services, 8 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Officier de la Légion d'honneur du 25 juillet 1947.

Mangin (Claude), lieutenant-colonel; 18 ans de services, 7 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité. Officier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948.

Candelier (Marcel-François), commandant; 19 ans de services, 6 campagnes, 23 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Officier de la Légion d'honneur du 5 octobre 1948.

Calmel (Jean-Louis-Casimir), colonel; 20 ans de services, 6 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Officier de la Légion d'honneur du 10 décembre 1947.

Villaceque (Pierre-Erasme-François-Marc), lieutenant-colonel; 18 ans de services, 6 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été blessé et cité. Officier de la Légion d'honneur du 28 juillet 1947.

Par décret en date du 6 janvier 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la délibération du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 19 décembre 1955 portant que la promotion faisant l'objet du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au grade de commandeur, pour prendre rang du 31 décembre 1955, avec traitement:

CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR, CADRE NAVIGANT

M. le général de brigade aérienne Grimal (Georges-Fernand-Emilien); 27 ans 3 mois de services, 7 ans de campagnes, 1 citation à l'ordre de l'armée, 26 ans 2 mois de bonifications pour services aériens commandés, 6 ans 5 mois de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 17 juillet 1949.

Par décret en date du 6 janvier 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la délibération du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 19 décembre 1955 portant que la promotion faisant l'objet du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du 31 décembre 1955:

AVEC TRAITEMENT

Au grade de commandeur « Active ».

CORPS DU CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION DE L'AÉRONAUTIQUE

Court (François-Xavier), contrôleur de 2e classe; 17 ans 3 mois de services, 10 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés, 6 ans 8 mois de campagnes, six citations dont deux à l'ordre de l'armée, une blessure en service aérien commandé, un an de majorations diverses. Officier de la Légion d'honneur du 7 septembre 1948.

Par décret du 6 janvier 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 19 décembre 1955 portant que la promotion dans la Légion d'honneur du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu, sans traitement, l'officier en congé du personnel navigant désigné ci-après:

DÉCORATION SANS TRAITEMENT

Au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR EN CONGÉ DU PERSONNEL NAVIGANT AU TITRE DE L'ARTICLE 55 DE LA LOI DU 9 AVRIL 1935

Bodin (Pierre-Anne-François-André), colonel; 28 ans de services, 14 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité. Officier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948.

Par décret du 6 janvier 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 19 décembre 1955 portant que la promotion dans la Légion d'honneur du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu, sans traitement, l'officier en congé du personnel navigant désigné ci-après:

Au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

(Pour prendre rang du 30 juin 1955.)

CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR EN CONGÉ DU PERSONNEL NAVIGANT AU TITRE DE L'ARTICLE 55 DE LA LOI DU 9 AVRIL 1935

Rouzaud (Jean-Eliacin), colonel; 29 ans de services, 13 campagnes, 28 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Officier de la Légion d'honneur du 17 juillet 1949.

Par décret en date du 6 janvier 1956, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la délibération du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 19 décembre 1955 portant que la promotion faisant l'objet du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du 31 décembre 1955, avec traitement:

Au grade d'officier de la Légion d'honneur.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DE L'AIR

De Valroger (Pierre-Albert-Marie), ingénieur général de 2e classe de l'air; 33 ans 3 mois de services, 9 mois de campagne, 3 mois de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 juin 1946.

Par décret du 6 janvier 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 19 décembre 1955 portant que les promotions dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus, avec traitement, les officiers dont les noms figurent dans le tableau ci-après;

Décorations avec traitement.

Au grade d'officier de la Légion d'honneur.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

I. — CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

A. — CADRE NAVIGANT

Vidon (René-Rémy-Jean), commandant. *a*) Totalise: 19 ans de services, 8 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 16 annuités.

Joly (Charles-Louis-Adolphe), capitaine; 15 ans de services, 8 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 mai 1945.

Buffet (André-François-Louis), capitaine; 18 ans de services, 9 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947

Duvignau (Pierre Jean-Paul), commandant. *a*) Totalise: 17 ans de services, 11 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 17 annuités.

Fays-Long (Roger-Joseph), commandant; 20 ans de services, 6 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Vauchy (Jean-Marie), lieutenant-colonel. *a*) Totalise: 16 ans de services, 12 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 20 annuités.

Vives (Robert-Martial), capitaine; 17 ans de services, 8 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Gateau (Louis-Jean), capitaine. *a*) Totalise: 18 ans de services, 13 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 18 annuités.

Merces (Adalbert-Arthur), capitaine; 20 ans de services, 12 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Beaudoin (Jean-Louis-François), capitaine; 19 ans de services, 5 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 juillet 1947.

Lecerf (Louis-Jean-Clément), lieutenant-colonel; 18 ans de services, 8 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Reder (Jean), commandant; 16 ans de services, 9 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Ducatel (Louis-Emile), capitaine; 17 ans de services, 14 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Maynard (René-Léon-Emile), capitaine; 16 ans de services, 10 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Kerguelen (Yves-Marie), capitaine; 16 ans de services, 6 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 juillet 1947.

Debras (Michel-Edmond-Armand), lieutenant-colonel. *a*) Totalise: 18 ans de services, 9 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 18 annuités.

Rey (Augustin-Jean-Georges), commandant; 20 ans de services, 5 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Sabria (Joachim), capitaine; 16 ans de services, 13 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Soudé (Maurice-Robert), capitaine; 18 ans de services, 8 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 juillet 1947.

Richard (Alain-Georges), lieutenant-colonel; 16 ans de services, 7 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Collongues (René-Marcel), commandant; 16 ans de services, 10 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Seguineau (Maurice-Georges-Marie-Jean), capitaine; 19 ans de services, 6 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Christienne (Charles-Léon), commandant; 15 ans de services, 6 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 17 mai 1945.

Rivory (Georges-Jean-Baptiste), commandant; 16 ans de services, 8 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 juillet 1947.

Maubert (Joanny-Auguste-Robert), capitaine; 17 ans de services, 9 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Tulli (André-Auguste-Régis), commandant; 15 ans de services, 8 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Pequin (François-Paul-Jean), commandant; 15 ans de services, 8 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légions d'honneur du 1er avril 1946.

Jourdan (Alain), commandant; 15 ans de services, 10 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Antoine (Jean-Joseph-Jules), commandant; 16 ans de services, 10 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 février 1947.

Darribehaude (Bernard-Jean-Marie), capitaine. *a*) Totalise: 15 ans de services, 8 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 19 annuités.

De Montalembert (Aimery-Charles-Pierre-Paul-Marie), commandant; 16 ans de services, 8 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 juillet 1947.

Féléfou (André-Joseph), commandant. *a*) Totalise: 18 ans de services, 7 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 7 septembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 19 annuités.

Teissier (Yves-Jean), commandant; 16 ans de services, 9 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 décembre 1947.

Calmels (Honoré-Guillaume), capitaine: *a*) Totalise: 19 ans de services, 11 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité. chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 17 annuités.

Labussiere (Octave-Georges-Denis), commandant; 16 ans de services, 9 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 juillet 1947.

Marre (Robert-Jean-Joseph), capitaine; 15 ans de services, 7 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 juillet 1947.

Chevallier (René-Eugène), capitaine; 16 ans de services, 8 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 30 juin 1945.

Sicre (René-Henri), commandant; 15 ans de services, 8 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. 1 an de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 juillet 1947.

Delcros (André-Jules-Léopold), capitaine; 19 ans de services, 7 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 20 août 1945.

Maurin (François-Louis-André), lieutenant-colonel. *a*) Totalise: 16 ans de services, 9 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 17 annuités.

Emery (Maurice-Marie-Joseph), commandant; 15 ans de services, 7 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Gridelet (Paul-Joseph-François), capitaine; 16 ans de services, 11 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 20 août 1945.

Brisset (Achille-Albert), capitaine. *a*) Totalise: 15 ans de services, 9 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été blessé et cité, chevalier de la Légion d'honneur du 5 octobre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 19 annuités.

Le Gal (Georges-Joseph-Marie), capitaine; 18 ans de services, 8 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Le Goff (Albert-Jules-Marie), capitaine; 17 ans de services, 5 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 27 septembre 1945.

Le Dé (Maurice-André-Victor), capitaine; 16 ans de services, 11 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Pehuet (Jacques-Albert), commandant; 15 ans de services, 5 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Munier (Marcel-Gilbert-Bernard), capitaine; 15 ans de services, 5 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 20 août 1945.

Versini (Roger-Emmanuel), capitaine; 16 ans de services, 9 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 juillet 1947.

Portron (Jean-Georges), capitaine; 13 ans de services, 6 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Barrois (Raymond-Léopold-Léon), commandant; 15 ans de services, 8 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 6 décembre 1945.

Noël (Georges-Etienne), commandant; 16 ans de services, 6 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Azan (Gaston-Paul), capitaine; 19 ans de services, 5 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 20 août 1945.

Hiernard (Marc-Marie-Lucien), lieutenant-colonel. *a*) Totalise: 18 ans de services, 4 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 18 annuités.

Vannier (Louis-Henri), capitaine; 15 ans de services, 6 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 novembre 1946.

Doléac (René-Julien), commandant. *a*) Totalise: 17 ans de services, 9 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés, a été cité, chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 18 annuités.

Colomés (Lucien-Georges), capitaine; 16 ans de services, 7 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 21 septembre 1945.

Simturel (Raymond-Jean), capitaine; 16 ans de services, 7 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 juillet 1947.

B. — Cadre sédentaire

Philibert (André-Pierre-Alexandre), commandant; 23 ans de services, 12 campagnes, 22 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 8 mai 1947.

Py (Charles-Julien-Joseph), capitaine; 26 ans de services, 10 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 19 novembre 1945.

Blanc (André-Félicien), capitaine; 23 ans de services, 8 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Ponteins (Denis), capitaine; 25 ans de services, 4 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1946.

Rauch (Marcel-Jean-Gustave), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 7 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 19 mai 1946.

Le Morvan (Eugène-Yves), capitaine; 30 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 3 mars 1945.

Chambaud (André-Joseph), capitaine; 23 ans de services, 10 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1945.

Monnot (René-Constant-Eugène), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 7 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1946.

Baudoult d'Hautefeuille (Joseph-Edouard-Jean-François), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 30 novembre 1942.

Klein (Georges), colonel; 31 ans de services, 3 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 avril 1947.

Legrand (Daniel-Charles-Julien), capitaine; 20 ans de services, 9 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 mai 1945.

Signoret (Jean), capitaine; 18 ans de services, 9 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Thomas (Raoul), commandant; 24 ans de services, 9 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1946.

II. — OFFICIER EN CONGE DU PERSONNEL NAVIGANT CONCOURANT AVEC L'ARMEE ACTIVE

(Article 7 de la loi du 30 mars 1928.)

Ronat (Albert-Valentin-Gabriel), capitaine; 23 ans de services, 5 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 2 juillet 1945.

III. — CORPS DES OFFICIERS DES BASES DE L'AIR

Bayle (Henri-Julien), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 décembre 1943.

IV. — CORPS DES OFFICIERS MECANICIENS DE L'AIR

Garzini (René-Pierre), capitaine; 22 ans de services, 5 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er juin 1945.

Renault (Michel), capitaine; 21 ans de services, 10 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 17 juillet 1945.

Gatissou (René-Jean), commandant; 20 ans de services, 14 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Guyot (Marius-Louis), capitaine; 19 ans de services, 11 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1945.

Laronze (Henri), capitaine; 19 ans de services, 8 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er août 1945.

Dyot (Gaston), capitaine; 19 ans de services, 8 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 17 juillet 1945.

V. — CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

CADRE NAVIGANT

Dégagé des cadres concourant avec l'armée active.

(Loi du 5 avril 1946.)

Rolland (Adrien-Edmond), capitaine; 20 ans de services, 4 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 19 novembre 1945.

Par décret en date du 6 janvier 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 19 décembre 1955 portant que la promotion dans la Légion d'honneur du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu, avec traitement, l'officier de réserve servant en situation d'activité désigné ci-après:

Décoration avec traitement.

Au grade d'officier de la Légion d'honneur.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'AIR

(Cadre sédentaire.)

Balasc (Paul-Henri-André), capitaine; 32 ans de services, 4 campagnes, 25 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 décembre 1940.

Par décret en date du 6 janvier 1956, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la délibération du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 19 décembre 1955, portant que la promotion faisant l'objet du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du 30 juin 1955:

Avec traitement.

Au grade d'officier « Active ».

CORPS DU CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION DE L'AÉRONAUTIQUE

Lefèvre (André-Roland), contrôleur de 1re classe; 18 ans 2 mois de services, 5 ans 6 mois de campagnes, 9 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés, 2 citations, 8 ans 5 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 24 juillet 1946.

Par décret en date du 6 janvier 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 19 décembre 1955 portant que la promotion dans la Légion d'honneur du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu sans traitement l'officier désigné ci-après:

Décoration sans traitement.

Au grade d'officier de la Légion d'honneur.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR EN CONGÉ DU PERSONNEL NAVIGANT AU TITRE DE LA LOI DU 9 AVRIL 1935

(Article 55.)

Venangeon (Louis-Robert), capitaine; 22 ans de services, 10 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Par décret en date du 6 janvier 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 19 décembre 1955 portant que les nominations dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés, avec traitement, les officiers et sous-officiers dont les noms figurent sur le tableau ci-après:

Décorations avec traitement.

Au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

I. — CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

A. — CADRE NAVIGANT

Béaux (Georges-Fernand), capitaine; 20 ans de services, 5 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

De Serre de Saint-Roman (Jacques-Antoine-Louis-Marie), commandant; 12 ans de services, 8 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Cavin (Raymond-Georges), capitaine; 16 ans de services, 8 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 23 juillet 1944.

Mathiot (Jean-Armand), capitaine; 12 ans de services, 7 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Letellier (Robert-Eugène), capitaine; 12 ans de services, 6 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

François (Guy-Jean), capitaine; 17 ans de services, 10 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Delpech (Pierre-Antonin-Léonce), capitaine; 11 ans de services, 5 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Grollemund (Jean), capitaine; 14 ans de services, 3 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

De Maillard (Marie-Guy), commandant; 19 ans de services, 7 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Sevestre (Claude-Georges-Joseph), capitaine; 12 ans de services, 7 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

De Maistre (Henri-Hubert-Ignace-Joseph), commandant; 13 ans de services, 6 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Berçot (Julien-Marie-Henri-Joseph), capitaine; 15 ans de services, 6 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Smith (Michel-Henri-Jean), capitaine; 11 ans de services, 6 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Graveret (André-Albert-Adolphe), commandant; 13 ans de services, 3 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été blessé.

Antiphon (Roger-Raoul), capitaine; 11 ans de services, 5 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses A été cité.

Canuel (Henri-Marie-Maxime), commandant; 16 ans de services, 5 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été blessé.

Vergne (Raymond-Charles-Jean), capitaine; 11 ans de services, 2 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Fraisse (Bernard-Marie), capitaine; 13 ans de services, 5 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

David (Roger-Charles-Etienne), commandant; 13 ans de services, 5 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Taisne (André-Jacques-Marie), capitaine; 11 ans de services, 4 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Mollard (Amédée-Léon-André-René), capitaine; 12 ans de services, 2 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Douezy (Edmond-Jacques), commandant; 14 ans de services, 6 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Grisoni (Georges), capitaine; 12 ans de services, 9 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Vidal (Jean-Pierre), capitaine; 11 ans de services, 6 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Ricaud (Paul), capitaine; 11 ans de services, 6 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Jagot-Lacoussiere (Léonard-Marie-Michel), commandant; 18 ans de services, 5 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Costa (Albert-Georges-Louis), capitaine; 10 ans de services, 3 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Lefevre (Robert-Fernand), capitaine; 17 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 20 août 1945.

Jaillette (Yves-Charles-Marc), capitaine; 11 ans de services, 4 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Beauvais (Henri-Marie-Joseph), capitaine; 9 ans de services, 1 campagne, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Grenet (Jean-Charles-Auguste-Marcel), capitaine; 9 ans de services, 4 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Patton (Georges-Charles-Louis-Auguste), capitaine; 10 ans de services, 3 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Blanc (Paul-Joseph), capitaine; 9 ans de services, 2 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Delachoue (Roger-Stanislas-Charles), capitaine; 12 ans de services, 4 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Claustres (Jean-Louis-Marie-Joseph), capitaine; 10 ans de services, 2 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Merle (Henri), capitaine; 10 ans de services, 2 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Foncelle (Jacques-Louis-Joseph), capitaine; 9 ans de services, 2 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Ains (Robert-Emile-François), lieutenant; 10 ans de services, 4 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Vinet (Philippe-Jean-Emile), capitaine; 10 ans de services, 2 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Contray de Pradel (Michel-Georges-Paul), capitaine; 12 ans de services, 6 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Teyssier (Fernand-Jean-Hector), capitaine; 9 ans de services, 2 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Auffray (Jules-Henri), capitaine; 9 ans de services, 3 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Léon (Jean-Paul-Etienne-Vincent), capitaine; 9 ans de services, 3 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Becker (André-Charles), capitaine; 7 ans de services, 3 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

De Rolland (Alain-Henri-Louis), lieutenant; 10 ans de services, 2 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lempereur (Gaston-Maurice-Jules), lieutenant; 10 ans de services, 3 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Crozet (Georges-Jean-Pierre), lieutenant; 11 ans de services, 2 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

b) Cadre sédentaire.

Chassaigne (Paul-Joseph), commandant; 18 ans de services, 8 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Oliva (Louis-Jean-Marius), commandant; 23 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Maury (Paul-Laurent), capitaine; 19 ans de services, 7 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lafitte (René-Etienne-Marius), capitaine; 18 ans de services, 6 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Le Mauff (Jacques-Emile-François), capitaine; 18 ans de services, 6 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Florin (Paul-Jean-Pierre), capitaine; 16 ans de services, 7 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bernard (Henri-Marie), capitaine; 17 ans de services, 8 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 1er avril 1916

Malipier (Louis-Yves-Marie), capitaine; 15 ans de services, 11 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Colombino (Primo-Jean), commandant; 21 ans de services, 5 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Blanc (Aimé-Marcelin-Louis), capitaine; 20 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Legangneux (Edouard-Eugène-Jean), capitaine; 18 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Breton (Jean-Adolphe), capitaine; 19 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Le Faou (Christian-René-Marie), capitaine; 16 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

II. — OFFICIERS DE L'AIR DEGAGES DES CADRES CONCOURANT AVEC L'ARMEE ACTIVE

(Loi du 5 avril 1946.)

Houpeurt (André-Henri), commandant; 22 ans de services, 4 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Brosset (André-Eugène), lieutenant; 19 ans de services, 4 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 23 novembre 1944.

III. — CORPS DES OFFICIERS DES BASES DE L'AIR

Tourenne (Emile), commandant; 27 ans de services, 6 campagnes.

Portes (Charles-Paul-Elie), capitaine; 26 ans de services, 7 campagnes.

Verhegge (Jean-Jacob), capitaine; 25 ans de services, 4 campagnes, 3 ans de majorations diverses. A été cité.

Cornet (Edmond-Joseph), capitaine; 21 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Kappler (Adolphe-Paul), lieutenant; 23 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Etienne (Jean-Marie-Joseph), commandant; 25 ans de services, 6 campagnes, 1 an de majorations diverses. A été blessé et cité.

Duviau (René-Marie-François), capitaine; 27 ans de services, 5 campagnes

Steinmetz (Marius-Edouard), capitaine; 26 ans de services, 6 campagnes.

Noobes (Pierre-Léon-Joseph), capitaine; 20 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Krieger (Alfred-Joseph), capitaine; 23 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Rivier (André), capitaine; 27 ans de services, 5 campagnes.

Lafont (Gabriel-Etienne-Albert), commandant; 27 ans de services, 4 campagnes.

Kounler (Robert-Gustave), capitaine; 20 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Schmitt (Edmond-Jules), capitaine; 22 ans de services, 9 campagnes.

Vallée (Alexandre-Marie), commandant; 19 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lechat (André-Georges-Valentin), capitaine; 24 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Conscience (Georges-Lucien-Marius), commandant; 24 ans de services, 7 campagnes.

Zavonyi (Rodolphe), commandant; 19 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Roume (Marcel-Etienne-Venant), capitaine; 18 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Leblond (Maurice-Raymond), capitaine; 20 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bonte (Valère-Henry-Georges), capitaine; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Potard (Guy-Clément-Marius-Adolphe), capitaine; 15 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Deslorieux (André), capitaine; 16 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Deroutez (Léon-Albert), capitaine; 16 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

Luca (Jean-Baptiste), capitaine; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Richard (Paul-Emile), capitaine; 17 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Campos (Emile-Eugène), capitaine; 16 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Gahou (Louis-Jean-Marie), capitaine; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Bonnemains (Georges-Henri-Louis), capitaine; 21 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Germain (Jean-Joseph), capitaine; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

IV. — CORPS DES OFFICIERS MECANICIENS DE L'AIR

Bliault (Jacques-Lucien-André), capitaine; 24 ans de services, 10 campagnes.

Jacques (Pierre-Maurice), capitaine; 18 ans de services, 10 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Euvrard (Fernand-Jean-Antoine), capitaine; 16 ans de services, 10 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Marcoux (Claudius-Paul-Antoine), commandant; 19 ans de services, 6 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Dubourg (Jean), capitaine; 20 ans de services, 8 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Saint-Léger (Pierre-Marie-Henri), commandant; 22 ans de services, 4 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Crenn (Alexis), capitaine; 24 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Gautier (Edouard-Marie-Ange), capitaine; 26 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Perrin (Louis-Marcellin), capitaine; 19 ans de services, 9 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Barbier (Maurice-Gaston-Marie), commandant; 20 ans de services, 7 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Chareyre (Henri-Adolphe-Marie), capitaine; 25 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Trousset (Robert-Louis), commandant; 15 ans de services, 6 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.

Roger (Jacques-Henri), commandant; 15 ans de services, 11 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Pellerin (André-Lucien-Augustin), capitaine; 23 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Angé (Robert-Marie-Ernest), lieutenant; 20 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens ocmmandés. A été blessé et cité.

Guez (Maurice-Jean), lieutenant-colonel; 22 ans de services, 6 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Ledain (Jean-André-Marie), capitaine; 19 ans de services, 6 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés A été cité.

Mille (Marius-Louis-Auguste), capitaine; 19 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, A été blessé et cité.

Gauthier (Marcel-René), capitaine; 19 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Gegout (Guy-Maurice), capitaine; 23 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Girard (René-Henri), lieutenant; 19 ans de services, 7 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lhermitte (Georges-Joseph), capitaine; 18 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Gruie (Roger-Marcel-Julien), lieutenant-colonel; 17 ans de services, 5 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Pasco (Raymond-Jean-Armand), capitaine; 18 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Hemme (Henri-Octave), capitaine; 24 ans de services, 2 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Grapinet (Paul-Marie), commandant; 25 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Coudeyre (Charles-François), capitaine; 19 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Pujol (Lucien-Eugène), commandant; 20 ans de services, 10 campagnes.

Bregnard (Albert-André), lieutenant; 19 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1918.

Pairon (André-Louis-Lucien), capitaine; 17 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Prudhomme-Latour (Albert-Jean-André), capitaine; 20 ans de serivces, 5 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Roux (Jacques-Gabriel), commandant; 23 ans de services, 4 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Piller (Emile-Lucien), commandant; 22 ans de services, 5 campagnes.

Richter (Roger-Pierre-Jean), commandant; 18 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

V. — CORPS DES OFFICIERS DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'AIR

Grosperrin (Georges-Camille-Julien), capitaine; 27 ans de services, 6 campagnes.

Lamic (André-Paul), capitaine; 28 ans de services, 5 campagnes.

Aymes (Clément-Camille-Blaise), capitaine; 27 ans de services, 6 campagnes.

Chaillet (Robert-François), capitaine; 17 ans de services, 12 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Barthélémy (Marc-Marie-Albert), capitaine; 26 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Faber (Roger-Louis-Henri), capitaine; 24 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Donnadieu (Yves-Emile), capitaine; 29 ans de services, 4 campagnes.

Renault (Bernard-Pierre), lieutenant; 22 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Blanc (Charles-Elie), capitaine; 25 ans de services, 7 campagnes.

Odinot (André-Joseph), capitaine; 26 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Delaperriere (Lionel-Armand-Gustave), capitaine; 26 ans de services, 4 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Coulet (Marcel-Romain), capitaine; 17 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

Maupas (François-Joseph), lieutenant; 25 ans de services, 7 campagnes.

Leroux (Jean-Marius), capitaine; 24 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Bretteville (Jean-Gaston), capitaine; 23 ans de services, 8 campagnes.

Battillot (Roger-Eugène), capitaine; 26 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Puchot (Adrien-Marie), capitaine; 24 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Combe (Jean-Henri), capitaine; 23 ans de services, 8 campagnes.

Cassagne (Justin-François), capitaine; 23 ans de services, 6 campagnes.

VI. — CORPS DES COMMISSAIRES DE L'AIR

Brochet (Gabriel-Louis), commissaire commandant; 24 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Delfini (Laurent-Dominique), commissaire commandant; 19 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Frange (François-Pierre-René), commissaire commandant; 21 ans de services, 9 campagnes.

Ammann (Jacques-Robert-Jean), commissaire commandant; 20 ans de services, 5 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

VII. — AUMONIERS DE L'AIR

Eichiski (Zundel-Jean), aumônier militaire; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Laurenge (Jacques-Jules-Emile), aumônier militaire; 21 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

VIII. — CORPS DES SOUS-OFFICIERS DU PERSONNEL NAVIGANT

Benoit (Henri-Marie-Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Hautin (Charles-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 11 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 15 novembre 1946.

Gonnot (Roland-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 28 septembre 1945.

Le Moigne (Jacques-Mathias), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 3 mars 1945.

Lindeberg (Albert-Marie), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 1er avril 1946.

Linares (Michel), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 23 septembre 1947.

Munier (Georges-Adolphe-Clément), adjudant chef; 16 ans de services, 6 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 27 septembre 1945.

Fleck (Joseph-Eugène), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 14 juillet 1947.

IX. — CORPS DES SOUS-OFFICIERS DU PERSONNEL NON NAVIGANT SPECIALISTE

Boudou (Lucien-Basile-Marius), adjudant-chef; 23 ans de services, 14 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 1er avril 1946.

Kersaho (Jean-Lucien), adjudant-chef; 22 ans de services, 10 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 16 juin 1945.

X. — CORPS DES SOUS-OFFICIERS DU PERSONNEL NON NAVIGANT DU SERVICE GENERAL

Loiselot (Charles), adjudant-chef; 23 ans de services, 12 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 28 juillet 1915.

Ardouin (Henri), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 31 mars 1944.

Par décret en date du 6 janvier 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 19 décembre 1955 portant que les nominations dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés, avec traitement, les officiers de réserve servant en situation d'activité désignés ci-après:

Décorations avec traitement.

Au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

I. — CORPS DES OFFICIERS DE RESERVE DE L'AIR

CADRE NAVIGANT

Lanez (Jean-Guy-Georges), lieutenant; 15 ans de services, 5 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Christnacher (René-Albert), lieutenant; 14 ans de services, 8 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Freund (René-Michel), lieutenant; 17 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 1er avril 1946.

II. — CORPS DES OFFICIERS DE RESERVE DES BASES DE L'AIR

Lobregat (Laurent-François-Michel), capitaine; 27 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, 3 ans de majorations diverses. A été cité.

Par décret en date du 6 janvier 1956, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la délibération du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 19 décembre 1955 portant que la nomination faisant l'objet du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du 31 décembre 1955:

Avec traitement.

Au grade de chevalier « Active ».

CORPS DU CONTROLE DE L'ADMINISTRATION DE L'AERONAUTIQUE

Caminati (Robert-Raymond), contrôleur de 3e classe; 15 ans 3 mois de services, 10 ans 2 mois de campagnes, 1 citation, 2 ans de majorations diverses.

Par décret en date du 6 janvier 1956, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la délibération du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 19 décembre 1955 portant que les nominations faisant l'objet du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du 31 décembre 1955, avec traitement:

CORPS DES INGENIEURS MILITAIRES DE L'AIR

Soufflet (Pierre-Robert-Maurice), ingénieur en chef militaire de 2e classe de l'air; 16 ans 6 mois de services, 4 ans 11 mois de campagnes, 7 ans 10 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Chalandon (Marie Louis-Gabriel), ingénieur en chef de 2e classe de l'air; 23 ans 1 mois de services, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lamy (Jacques-Edouard-Jean), ingénieur militaire en chef de 1re classe de l'air; 20 ans 3 mois de services, 2 ans de campagnes.

Par décret en date du 6 janvier 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la délibération du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 19 décembre 1955 portant que les nominations faisant l'objet du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du 31 décembre 1955 (avec traitement):

CORPS DES INGENIEURS MILITAIRES DES TRAVAUX DE L'AIR

Dhumez (André-Prudent), ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air; 24 ans 1 mois de services, 8 ans 9 mois de campagnes, 2 ans 5 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Gonry (Jean-Hubert-Alexandre), ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air; 26 ans 1 mois de services, 4 ans 1 mois de campagnes, 3 ans 4 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Décret du 6 janvier 1956 portant modification de prise de rang dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 6 janvier 1956, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu le décret du 9 avril 1953 portant nominations dans la Légion d'honneur, au titre de mutilés à 100 p. 100 pour blessures de guerre, le conseil de l'ordre entendu, est reportée au 17 mai 1948 la date de prise de rang de nomination dans la Légion d'honneur, au titre de mutilé à 100 p. 100 pour blessures de la guerre 1914-1918, de M. Marchand (André-Albert), ex-matelot sans spécialité, mle 129-54, médaillé militaire du 30 mars 1936, décoré par décret du 9 avril 1953, pour compter du 29 mars 1950.

Décrets du 6 janvier 1956 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 6 janvier 1956, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent.

INDOCHINE

RÉGULARISATIONS

Pour prendre rang du 7 juin 1954.

Dziejak (Marjan), 1re classe, 1/2e régiment étranger d'infanterie, mle L. M. 7781 87259.

Mucci (Pietro), 2e classe, 2e régiment étranger d'infanterie, mle 90732.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Pour prendre rang à la date du présent décret.

Bouchaib ben Smaïl ben Ahmed, 1re classe, 2/1e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 4159/41-1259. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 280 du 15 juillet 1954.

Boudineau (Guy), maréchal des logis, groupe de transport 516. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 21 du 8 mai 1948.

Boudjenah Abdelkader, 2e classe, 2/1er régiment de tirailleurs algériens, mle L. M. 434. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1040 du 31 octobre 1953.

Bousbaa Amar ben Aïssa, 1re classe, 3/2e régiment de tirailleurs algériens, mle 1259. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1528 du 8 août 1954.

Burtecin (Ridvan), caporal, 2/3e régiment étranger d'infanterie, mle 91820, L. M. 2867. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 995 du 6 octobre 1954.

Durand (Henri), 2e classe, 3/5e régiment étranger d'infanterie, mle 98649, L. M. 2418/53. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1638 du 18 septembre 1955.

Ebel (Alfred), 2e classe, 3/13e demi-brigade de la Légion étrangère, mle 82715, L. M. 3316. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1351 du 31 juillet 1954.

Falmi Tayeb, 2e classe, 27e bataillon de tirailleurs algériens, mle 4493 Oran. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 288 du 9 avril 1954.

Fievet (Emilien-Michel), caporal-chef, 3/5e régiment étranger d'infanterie, mle 77296 L. M. 6760. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 868 du 15 septembre 1954.

Gineste (Albert-Raymond), sergent, 5/7e régiment de tirailleurs algériens, mle 1630 x 22007.

Grosch (Nicolaus), 2e classe, 1/5e régiment étranger d'infanterie, mle 90907 L. M. 1877. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 2092 du 3 novembre 1954.

Grunwald (Franz), 2e classe, 2/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 90521 L. M. 1584. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 3 du 3 février 1955.

Haffner (Reinhard), 2e classe, 3/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 87269 L. M. 7754. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 728 du 11 août 1954

Hakem Djelloul, 2e classe, 3/3e régiment de tirailleurs algériens, mle 2139. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1637 du 13 décembre 1954.

Hamida ben Hamida, 3/4e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 2750/44-15964. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 280 du 26 septembre 1955.

Hielscher (Gerhard), 1re classe, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 85644 L. M. 6215. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 44 du 15 septembre 1954.

Hilzke (Heinz), 2e classe, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 86744 L. M. 7323. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 19 du 16 mars 1955.

Houguenade (Roger-James-Placide), sergent, 3/6e régiment de tirailleurs marocains. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 119 du 3 mars 1948.

Kapalmke (Lothar), sergent, 2/5e régiment étranger d'infanterie, mle 76280 L. M. 5818. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 27 du 11 juin 1954.

Kasimir (Werner), 2e classe, 6e régiment étranger d'infanterie, mle 55534 L. M. 1011. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 421 du 15 novembre 1949.

Kohler (Heinrich), 2e classe, 2/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 80106 L. M. 1211. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 61 du 29 janvier 1955.

Lutz (Rudolf), 2e classe, 1/5e régiment étranger d'infanterie, mle 95646 L. M. 6173. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 53 du 9 juillet 1954.

Mohammed ben M'Hammed, 1re classe, 3/4e régiment de tirailleurs marocains, mle S. 418 x 16018-1729.

Ostalz (Valentin), 2e classe, 1/5e régiment étranger d'infanterie, mle 87465 L. M. 7919. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1397 du 13 juillet 1954.

Pichler (Ludwig), 2e classe, 2/3e régiment étranger d'infanterie, mle 98591 L. M. 2624. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1846 du 26 octobre 1954.

Rousseau (René), 2e classe, C. C. A. B./5e régiment étranger d'infanterie, mle 88212 L. M. 8568. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 3271 du 21 décembre 1953.

Ruffato (Attilio), caporal-chef, 2e bataillon étranger de parachutistes, mle C0167 L. M. 5503. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 10 du 24 mars 1953.

Schnell (Heinz), 1re classe, 2/3e régiment étranger d'infanterie, mle 82495 L. M. 2058. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 69 du 5 août 1954.

Schumm (Johann), 2e classe, 1/2e régiment étranger d'infanterie, mle 75241 L. M. 4608. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 919 du 19 septembre 1954.

Schweisfurth (Manfred-Edmund), caporal-chef, 1/2e régiment étranger d'infanterie, mle 71243 L. M. 921. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 293 du 12 avril 1953.

Tomaschek (Emil), sergent-chef, 1/5e régiment étranger d'infanterie, mle 70168 L. M. 6815. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 3030 du 21 octobre 1953.

Tybusseck (Kurt), 2e classe, 2/3e régiment étranger d'infanterie, mle 99179 L. M. 2348/53. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 49 du 15 septembre 1954.

Vasquez (Antonio), 1re classe, 1/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 78660 L. M. 254. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 61 du 29 janvier 1955.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Carpentier (Jean-Félix), caporal, 2/22e régiment d'infanterie coloniale, mle 78-30625 x 96. Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre.

COREE

Briant (Paul-Raymond), 2e classe, bataillon français de l'O. N. U., mle 1156. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décret du Président de la République en date du 6 janvier 1956, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, et du ministre de la défense nationale et des forces armées, sont décorés de la Médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

A TITRE POSTHUME

INDOCHINE

Bodeau (Jacques-Edouard), sergent, compagnie de commandement de la zone opérationnelle du Nord-Ouest. Cette concession annule et remplace la citation attribuée par ordre général n° 1832 du 22 décembre 1954 du général commandant en chef en Indochine.

Bolard (Raymond), caporal, 5e compagnie du 2/21e régiment d'infanterie coloniale. Cette concession annule et remplace la citation accordée par ordre général n° 181 du général Valluy, du 17 avril 1947.

Boutonne (Fernand-Camille), sergent, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens. Cette concession annule et remplace la citation accordée par ordre général n° 23 du 14 janvier 1955 du général commandant en chef en Indochine.

Brunner (Alfred), sergent, 3e bataillon Thaï, mle 8008, recrutement de Mulhouse. Cette concession annule et remplace la concession à titre exceptionnel, décret du 21 juillet 1954, *Journal officiel* du août 1954.

Demesy (René-Marcel-Marie), 2e classe, 3/1er régiment étranger de cavalerie, mle 23636. Cette concession annule et remplace la citation attribuée par ordre général no 23 du 31 mai 1949, du général Le Bris, commandant les troupes françaises du Centre Annam.
Durin (Roger-René), 2e classe, 8e groupe de spahis algériens portés, mle 1562.
Ezzitouni Bokretaoui Taieb, 2e classe, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens, 8e compagnie, mle 1406, recrutement d'Alger.
Faure (Georges-Adrien), 1re classe, 43e régiment d'infanterie coloniale, mle L. M. 2545.
Gadjusek (Léopold), coporal, 3/3e régiment étranger d'infanterie, mle 1111/49, recrutement de Marseille.
Guillard (Albert-Auguste), sergent, 3/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 113, recrutement de Lyon, classe 1936.
Gentilini (Roland), 1re classe, 8e bataillon de parachutistes de choc, mle L. M. 50, 3108 recrutement de Paris.
Grand (Georges-Roger), 1re classe, 3/1er régiment de tirailleurs marocains, mle 31987, recrutement de Lyon.
Invernizzi (René-Fernand), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale, mle 90/16273 du recrutement de Besançon, classe 1946.
Joliot (Robert-Marc), 2e classe, 3e bataillon thaï, mle 25-264/52, recrutement de Besançon.
Jung (Joseph-Jean), sergent, 3e bataillon thaï, mle 2399 M., recrutement de Strasbourg.
Laroche (André-Marie-Pierre), sergent, 1er régiment de tirailleurs marocains, mle 10350/49, recrutement de Nancy.
Lebrun (Jacques), 2e classe, 1er bataillon de parachutistes coloniaux, mle 25137, recrutement de Paris.
L'Hour (Yves-Léon), sergent, détachement des C. O. A. Cx d'Indochine du Nord, mle 2116, recrutement de Rennes.
Mohamed ben Kerroun ben M'Ahmed, 2e canonnier, 3e groupe du 10e régiment d'artillerie coloniale, mle 2223/52, recrutement de Rabat.
Montagut (Marcel), sergent-chef, 1er bataillon étranger parachutiste, mle 71898.
Ouali Hamid, 2e classe, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens, 8e compagnie, mle 2921-902, recrutement de Constantine.
Picaud (Raymond-Elie-Gabriel), 1re classe, 8e bataillon parachutiste de choc, mle 53-42-2714, recrutement de Lyon, classe 1953.
Prunier (Jacques-Antoine-Léon), adjudant, 8e régiment de spahis algériens, mle 841, recrutement de Montluçon.
Rimasson (Maurice), sergent-chef, 6e bataillon de parachutistes coloniaux, classe 1953.
Rohart (Yves-Henri), sergent, 8e bataillon de parachutistes de choc, mle 3193, recrutement de Rennes.
Scorano (Humbert-Sauveur), 2e classe, 1er bataillon étranger de parachutistes, mle 70782. Cette concession annule et remplace la citation attribuée par ordre général no 269 du 21 avril 1951 du général commandant en chef en Indochine.
Senoussi Abdelkader, 1re classe, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens, 8e compagnie, mle A. 2106, L. M. 381, recrutement d'Oran.
Siaud (Jean), sergent, 5/7e régiment de tirailleurs algériens, mle L. M. 1116-1655, recrutement de Nancy.
S. N. P. Amar ben Mohamed, 1re classe, 2/1e régiment de tirailleurs algériens, mle 21980, recrutement d'Alger.
Thorel (Jacques), maréchal des logis, 2e bataillon de thaïs blancs.
Touil Abelkader, 2e classe, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens, 8e compagnie, mle 30012, recrutement d'Alger.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Yung (Isidore-Nicolas), sergent-chef, 3e régiment de tirailleurs tonkinois. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.
Dugenetay (Maximilien), 2e classe, base opérationnelle « W », mle 42328588.
Iost (Yves-Ildephonse-Hermann), 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Kupacinski (Miecoslaw), 1re classe, 2e régiment étranger d'infanterie.
Marenge, alias Vincent (Pierre-François), 1re classe, 2e bataillon étranger de parachutistes.
Masson, alias Van de Granssagne (Jacques-Georges-André), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie.
Paillot (Jean-Maurice), sergent, 3e régiment de tirailleurs algériens.
Paillottet (Georges), 1re classe, 1/2e brigade de parachutistes S. A. S.
Paire (Gabriel-Fernand), sergent, bataillon autonome de Dien Bien Phu.
Pallage (Roger-Raymond-Louis), sergent, 21e régiment d'infanterie coloniale.
Palmero (René-Adolphe), 2e classe, régiment d'artillerie coloniale du Maroc.
Pannetier (Jacques-Jean-Georges-Louis-Léon), 1re classe, section d'infirmiers coloniaux.
Pascual (Joseph-Clément-Armand), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie.
Patin (Henri-Alfred), 1re classe, 1er groupe de chasseurs laotiens.
Paulique (Maurice-Octave-Robert), 2e classe 3e régiment étranger d'infanterie.
Paul (Yves-Frantz-Marie), sergent-chef, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Paulus (François-Alphonse-Marie), adjudant, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Pautet (Georges), 2e classe, 61e bataillon colonial du génie.
Pauty (Jean), 2e classe, compagnie coloniale de garnison d'Hanoï.
Peirone (Alfred-Marius), maréchal des logis, 2e régiment d'infanterie coloniale.
Pencivy (Fernand-Marcel), 2e classe, 1er groupe d'escadrons de marche de l'arme blindée.
Perney (Gilbert-Eugène), 2e classe, groupement blindé du Tonkin.
Pernez (Bernard-Louis), maréchal des logis, 1er régiment de chasseurs.
Perrichon (Georges-Félicien), sergent, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Perron (Pierre-Arsène), sergent, 21e régiment d'infanterie coloniale.
Petit (Jean-Gilbert), aspirant, 5e bataillon de chasseurs laotiens.
Pezard (Raymond-Roger), brigadier, groupe d'artillerie coloniale de l'Afrique occidentale française.
Picault (Roland), 2e classe, 69e régiment d'artillerie d'Afrique, recrutement de Metz.
Pierre (Georges-Emile), maître-ouvrier, 61e bataillon colonial du génie.
Pierre (Maurice-Raymond-André), 2e classe, 23e régiment d'infanterie coloniale.
Pietri (Jean-Félix), sergent-chef, 1er bataillon cambodgien de marche.
Pigeard (Georges), 2e classe, bataillon de marche de la 9e division d'infanterie coloniale.
Pinatton (Jean-Pierre), 2e classe, 1er régiment d'infanterie coloniale.
Pineau (Bernard-Alexandre), sergent, 43e régiment d'infanterie.
Pineau (Roger), brigadier, 61e compagnie de circulation routière.
Pinto (Ruben), maître-ouvrier, 71e bataillon du génie.
Pirard (Paul-Jacques-André), 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Pirois (Pierre-Marie-Célestin), caporal-chef, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.
Pitet (Serge-Marcel-Edmond), maréchal des logis, 41e régiment d'artillerie coloniale.
Plancy (Félix), 1re classe, 4e bataillon de chasseurs laotiens.
Plantivaud (Raymond-René), 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Plisson (Gilles-Noël), 2e classe, 2e régiment d'infanterie coloniale.
Poinsenet (Eugène), 2e classe, 1er groupe d'escadrons de marche de l'arme blindée.
Poirier (François-Joseph-Jean), 2e classe, 5e bataillon de Montagnards d'Extrême-Orient.
Poirier (Louis-Ernest), 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens.
Poirier (Raymond-Fernand-Félix-Léon), brigadier, centre d'instruction du train.
Poisson (Claude-Henri-Alphonse), 1re classe, 1er régiment de spahis marocains.
Polgar (Jean-Victor), sergent, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Pommier (Bernard-Yves), 2e classe, 1er bataillon de parachutistes S. A. S.
Poncin (André), 1re classe, 21e régiment d'infanterie coloniale.
Poulet (André-Georges-Parfait), caporal, bataillon de marche de la 9e division d'infanterie coloniale.
Pouliquen (Robert-René-Gilbert), caporal chef, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Poumirou (Raymond-André), 2e classe, 1er bataillon colonial de commandos parachutistes.
Poussier (Pierre-Emile), caporal, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Poussin (Georges-Célestin), sergent, bataillon autonome de Dien Bien Phu.
Pouvreau (Joseph-Jean-Marie), sergent, 72e bataillon colonial du génie.
Pradal (Jean-André), adjudant, 3e régiment étranger d'infanterie.
Pradines (Eloi-Ernest-Augustin), maréchal des logis, régiment d'artillerie coloniale du Maroc.
Pragassam (Thomas), caporal-chef, 3e régiment mixte du Cambodge.
Prevost (René-Ernest), 2e classe, 13e demi-brigade de la légion étrangère, mle 6321, recrutement de Marseille, classe 1945.
Prevot (Henri-Paul), sergent, bataillon de marche de la 9e division d'infanterie coloniale.
Prevote (Georges), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Prigent (Michel-Louis-Marie), sergent, 3e régiment de tirailleurs tonkinois.
Pringarbe (Marcel-Jean-Léon), caporal, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Pronchery (Marius), 2e classe, 1er régiment étranger de cavalerie.
Prunet (Paul-Louis), 2e classe, 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 6733, recrutement de Marseille.

Puisais (André-Georges-Albert), sergent, 3e bataillon de chasseurs cambodgiens.
Quagliotti (André Leonard), 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Quinquis (Louis), sergent, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Quoex (Jean-Louis), brigadier, 61e compagnie de circulation routière.
Rabier (Raymond-Etienne), adjudant-chef, 21e compagnie de réparation divisionnaire.
Raelle (Maurice-Arthur-René), 2e classe, régiment de marche de spahis d'Extrême Orient.
Raffalli (Jacques-Dominique), aspirant, 21e régiment d'infanterie coloniale.
Rambourg (Gaston-René-Jean), 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens.
Ramet (Jean-Gabriel), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale.
Rancoule (Emile-Roger-Charles), 2e classe, bataillon porté du groupement blindé du Tonkin.
Ratinaud (Norbert-Louis), caporal, 6e régiment de tirailleurs marocains.
Raviat (René), sergent-chef, 1re demi-brigade de parachutistes S. A. S.
Raynaud (René-Antonin), 2e classe, 23e régiment d'infanterie coloniale.
Rebière (Louis-Constant-Emile), garde, 2e légion de marche de garde républicaine.
Regagnon (Camille-Joseph), brigadier, 1er régiment de chasseurs
Regnault (Maurice), 2e classe, 23e régiment d'infanterie coloniale
Rembert (Louis-Jean-Marie) sergent, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Remy (Lucien-Raymond), maréchal des logis, escadron autonome de reconnaissance.
Renaud (Henri-Guy-René), 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes
Resler (Henri-Louis), sergent, demi-brigade coloniale de commandos parachutistes S. A. S.
Ribault (Jean-Louis), caporal, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Ricois (Marcel-Pierre), 1re classe, demi-brigade de parachutistes S. A. S.
Ricordeau (René-Jacques), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Riépine (Fernand-Denio-Henri), brigadier, 21e compagnie de réparation divisionnaire.
Riou (René), 1re classe, 2e régiment de spahis marocains.
Rivière (Jacques), caporal, 1re demi-brigade de parachutistes S. A. S.
Rocchia (Lucien-Emilien), 2e classe, 110e régiment d'infanterie.
Rouat (Yves-René-Marie), 2e classe, bataillon porté du groupement blindé du Tonkin.
Rouger (Pierre-Marie-Auguste-Louis), 2e classe, 1re demi-brigade de parachutistes S. A. S.
Rougier (Auguste-Alphonse-Louis), 2e classe, 61e compagnie de circulation routière.
Rouzière (Bernard-François-Jules), 2e classe, 69e régiment d'artillerie d'Afrique.
Roy (Arthur-Michel-Henri-Jacques), 2e classe, 23e régiment d'infanterie coloniale.
Royon (Elie), 1er sapeur, 61e bataillon colonial du génie.
Rozen (Henri-Marie), 1re classe, 2e régiment de tirailleurs marocains, mle 1112, recrutement de Quimper.
Rubinstein (Jean), caporal, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Sachetti (Gilbert), 2e classe, groupe de transport 511, recrutement de Nancy, mle 2429.
Saint-Eloi (Henri-Jean), sergent, 1er bataillon thaï.
Sanitas (Maurice), 2e classe, bataillon de marche de la 9e division d'infanterie coloniale
Sanson (Michel-Bernard-Lucien), 1re classe, 21e régiment d'infanterie coloniale.
Santini (Dominique), 1re classe, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Saulnier (Charles-Adrien), 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Saxe (Maréchal), 1re classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Schaal (Georges-Louis-Joseph), sergent, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Segas (Jean-Marie-Raphaël), 1re classe, 2e régiment d'infanterie coloniale.
Seguela (Gaëtan-Michel-Henri-André), maréchal des logis, 4e régiment d'artillerie coloniale, recrutement de Poitiers, classe 1943.
Seguin (Gérard-Henri), 2e classe, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Seguin (Robert-Louis-Joseph), 2e classe, bataillon de marche de la 9e division d'infanterie coloniale.
Seite (Louis), 1re classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Senesse (Aimé-Eugène-Louis-Jean), adjudant-chef, gendarmerie royale laotienne, recrutement de Toulouse, mle 743.
Sere (Jean-Victor), 2e classe, 1er régiment de tirailleurs marocains.
Simon (Jacques), caporal, 6e régiment d'infanterie coloniale
Simon (Louis-Hillaire-André-Jean), 2e classe, 10e régiment d'artillerie coloniale.
Sionneau (André-Martial), 2e classe, 2e régiment d'infanterie coloniale.
Siri (Louis-Eugène-François), 2e classe, 1er bataillon de marche d'Extrême-Orient.
Smeets (Roger-Gérard-Jean-Marie), caporal-chef, 43e régiment d'infanterie.
Smith (John-Benjamin-Vincent), 2e classe), bataillon porté du groupement blindé du Tonkin.
Schier (René-Désiré-Louis), 1re classe, 1re demi-brigade parachutistes S. A. S.
Soulans (Pierre-François), brigadier-chef, 73e compagnie de circulation routière, recrutement de Toulouse.
Sowa (François), 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc
Sturer (Robert), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Suzanne (Louis-Georges-Auguste-Constant), 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Sylla (Antoine), brigadier-chef, groupe d'artillerie coloniale de montagne du Levant.
Syren (René-Charles), 2e classe, 4e régiment d'artillerie coloniale du Maroc.
Taravel (André-Paul), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale.
Taurines (Charles-Emile-Marius-Alphonse), sergent, compagnie de quartier général des forces du Laos.
Teissier (Paul-Emile), 2e classe, 23e régiment d'infanterie coloniale.
Thevin (Roland-Louis-Emile), 2e classe, 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, recrutement de Poitiers, mle 4911.
Thibaux (Roger-André), 2e classe, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Thierry (André-Ovide), caporal, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Tholon (Emmanuel-Roger), sergent, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Thomas (Raymond), 2e classe, bataillon porté du groupement blindé du Tonkin.
Thuillot (Roland-Serge-Gontran), 1re classe, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Tinel (Lucien-François-Louis), sergent, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Tisserand (Robert-Henri), 2e classe, groupement C, commando régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Tixier (Jules-René), 1re classe, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Tonnelier (Pierre-François), sergent, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Tosolini (Albert), brigadier, centre d'instruction du train.
Toupet (René-Donatien), sergent, 1er bataillon de marche cambodgien.
Tournay (Gaston-Emile), 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Trancart (Henri-René-Alexandre), 2e classe, groupe de transport 516.
Tropres (Michel), sergent, 1er régiment d'infanterie coloniale.
Truffault (René-Marcel), 2e classe, 1er régiment d'infanterie coloniale.
Turture (Clotaire-Jules-Joseph), caporal-chef, 21e régiment d'infanterie coloniale.
Turture (Kléber), sergent, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Turpin (Jean-Louis), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Uguen (Pierre-Sezny-Yves-Marie), sergent, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Uliana (Jacques), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale.
Ulloa (Robert), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale.
Urbain (Louis), caporal, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Urtebize (Marcel-André), 2e classe, bataillon autonome thaï.
Ussegiio (Jean-Pierre), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie.
Valette (Adrien-Antonin-Marius), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Vallée (Claude-Alexandre-Eugène), 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Vallée (Henri-Jules-Marie-Paul), caporal, 151e régiment d'infanterie.
Vallet (Jean), 2e classe, 151e régiment d'infanterie.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant déjà été cités pour les mêmes faits.

Blandin (Jacques-Marie-Pierre), caporal, 8e bataillon de parachutistes de choc, mle 1052/41146.
Fraval (Pierre-René), 1re classe, 8e bataillon de parachutistes de choc, recrutement de Rennes, mle 226103, classe 1950.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre.

Corée

Scheidt (René-André), caporal, recrutement de Strasbourg, 2e compagnie du bataillon français de l'O. N. U., mle 6594, classe 1949.

Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décret en date du 6 janvier 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 19 décembre 1955 portant que les concessions de la médaille militaire du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont décorés de la médaille militaire, les sous-officiers, caporaux et hommes de troupe de l'armée active, désignés ci-après:

DECORATIONS AVEC TRAITEMENT

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

I. — Corps des sous-officiers du personnel navigant.

Four (Raymond-François-Dominique), adjudant; 12 ans de services, 5 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Argot (René-Jean-Baptiste), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bonhoure (André), adjudant; 15 ans de services, 4 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Touzalin (Léon-Robert), sergent-chef, 12 ans de services, 4 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Fouche (Jean-Célestin-Victor), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bex (Pierre-Lucien), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bardanouve (Jean-Jacques), adjudant; 10 ans de services, 3 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Carrer (Maurice-Jean), sergent-chef; 10 ans de services, 5 campagnes. 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Travel (Roger-Paul), sergent-chef; 10 ans de services, 6 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Balland (Jacques-Louis-Ernest), sergent-chef; 10 ans de services, 5 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Dulondel (René-Georges), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Cherblanc (Albert-François), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Van Oudenhove (Yvon-Gabriel), sergent-chef; 11 ans de services, 9 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Braouezec (Jean-François-Germain), sergent-chef; 11 ans de services, 3 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Chastel (André-Marie-François-Pierre), adjudant; 10 ans de services, 3 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bourne (John), sergent-chef; 14 ans de services, 5 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lafond (Albert), sergent-chef; 10 ans de services, 3 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Chevalier (Rolland-Georges), sergent-chef; 13 ans de services, 3 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Garot (Maurice-Julien), sergent-chef; 14 ans de services, 5 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Benoit (Gilbert-Louis), adjudant; 10 ans de services, 5 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Courtade (Pierre-Marcel), sergent-chef; 10 ans de services, 5 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Masson (Robert-Emile-Jean), sergent-chef; 10 ans de services, 2 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Monier (Maurice-Henri-Marius), sergent-chef; 10 ans de services, 3 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Philippot (Jacques), sergent-chef; 10 ans de services, 2 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Platarets (André-Félicien-Louis), sergent; 13 ans de services, 5 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Comte (Jean-René), sergent-chef; 10 ans de services, 4 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Dias-Pereira (Raoul-Jules-Joseph), sergent-chef; 10 ans de services, 5 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Noël (Joseph-Jean-Marie), sergent-chef; 10 ans de services, 3 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lastennet (René-Théophile), sergent-chef; 10 ans de services, 1 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Rabatel (Armand-Edouard), sergent-chef; 10 ans de services, 3 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Hegly (Bernard-Jean-Marie), adjudant; 10 ans de services, 5 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Couillaud (Jean-Paul), adjudant; 10 ans de services, 1 campagne, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Delorme (Raymond-Louis), sergent-chef; 10 ans de services, 4 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Dachir (Christophe-Michel), adjudant; 12 ans de services, 3 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Moulin (Marcel), sergent-chef; 15 ans de services, 3 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Maestre (Paul-Michel), sergent-chef; 10 ans de services, 4 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Petit (Jean-Maurice-Yvon), sergent-chef; 10 ans de services, 1 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Brian (Raoul-Joseph), sergent-chef; 10 ans de services, 5 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Rogié (René-Georges), sergent-chef; 9 ans de services, 2 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Glemo (Marcel-Yves-Marie), sergent-chef; 10 ans de services, 1 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lemoine (Jean), sergent-chef; 8 ans de services, 3 campagnes, 8 ans de bonifications puor services aériens commandés. A été cité.

Bevillon (Marcel-Jean), sergent-chef; 10 ans de services, 3 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Benzoni (Gilbert-René), sergent-chef; 10 ans de services, 3 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Benzoni (Gilbert-René), sergent-chef; 10 ans de services, 3 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Meriz (Jérôme-Bernard), sergent-chef; 8 ans de services, 2 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Legal (Roger-Georges-Joseph), sergent, 6 ans de services, 3 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Menant (Alain-André-René), sergent-chef; 6 ans de services, 3 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Vernier (Alain-Joseph-Marie), sergent, 6 ans de services, 3 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bousseau (Louis-Claude), sergent; 6 ans de services, 3 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Poisson (Jean-Armand-Denis), sergent; 5 ans de services, 2 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Benon (Guy-André), sergent; 5 ans de services, 2 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Boisson (Guy-Richard-Xavier), sergent; 5 ans de services, 2 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Mauvigner (Yves-Sylvain-André), sergent-chef; 6 ans de services, 2 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

II. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant spécialiste.

Cazenave (Raymond-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Frigout (Charles-Louis-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Camus (Jacques-Hubert), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Cuabos (Guy-Marc-Jacques), aspirant; 16 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Beaulieu (Fernand-Albéric), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Martel (Robert-Emile), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Cavalier (Jean-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 12 campagnes.
Gobert (Jean-Roger), adjudant-chef; 16 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Poignand (Jean-René-André), adjudant-chef; 16 ans de services, 4 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Blervacque (Oscar-Henri), adjudant; 15 ans de services; 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Dufour (Yves-Emilien), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bangos (Jean), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Vagne (André-Eugène-Ferdinand), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Manoury (Jean-Edmond), adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Balcaen (Jules-Henri), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Achille (Benoît-André), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Favier (Georges-Antoine), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Lacoste (François-Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés A été cité.
Appourchaux (Louis-Fortuné), adjudant-chef; 17 ans de services. 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Rey (Marcel-Jean), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Clair (François-René-André), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Denicou (Maurice-Georges), adjudant; 21 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Grollier (René-Philippe), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Gaillard (René-André), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Charre (Roland-Michel), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Louf (Raymond-Edouard), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Emiry (Léon-Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Kindel (Alexandre-Marcel), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Llacer (François), adjudant-chef, 15 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Legrand (Joseph-Guillaume), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.
Meyer (Roger-Joseph-Aloyse), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Thomas (Jean-Eugène-Joseph), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Haurat (Edouard), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Ternard (André-Edouard), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Labeste (Louis), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Barbiere (Roland-Georges-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Noblet (Maurice-Auguste), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Campagne (André-Léon), adjudant-chef; 16 ans de services, 12 campagnes.
Panier (Guy-Jean-Fernand), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Gallet (Jacques-Louis-François), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Vallet (Elie-Désiré), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Mouly (Marcel-Marius), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.
Fache (Pierre-Ernest), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Fridblatt (Marc-François), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Le Lourec (Albert-Emile), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Peyre (André-Yves), adjudant-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Prévost (Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Vernadat (René), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Couteret (Pierre-Jean-Etienne), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Le Béaut (Louis-Marie), adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Direur (Jean), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Frelin (Georges-Clément), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Le Menn (Marcel), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes A été cité.
Lalanne (Guy-Emile), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Chapuis (Emile), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Mallebay-Vacqueur (Pierre-André), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Leroy (Del-Marie-Louis), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Cossevin (André-René-Maurice), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes.
Noilou (Jean-Léon-Auguste), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Colombier (Martial René), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Garry (Georges-Alexandre), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Girard (Maurice-Jean-Laurent), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Pinçon (Charles), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Pratte (Georges-Paul), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Pineau (Maurice-Claude-Raymond-Henri), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Lavigne (Jean-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services. 11 campagnes.
Blanquet (Roger-Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Chalaux (Louis), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Grimaud (Marcel-Auguste-Maxime), adjudant-chef; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bonnet (Serge-Germain), adjudant-chef; 21 ans de services, 6 campagnes.
Keryel (Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lafon (Pierre-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Villemaire (Arthur-Julien), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Caviggia (Pierre), adjudant); 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Paillier (Jean-Vincent), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Marchand (André-Louis), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Caravenc (Jean-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.
Castelbou (Roger-Hubert-Noël), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Robert (Henri), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Mogaburu (Jacques-Louis), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes,
Opsomer (Raymond), adjudant; 12 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Le Fur (François-Marie-Alain), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés
Grau (René), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Aubrun (Marcel-Louis-Maurice), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes.
Gueguen (Isidore), sergent; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Puyol (Raymond-Jean), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes
Charbuy (Charles), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Darnaud (Roger-Marius), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Lafargue (Pierre-Camille), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Portal (Roger-Yves-Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Desfaschelle (Paul-Maurice-Emile), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Quinçay (Bernard-René), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Ruaux (Albert-Georges), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bordeu (Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Rumiac (Pierre-Marie), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Rousseau (Henri), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Fievet (Pierre-Gabriel-Arthur), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Bertrand (Georges-Louis), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Silvestre (André-Louis-Félix), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Sensique (Fernand-Henri), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Goigoux (Fernand-Emile), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Chalard (Pierre), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Chatelet (Julien), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Vanderplanck (Roger-Fernand), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Seince (André), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Breuze (Léon-Louis-Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Wax (Clément-Michel), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Labarrère (Alban-Georges-Paul), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Peria (Alphonse-Charles), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Memy (Marcel), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Hakim (Georges), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Mousques (Léon-Etienne), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Roucayrol (Jules-Octave), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Balaire (Raymond-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Loisel (Jean), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Fruchart (Paul-Albert), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
Grassaud (James-Gilbert), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Wiart (Jean-Jules), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Paganelli (Simon-Jean), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Nadal (Pierre-Etienne), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Besnier (René-Emile), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
Zerega (Antoine-Pierre), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Jolly (Pierre-Marcel), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
Labracherie (Louis-Désiré), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Couget (Maurice-Antoine), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Cadot (Paul-Louis-Henri), adjudant-chef; 15 ans de services, 6 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Briat (René-Baptiste), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Gilabert (Francisco-Manuel), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Beaumet (André-Jules), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Broc (Henri), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Fruchart (Jean-Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Goett (Marcel-Yvon-Charles), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes.
Elirmann (Marcel-Charles), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Daviron (Jacques-René), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
David (Jean-Paul-Michel), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Blanc (René-Marcel), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Fol (Roger-Jean-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Virgitti (René-Alexandre-Laurent), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Biard (Pierre-Hippolyte), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Nicolas (Charles-Yvon), sergent-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Marchese (Armand), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Rabois (André-Henri), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Granger (Gilbert-Roger), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Blanc (Guy), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Mondon (Louis-André), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Merle (Charles-Victor), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Larquemin (Alcide-Joseph-Léon), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Lemaire (Fernand-Henri-Charles), adjudant; 22 ans de services, 4 campagnes.
Bourgeois (Maurice-Jules), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Susini (Aimé-Ange), adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes.
Ferant (Jean-Léon), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Daniel (Georges-Fernand), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Remy (Jacques-Pierre-Gustave), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Castex (Jean-Auguste), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Vitu (André), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Coudere (Gérard-Roger), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Papot (Lucien), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Rittaud (Henri-Joseph), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Laurent (Camille), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Berland (Georges-Eugène), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Bertheloot (Roger-Paul), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Grobon (Gérard), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Combes (Albert-Léon), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Flahaut (Raymond-Hector), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Bourghelle (Georges-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Seyrat (André), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Labourie (Jean-Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Beal (Jean-Edmond), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Ferrand (Marcel-Antoine), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes,

Grenier (Marcel-Jean), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Marais (Paul-Clotaire-Eugène), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Vergnaud (Jacques-Pierre-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Huguier (Gaëtan-René), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Hamiache (Désiré-Israël), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Arnou (Paul-Jean-Aimé), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Thibonnet (Jacques), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Graziani (Pierre-Marius), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Saliou (Alain-Fernand-Jean-Eugène-Marie), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Vasseur (Paul-Virgile), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Mandon (Albert), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Coupet (Edouard), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Fouilloux (Louis-Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Freyburger (Léon-Auguste), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Gallin-Martel (Charles-Pierre), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Rolland (Lucien-Eugène), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Laguillaumie (Adrien-Jean-Baptiste), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Rigoudy (Louis-Vincent), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Drumel (Daniel-Lucien), adjudant-chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Casassus (Pierre-Henri), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Bordes (Yves-Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Monnoyer (Jean-Alfred-Maurice), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Soret (Emile-Louis-Pierre), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Cuidet (Paul-Denis-Hervé), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Admont (Emile-Jérome-Joseph), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Dorothée (Robert-Albert), sergent-chef; 10 ans de services, 2 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

III. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général.

Molle (Marcel-Albert-André), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Thiétry (Georges-Gustave), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Mangevaud (Guy-Jean), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bois (Jean), sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Dorignac (Adrien-Daniel-Gérard), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Veith (Joseph-Emile), adjudant-chef; 21 ans de services, 5 campagnes.
Sagnard (Joannès-Henri), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Magnard (Pierre-Jean-Laurent), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Julien (André-Jacques), adjudant-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Pellissier (Auguste-Gabriel), adjudant; 24 ans de services, 3 campagnes
Gunaud (Charles-Louis-Joseph), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Stamm (René-Emile), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Frisch (Jean-Pierre), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Rimbaud (René-Georges-Victor), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
Cornuau (Jacques-Robert-Christian), adjudant-chef; 13 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Heiz (Pierre-Alphonse), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Rieu (Adrien-Paul), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Leccia (Ange-Antoine), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Audebert (Fernand-Georges), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Descours (Hubert-Pierre-Simon), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Jolly (Gabriel-Pierre), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
Dauger (Siméon), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.
Souquet (Robert-Marius), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
Arbinet (Emile-Claude), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Migonneau (Roger-Bernard), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Bessac (Jean-Gabriel), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Guibet (Marcel-Jules-Armand), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Dominique (Martial), sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Lefevre (René-Jules), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Comberouze-Pollet (Pierre-Armand), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Noël (Pierre-Eugène-Marie), sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Baumel (Louis-Pierre), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Le Meur (Jean-Ernest-Félix), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Dolce (Raoul), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
D'Esperonnat (Louis-Firmin), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Larreur (Pierre-Yves), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Chauvet (Lucien-Robert), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Artero (Baptiste), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
Vaux (Claude-Pierre-Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Textoris (René-Antoine), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Moisset (Roger-Jean), adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Wojtuszek (François-Ernest), sergent; 14 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Voignier (René-Edmond-Alfred), adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Boll (Roger-Jérôme-Antoine), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Bieber (Chrétien-Louis), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Houriez (César-Arsène-Ghislain), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes.
Degert (Pierre), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Montet (Lucien-Simon-Guy), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Guilpain (Robert-Gustave), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Vigno (Jean-Pierre-Julien), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes
Stanoyevitch (Robert-Cyprien), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Wittmann (Pierre-Joseph-Jean), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Caumon (Yves-Eugène), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Mabillon (Jacques-Gabriel), adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Belin (Charles-Louis), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Tunis (Robert-Jules), adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Tricault (Marcel-Paul), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Borrits (Adrien), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Boitrand (Léon-Xavier), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Le Coz (Jean), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Plantegenet (Paul), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes
Brandon (Henri), sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Romeu (Jean-Sauveur-Léon), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Pia (Martial-Lucien), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
Unterner (Joseph-Gustave), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Thomas (Paul-Emile Gabriel), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
Dujoux (Albert-Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Lecomte (Jean), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Chiron (Paul-Jean-Marie), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
Pomian (Henri-Armand), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Remy (Jean-André), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Maumont (Henri), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Lawny (Czeslas-Emile), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Pimont (Jean-Louis), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
Precetti (Roch-Joseph), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Durand (Georges-Eugénie), adjudant-chef; 22 ans de services, 4 campagnes.
Trofléau (Jean-Eugène-Maurice), sergent-chef; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Ernest (Edmond-Charles), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés
Naullet (Olivier-Benoît), sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Fistolet (Paul-Lucien), sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.
Gascht (Pierre-André), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes
Faure (Aimé-Auguste), adjudant-chef; 20 ans de services, 5 campagnes.
Gottvalles (René-Emile), adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Guillaume (Roger-Ernest), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes.
Allain (Gilbert-François), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.
Adge (Jean-Félix), sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Gourbal (Noël-Jean-Antoine), adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Zammit (Alfred-Joseph), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
Pierrou (Charles-Abel), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Dutech (Hubert-Félix-Henri), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Zimmermann (Hubert-Irénée), adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Vigneron (André-Joseph-Marie), adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Lhotelier (Noël-Francis), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Detaevernier (Michel), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Steffen (Jean-Alfred), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Toulisse (Robert-Jean-Charles), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Billebeau (Lucien-Louis), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Audie (Yves-Georges-Marie), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
Legrand (Jean-Eugène-Henri), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Fourgeaud (Henri), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.
Crossonneau (Jean-Robert), sergent-chef; 15 ans de services, 6 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Lobelle (Pierre), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Robino (Yves-Jacques-Albert), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Boet (Jean-Nicolas-Maurice), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Leca (Ange-Sauveur), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Vincenti (Pierre-Sylvestre), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Echegut (Robert-Jacques), adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Niger (Louis-Marcel-Mathieu), sergent; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Limonta (Jean-Charles), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Bernard (Pierre-Henri-Marie), sergent-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Pescot (André-Jules-Julien), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Neuville (René-Albert), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Ocana de Sentuary (Jean-Marius), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Charpentier (Georges-Robert), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Loess (Marcel-René), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Giambiaggi (Paulin), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Destaillieur (Emile-Pierre-Antoine), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Fournie (Albert), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Harbulot (Albert-Georges-Raymond), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Dabadie (Fernand-Victor), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Aufrère (Maurice-Aimé), aspirant; 18 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Bardet (Henri), adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Mari (Jean), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Audibert (Jean-Marcel-Georges), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Fayarde (Lucien-Henri-Marius), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes
Tagnon (Camille-Maurice), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Despoix (Henri), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.
Meyer (Alfred), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Dulon (Guy-Marie-Jean), adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lecoanet (Robert-Auguste), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Chambenoit (Maurice-Robert), adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes.
Tomas (Emmanuel), sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Cluet (Georges-Alfred), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.
Guilbon (Serge-Jacques), adjudant-chef; 13 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Mathiot (Maurice-René), aspirant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Turbert (René), sergent-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Huot-Soudain (René-Henri), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
Chiron (Joseph-Fernand), adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Tardy (Aimé-Claudius), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Leproux (Bernard-Victor), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Kinger (Alexis-Marie), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Gadonna (Joseph-Jean-Marie), adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
Piotte (Maxime-Ernest-René), adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes.
Bossin (André-Lucien), adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Mira (Albert), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
Fraipont (Paul-Alfred-Célestin), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Muringer (Paul-Félicien), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.
Colinet (André-Désiré), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Busson (Léon-Alfred), sergent-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Vincent (Pierre), adjudant; 16 ans de services, 3 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Poulet (André-Fernand), aspirant; 14 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Perrin (Gabriel-Camille), adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
Frechoso (Joseph), sergent; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

IV. — **Corps des sous-officiers infirmiers.**

Loyer (Raymond), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes, 1 an de majorations diverses.
Moine (Maurice), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
Cheveau (Roland-Jacques), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Lamouroux (Georges-Jean-Eugène), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

V. — **Corps des sous-officiers de la musique de l'air.**

Chevillet (René-Henri), adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes.
Gavelle (Alexis-Henri), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes.
Caudron (Edmond), adjudant-chef, 18 ans de services, 5 campagnes.
Corbiere (Lucien), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.

VI. — **Militaires ressortissants de l'Union française.**

Zonkie Sidibe, sergent, mle 60753; 15 ans de services, 12 campagnes.
El Aziz ben Mohammed ben Akka, caporal, mle B. 4395; 16 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Allal ben Mansour, sergent-chef, mle S. 3361; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Mohamed ben Abdelkader, sergent-chef, mle S. 433/38; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Maati ben Mohamed, soldat de 1re classe, mle A. 4865/40; 15 ans de services, 12 campagnes.
Blagué Garkoutou, sergent, mle 846; 14 ans de services, 13 campagnes.
Mouha ben Ahmed ben X, caporal, mle B. 3714; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Mustapha ben Mohamed, sergent, mle A. 2391; 14 ans de services, 12 campagnes.
Gabodjim, sergent, mle 16977; 14 ans de services, 12 campagnes.
Nadderol, sergent, mle 7555; 16 ans de services, 10 campagnes.
Ahmed Alkefar, sergent, mle 361; 21 ans de services, 5 campagnes.
Batiam (Joseph), sergent, mle 1515; 13 ans de services, 13 campagnes.
Mahjoub ben El Arbi, caporal, mle A. 5688/39; 15 ans de services, 11 campagnes.
Abdelkrim ben Ayed, sergent-chef, mle A. 436/40; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Kaddour ben Mohamed, sergent, mle A. 1786; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Tiedie-Troaré, sergent-chef, mle 55755; 15 ans de services, 11 campagnes.
M'Hamed ben Mohamed ben Mohamed, sergent, mle A. 4131/39; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Ali ben Mohammed, sergent, mle A. 4162/39; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Dissamtingar, sergent, mle 17086; 14 ans de services, 11 campagnes.
Bouchaïb ben Abbès, sergent-chef, mle A. 4137/40; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
M'Bark ben Mohamed, soldat de 1re classe, mle A. 1796/40; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
El Hassane ben Aïssa ben Salem, sergent, mle B. 3614/39; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Mohammed ben Lahcen, caporal-chef, mle A. 2565/40; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Mohammed ben Hammadi, sergent, mle A. 644/40; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ben Benaïssa, caporal-chef, mle A. 2826/40; 15 ans de services, 9 campagnes, 1 an de majorations diverses.
Mokhtar ben Bouchaïb, sergent-chef, mle A. 4358; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Mouha ben Hammou, sergent-chef, mle A. 2710/40; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Mohammed ben Mohamed, sergent, mle U. 3380/40; 15 ans de services, 10 campagnes.
Mohammed ben Kabbour, sergent, mle A. 611/38; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bouchaïb ben Amor, caporal, mle A. 530/40; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Ahmed ben el Arbi, sergent, mle A. 410/40; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Mohamed ben Abdelkader ben Mohamed, soldat de 2e classe, mle A. 439/40; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Mhammed ben Hammou, sergent-chef, mle A. 1437/38; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Daoudi ben Lahsen ben Mohamed, sergent-chef, mle A. 374; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Hamed ben Hammou, sergent-chef, mle A. 4583; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Mhammed ben Najeuh, sergent, mle A. 914/40; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Mehdi ben Mohammed, caporal-chef, mle A. 5680/40; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Ayad ben Ali, soldat de 1re classe, mle A. 6232/40; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Décret du 6 janvier 1956 modifiant de précédents décrets portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République, en date du 6 janvier 1956, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées:

Est annulée comme faisant double emploi, la concession de la médaille militaire attribuée par décret du 14 décembre 1954 (*Journal officiel* du 17 décembre 1954), en ce qui concerne: Tahar ben el Jilali, sergent-chef, T. M., 1er bataillon du 5e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 7256/39.

Est annulée comme faisant double emploi, la concession de la médaille militaire attribuée par décret du 16 juillet 1955 (*Journal officiel* du 27 juillet 1955), en ce qui concerne: Mohamed ben M'Faddal ben el Féki, brigadier, mle A. 3089/39-2153.

Décret du 6 janvier 1956 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre.

Le Président de la République,

Sur la proposition du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi n° 55-1045 du 6 août 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la France d'outre-mer (dépenses militaires, exercices 1955 et 1956);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. l'intendant général de 1re classe Lesec (Félix-Adolphe-Joseph-Alexandre-Brieuc) est mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer les fonctions d'inspecteur technique du service de l'intendance des forces terrestres d'outre-mer.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 janvier 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

EDGAR FAURE.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

PIERRE BILLOTTE.

Le ministre de la France d'outre-mer,

PIERRE-HENRI TEITGEN.

Décret portant promotions (services communs).

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 décembre 1955: page 12755, 1re colonne, pour le grade de médecin capitaine, au lieu de: « Tiebhault (Jacques) », lire: « Thiebault (Jacques) ».

(Le reste sans changement.)

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 28 décembre 1955, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, un crédit de payement d'un montant de 574.408.660 F applicable au chapitre 53-71: « Constructions neuves de la flotte » de la section Marine du budget de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1955.

Par arrêté interministériel en date du 29 décembre 1955, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, un crédit de payement d'un montant de 23.015.629 F applicable au chapitre 51-71: « Etudes techniques d'armement et prototypes » de la section Marine du budget de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1955.

Par arrêté interministériel en date du 29 décembre 1955, il a été accordé une autorisation de programme de 258 millions de francs, applicable au chapitre 51-91: « Constructions de logements militaires » de la section commune du budget de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1954.

Par arrêté interministériel en date du 30 décembre 1955, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, un crédit de payement d'un montant de 530.572.889 F et une autorisation de programme s'élevant à 62.735.239 F applicables au chapitre 53-71: « Fabrications d'armement » de la section Guerre du budget de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1955.

Annulation d'homologation de grade d'assimilation au titre des déportés et internés de la Résistance.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés résistants;

Vu le décret n° 49-427 du 25 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés résistants;

Vu l'instruction n° 2397 SEFAG/CAB/EMP du 3 février 1950 pour l'application des articles 7 et 8 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance,

Arrête:

Article unique. — Est annulé en ce qui concerne M. Reuilion (Lucien), né le 20 février 1923, interné, l'arrêté en date du 7 décembre 1953, publié au *Journal officiel* du 18 décembre 1953 portant homologation dans le grade de sergent, pour prendre rang du 8 mai 1944.

Fait à Paris, le 27 décembre 1955.

Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:

Le chef de l'état-major particulier,

Gl DE LA CHAPELLE.

Armée de terre (réserve).

Par décision du 27 décembre 1955, est nommé au grade de stagiaire des affaires militaires musulmanes de réserve pour prendre rang du 1er octobre 1955:

M. Cornu (Henri-Raymond), recrutement du Maroc, classe 1946, mle 46.95.585.

Par décision du 28 décembre 1955, sont admis dans le service d'état-major les officiers de réserve désignés ci-après:

ETAT-MAJOR DE LA 1re REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. le lieutenant-colonel Begel (Paul-Marie-Charles), subdivision de Paris (pour régularisation).

Les chefs de bataillon:

MM Delacroix (Jean), subdivision de Paris.
Pauly (Louis-Ambroise), subdivision de Paris.
Suzzarelli (François-Xavier-Marie-Antoine), subdivision de Paris.

Les capitaines:

MM. Arnould (André-Régis), subdivision de Versailles.
Beaujeu (Jean-Gaston-Albert), subdivision de Paris.
Brasseur (Georges-Jules), subdivision de Versailles.
Delpech (René-Georges), subdivision de Paris.
Fleischel (Michel-Louis-Guy), subdivision de Paris.
Joseph (Maurice-Louis-Marie), subdivision de Paris.
Lahais (Henri-Roger-Robert), subdivision de Paris.
Mallet (André-Antoine-Joseph), subdivision de Paris.
Margerand (Louis-Marie-Jean), état-major de la 1re région militaire, spécialiste géographe (pour régularisation).
Mige (Jean-Maurice), subdivision de Paris.
Perret (François-Louis-Claude), subdivision de Paris.
Robert (Chéri-Aymard-Daniel), subdivision de Paris.
Stevignon (Roger-Olivier-Jean), subdivision de Paris.

Les lieutenants:

MM. Bignebat (Etienne-Roger), subdivision de Paris.
Février (Gilbert-Joseph), subdivision de Paris.
Pinguet (François-Philippe), subdivision de Paris.
Saunier (Jean-René), subdivision de Paris.
Simonnet (Marcel-André), subdivision de Paris.
Tattegrain (Jean-Paul-Roger), subdivision de Versailles.

Arme blindée et cavalerie.

M. le lieutenant-colonel Courtier (Louis-Octave), état-major de la 1re région militaire (pour régularisation).

Les chefs d'escadrons:

MM. Mouchet (Albert-Yves), subdivision de Paris.
Seys (Michel-Edouard), subdivision de Paris.

Les capitaines:

MM. Matouk (Henri-Charles), subdivision de Paris.
Touzet (Serge-Joseph-Antoine), subdivision de Paris.

Les lieutenants:

MM. Bret (Charles-Georges-René-Marie), subdivision de Paris.
Degorge (Bruno-Marie-Gaston), subdivision de Paris.
Dubos (Olivier), subdivision de Paris.
Stoïanov-Martin (Nicolas), subdivision de Paris.
Weinstein (Jean-Edgard), subdivision de Paris.

Artillerie.

M. le lieutenant-colonel Masson-Bachasson de Montalivet (Jacques-Georges-Marie), état-major de la 1re région militaire (pour régularisation).

Les capitaines:

MM. Donvez (Jacques-Léon-Adrien), subdivision de Paris.
Forschle (Adolphe-Paul-Marie), subdivision de Versailles.
Ginocchio (Roger-Benjamin-Charles), subdivision de Paris.
Schorestene (Jean), subdivision de Paris.

Le lieutenant:

M. Gratereau (Raymond-Gustave-Paul), subdivision de Paris.

Génie.

M. le lieutenant Ramay (André-Claude-Charles), subdivision de Paris.

Transmissions.

M. le lieutenant Boutin (Henri-Georges-Paul), subdivision de Paris.

Cadre des adjoints de chancellerie.

M. le chef de bataillon Mericant (Charles), état-major de la 1re région militaire.

Corps des interprètes militaires de réserve.

M. le lieutenant Monahan (Wallace-Wilkie), état-major de la 1re région militaire.

Infanterie coloniale.

M. le capitaine Charpentier (Jacques-Louis-Joseph), subdivision de Paris.

Les lieutenants:

MM. de Gentile (Jacques-Marie-Joseph), subdivision de Paris.
Mahuzier (Pierre-Ernest-Jean), subdivision de Paris.
de Ricci Denis-Georges-Gaston), subdivision de Paris.
Rocca (Yves-Pierre-Adrien), subdivision de Paris.
Villort (Jacques-Camille), subdivision de Paris.

Artillerie coloniale.

M. le capitaine Bernard (Maurice), subdivision de Paris.

ETAT-MAJOR DE LA 2e REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. le capitaine Becart (Louis-Henri-Augustin), subdivision de Lille.

Les lieutenants:

MM. Jeannesson (Bernard-Mary), subdivision de Lille.
Lotthe (Léon-Gérard-Ernest-Marie-Joseph), subdivision de Lille.

Arme blindée et cavalerie.

M. le capitaine Mailhe (Victor-Jacques-Léon), état-major de la 2e région militaire résidant à l'étranger.
M. le lieutenant Ceugniet (Roger-Victor), subdivision de Lille.

Infanterie coloniale.

M. le capitaine Ginestet (Pierre-Charles-François), état-major de la 2e région militaire résidant à l'étranger.
M. le lieutenant Larre (Léon-Eugène), subdivision de Laon.

ETAT-MAJOR DE LA 3e REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. le capitaine Pasquier (Albert-Alfred-Elie), subdivision de Caen.

Les lieutenants:

MM. Adam (Paul-Jean-Marie), subdivision de Rennes.
de Brunhoff (Cyrille), subdivision de Vannes.

Arme blindée et cavalerie.

M. le lieutenant Simon (Roger-Jules-Albert), subdivision de Caen.

Artillerie.

M. le capitaine Guerlain (Claude-Jacques), subdivision du Mans.
M. le lieutenant Gommeriel (Paul-Alfred), subdivision de Rennes.

Génie.

M. le lieutenant Collinet (Jacques-Gabriel), subdivision de Vannes.

Infanterie coloniale.

M. le lieutenant Warenghem (Paul-Henri), subdivision de Rennes

ETAT-MAJOR DE LA 4e REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. le capitaine Rondeau (Roger-Jules-Simon), subdivision de Bordeaux.

Les lieutenants:

MM. Baron (Georges-Jean), subdivision de Limoges.
Clerc (Claude-Marie-Gabriel-Léon), subdivision de Bordeaux.

Arme blindée et cavalerie.

Les lieutenants:

MM. Durand de Ramefort (Gérard-René), subdivision d'Angoulême.
Salza (Guy-Henri-René), subdivision de Bordeaux.
Thomas (Jean-Georges-Lucien), subdivision de Tours.

Artillerie.

M. le lieutenant Meyrignac (Gilbert-Michel-Pierre), subdivision de Bordeaux.

Génie.

M. le lieutenant Pintat (Jean-François-André), subdivision de Bordeaux.

ETAT-MAJOR DE LA 5e REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. le chef de bataillon Joly (Pierre-Léon-Raymond), subdivision de Pau.

Les capitaines:

MM. Labrousse (Marie-Noël-Auguste-Gabriel-Michel), subdivision de Toulouse.
Soury (Auguste-Jean-Pierre), subdivision de Pau.

Le lieutenant:

M. Gares (René-Jean-Marie-Pierre), subdivision de Toulouse.

Arme blindée et cavalerie.

M. le lieutenant Ortet (Pierre-Léon-Justin), subdivision de Pau.

Artillerie.

Les capitaines:

MM. Lauth (Henri-François-Claude), subdivision de Toulouse.
Negre (Pierre-Joseph), subdivision d'Albi.

Le lieutenant:

M. Moser (Charles-Jean), subdivision de Pau.

Génie.

M. le lieutenant Saniez (Fernand-Jean-Alphonse), subdivision de Pau.

Transmissions.

M. le lieutenant de Marcellet de Gaujac (Pierre-Henri-Stanislas), subdivision de Pau.

ETAT-MAJOR DE LA 6e REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. le chef de bataillon Humbert (Paul-Jean), subdivision de Nancy.

Les capitaines:

MM. Aerts (Claude-Philippe-Paul-Marie), subdivision de Nancy.
Beyer (Ernest-André), subdivision de Strasbourg.
Combescure (Roger-Marcel-Jean), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Jager (Albert-Joseph), subdivision de Metz.

Les lieutenants:

MM. Dalmar (Paul-Nicolas), subdivision de Metz.
Doise (Jean-Jules-Gaston), subdivision de Strasbourg.
Klein (Georges-Charles-Louis), subdivision de Strasbourg.

Arme blindée et cavalerie.

M. le lieutenant Algis (Jacques-Léon-Ferdinand), subdivision de Nancy.

Artillerie.

Les capitaines:

MM. Arnoult (Jean-Raoul-Marl), subdivision de Nancy.
Philippoteau (Henri-Eugène), état-major de la 6e région militaire résidant à l'étranger.

Le lieutenant:

M. Aussure (Paul), subdivision de Metz.

Train.

M. le capitaine L'Homel (René-Jean-Léon), subdivision de Nancy.

Infanterie coloniale.

M. le capitaine Garaud (Guy), subdivision de Strasbourg.

Artillerie coloniale.

M. le chef d'escadron Wiedling (Guillaume-Frédéric), état-major de la 6e région militaire résidant à l'étranger.

ETAT-MAJOR DE LA 7e REGION MILITAIRE

Infanterie coloniale.

M. le lieutenant Volant (Emile), subdivision de Nevers.

ETAT-MAJOR DE LA 8e REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. le capitaine Marcheix (Charles-Antonin-Marie-Joseph), subdivision de Clermont-Ferrand.

Les lieutenants:

MM. Beguin (Henri-Jean-Paul), subdivision de Chambéry.
Didier (Raymond-Joseph-Louis), subdivision de Chambéry.
Fromageau (Joseph-Marie-François), subdivision de Saint Etienne.

Arme blindée et cavalerie.

M. le capitaine Philippe (Pierre-Charles), état-major de la 8e région militaire résidant à l'étranger (pour régularisation).
M. le lieutenant Liber (Michel), subdivision de Chambéry.

Artillerie.

Les capitaines:

MM. Passot (Maurice-Antoine), subdivision de Saint-Etienne.
Pinguet (Georges), subdivision de Clermont-Ferrand.
Rieckert (Charles-André), subdivision de Lyon.

Les lieutenants:

MM. Borel (Louis-Jean), subdivision de Clermont-Ferrand.
Vial (Paul-René-Augustin), subdivision de Chambéry.

Train.

M. le chef d'escadron Fayansoff (Georges), subdivision de Lyon.

ETAT-MAJOR DE LA 9e REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. le capitaine Peyrat (Michel-Jean-Jérôme), subdivision de Marseille.
M. le lieutenant Seguin (Roger-Jean-Baptiste), subdivision de Marseille.

Arme blindée et cavalerie.

M. le lieutenant Torres (Louis-Gilles-Joseph), subdivision de Montpellier.

Artillerie.

Les lieutenants:

MM. Brugerolle de Fraissinette (Pierre-Marie-Gabriel), subdivision de Marseille.
Fulcrand (Yves-Jules-Paul), subdivision de Montpellier.

Train.

M. le chef d'escadron Vincent (Paul-Louis-Léon), subdivision de Montpellier.

Transmissions.

M. le capitaine Blanchi (Antoine-Joseph-Louis), subdivision de Montpellier.

Infanterie coloniale.

M. le lieutenant Gelly (Pierre-Charles-Louis-Marie-Noël), subdivision de Montpellier.

Artillerie coloniale.

M. le lieutenant Bouisset (Robert-Jean), subdivision de Nice.

ETAT-MAJOR DE LA 10e REGION MILITAIRE

Infanterie.

DIVISION D'ALGER

Les capitaines:

MM. Olive (Victor-Michel-Ferdinand), division d'Alger.
Soliveres (Eugène-André), division d'Alger.

Les lieutenants:

MM. Benzaïd (Redjem-Paul), division d'Alger.
Moreau (Robert-Louis-Maurice), division d'Alger.
Thevenin (Maurice), division d'Alger.

DIVISION D'ORAN

Génie.

M. le capitaine Salva (Jean-Albin-Eugène), division d'Oran.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DE TUNISIE

Infanterie.

M. le capitaine Castany (Gilbert-Sauveur), subdivision de Tunis.
M. le lieutenant Borg (Pierre-Michel), subdivision de Sousse.

Génie.

Les lieutenants:

MM. Fontana (Jean-Marius), subdivision de Sousse.
Person (Jacques-Fernand-Emile-Henri), subdivision de Tunis.

Service du matériel.

M. le lieutenant Weber (Charles), direction régionale du matériel de Tunisie.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DU MAROC

Infanterie.

Les capitaines:

MM. Cartier (Ferdinand), division de Marrakech.
Delaulle (Georges-Hubert-Marcel), subdivision d'Oujda.
Lesne (Marcel-Elie-Achille), division de Casablanca.
Mazoyer (Jean-André), division de Casablanca.
Smolikowski (Michel-André-Clément-Emile), subdivision d'Oujda.

Les lieutenants:

MM. de Guigne (Marie-Joseph-François-Michel), division de Casablanca.
Huot (Pierre-Louis-Philippe), division de Casablanca.

Arme blindée et cavalerie.

M. le capitaine Deliry (Henri-Pierre-Claude), commandement de l'arme blindée et cavalerie du Maroc

Les lieutenants:

MM. Finateu (Henri-Marcel), commandement de l'arme blindée et cavalerie du Maroc.
Murat (Louis-Marie-Xavier-Joachim-Napoléon), commandement de l'arme blindée et cavalerie du Maroc.

Artillerie.

M. le chef d'escadron de Cazenove (Armand-Quirin-Arthur), commandement de l'artillerie du Maroc.

Les capitaines:

MM. Fournier (Gabriel-Joseph-Marie), commandement de l'artillerie du Maroc.
Gigout (Marcel-Philippe-Marie-Edgar), commandement de l'artillerie du Maroc.

Génie.

Les capitaines:

MM. Chottin (Daniel-Raymond-Emile), direction régionale du génie du Maroc.
Marchand (Henri), direction régionale du génie du Maroc.

Train.

M. le lieutenant Mouillefarine (Jacques-Jean), commandement du train du Maroc.

Transmissions.

M. le lieutenant Valet (Henri-Georges), commandement des transmissions du Maroc.

Ces officiers sont mutés aux états-majors de région dont relève la subdivision antérieurement chargée de leur administration. (La présente décision tient lieu d'avis de mutation.)

Par décision du 28 décembre 1955, sont radiés de la liste des officiers de réserve susceptibles de recevoir une affectation dans le service d'état-major et laissés à la disposition de leur arme, les officiers de réserve désignés ci-dessous:

1re REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. le capitaine en non-activité Le Febvre (Christian-Charles-Jacques-Justin-Maxence), subdivision de Paris.
M. le lieutenant Journaux (André), subdivision de Paris.

6e REGION MILITAIRE

Infanterie.

M. le lieutenant Senn (François-Marie-Bernard), subdivision de Strasbourg.

Constructions et armes navales.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la défense et aux forces armées en date du 21 décembre 1955, M. l'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime Giraud (Henry-Gabriel), port matriculaire: Toulon, en congé sans solde et hors cadres depuis le 1er janvier 1953, est admis, sur sa demande, à la retraite proportionnelle, pour compter du 1er janvier 1956, dans les conditions fixées par les articles 11 (1°) et 37 (3e alinéa) du code législatif des pensions civiles et militaires.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la défense et aux forces armées en date du 21 décembre 1955, M. l'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime Loisel (P.-R.-G.), port matriculaire: Cherbourg, en congé sans solde et hors cadres depuis le 1er janvier 1953, est admis, sur sa demande, à la retraite proportionnelle, pour compter du 1er janvier 1956, dans les conditions fixées par les articles 11 (1°) et 37 (3e alinéa) du code législatif des pensions civiles et militaires.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 26 décembre 1955, M. le capitaine Bonnard (Gabriel) est nommé régisseur d'avances auprès de l'entrepôt de l'armée de l'air n° 606, à Varennes-sur-Allier, en remplacement de M. le capitaine Trotreau (Pierre), appelé à d'autres fonctions.

Cette nomination prendra effet à compter du 1er janvier 1956.

Liste, par ordre alphabétique, des candidats admis sur titres au peloton d'élèves officiers de réserve de l'air (promotion « Caen 55 D »).

(Décision ministérielle du 20 décembre 1955.)

Barras (Henri-P.-J.) (1).
Biettron (Pierre) (1).
Boutouyrie (Bernard-L.-G.) (1).
Castelbou (Claude-J.) (1).
Cornière (Roland-A.-J.)
Denhez (Serge-L.) (1).
Heidmann (Charles-A.) (1).
Godard (Michel-R.-M.).
Lochet (Guy) (1).
Raquet (Claude-R.).
Seitz (Jean-L.) (1).
Soussan (Haïm) (1).
Villeneuve (Serge-L.-A.) (2).

(1) L'intéressé remplit les conditions du décret du 5 mai 1950 pour postuler, éventuellement, le corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.
(2) Sous réserve de complément de dossier par un état signalétique et des services.

Liste, par ordre alphabétique, des candidats titulaires d'un brevet de préparation militaire supérieure admis au peloton d'élèves officiers de réserve de l'air (promotion « Caen 55 D »).

(Décision ministérielle du 20 décembre 1955.)

LISTE N° 1

Albert (Paul-E.-E.).
Barjot (Claude).
Bony (Georges-C.).
Brillon (Claude-J.).
Camus (Edmond-L.-A.).
Chapelet-Letourneux (Jean-C.-C.).
Colson (Etienne-P.-L.).
Delbreil (Jacques-J.-L.).
Dopff (Guy).
Droz (Georges-A.-L.).
Fauroux (René-F.).
Grateloup (Georges-J.).
Gravey (Alain-G.-M.-M.-O.).
Jeulin (Claude-G.).
Lelouvier (Yves-N.-D.-J.).
Marchand (Guy-L.-F.).
Martin (Jacques-P.-H.).
Mercier (Bernard-E.-J.).
Monistrol (Joseph-M.-M.) (1).
Mourey (Claude-L.).
Perrin (Pierre-H.-P.).
Pons (Gilbert-J.-M.).
Portal (Bernard-P.-V.-N.).
Przygochi (René-F.).
Renaux (Charley-E.-T.) (1).
Rochefort (Louis-J.).
Rothenbühler (Jean-P.-R.).
Seize (Christian-M.-J.).
Sourdat (Michel-P.-M.-J.).
Teyssier (Claude-J.) (1).
Tilliette (Zéphyr-C.-P.) (1).
Turpin (Maurice-T.-B.) (1).
Tremouilles (Francis-J.-M.-G.) (1).
Voranger (Roland-F.-E.).
Wind (Claude-B.).

LISTE N° 2

Amsellem (Edgard) (1).
Ancel (Guy-L.).
Andrieu (André-A.-G.) (1).
Antonoff (Georges) (1).
Aranovitch (Eric-E.) (1) (4).
Attali (Charley-C.) (1).
Aubertin (René-E.-F.) (1).
Auvergne (Jean-D.).
Avenel (Jean-L.) (1).
Ayçoberry (Jean-F.-L.-E.).
Bacabe (Jean).
Bai (Luigi-M.).
Baillon (Michel-D.).
Beaumont (de) (Tristan-Y.-F.-C.).
Beney (de) (Régis-P.).
Beninger (Yves-L.).
Benoit-Gonin (Roger-S.) (1).
Berthelot (André-A.-H.).
Berthier (Jean-L.-L.) (1).
Besnault (Claude).
Bigaud (Pierre-E.-F.).
Billard (Etienne-J.).
Blanc (Jacques-L.).
Boinet (Jacques-L.-J.-N.) (2).
Boissy (Roland-A.).
Boitel (Bernard-L.-G.).
Bonne (Francis-A.-M.).
Bonnifay (Pierre-L.-A.-M.).
Bouchard (Fernand-J.-M.).
Bouloc (Jean-C.-A.-J.).
Bourgeot (Jacques-A.-A.) (1).
Boyer (Jean-C.-M.-E.).
Brethes (Alain-P.-M.) (1).
Brosse (Maurice).
Bruce (de) (Charles-E.).
Burgy (Pierre-E.).
Cabotin (Claude-J.-P.).
Cambillard (Fernand-P.-E.) (1).
Carbonne (Jean) (1).
Carpentier (Jean-L.).
Carton (Daniel-H.-R.).
Cascio (Vincent).
Castellan (Daniel-L.-B.).
Castien (Jacques-F.-J.) (1).
Chambrette (Pierre).
Chauvineau (Michel-L.).
Chenet (Jean-P.-L.).
Cherrey (Jacques-A.-F.).
Choulet (Robert-L.-H.).
Christmann (Jean-L.) (1).
Cluzeau (Louis-M.-H.).
Coumes (Charles-M.-N.) (1).
Courret (Haïri).
Courtois (Bernard-H.-C.).
Crinon (Michel-M.).
Croix (Max-G.).
Crozel (Jean-M.-P.).
Dallery (Etienne-L.-G.-V.-J.).
Dao (Roger-A.).
Parqué (Jean-C.-L.) (1).
Defferrière (Jean-F.).
Degueldre (Philippe).
Dejean (Yves-J.).
Delayre (Georges-R.).
Delerue (Marc-G.-L.).
Dellocque (Gérard-M.-G.-G.).
Demangeat (Jean-B.-A.).
Derieux (Jacques-B.-A.-F.).
Desrousseaux (Jacques-M.-L.-H.) (1).
Deveautour (René).
Dolveck (Jean).
Doubrere (Robert-M.).
Dubuc (Yves).
Duchenaud (Pierre-M.-G.).
Duclos (Jean-P.-L.-R.).
Dudoux (Jacques-Y-L.) (1).
Dumas (Philippe-R.).
Duplan (André-J.-A.).
Dupuy (Pierre).
Faber (Lucien).
Farge (Denis-C.-A.).
Faudi (Marc-G.).
Fazio (Gino).
Féraudy (de) (Gérard-M.-H.) (1).
Fis (Claude-J.) (1).
Flouquet (Jean-G.-C.).
Fontaine (Bernard-J.-M.).
Forsans (Marc-L.).
Franc (Didier-L.-J.).
Frare (Italo-V.).
Frémont (Guy-E.-R.).
Frissard (Pierre-L.) (1).
Garzonio (Roland-C.) (1).
Gassie (Maurice).
Gauthier (Albert-P.-L.-A.) (1).
Gentilini (Edgard-P.).
Girardot (Edouard-L.).
Gisselbrecht (Claude-A.-G.) (1).
Golliet (Jacques-E.).
Gosselin (Jean-L.-H.-J.).
Graffeuil (Gérard-M.-H.).
Graignic (Yves-A.-P.).
Gristi (Claude-M.-A.).
Grivet (Gabriel-M.-E.-H.).
Guérault (Patrice-M.-M.).
Guibert (René-J.-R.).
Guillaume (Bernard-J.).
Guilloteau (Alain-H.-A.).
Guyard (Jean-P.-A.).
Guyon (Jean-L.-C.) (1).
Haag (Gabriel-M.).
Haag (Michel-F.).
Halbardier (Michel).
Henning (Jacques-E.-G.).
Herbin (Pascal-F.).
Huo (Louis-A.).
Jacquier (Henri-P.-P.).
Jacquot (Roger-A.-C.) (1).
Jolles (Jean-M.).
Jordan (Patrice-B.).
Joseph (Jean-F.-R.).
Journet (Michel-P.-F.).
Kantorowiez (Gérard) (1).
Labrousse (Claude-P.).
Layec (Christian-L.-J.).
Ledos (Pierre-A.-M.).
Lefebvre (Louis-L.).
Lefèvre (Guy-J.-M.).
Legrain (Bernard-A.-G.).
Legué (Robert-R.-J.) (1).
Lepicier (Michel-L.-O.).
Lesieur (Michel-L.).
Le Tinnier (Serge-C.-M.-M.-L.).
Levy (Manfred-E.) (4).
Loth (de) (Henri-M.-L.).
Mallard (Michel-G.-P.).
Martin (Claude-J.-R.).
Mathelie-Guinlet (Jacques-P.-J.).
Mathevon (Robert-J.-M.).
Mathieu (Philippe-M.).
Méhu (Louis).
Mérian (Jean-F.-M.).
Merten (Richard-R.).
Mesplede (Georges-F.).
Michalec (Nicolas).
Michaud (Jean-F.).
Michel (Jacques-J.-P.) (1).
Miloche (Guy-C.-R.-P.) (1).
Morel (René-G.).
Nouaille (Michel).
Partout (René-P.-M.).
Patat (Guy) (1).
Payrard (François-P.) (1).
Pérébaskine (Michel).
Pérès (Aimé-J.-P.) (1).
Perfettini (Michel-A.).
Piat (Régis-J.-M.).
Pfister (Paul-J.).
Philippe (Michel-A.-R.-G.).
Pichon (Henri-P.-B.).
Pignon (Jean-R.-M.).
Prache (Gérard-P.).
Pras (Jean-C.-B.-R.) (1).
Prouvost (Hubert-H.-M.-J. (3).
Quarez (Louis-J.).
Ramirez (Georges).
Rastit (Paul-J.-A.) (1).
Revol (Serge) (1).
Ribaucourt (Philippe-E.-H.) (1).
Ricard (Jean-E.-M.-L.).
Richardot (Michel-R.-R.) (1).
Ripoll (Gilbert).
Rivoallan (Joël-E.).
Roche (Roger-H.-L.).
Roche-Bruyn (Charles-M.-I.-H.).
Rocher de Labaume de Puy-Montbrun (de) (Maxence-L.).
Rocherolle (Eric-G.-E.).
Ropars (Pierre-F.).
Rudent (Jean-J.).
Saint-Genis (Robert-H.) (1).
Salsac (Louis-E.-J.).
Schmitt (Jean-M.).
Schweisguth (Jean-L.).

(Supplément.)

Serval (André-A.-L.) (1).
Solère (Lucien-J.) (3).
Sudry (Philippe-C.-J.).
Sussingeas (Jean-J.).
Tardy (Michel-G.-E.).
Tarrin (Michel) (1).
Tonnel (Gérard-C.-M.-J.-G.) (1).
Touchet (Rémy-J.-C.).
Vacheron (Jean-C.).
Valent (Louis-L.-C.).
Vallée (Jacques-M.) (1).
Van Den Dries (Jacques-F.-J.).
Vaquer (Claude-A.-L.).
Verdurand (Henri-M.-M.-J.).
Vézard (Christian-J.-L.).
Villard (Georges-F.-O.) (1).
Villard (Guy-G.-P.).
Villette (Gérard-J.-N.).
Villoutreys (de) (Armand-M.-J.-R.-A.).
Wion (Jacques-L.-P.).
Zeller (Laurent-M.-C.-H.) (1).

(1) L'intéressé remplit les conditions du décret du 5 mai 1950 pour postuler, éventuellement, le corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.
(2) Sous réserve de complément de dossier par un état signalétique et des services.
(3) Sous réserve de complément de dossier par une fiche d'état civil.
(4) Sous réserve de complément de dossier par un certificat de nationalité.

Liste des officiers et sous-officiers du service de la justice militaire des forces armées appelés à servir hors d'Europe et d'Afrique du Nord et sur les théâtres d'opérations extérieurs.

(Etablie à la date du 1er janvier 1956.)

Conformément aux dispositions de l'article 14 de l'instruction interministérielle du 8 février 1951 (*B. O.*, p. p., p. 231), les officiers et sous-officiers ci-dessous désignés susceptibles d'être envoyés dans un délai de trois mois hors d'Europe et d'Afrique du Nord ou sur un théâtre d'opérations extérieur devront être examinés par un médecin désigné par le commandant d'armes de la garnison; les certificats de visite individuels seront adressés sans retard à l'administration centrale. (Les prescriptions ci-dessus ne sont pas applicables aux personnels qui, ayant figuré sur l'extrait antérieur, ont été reconnus aptes à servir.)

Corps des magistrats.

Lieutenants-colonels.

1 Hennequin (François).
2 Tilly (André).

Commandants.

1 Gros (Lucien).
2 Lequime (Pierre).

Capitaines.

1 Clair (Francis).
2 Polblanc (Jean).

Corps des greffiers.

Capitaines.

1 Houvet (Lucien).
2 Royer (Jean).

Lieutenants.

1 Genand (Ambroise).
2 Mignard (Régis).

Sous-lieutenants.

1 Rousseau (Pierre);
2 Madiot (Jean),

inscrits au tableau d'avancement de 1956.

Cadre des commis greffiers.

Adjudants-chefs.

1 Thiery (Emile);
2 Happe (Georges),

inscrits au tableau d'avancement de 1956.

Adjudants.

1 Breurec (François).
2 Cariou (Jean).

Cadre des huissiers appariteurs.

Adjudant-chef.

1 Batherosse (Fernand).

Adjudants.

1 Mangion (Marius), inscrit au tableau d'avancement de 1956.
2 Cartier (Emile).

Sergents-majors.

1 Bougault (Jean-Marie).
2 Bruchon (André).

Sergents-chefs.

1 Lagarrigue (Aimé).
2 Guidicelli-Sendra (Joseph).

Tableaux d'avancement de 1956 (armée de terre, active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 décembre 1955:

Page 12503, 1re colonne, Service des matériels, subdivision « Artillerie », C, Adjoints techniques, Pour le grade de lieutenant-colonel, Inscriptions nouvelles, au lieu de: « 4 Bersilhand (Adrien-Pierre-Marie) », lire: « 4 Bersihand (Adrien-Pierre-Marie) » (le reste sans changement).

Page 12507, 1re colonne, Service des fabrications d'armement, A, Corps des ingénieurs militaires des fabrications d'armement, Pour le grade d'ingénieur militaire en chef de 2e classe, MM. les ingénieurs militaires principaux, Inscriptions nouvelles, au lieu de: « 3 Deruelle (Louis-Léon-Maurice) », lire: « 3 Deruelle (Lucien-Léon-Maurice) »; Pour le grade d'ingénieur militaire principal, Première partie, MM. les ingénieurs militaires de 1re classe, Inscriptions nouvelles, au lieu de: « 1 Paget (Daniel-Louis) », lire: « 1 Paget (Daniel-Louis-Clément) »; 2e colonne, Pour le grade d'ingénieur militaire de 1re classe, MM les ingénieurs militaires de 2e classe, Inscriptions nouvelles, au lieu de: « 4 Dipace (François-Georges-Marie) », lire: « 4 Di Pace (François-Georges-Marie) »; 4e colonne, D, Corps des ingénieurs de travaux des télécommunications, Pour le grade d'ingénieur principal, MM. les ingénieurs de 1re classe, Inscriptions nouvelles, au lieu de: « 1 Loiseau (Edmond-Louis) », lire: 1 Loiseau (Edmond-Louis-Gabriel); au lieu de: « E. — Corps des ingénieurs administratifs du service des fabrications d'armement », lire: « E. — Corps des adjoints administratifs du service des fabrications d'armement ».

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Affectation provisoire au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques (direction générale des impôts) d'une partie d'un bâtiment provisoire sis à Chartres.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le décret n° 49-1313 du 27 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance à un titre quelconque par l'Etat, modifié par le décret n° 53-1094 du 5 novembre 1953;

Vu l'adhésion du ministre de la reconstruction et du logement en date du 26 août 1955;

Vu l'avis favorable émis par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières au cours de sa séance du 2 décembre 1955,

Arrête:

Art. 1er. — Est affectée, à titre provisoire, au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques, direction générale des impôts (enregistrement et service des domaines), en vue de l'installation de la conservation des hypothèques de Chartres, une partie, d'une superficie totale de 215 mètres carrés, du bâtiment provisoire n° 251, édifié par le ministère de la reconstruction et du logement sur un terrain d'une contenance de 639 mètres carrés, cadastré section O, nos 333 et 334, sis à Chartres (Eure-et-Loir), boulevard de la Courtille.

Art. 2. — Le directeur général des impôts au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1955.

Pour le secrétaire d'Etat aux finances
et aux affaires économiques et par délégation;
Le directeur du cabinet,
MARTIAL-SIMON.

Société professionnelle des producteurs de sisal de l'Union française.

Par arrêté du 12 décembre 1955:

Sont approuvées les nominations, en qualité d'administrateurs de la Société professionnelle des producteurs de sisal de l'Union française, des personnes morales ou physiques suivantes:

M. Gondran (Jean).

Société foncière du Sud de Madagascar, représentée par M. Le Boulanger (Jean).

Compagnie industrielle et agricole de l'Oubangui, représentée par M. Calmette (Jacques).

Etablissements Gallois, représentés par M. Parade (Christian).

Société des cultures de Diakandape, représentée par M. Begouen (Jacques).

Société coloniale de Bambao, représentée par M. Drouard (Sylvain).

Société H. et A. de Heaulme, représentée par M. Blanche (Paul).

Sont approuvées les nominations de M. Gondran (Jean), en qualité de président directeur général de la Société professionnelle des producteurs de sisal de l'Union française, et de M. Le Boulanger (Jean), en qualité de vice-président de ladite société.

(Supplément. — Fin.)

Administration centrale des affaires économiques.

Par arrêté du 14 décembre 1955, Mlle Pierre (Suzanne), agent supérieur de 3e classe (7e échelon), à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est promue agent supérieur de 2e classe, 1er échelon.
Le présent arrêté prend effet à compter du 1er janvier 1954.

Par arrêté en date du 16 décembre 1955:

Les majorations d'ancienneté ci-dessous indiquées sont accordées, à compter du 21 juillet 1952, aux fonctionnaires de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques dont les noms suivent, en application des dispositions de l'article 6 de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 et des textes subséquents:

Administrateurs civils.

M. Rousselier (Hubert): 1 an 6 mois 9 jours.
M. Bourrillon (Paul): 1 mois 27 jours.
M. Artaud (Joseph): 1 mois 27 jours.
M. Alhenc (Henri): 2 ans 1 mois 6 jours.
M. Allègre (Jean): 1 an 11 mois 21 jours.
M. Gallion (Maurice): 1 mois 28 jours.
M. Regnier (Philippe): 1 mois 28 jours.
M. Orain (Joseph): 2 ans 1 mois 8 jours.
M. Vibert (Jean): 2 mois 28 jours.
M. Tissier (Jean): 1 mois 29 jours.
M. Menahem (Henri): 2 mois 11 jours.

Secrétaire d'administration.

M. Ruby (Alain): 3 mois 11 jours.

Les fonctionnaires de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques dont les noms suivent sont reclassés dans les conditions ci-dessous indiquées, compte tenu des majorations d'ancienneté auxquelles ils peuvent prétendre en application des dispositions de l'article 6 de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 et des textes subséquents:

ADMINISTRATEURS CIVILS

Au 2e échelon de la 1re classe.

M. Alhenc (Henri), à compter du 21 juillet 1952, en conservant un reliquat de majoration d'ancienneté de 10 mois et 25 jours.
M. Bourrillon (Paul), à compter du 21 juillet 1952, en conservant un reliquat de majoration d'ancienneté de 4 mois et 3 jours.
M. Artaud (Joseph), à compter du 4 août 1952.

Au 3e échelon de la 1re classe.

M. Alhenc (Henri), à compter du 26 août 1953.
M. Bourrillon (Paul), à compter du 18 mars 1954.
M. Artaud (Joseph), à compter du 4 août 1954.

Au 2e échelon de la 2e classe.

M. Vibert (Jean), à compter du 5 avril 1953.

Au 3e échelon de la 2e classe.

M. Orain (Joseph), à compter du 21 juillet 1952, en conservant un reliquat de majoration d'ancienneté de 4 mois et 19 jours.
M. Regnier (Philippe), à compter du 3 novembre 1953.
M. Vibert (Jean), à compter du 5 avril 1955.

SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION

Au 3e échelon de la 1re classe.

M. Ruby (Alain), à compter du 10 septembre 1953.

Les majorations d'ancienneté accordées en application des dispositions de l'article 6 de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 et des textes subséquents aux fonctionnaires de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques ci-dessus désignés et qui n'ont pas été utilisées pour le reclassement des intéressés leur seront conservées en reliquat.

Par arrêté en date du 17 décembre 1955, M. Amat (Jean), agent supérieur de 2e classe (2e échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est élevé au 3e échelon de son grade à compter du 1er décembre 1955.

Par arrêté du 21 décembre 1955, M. Colombier (André), administrateur civil de 3e classe (1er échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est élevé au 2e échelon de son grade à compter du 1er août 1955, compte tenu d'un an de services militaires.
Dans cette situation, M. Colombier (André) conserve un reliquat de services militaires de 3 mois et 8 jours.

Par arrêté du 3 janvier 1956, Mme Baillon (Emilie), sténodactylographe, 6e échelon, à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est placée en service détaché pour une durée d'un an, en qualité d'adjoint administratif stagiaire.
Le présent arrêté prend effet à compter du 1er août 1955.

Par arrêté du 3 janvier 1956, Mlle Hermelin (Renée), agent de bureau (dactylographe), 6e échelon, à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est placée en service détaché pour une durée d'un an, en qualité d'adjoint administratif stagiaire.
Le présent arrêté prend effet à compter du 1er août 1955.

Par arrêté du 3 janvier 1956, Mlle Lecœur (Jeanne-Marie), agent de bureau (dactylographe), 5e échelon, à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est placée en service détaché pour une durée d'un an, en qualité d'adjoint administratif stagiaire.
Le présent arrêté prend effet à compter du 1er août 1955.

Par arrêté du 3 janvier 1956, Mme Maisonneuve (Odette), sténodactylographe, 6e échelon, à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est placée en service détaché pour une durée d'un an, en qualité d'adjoint administratif stagiaire.
Le présent arrêté prend effet à compter du 1er août 1955.

Expansion économique à l'étranger.

Par arrêté en date du 24 novembre 1955, M. Monjauze (Camille), attaché commercial de 1re classe à Istanbul, est affecté à San Francisco pour y exercer les fonctions de son grade sous l'autorité du conseiller commercial, chef des services d'expansion économique aux Etats-Unis.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté en date du 21 décembre 1955, les élèves administrateurs dont les noms suivent ont été nommés dans les cadres de l'institut national de la statistique et des études économiques, aux grade et échelon ci-après:

Administrateur de 3e classe, 6e échelon,

Cadre normal.

(A compter du 1er octobre 1955.)

MM. Ehrmann (Richard), Hoffsaes (Daniel).

Par arrêtés du 28 décembre 1955, les élèves administrateurs dont les noms suivent ont été nommés, à compter du 1er novembre 1955, dans les cadres de l'institut national de la statistique et des études économiques, aux grade et échelon ci-après:

Administrateur de 3e classe, 6e échelon.

Cadre normal.

MM. de Lapparent (Jean), Timmel (André), Marbot (René), Aghilone (Marius), Tymen (André), Largeteau (Hugues).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 6 janvier 1956 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre militaire et avec traitement.

Par décret du Président de la République en date du 6 janvier 1956, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre militaire et avec traitement:

Au grade de commandeur.

(Pour prendre rang du 11 novembre 1955.)

M. Cauet (Robert), inspecteur général de 1re classe de la France d'outre-mer. Officier du 10 novembre 1948.

Décret du 6 janvier 1956 portant renouvellement du détachement d'un gouverneur de la France d'outre-mer.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret n° 51-480 du 26 avril 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des gouverneurs généraux et gouverneurs de la France d'outre-mer;

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, notamment l'article 99 (§ 4);

Vu le décret n° 50-1348 du 27 octobre 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 19 octobre 1946 aux fonctionnaires de certains cadres civils exerçant normalement leur activité dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu l'article 33 de la loi de finances du 30 décembre 1913;

Vu l'article 2 de la loi n° 48-488 du 21 mars 1948 portant prise en charge par le budget de l'Etat, de la rémunération de diverses catégories de fonctionnaires relevant du ministère de la France d'outre-mer, notamment les gouverneurs des colonies;

Vu la loi n° 50-772 du 30 juin 1950 fixant les conditions d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires de la France d'outre-mer, les conditions de recrutement, de mise en congé ou à la retraite de ces mêmes fonctionnaires;

Vu les décrets des 9 mars 1953 et 18 mai 1954 plaçant M. Laurenti, gouverneur de la France d'outre-mer, dans la position de service détaché;

Vu la lettre du 11 avril 1955 par laquelle M. Laurentie, gouverneur de la France d'outre-mer, sollicite le renouvellement de son détachement;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Laurentie (Henri-Marie-Joseph-Augustin-François), gouverneur de 1re classe de la France d'outre-mer, placé par décret du 18 mars 1954 dans la position de service détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour être mis à la disposition de l'Organisation des Nations Unies, pour la période allant du 15 février 1954 au 31 décembre 1954 inclus, afin d'exercer les fonctions de représentant résident de l'assistance technique des Nations Unies au Brésil, est maintenu dans cette position pour une période d'une année, à compter du 1er janvier 1955.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 janvier 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

EDGAR FAURE.

Le ministre de la France d'outre-mer,

PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le ministre des affaires étrangères,

ANTOINE PINAY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

GILBERT-JULES.

Décret du 6 janvier 1956 portant admission à la retraite pour ancienneté de services d'un gouverneur de la France d'outre-mer.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Vu le décret du 21 juillet 1921 portant organisation du personnel, des gouverneurs généraux et gouverneurs de la France d'outre-mer et les textes qui l'ont modifié et complété;

Vu le décret du 18 juillet 1912 portant nomination de M. Bourgine en qualité de gouverneur de 3e classe de la France d'outre-mer;

Vu la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires;

Vu les décisions du conseil d'Etat nos 27521 et 31499 du 29 juin 1955 et 22667 du 12 juillet 1955 concernant M. Bourgine:

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Bourgine (Joseph), gouverneur de 3e classe de la France d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services à compter du 28 avril 1950, date à laquelle il a été atteint par la limite d'âge.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 janvier 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

EDGAR FAURE,

Le ministre de la France d'outre-mer,

PIERRE-HENRI TEITGEN.

Direction générale des finances de l'Afrique équatoriale française.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 30 novembre 1955, M. Trouve (Jean), directeur général des finances de l'Afrique équatoriale française, est placé en position de mission dans la métropole pour la période du 3 août au 8 septembre 1955.

Direction générale des finances de l'Afrique occidentale française.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 30 novembre 1955, M. Rey (Louis), directeur général des finances de l'Afrique occidentale française, est placé en position de mission dans la métropole pour une période allant du 13 au 23 octobre 1955.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 30 novembre 1955, M. Rey (Louis), directeur général des finances de l'Afrique occidentale française, est placé en position de mission dans la métropole pour la période allant du 30 août au 30 septembre 1955.

Ecole nationale de la France d'outre-mer.

Par arrêté du 23 décembre 1955, sont nommés professeurs honoraires de l'école nationale de la France d'outre-mer:

M. Gayet (Georges), inspecteur général de la France d'outre-mer.

M. Haumant (Jean-Camille), gouverneur honoraire de la France d'outre-mer.

Services extérieurs.

Par arrêté du 3 janvier 1956, Mme Maye (Yvonne), employée de bureau, 6e échelon, des services extérieurs du ministère de la France d'outre-mer, est placée, sur sa demande, en service détaché auprès du ministère des anciens combattants et victimes de guerre (direction interdépartementale de Bordeaux) pour une durée maximum de cinq ans, pour compter du 1er septembre 1955, dans les fonctions d'employée de bureau, 6e échelon, des services extérieurs du ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Services sanitaires.

Par arrêté du 6 décembre 1955, Mme Moya (Monique), née Grenier, infirmière stagiaire, est titularisée à la 5e classe du grade d'infirmière du cadre des infirmières et sages-femmes de la France d'outre-mer à compter du 5 mai 1955.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 4 janvier 1956 relatif à la résiliation et à l'affermage de la ligne d'intérêt local de Ligré-Rivière à Richelieu.

Par décret en date du 4 janvier 1956, sont approuvées:

1° La convention de résiliation du traité du 11 mars 1882 concernant l'exploitation par l'administration des chemins de fer de l'Etat de la ligne de chemin de fer d'intérêt local de Ligré-Rivière à Richelieu, passée les 19 novembre-1er décembre 1954 entre la Société nationale des chemins de fer français et le département d'Indre-et-Loire;

2° Le traité d'affermage de l'exploitation de la même ligne à la Compagnie de chemins de fer départementaux, intervenu les 27 février 1950-29 novembre 1954 entre ladite compagnie et le département d'Indre-et-Loire;

3° Les avenants nos 1, 2 et 3 au traité d'affermage susvisé en date des 9 mars 1951, 10 janvier 1952 et 1er décembre 1954.

Ces actes demeureront annexés au présent décret.

Décret du 5 janvier 1956 portant admission à la retraite du vice-président du conseil général des ponts et chaussées.

Par décret en date du 5 janvier 1956, M. Parmentier (Jean), inspecteur général des ponts et chaussées, vice-président du conseil général des ponts et chaussées, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour ancienneté, en application du décret du 9 août 1953 et de l'article 4 (§ 1er) du code des pensions.

Cette disposition prend effet au 21 janvier 1956, date à laquelle l'intéressé cessera ses fonctions.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 10 décembre 1955, M. Pene (Pierre), ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées, est mis à la disposition du ministère des affaires étrangères, en vue d'être placé en position de service détaché pour exercer les fonctions de conseiller du Gouvernement monégasque pour les travaux publics et les services concédés.

Le présent détachement, prononcé pour une période de cinq ans, prend effet au 1er octobre 1955.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 3 janvier 1956 autorisant la chambre de commerce d'Arles à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,
Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;
Vu le décret en date du 4 septembre 1939 accordant à la chambre de commerce d'Arles la concession d'un outillage public au port de Port-Saint-Louis-du-Rhône;
Vu la délibération du 21 juillet 1955 par laquelle cette compagnie a sollicité l'autorisation de contracter un emprunt de 9 millions de francs destiné aux travaux de modernisation de l'outillage public portuaire;
Vu l'avis du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme en date du 24 octobre 1955,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce d'Arles est autorisée à contracter un emprunt de 9 millions de francs en vue du financement de travaux de modernisation de l'outillage public de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen des ressources d'exploitation du port.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 janvier 1956.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ANDRÉ MORICE.

Décret du 3 janvier 1956 abrogeant un précédent décret et autorisant la chambre de commerce de Besançon à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,
Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;
Vu le décret du 27 février 1950 autorisant la chambre de commerce de Besançon à contracter un emprunt de 80 millions de francs;
Vu les délibérations de la chambre de commerce de Besançon en date des 12 janvier et 9 novembre 1955;
Vu l'avis de la commission centrale de contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public en date du 9 août 1955,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 27 février 1950 autorisant la chambre de commerce de Besançon à contracter un emprunt de 80 millions de francs est abrogé.

Art. 2. — La chambre de commerce de Besançon est autorisée à contracter un emprunt de 80 millions de francs destinés à lui permettre d'acquérir et d'aménager un immeuble sis dans cette ville, 7, rue Charles-Nodier, en vue de l'installation des services consulaires et de construire des locaux annexes.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de vingt ans.

Si l'emprunt est réalisé soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen du produit de l'imposition additionnelle à la patente.

Art. 3. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 janvier 1956.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ANDRÉ MORICE.

Décret du 3 janvier 1956 autorisant la chambre de commerce de Saint-Dizier à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,
Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;
Vu le décret du 14 octobre 1952 autorisant la chambre de commerce de Saint-Dizier à contracter un emprunt de 9 millions de francs;
Vu la délibération de la chambre de commerce de Saint-Dizier en date du 14 novembre 1955;
Vu l'avis du préfet de la Haute-Marne en date du 26 novembre 1955,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Saint-Dizier est autorisée à contracter un emprunt de 9 millions de francs en vue de lui permettre de financer des travaux d'aménagement de son hôtel consulaire.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de vingt ans.

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte

du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen du produit de l'imposition additionnelle à la patente.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 janvier 1956.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ANDRÉ MORICE.

Décret du 7 janvier 1956 autorisant le Bureau de recherches de pétrole à souscrire au capital de la Compagnie française des pétroles (Gascogne).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-2324 du 12 octobre 1945, modifiée par le décret n° 51-1041 du 23 octobre 1951, instituant un Bureau de recherches de pétrole;

Vu le décret n° 45-2579 du 30 octobre 1945, modifié par le décret n° 51-32 du 6 janvier 1951, portant règlement d'administration publique pour l'organisation administrative et financière du Bureau de recherches de pétrole;

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique et social;

Vu la délibération du comité spécial du Bureau de recherches de pétrole en date du 2 septembre 1955,

Décrète:

Art. 1er. — Le Bureau de recherches de pétrole est autorisé à souscrire, à concurrence de 10 p. 100, au capital de la Compagnie française des pétroles (Gascogne).

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 janvier 1956.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ANDRÉ MORICE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Décret du 7 janvier 1956 autorisant le Bureau de recherches de pétrole à souscrire au capital de la Compagnie française des pétroles (Normandie).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-2324 du 12 octobre 1945, modifiée par le décret n° 51-1041 du 23 octobre 1951, instituant un Bureau de recherches de pétrole;

Vu le décret n° 45-2579 du 30 octobre 1945, modifié par le décret n° 51-32 du 6 janvier 1951, portant règlement d'administration publique pour l'organisation administrative et financière du Bureau de recherches de pétrole;

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique et social;

Vu la délibération du comité spécial du Bureau de recherches de pétrole en date du 2 septembre 1955,

Décrète:

Art. 1er. — Le Bureau de recherches de pétrole est autorisé à souscrire, à concurrence de 10 p. 100, au capital de la Compagnie française des pétroles (Normandie).

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 janvier 1956.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ANDRÉ MORICE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 décembre 1955: page 12656, 4e ligne, au lieu de: « Par arrêté en date du 8 novembre 1955 », lire: « Par arrêté en date du 25 octobre 1955 »; 23e ligne, au lieu de: « Agents supérieurs de 2e classe, 2e échelon », lire: « Agents supérieurs de 2e classe, 3e échelon ».

Par arrêté du 3 janvier 1956. Mme Guillon (Jeanne), assistant administrateur, 3e échelon, en service détaché, est nommée administrateur civil de 3e classe, 2e échelon, en service détaché, à compter du 16 septembre 1953.

Mines.

Par arrêté en date du 30 décembre 1955, le détachement de M. Aulard (Claude), ingénieur en chef des mines, auprès du gouvernement général de l'Algérie, a été renouvelé pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1955.

Modification et complément des décisions des 9 avril 1953 et 19 avril 1955 fixant l'étendue et les modalités d'application de l'aide financière accordée par le fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés à certains souscripteurs d'actions ou de parts sociales de sociétés ou d'organismes de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'article 18 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950, remplacé par l'article 19 de la loi n° 51-592 du 24 mai 1951 et complété par l'article 2 de la loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951, par l'article 20 de la loi n° 53-75 du 6 février 1953 et par l'article 7 de la loi n° 53-1319 du 31 décembre 1953;

Vu le décret n° 50-733 du 22 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 18 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950 relatif au fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés;

Vu la décision interministérielle du 9 avril 1953 complétée par décision interministérielle du 19 avril 1955 fixant l'étendue et les modalités d'application de l'aide financière accordée par le fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés à certains souscripteurs d'actions ou de parts sociales de sociétés ou d'organismes de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures;

Vu l'avis du comité de contrôle du fonds de soutien en date du 12 octobre 1955,

Décident:

Art. 1er. — Les articles 3 et 4 de la décision modifiée du 9 avril 1953 sont annulés et remplacés par les dispositions ci-dessous:

« *Art.* 3 (nouveau). — Pourront être inscrits sur la liste annuelle prévue à l'article précédent les organismes ou sociétés de recherche et d'exploitation qui, pour l'année considérée, auront préalablement justifié:

« *a*) Que tout ou partie des appels en capital envisagés est destiné et sera affecté à des dépenses de recherches d'hydrocarbures;

« *b*) Que les recettes brutes d'exploitation au champ, soutien non compris, sont inférieures à la moitié desdites dépenses.

« *Art.* 4 (nouveau). — Il sera procédé pour chaque société ou organisme, lors de chaque appel en capital, à la comparaison des éléments suivants:

« R, montant prévisionnel des recettes brutes au champ, soutien non compris;

« D, montant des dépenses de recherches directes effectuées en dehors des limites d'un titre d'exploitation et des participations prises dans les sociétés ou organismes énumérés dans les arrêtés pris en application du décret n° 53 250 relatif à la provision pour reconstitution des gisements et conformément aux conditions prévues par ces arrêtés;

« A, montant des appels en capital décidés, déduction faite éventuellement de la fraction destinée à transformer en participations des avances faites à la société pour couvrir le financement de dépenses effectuées au titre d'exercices antérieurs.

« Si A est supérieur à la différence D — R, l'aide financière afférente à A sera réduite dans le rapport $\frac{D - R}{A}$.

« Les montants de D et R sont ceux afférents à la durée d'utilisation prévue du montant A. Cette durée ne pourra excéder deux ans, à compter de l'ouverture de la souscription ».

Art. 2. — L'article 7 de la décision du 9 avril 1953 est ainsi complété:

« Les modalités pratiques de versement de l'aide du fonds seront déterminées par le ministre de l'industrie et du commerce (direction des carburants) en accord avec le contrôleur d'Etat ».

Fait à Paris, le 27 décembre 1955.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RENÉ TERREL.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE BESSE.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Approbation d'une décision modifiant le financement du comité interprofessionnel du vin de Champagne (C. I. V. C.).

Le ministre de l'agriculture, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'acte dit loi du 12 avril 1941 portant création du comité interprofessionnel du vin de Champagne;

Vu l'arrêté du 2 septembre 1942 relatif au statut financier du comité interprofessionnel du vin de Champagne;

Vu l'arrêté du 20 septembre 1942 relatif à la perception des taxes ou cotisations destinées à alimenter la caisse de communauté champenoise;

Vu les arrêtés des 26 février 1949, 3 mars 1952, 15 décembre 1952 et 14 novembre 1953;

Vu la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 portant aménagements fiscaux,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont approuvées les dispositions de la décision n° 65 prise le 15 février 1955 par le commissaire du Gouvernement auprès du C. I. V. C. et relative à la réduction des cotisations dues par les négociants manipulants sur leurs expéditions en bouteilles pendant la période du 1er octobre 1954 au 30 septembre 1955.

Art. 2. — Le directeur de la production agricole au ministère de l'agriculture, le directeur du budget au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le directeur de la coordination économique et des entreprises nationales au secrétariat d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1955.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI FAUGÈRE.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
DOMINIQUE BOYER.

Régies d'avances et de recettes.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'arrêté du 1er mars 1950 portant institution d'une régie d'avances auprès de chacune des circonscriptions du service de la protection des végétaux;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 23 décembre 1953;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents,

Arrêtent :

TITRE Ier. — *Régies d'avances.*

Art. 1er. — Il est institué auprès de chaque circonscription du service de la protection des végétaux une régie d'avances pour le payement des menues dépenses de matériel et des dépenses de fonctionnement du service qui ne peuvent supporter les délais normaux d'ordonnancement.

Art. 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties à chaque régisseur est fixé à 100.000 F.

Les pièces justificatives des dépenses payées au moyen de ces avances doivent être remises à l'ordonnateur dans le délai maximum d'un mois, à compter de la date des payements.

TITRE II. — *Régies de recettes.*

Art. 3. — Il est institué, auprès de chaque circonscription du service de la protection des végétaux, une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants :

1° Produits des abonnements au service des avertissements agricoles;

2° Produits de la vente des brochures, journaux et bulletins concernant la protection des végétaux et produits de la publicité insérée dans ces documents;

3° Contributions et subventions versées par des organismes privés ou des particuliers à titre de participation aux dépenses de fonctionnement des stations d'avertissements.

Art. 4. — Le montant des recettes prévues à l'article précédent peut être versé soit en numéraire, soit par voie de virement ou de versement au crédit du compte courant postal que les régisseurs sont tenus de se faire ouvrir, soit par voie de remise de chèques ou ordres de virement établis à l'ordre du Trésor, les chèques étant barrés au nom de la Banque de France.

Pour tous les encaissements qu'ils effectuent, les régisseurs délivrent des quittances extraites d'un registre à souches numérotées qui leur est remis par les comptables supérieurs du siège des circonscriptions du service de la protection des végétaux.

Art. 5. — Les régisseurs sont tenus, dès que la totalité des recettes atteint la somme de 100.000 F, et quel qu'en soit le montant, le 25 de chaque mois et le 31 décembre en fin d'année, de verser à la caisse des comptables supérieurs du Trésor les recettes en numéraire encaissées par leurs soins et de virer au crédit du compte courant postal de ces comptables supérieurs les sommes encaissées par l'intermédiaire de leur compte courant postal.

Lorsque les règlements ont été effectués par chèque ou ordre de virement, ces effets sont transmis aux comptables supérieurs par les régisseurs, au plus tard le premier jour ouvrable qui suit le jour de leur réception. Les chèques sont préalablement endossés à l'ordre de ces comptables supérieurs.

Ceux-ci portent le montant des versements en numéraire, des virements postaux et des remises de chèques ou ordres de virement au crédit d'un compte d'attente.

Les virements et les dépôts ou envois de chèques ou ordres de virement font l'objet d'un bordereau de versement au Trésor.

Art. 6. — Les régisseurs arrêtent, le 25 de chaque mois et le 31 décembre en fin d'année, leurs écritures et procèdent, avec les comptables supérieurs du Trésor, à la vérification des opérations effectuées au cours du mois. Ils établissent, dans ce but, un relevé faisant ressortir par nature les recettes encaissées par leurs soins.

Au vu de ce relevé et après accord sur le montant des recettes effectuées, les comptables supérieurs du Trésor débitent le compte d'attente visé à l'article 5 et constatent une recette au compte : « Fonds de concours ordinaires et spéciaux », à la ligne de recettes budgétaires : « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Le montant des recettes du mois fait l'objet de titre de perception émis par les ingénieurs en chef des services agricoles chargés des circonscriptions du service de la protection des végétaux.

TITRE III. — *Dispositions communes aux régies d'avances et aux régies de recettes.*

Art. 7. — Les régisseurs d'avances et de recettes sont nommés par arrêté du ministre de l'agriculture. Ils sont soumis au contrôle de l'inspection générale des finances, ainsi que du receveur général des finances ou du payeur général dans le département de la Seine et des trésoriers-payeurs généraux dans les autres départements.

Ils sont assujettis à un cautionnement qui peut être réalisé en numéraire, en rentes sur l'Etat, ou remplacé par la garantie résultant de l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée et perçoivent une indemnité de responsabilité.

Le montant de ce cautionnement et de cette indemnité est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 12 septembre 1952.

Art. 8. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté, et notamment celles de l'arrêté du 1er mars 1950.

Art. 9. — Le directeur de la production agricole et le chef du service de la protection des végétaux au ministère de l'agriculture et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1955.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI FAUGÈRE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
DEVAUX.

Délégation de signature.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'arrêté du 10 novembre 1955 portant délégation de signature au directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté susvisé du 10 novembre 1955 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. David, directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole, délégation est donnée à M. Allix, directeur adjoint, et à M. Rauscher, sous-directeur, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'agriculture, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes et les titres de perception, à l'exclusion des arrêtés, actes ou décisions ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 janvier 1956.

JEAN SOURBET.

Commission interprofessionnelle des vins et eaux-de-vie de Cognac.

Par arrêté du 22 décembre 1955, sont nommés membres de la commission interprofessionelle du cognac:

Représentants des viticulteurs.

MM.
Beau (Paul), viticulteur à Segonzac (Charente).
Blanchet (Camille), viticulteur à Sigogne (Charente).
Briand (Gaston), viticulteur à Ambleville (Charente).
Coupillaud (Paul), viticulteur à Jurignac (Charente).
Noblet (Albert), viticulteur, 69, rue de Beaulieu, à Angoulême (Charente).
Begouin (André), viticulteur à Réaux (Charente-Maritime).
Landrau (Etienne), viticulteur à la Thibauderie, par Pons (Charente-Maritime).
Verneuil (Jacques), viticulteur à Gémozac (Charente-Maritime).
Verneuil (Pierre), viticulteur à Contenueil, par Cozes (Charente-Maritime).

Représentants des coopératives de distillation.

MM.
Charpentier (Henri), coopérative, à Matha (Charente-Maritime).
Lucquiaud (Pierre), 29, rue Lohmeyer, à Cognac (Charente).
Reboul (Jacques), coopérative, à Fleurac (Charente).

Représentant des producteurs de pineau des Charentes.

M. Chebrou (Maurice), 5, avenue de Limoges, à Niort (Deux-Sèvres).

Représentants des négociants.

MM.
Firino-Martell (Maurice), négociant à Cognac (Charente).
Gautret (Jean), négociant à Jonzac (Charente-Maritime).
Hardy (Armand), négociant à Cognac (Charente).
Hennessy (Maurice), négociant à Cognac (Charente).
Lacroux (Jean), négociant à Jarnac (Charente).
Laporte-Bisquit (Jacques), négociant à Jarnac (Charente).
Royer (André), négociant à Jarnac (Charente).
Godet (Jean), négociant à la Rochelle (Charente-Maritime).

Représentants des bouilleurs de profession.

MM.
Cayla (Denis), distillateur à Cherves-de-Cognac (Charente).
Laroche (Fernand), distillateur à Pons (Charente-Maritime).
Thomas (Raymond), distillateur à Salignac-sur-Charente (Charente-Maritime).

Représentant des industries annexes.

M. Valadie (Raymond), fabricant de caisses à Cognac (Charente).

Représentant du personnel cadres et maîtrise.

M. Rateau (André), du syndicat des cadres, à Cognac (Charente).

Représentant des ouvriers de chais.

M. Berard (Paul), ouvrier de chai à Cognac (Charente).

Technicien viticole.

M. Briand (Joseph), à Marignac (Charente-Maritime).

Les dispositions de l'arrêté du 23 janvier 1953 sont abrogées.

Services agricoles.

Par arrêté du 20 décembre 1955, l'arrêté du 10 août 1955 est complété ainsi qu'il suit:

« M. Michel, ingénieur en chef, directeur des services agricoles de la Lozère (cadre provisoire), est promu à la 1re classe, à dater du 1er juillet 1955 ».

Par arrêté du 21 décembre 1955, M. Mariotti, ingénieur des services agricoles à la direction des services agricoles de la Réunion, est promu, sur place, au grade d'ingénieur principal des services agricoles, à dater du 1er novembre 1955.

Par arrêté du 21 décembre 1955, Mme Lafargue, rédacteur à la direction des services agricoles des Landes, est placée à nouveau dans la position de disponibilité, sans traitement, pour la période du 15 février 1954 au 1er janvier 1956 (régularisation).

Mme Lafargue, rédacteur principal en disponibilité, est réintégrée dans ses fonctions et affectée à la direction des services agricoles des Landes, à dater du 1er janvier 1956.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Caisses de retraites et institutions de prévoyance.

Par arrêté du 27 décembre 1955, la caisse interprofessionnelle de retraite et de prévoyance pour les salariés (C. I. R. P. S.), 23, rue Pauvrée, à Roubaix, a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

Par arrêté du 30 décembre 1955, ont été approuvées des modifications aux statuts de la caisse alsacienne de retraite et de prévoyance des cadres (C. A. R. P. R. E. C. A.), à Mulhouse, autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

Par arrêté du 30 décembre 1955, ont été approuvés les statuts modifiés de la caisse de retraites du personnel de la Société Ouest-France, 38, rue du Pré-Botté, Rennes (Ille-et-Vilaine), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

Par arrêté du 30 décembre 1955, ont été approuvées des modifications aux statuts de la caisse de retraites des cadres et assimilés des textiles artificiels, 31, rue Médéric, Paris (17e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

Par arrêté du 30 décembre 1955, ont été approuvées des modifications aux statuts et au règlement intérieur de l'association particulière interprofessionnelle de caisses de cadres (A. P. I. C.), 12, rue Taitbout, Paris (9e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

Par arrêté du 3 janvier 1956, la caisse de retraites du personnel de la caisse d'épargne de Nevers a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

Date d'entrée en vigueur pour des organismes de sécurité sociale ou d'allocations familiales des dispositions des articles 36 et 37 modifiés de l'ordonnance du 4 octobre 1945.

Par arrêté en date du 28 décembre 1955, l'entrée en vigueur des dispositions prévues aux articles 36 et 37 de l'ordonnance du 4 octobre 1945, modifiés par l'article 1er (§ 1er) du décret du 20 mai 1955, a été fixée:

Au 1er janvier 1956.

Pour la caisse primaire de sécurité sociale d'Amiens n° 80 P.
Pour la caisse primaire de sécurité sociale de Laon n° 02 A.
Pour la caisse d'allocations familiales d'Amiens n° 80 I.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 août 1955: page 8244, 1re colonne, 20e ligne, supprimer: « La caisse d'allocations familiales de la Charente n° 16-1 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 septembre 1955: page 9025, 1re colonne, 10e ligne, supprimer: « Douai n° 59 E »; 14e ligne, supprimer: « Douai n° 59-3 ».

Répartition, pour les exercices 1948 à 1953 inclus, de l'excédent de recettes disponible au compte général « accidents du travail » des sociétés de secours minières et de leurs unions régionales.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 modifié portant organisation de la sécurité sociale dans les mines;
Vu le décret n° 47-2100 du 22 octobre 1947 modifié fixant les mesures d'application du décret susvisé, et notamment les articles 43 et 45;
Vu l'arrêté du 8 octobre 1952 fixant les règles applicables à la comptabilité des organismes de sécurité sociale dans les mines, et notamment les articles 74 et 76,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le reliquat des excédents annuels de recettes du compte général « accidents du travail » d'une société de secours minière, qui n'est pas affecté à la constitution de la réserve spéciale de ce compte, est réparti entre le fonds spécial de réserve du compte « accidents du travail » de l'union régionale et les comptes généraux d'action sanitaire et sociale de la société, de l'union régionale et de la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines, suivant les proportions indiquées ci-dessous:

EXERCICES	FONDS SPÉCIAL de réserve du compte général « A. T. » de l'U. R.	COMPTES GÉNÉRAUX A. S. S.			TOTAL
		de la S. S. M.	de l'U. R.	de la C. A. N.	
	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.
1948.....					
1949.....					
1950.....	90	1	3	6	100
1951.....					
1952.....	93	1	2	4	100
1953.....	98	1	0,5	0,5	100

Art. 2. — Le reliquat des excédents annuels de recettes du compte général « accidents du travail » d'une union régionale, qui n'est pas affecté à la constitution de la réserve spéciale de ce compte, est réparti entre le fonds spécial de réserve du compte « accidents du travail » de la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines et les comptes généraux d'action sanitaire et sociale de l'union régionale et de la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines, suivant les proportions indiquées ci-dessous:

EXERCICES	FONDS SPÉCIAL de réserve du compte général « A. T. » de la C. A. N.	COMPTES GÉNÉRAUX A. S. S.		TOTAL
		de l'U. R.	de la C. A. N.	
	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.
1948.....				
1949.....				
1950.....	85	5	10	100
1951.....				
1952.....	93	2	5	100
1953.....	98	1	1	100

Art. 3. — Le directeur général de la sécurité sociale et le directeur du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1955.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Montant des subventions de compensation accordées aux caisses primaires et régionales de sécurité sociale, au titre des assurances sociales, pour l'exercice 1955.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;
Vu le décret du 8 juin 1946, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945, et notamment son article 81;
Vu l'arrêté du 6 janvier 1950 fixant le montant des subventions de compensation accordées aux caisses primaires et régionales de sécurité sociale au titre des assurances sociales,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 6 janvier 1950 fixant le montant des subventions de compensation accordées aux caisses primaires et régionales de sécurité sociale au titre des assurances sociales est reconduit pour l'exercice 1955.

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 janvier 1956.

PAUL BACON.

Approbation du tarif des risques applicable dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle en ce qui concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 décembre 1955:

Page 11886, groupe 10, Bâtiment et travaux publics, colonne « Numéros du risque », au lieu de: « 336-01 », lire: « 337-01 ».

Page 11887, Industries du bois, au lieu de: « groupe 5 », lire: « groupe 3 »; groupe 1, Industries chimiques, colonne « Taux net », en regard de: « Poudrerie », lire: « 4,4 », taux du groupe 1, au lieu de: « 3,1 ».

Page 11888, groupe 1, Industrie des transports et de la manutention, colonne « Taux net », en regard de: « Entreprises d'enlèvement », lire: « 5,9 », taux du groupe 1, au lieu de: « 1,6 ».

Page 11889, groupe 1, Commerces, colonne « Taux net », en regard de: « Production piscicole, élevage commercial, commerce de petits animaux, plantes, fleurs », lire: « 0,7 », taux du groupe 1.

Même page, groupe 6, Commerces, au lieu de: « 738-00 - de droguerie, couleurs, vernis (gros) », lire: « 738-00 - de papier et pâtes à papier »; groupe 6, Commerces, ajouter: « 762-01 Commerce de droguerie, couleurs, vernis ».

Page 11890, groupe 11, Interprofessionnel, colonne « Taux net », en regard de: « Collecte de glandes pour produits opothérapiques, commerce auxiliaire de la santé, pharmacie », lire: « 0,8 », taux du groupe 11.

Administration centrale.

Par arrêté du 6 décembre 1955, les directeurs adjoints et sous-directeurs de l'administration centrale ci-après désignés ont été reclassés dans les conditions suivantes, à compter du 20 septembre 1955, en application des dispositions du décret n° 55-1226 du 19 septembre 1955:

Directeur adjoint échelon exceptionnel.

MM. Belluteau, ancienneté: 3 ans 7 mois 21 jours.
Frezouls, ancienneté: 6 ans 8 mois 19 jours.

Sous-directeur échelon exceptionnel.

MM. Aragon, ancienneté: 1 an 8 mois 5 jours.
le docteur Choffe, ancienneté: 3 ans 2 mois 19 jours.
Ferrier, ancienneté: 4 ans 8 mois 19 jours.
Heitz, ancienneté: 4 ans 8 mois 19 jours.
Mlle Lafouge, ancienneté: 4 ans 8 mois 19 jours.
Mme Moureau, ancienneté: 4 ans 11 mois 19 jours.

Sous-directeur 3e échelon.

M. Demondion, ancienneté: 9 mois 19 jours.

Par arrêté du 6 décembre 1955, il a été accordé à M. Fournier, administrateur civil de 3e classe, une bonification complémentaire d'ancienneté pour services militaires de 4 mois 18 jours pour la période du 1er janvier au 18 mai 1946 inclus.
Compte tenu de cette bonification d'ancienneté et d'un reliquat d'ancienneté de 7 mois 14 jours, l'intéressé a été promu au 2e échelon de son grade à compter du 1er août 1955.

Par arrêté du 6 décembre 1955, il a été accordé à M. Schneider, administrateur civil de 3e classe, une bonification d'ancienneté pour services militaires de 11 mois 24 jours pour la période du 15 janvier 1952 au 8 janvier 1953 inclus.
Compte tenu de cette bonification d'ancienneté, l'intéressé a été promu au 2e échelon de son grade à compter du 7 août 1955.

Contrôle général de la sécurité sociale.

Par arrêté en date du 30 novembre 1955, M. Horn, contrôleur général de la sécurité sociale de 1re classe, 1er échelon, a été promu au 2e échelon à compter du 6 septembre 1953, et au 3e échelon à compter du 6 septembre 1955.

Homologation de scies circulaires et de protecteurs pour scies circulaires pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail, en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;
Vu la décision du 11 mai 1953, modifiée le 21 janvier 1954, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires pour le travail du bois et des matières similaires;
Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 4, 5 et 18 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er décembre 1957 la scie à tronçonner les bûches à chevalet oscillant construite par les Ateliers du Bourbonnais et de représentations industrielles, 126, route de Lyon, à Moulins (Allier), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 237 - 2.675 - T 1255. — Diamètre de lame: 500 mm.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 18 juin 1953.

Art. 2. — En exécution des articles 4, 6 et 18 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, l'homologation théorique ou de principe accordée à la scie circulaire à table mobile construite par M. Clément Roussel, 5, rue Jules-Méline, à Saulxures-sur-Moselotte (Vosges), est prorogée jusqu'au 1er décembre 1956 sous le numéro suivant:

N° 551 - 2.768 - T 1255.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 22 octobre 1953.

Art. 3. — En exécution des articles 9 et 17 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation définitive la scie circulaire à déligner à chariot mobile construite par les Etablissements Alfred Boccard, 42, rue des Tournelles, à Annemasse (Haute-Savoie), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 375 - 1.807 - D 1255. — Diamètre de lame: 600 mm.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 23 décembre 1954.
La machine susvisée est équipée du protecteur homologué sous le n° 375 - 2.858 - D 1255 à l'article 11 de la présente décision.

Art. 4. — En exécution des articles 12 et 17 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er décembre 1957 la scie circulaire à déligner automatique construite par les établissements Mécanique et engrenage moderne (M. E. M.), 77, rue Dedieu, à Villeurbanne (Rhône), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 468 - 3.629 - T 1255. — Diamètre de lame: 500 mm.

Art. 5. — En exécution des articles 13 et 17 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er février 1957 la scie circulaire pendulaire construite par la société « Ateliers Smid », 25, rue des Roses, à Mulhouse (Haut-Rhin), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 82 - 3.630 - T 1255. — Type Siperonto 65. — Diamètre de lame: 500 mm.

Art. 6. — En exécution des articles 15 et 18 de la décision du 11 mai 1953 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er décembre 1957 les scies circulaires portatives type « Skil » présentées par la Société Stockvis, 20-22, rue des Petits-Hôtels, Paris (10e), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 461 - 3.631 - T 1255. — Type 67. — Série industrielle. — Diamètre de lame: 119 mm.

N° 461 - 3.632 - T 1255. — Type 77. — Série industrielle. — Diamètre de lame: 184 mm.

N° 461 - 3.633 - T 1255. — Type 825. — Série industrielle. — Diamètre de lame: 210 mm.

N° 461 - 3.634 - T 1255. — Type 87. — Série industrielle. — Diamètre de lame: 227 mm.

N° 461 - 3.635 - T 1255. — Type 107. — Série industrielle. — Diamètre de lame: 251 mm.

N° 461 - 3.636 - T 1255. — Type 127. — Série industrielle. — Diamètre de lame: 302 mm.

N° 461 - 3.637 - T 1255. — Type 177. — Série industrielle. — Diamètre de lame: 152 mm.

N° 461 - 3.638 - T 1255. — Type 526. — Série artisanale. — Diamètre de lame: 152 mm.

N° 461 - 3.639 - T 1255. — Type 552. — Série artisanale. — Diamètre de lame: 165 mm.

N° 461 - 3.640 - T 1255. — Type 553. — Série artisanale. — Diamètre de lame: 184 mm.

N° 461 - 3.641 - T 1255. — Type 554. — Série artisanale. — Diamètre de lame: 280 mm.

Art. 7. — En exécution des articles 15 et 18 de la décision du 11 mai 1953, modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er décembre 1957 la scie circulaire portative présentée par la Société Fenwick, 8, rue de Rocroy, et 15, rue Fénelon, Paris (10e), et enregistrée sous le numéro suivant.

N° 519 - 3.642 - T 1255. — Modèle 115. — Diamètre de lame: 178 mm.

Art. 8. — En exécution des articles 15 et 18 de la décision du 11 mai 1953, modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe, valable jusqu'au 1er décembre 1957, la scie circulaire portative construite par la société Les Fils de Peugeot frères, 19, avenue du Général-Mangin, Paris (16e), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 476 - 2.841 - T 1255. — Type 160. — Diamètre de lame: 160 mm.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 23 novembre 1953.

Art. 9. — En exécution des articles 15 et 18 de la décision du 11 mai 1953, modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, l'homologation théorique ou de principe accordée à la scie circulaire portative construite par les Etablissements S. Van Der Windt et Ce, 7, rue du Chemin-Vert, à Saint-Maur (Seine), est prorogée jusqu'au 1er juin 1956, sous le numéro suivant:

N° 441 - 2.840 - T 1255.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 23 novembre 1953.

Art. 10. — En exécution des articles 3 et 18 de la décision du 11 mai 1953, modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe, valable jusqu'au 1er mars 1957, le protecteur

pour scie à table de type commun construit par la société Constructions électromécaniques (C. C. A. T.), 5, rue des Bruyères, à Bourg-la-Reine (Seine), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 607 - 3.643 - T 1255

Les vendeurs ou loueurs de scies circulaires équipées avec ce protecteur seront tenus de satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1946, modifié, et de la décision du 11 mai 1953, notamment à celles de l'article 2 de cette décision.

Art. 11. — En exécution des articles 10 et 17 de la décision du 11 mai 1953, modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation définitive le protecteur pour scies circulaires à dédigner de grandes dimensions construit par les Etablissements Alfred Broccard, 42, rue des Tournelles, à Annemasse (Haute-Savoie), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 375 - 2.858 - D 1255.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 21 décembre 1953.

Les vendeurs ou loueurs de scies circulaires équipées avec ce protecteur seront tenus de satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1946, modifié, et de la décision du 11 mai 1953, notamment à celles de l'article 9 de cette décision.

Art. 12. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des scies circulaires et des protecteurs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines ou des protecteurs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 13. — Le vendeur ou le bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine ou du protecteur vendu ou loué avec le modèle homologué, en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 19 avril 1918.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine ou sur le dispositif de sécurité les indications suivantes: « Homologation définitive ou théorique accordée par le ministère du travail sous le n° ... ».

Art. 14. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1955.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Homologation de scies à ruban et de protecteurs pour scies à ruban pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 11 de la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, fait l'objet d'une homologation définitive la scie à ruban d'établi construite par M. G. Marquet, 3, rue Hector-Berlioz, à Villeurbanne (Rhône), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 351 - 2.866 - D 1255. — Type S R 250. — Diamètre des volants: 250 mm.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 22 décembre 1953.

La scie à ruban ci-dessus est équipée d'un protecteur de partie travaillante spécialement conçu pour elle par M. Marquet.

Art. 2. — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 12 de la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, font l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er décembre 1957 les scies à ruban à table construites par les Etablissements Auge, à Mas-Grenier (Tarn-et-Garonne), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 60 - 2.772 - T 1255. — Type B C 8. — Diamètre des volants: 800 mm.

N° 60 - 2.773 - T 1255. — Type B C 9. — Diamètre des volants: 900 mm.

Ces numéros se substituent à ceux accordés par décision du 22 décembre 1953.

Les machines susvisées sont équipées du protecteur de partie travaillante construit par les Etablissements P. B. F., et homologué sous le n° 152 - 602 - T 1255 à l'article 10 de la présente décision.

Art. 3. — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 12 de la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, font l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er décembre 1957 les scies à ruban à table construites par M. W. Megel (usines Tornos), à Illkirch (Bas-Rhin) et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 116 - 2.212 - T 1255. — Type Ulis R S 75. — Diamètre des volants: 750 mm.

N° 116 - 2.702 - T 1255. — Type R S 65. — Diamètre des volants: 650 mm.

Ces numéros se substituent à ceux accordés par décision du 22 décembre 1953.

Les machines susvisées sont équipées du protecteur de partie travaillante type Thétis, homologué sous le n° 27 - 43 - T 1255 à l'article 10 de la présente décision.

Art. 4. — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 12 de la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, font l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er décembre 1957 les scies à ruban à table construites par M. Pierre Barrière fils, 19 *bis*, rue Léon-Boyer, à Tours (Indre-et-Loire), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 152 - 2.792 - T 1255. — Type 702 Super. — Diamètre des volants: 700 mm.

N° 152 - 2.793 - T 1255. — Type 802. — Diamètre des volants: 800 mm.

N° 152 - 2.794 - T 1255. — Type 803. — Diamètre des volants: 800 mm.

N° 152 - 2.795 - T 1255. — Type 1000. — Diamètre des volants: 1.000 mm.

Ces numéros se substituent à ceux accordés par décision du 22 décembre 1953.

Les machines susvisées sont équipées du protecteur de partie travaillante homologué à l'article 10 de la présente décision sous le n° 152 - 602 - T 1255.

Art. 5. — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 12 de la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, font l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er décembre 1957 les scies à ruban à table construites par les Etablissements E. Gillet, à Castel-jaloux (Lot-et-Garonne), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 158 - 2.213 - T 1255. — Type M 100, modèle R. — Diamètre des volants: 1.000 mm.

N° 158 - 2.214 - T 1255. — Type M 90, modèle R. — Diamètre des volants: 900 mm.

N° 158 - 2.215 - T 1255. — Type M 80, modèle R. — Diamètre des volants: 800 mm.

N° 158 - 2.216 - T 1255. — Type M 70, modèle R. — Diamètre des volants: 700 mm.

Ces numéros se substituent à ceux accordés par décision du 22 décembre 1953.

Les machines susvisées sont équipées du protecteur de partie travaillante type « Simplex » homologué sous le n° 161 - 342 - T 1255 à l'article 10 de la présente décision.

Art. 6. — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 12 de la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er décembre 1957 la scie à ruban à table construite par les Etablissements Rhonesaône, à Collonges (Rhône), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 293 - 2.859 - T 1255. — Type R *bis*. — Diamètre des volants: 700 mm.

Cette homologation se substitue à celle accordée par décision du 22 décembre 1953.

La machine susvisée est équipée d'un protecteur de partie travaillante conçu spécialement pour elle par les Etablissements Rhône-saône.

Art. 7. — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 12 de la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, font l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er décembre 1957 les scies à ruban à table construites par les Etablissements Jacquin, à Coulanges-les-Nevers (Nièvre), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 358 - 1019 - T 1255. — Type S R E 6. — Diamètre des volants: 600 mm.

N° 358 - 1020 - T 1255. — Type S R E 7. — Diamètre des volants: 700 mm.

N° 358 - 1021 - T 1255. — Type S R E 8. — Diamètre des volants: 800 mm.

N° 358 - 1022 - T 1255. — Type S R L 9 E à commande électrique. — Diamètre des volants: 900 mm.

N° 358 - 1023 - T 1255. — Type S R L 9 à commande par transmission. — Diamètre des volants: 900 mm.

Ces numéros se substituent à ceux accordés par décision du 22 décembre 1953.

Les machines susvisées sont équipées du protecteur de partie travaillante type « Thetis », homologué sous le n° 27 - 43 - T 1225 à l'article 10 de la présente décision.

Art. 8. — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 12 de la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, font l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er décembre 1957 les scies à ruban à table construites par la société Constructions mécaniques voironnaises, à Voiron (Isère), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 497 - 2217 - T 1255. — Diamètre des volants: 800 mm.

N° 497 - 2218 - T 1255. — Diamètre des volants: 900 mm.

Ces numéros se substituent à ceux accordés par décision du 22 décembre 1953.

Les machines susvisées sont équipées du protecteur de partie travaillante type P. B. F., homologué sous le n° 152 - 602 - T 1255 à l'article 10 de la présente décision.

Art. 9. — En exécution des articles 2 à 5, 6 et 12 de la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er décembre 1957 la scie à ruban d'établi construite par la société Les Machines Bosfor, à Gy-l'Evêque (Yonne), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 544 - 2.713 - T 1255. — Type 3 S R 1. — Diamètre des volants: 300 mm.

Cette machine est équipée du protecteur de partie travaillante qui fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique valable jusqu'au 1er décembre 1957 sous le n° 544 - 2714 - T 1255.

Les numéros ci-dessus accordés se substituent à ceux attribués par décision du 16 juillet 1955.

Art. 10. — En exécution des articles 6 et 12 de la décision du 22 mai 1952 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies à ruban, font l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er décembre 1957:

1° Le protecteur de partie travaillante pour scie à ruban à table type « Thétis » présenté par M. Carn, 4, rue Trézel, à Levallois-Perret (Seine), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 27 - 43 - T 1255.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 22 décembre 1953;

2° Le protecteur de partie travaillante pour scie à ruban à table construit par M. Pierre Barrière fils, 19 *bis*, rue Léon-Boyer, à Tours (Indre-et-Loire), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 152 - 602 - T 1255.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 22 décembre 1953;

3° Le protecteur de partie travaillante pour scie à ruban à table type « Simplex » construit par M. Barry, la Croix (Indre-et-Loire), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 161 - 342 - T 1255.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 22 décembre 1953.

Les vendeurs ou loueurs de scies à ruban équipées avec ces protecteurs sont tenus de satisfaire, en outre, aux prescriptions du décret du 28 mai 1946 et de la décision du 22 mai 1952, notamment à celles de l'article 6 de cette décision.

Art. 11. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des scies à ruban et des protecteurs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines ou des protecteurs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 12. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine ou du protecteur vendu ou loué avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par arrêté du 19 avril 1948.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine et sur le protecteur les indications suivantes: « Homologation définitive ou théorique accordée par le ministère du travail sous le n° ... ».

Art. 13. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1955.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Homologation de protecteurs pour dégauchisseuses à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 19 mai 1948, modifiée le 31 juillet 1950, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution de la décision du 19 mai 1948, modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif, font l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er décembre 1957:

1° Le protecteur à pont automatique type JD construit par M. Bavitot (Etablissements mécaniques du Centre), 67 à 72, rue Neyrou, à Saint-Etienne (Loire), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 105 - 1.329 - T 1255.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 15 mai 1953.

2° Le protecteur à pont automatique construit par les Etablissements Pierre Barrière fils, 19 *bis*, rue Léon-Boyer, à Tours (Indre-et-Loire), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 152 - 1.822 - T 1255.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 25 novembre 1953.

Art. 2. — En exécution de la décision du 19 mai 1948, modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif, l'homologation provisoire accordée au protecteur pour dégauchisseuse construit par la Société industrielle de constructions mécaniques Chambon, à Cousance (Jura), est prorogée jusqu'au 1er juin 1956, sous le numéro suivant:

N° 256 - 3.213 - P 1255.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 27 décembre 1954 à la Société industrielle de constructions mécaniques.

Art. 3. — Les constructeurs, vendeurs ou loueurs de dégauchisseuses équipées avec les dispositifs de sécurité visés par la présente décision doivent satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1946 modifié et de la décision du 19 mai 1948 modifiée, notamment à celles de l'article 3 de cette décision.

Art. 4. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des protecteurs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des dispositifs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 5. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité du dispositif vendu ou loué avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 15 décembre 1950.

Il devra, en outre, faire figurer sur le dispositif les indications suivantes: « Homologation théorique ou provisoire accordée par le ministère du travail sous le n° ... ».

Art. 6. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1955.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Homologation de toupies à arbre vertical pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 3 août 1953 remplaçant celle du 21 décembre 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2, 3, 4, 5, 9 et 10 de la décision du 3 août 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux, font l'objet d'une homologation définitive les toupies construites par les Etablissements Mougeotte, à Melay (Haute-Marne), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 111 — 3.644 — D 1255. — Type T A. — Diamètre de l'arbre: 50 mm.

N° 111 — 3.645 — D 1255. — Type T B. — Diamètre de l'arbre: 50 mm

Ces homologations se substituent à celles accordées par décisions des 21 décembre 1949 et 27 novembre 1953, caduques depuis le 1er juillet 1955.

Les machines susvisées sont équipées d'un dispositif de sécurité utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre qui fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er décembre 1956 sous le n° 111 — 3.646 — T 1255.

Art. 2. — En exécution des articles 2, 3, 4, 5 et 9 de la décision du 3 août 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des toupies à arbres verticaux, fait l'objet d'une homologation définitive la toupie construite par M. Henri Regourd, 276 à 280, rue d'Ornano, à Bordeaux (Gironde), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 332 — 3.647 — D 1255. — Type T F. — Diamètre de l'arbre: 50 mm.

Cette machine est équipée du protecteur construit par la société Matériel et outillage rationnel pour l'industrie et homologué sous le n° 598 — 3.061 — T 155 par décision du 27 janvier 1955.

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des machines conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 29 mars 1949.

Il devra également fournir au vendeur une notice relative au montage, au réglage et au mode d'emploi du dispositif de protection.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine les indications suivantes: « Homologation définitive ou théorique accordée par le ministère du travail sous le n° ... ».

Art. 5. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 décembre 1955.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Homologation d'une machine combinée à plusieurs outils pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 12 décembre 1949, modifiée le 22 juin 1950, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de protection prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution de la décision du 12 décembre 1949 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er décembre 1957 la machine combinée construite par M. G. Bavitot (Etablissements mécaniques du Centre), 67 à 72, rue Neyrou, à Saint-Etienne (Loire), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 105-1282-T 1255. — Type Laurens à quatre éléments: raboteuse-dégauchisseuse-mortaiseuse-toupie.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 19 mai 1953.

La machine susvisée est équipée:

1° Pour la partie dégauchisseuse, par le protecteur à pont automatique type JD, homologué sous le n° 105-1329-T 1255 par décision du 28 décembre 1955;

2° Pour la partie toupie, par le protecteur type JD utilisable pour le travail au guide et le travail à l'arbre, homologué sous le n° 105-3091-D 854 par décision du 5 août 1954.

Art. 2. — A compter de la publication de la présente décision, le bénéficiaire n'en pourra faire état que s'il s'engage à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des machines combinées conformes au: plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui lui ont été signifiées.

Il ne pourra mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 3. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 23 août 1950.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine les indications suivantes: « Homologation théorique accordée par le ministère du travail sous le n° ... ».

Art. 4. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 décembre 1955.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Homologation de presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu l'arrêté du 16 juillet 1948 portant dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 28 mai 1946 en ce qui concerne certains organes de transmission des presses de tous systèmes à mouvement alternatif vertical;

Vu la décision du 16 juillet 1948, modifiée le 28 février 1949, le 16 juillet 1949 et le 22 janvier 1952, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, le 20 août 1951 et le 31 janvier 1955, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2, 7 (§ *a*), 10 et 14 de la décision du 16 juillet 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses, font l'objet d'une homologation définitive les presses construites par les Ateliers de construction de Remiremont, à Remiremont (Vosges), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 306 - 3.648 - D 1255. — Type 1/16 - 140 - H E à commande par harnais d'engrenage. — Capacité de frappe: 16 tonnes; course du coulisseau: 8 à 100 mm; cadence: 62 coups-minute.

N° 306 - 3.649 - D 1255. — Type 1/32 - 180 - H E à commande par harnais d'engrenage. — Capacité de frappe: 32 tonnes; course du coulisseau: 8 à 100 mm; cadence: 62 coups-minute.

Ces machines sont équipées de la double commande à main construite par les Etablissements Spiertz et homologuée sous le n° 50 - 391 - D 349 par décision du 19 mars 1949.

Art. 2. — En exécution des articles 2, 8 *a*, 10 et 14 de la décision du 16 juillet 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses, font l'objet d'une homologation définitive les presses à plier construites par les Etablissements Georges Bret, à Verneuil-sur-Avre (Eure), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 316 - 3.650 - D 1255. — Type 10. — Capacité de frappe: 30 tonnes; course du coulisseau: 40 mm; cadence: 30 coups-minute.

N° 316 - 3.651 - D 1255. — Type 15. — Capacité de frappe: 30 tonnes; course du coulisseau: 40 mm; cadence: 30 coups-minute.

N° 316 - 3.652 - D 1255. — Type 20. — Capacité de frappe: 30 tonnes; course du coulisseau: 40 mm; cadence: 30 coups-minute.

N° 316 - 3.653 - D 1255. — Type 10. — Capacité de frappe : 50 tonnes ; course du coulisseau : 60 mm ; cadence : 30 coups-minute.

N° 316 - 3.651 - D 1255 — Type 15. — Capacité de frappe : 50 tonnes ; course du coulisseau : 60 mm ; cadence : 30 coups-minute.

N° 316 - 3.655 - D 1255. — Type 20. — Capacité de frappe : 50 tonnes ; course du coulisseau : 60 mm ; cadence : 30 coups-minute.

N° 316 - 3.656 - D 1255. — Type 25. — Capacité de frappe : 50 tonnes course du coulisseau. 60 mm ; cadence : 30 coups-minute.

Ces machines sont équipées du protecteur qui fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 31 décembre 1956 sous le n° 316 - 3.657 - T 1255.

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des presses munies de dispositifs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — Le vendeur ou le bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 18 mars 1949.

Il devra également fournir au vendeur une notice relative au montage, au réglage et au mode d'emploi du dispositif de protection.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine et sur le dispositif les indications suivantes : « Homologation définitive ou théorique accordée par le ministère du travail sous le n° .. ».

Art. 5. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1955.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Liste d'aptitude à l'emploi de chef de centre des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre.

(Première formation du cadre.)

A. — Inspection du travail.

PREMIÈRE CATÉGORIE

Contrôleurs principaux de classe exceptionnelle.

M. Rolland (André), Paris.
Mlle Bellon (Renée), Marseille.
M. Pambour (Robert), le Havre.
Mme Jasiewicz (Flora), Tarbes.

DEUXIÈME CATÉGORIE

Contrôleurs principaux.

M. Trotin (André), Paris.
Mlle Duray (Andrée), Lyon.
M. Schultz (Alfred), Strasbourg.
MM. Vallois (Charles), Reims.
Schmutz (Camille), Strasbourg

LISTE COMPLÉMENTAIRE

MM. Wagner (Marcel), Strasbourg.
Allegrucci (Jules), Marseille.
MM. Buffard (Edmond), Caen.
Baron (Armand), Rennes.
Morel (Marcel), Belfort.

B. — Services départementaux de main-d'œuvre.

PREMIÈRE CATÉGORIE

a) *Contrôleurs principaux de classe exceptionnelle chargés des fonctions de chef de service départemental de main-d'œuvre.*

MM. Escarrat (Marius), Nice.
Royer (Jean), Nancy.
Glavany (Gaspard), Toulouse.
Felder (Roland), Dijon.
Thomas (Jean), Orléans.
Lagarde (Maurice), Tarbes.
Jeannin (Adrien), Besançon.
Naud (Pierre), Toulon.
Leblond (Maurice), Beauvais.
Haubourdin (Jules), Melun.
Obrecht (René), Strasbourg.
Berthe (Daniel), Chambéry.
Barbot (Euloge), Metz.
Descoux (Jean-Marie), Perpignan.
MM. Cottin (Gaston), Angers.
Dael (Jean), Montauban.
Favereau (Maurice), Troyes.
Guerini (André), Grenoble.
Filhoulaud (Lucien), Limoges.
Faures (André), Carcassonne.
Descamps (André), Amiens.
Perrier (André), Montpellier.
Astier (Albert), Valence-sur-Rhône.
Bediou (Raymond), Evreux.
Cestre (Jacques), Poitiers.
Boitel (Pierre), Châlons-sur-Marne.

b) *Contrôleurs principaux de classe exceptionnelle non chargés des fonctions de chef de service départemental de main-d'œuvre.*

Mlle Biscay (Suzanne), Paris.
MM. Cadro (Henri), Paris.
Fertin (André), Lille.
Rolland (André), Paris.
Oppenheim (Robert), Paris.
Schmidt (Pierre), Nancy.
Keraudy (Jean), Brest.
MM. Delauzun (Roger), Lyon.
Sutra (Armand), Paris.
Laurent (Bernard), Saint-Germain-en-Laye.
Clauss (Noël), Roubaix.
Paquet (Paul), Lille.
Ubaud (Georges), Marseille.

DEUXIÈME CATÉGORIE

a) *Contrôleurs principaux chargés des fonctions de chef de service départemental de main-d'œuvre.*

MM. Verchere (Jean), Pau.
Michonneau (Michel), Périgueux.
Artigues (Jean), Avignon.
Guillemin (Gaston), Chaumont.
Folschweiller (Alphonse), Epinal.
Merle (Marcel), Bourges.
Vialette (Jean), Mâcon.
Sacfier (Marcel), Nevers.
Radix (René), Bourg.
Alabert (Robert), Albi.
Hatterer (Raymond), Belfort
Schmitt (Jean), Quimper.
Maheo (Pierre), Vannes.
Lepoivre (Jean-Marie), Caen.
MM. Retivat (Georges), Moulins.
Moreau (Jean), Angoulême.
Canivenq (Achille), Rodez.
Freton (Jean), Tours.
Pillods (Henri), Colmar.
Vernex (Louis), Annecy.
Le Breton (Georges), le Mans
Radiere (René), Clermont-Ferrand.
Boucher (Pierre), Alençon.
Charre (Maurice), Nîmes.
Pierrot (Jean), Niort.
Perrin (René), Lons-le-Saunier.
Thiasma (Jean), Chartres.
Poire (Albert), Saint-Brieuc.

b) *Contrôleurs principaux de classe exceptionnelle et contrôleurs principaux non chargés des fonctions de chef de service départemental de main-d'œuvre.*

M. Delbosc (René), Foix.
Mlle Biscay (Suzanne), Paris.
MM. Cadro (Henri), Paris.
Fertin (André), Lille.
Genzel (Robert), Paris.
Perrault (Claude), Paris.
Rolland (André), Paris.
Oppenheim (Robert), Paris.
Schmidt (Pierre), Nancy.
Keraudy (Jean), Brest
Delauzun (Roger), Lyon.
Lucas (André), Paris.
Schaeffer (Albert), Longwy.
Pavy (Alcide), Arras.
MM. Bernadet (Georges), Tarbes.
Sutra (Armand), Paris.
Laurent (Bernard), Saint-Germain-en-Laye.
Sansonetti (Jean), Paris.
Clauss (Noël), Roubaix.
Cuvelier (Emile), Pont-à-Mousson.
Gerard (Charles), Châlons-sur-Marne.
Rousseau (Louis), Bordeaux.
Paquet (Paul), Lille.
Ubaud (Georges), Marseille.

LISTE COMPLÉMENTAIRE

MM. Deaux (Aimé), Alès.
Nihouarn (René), la Roche-sur-Yon.
Mme Villecourt (Josette), Clermont-Ferrand.
MM. Forgues (André), Toulouse.
Babin (Roger), Saint-Nazaire.
Morel (Marcel), Belfort.
Plumecocq (Norbert), Arras.

NOTA. — La nomination des contrôleurs principaux inscrits sur les listes complémentaires ne pourra éventuellement intervenir — dans l'ordre des inscriptions — que dans les résidences non sollicitées par les agents figurant sur les listes principales correspondantes.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Affectation définitive au ministère de la reconstruction et du logement d'une parcelle de terrain dépendant de la caserne Moulin, à Caen (Calvados).

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 décembre 1955 : page 12776, 1re colonne, article 1er, 4e ligne, au lieu de : « ... d'une surface de quarante mètres carrés », lire : « ... d'une surface de quarante-neuf mètres carrés ».

Services extérieurs.

Par arrêté du 3 janvier 1956, M. Bauzit (André), sous-chef de section titulaire, 2e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement, affecté aux services départementaux de la Manche, est placé dans la position de service détaché auprès du ministère de la défense nationale et des forces armées pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er mai 1955, en vue d'occuper un emploi d'agent domanial de 3e catégorie C, 5e échelon, à la direction des travaux du génie de Nice.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Administration centrale.

Par arrêté du 3 janvier 1956, M. le docteur Pierron (Roger), agent supérieur de 2e classe à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, est placé en position de détachement auprès de l'Organisation mondiale de la santé pour une durée de deux ans, à compter du 1er août 1955, en qualité de fonctionnaire médical chargé de l'exécution du projet Laos 2.

Conseillers techniques.

Par arrêté en date du 30 décembre 1955, M. le professeur Dechaume, médecin des hospices civils de Lyon, président du syndicat national des médecins français spécialistes des maladies du système nerveux, a été nommé conseiller technique au ministère de la santé publique pour l'étude des problèmes concernant l'organisation dans les hôpitaux publics des soins dispensés aux malades atteints d'affections du système nerveux.

Education sanitaire, démographique et sociale.

Par arrêté du 30 décembre 1955, M. le docteur Roger Amsler, professeur à l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie d'Angers, président du comité antituberculeux d'entr'aide et d'éducation sanitaire, est nommé directeur du centre interdépartemental d'éducation sanitaire, démographique et sociale d'Angers.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Approbation du budget supplémentaire de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre pour l'exercice 1955.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du ministre des anciens combattants et victimes de guerre en date du 10 décembre 1955, les prévisions du budget supplémentaire de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, pour l'exercice 1955, ont été fixées, en recettes et en dépenses, à la somme de 815.117.696 F.

Transfert de crédits.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'article 28 de la loi n° 55-299 du 17 mars 1955;
Vu la loi n° 55-356 du 3 avril 1955,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre des anciens combattants et victimes de guerre par la loi n° 55-356 du 3 avril 1955 et par des textes spéciaux, une somme de 500.000 F est définitivement annulée sur le chapitre 34-21: « Services extérieurs. — Remboursement de frais ».

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des anciens combattants et victimes de guerre, au titre de l'exercice 1955, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 55-356 du 3 avril 1955 et par des textes spéciaux, un crédit de 500.000 F applicable au chapitre 34-01: « Administration centrale. — Remboursement de frais ».

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale au ministère des anciens combattants et victimes de guerre et le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1955.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de l'administration générale,
P. BARAULT.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Administration centrale.

Par arrêtés en date du 16 décembre 1955, les avancements d'échelon suivants ont été prononcés, à compter des dates indiquées ci-après, dans les corps des administrateurs civils, des agents supérieurs et des secrétaires d'administration de l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre:

CORPS DES ADMINISTRATEURS CIVILS

(A compter du 8 novembre 1955.)

M. Anselme (Boniface), administrateur civil de 2e classe (2e échelon), a été élevé au 3e échelon de son grade.

CORPS DES AGENTS SUPÉRIEURS

(A compter du 12 novembre 1955.)

Mme Lafage (Lucie), Mlles Pasqualini (Raymonde), Jacomy (Marguerite), M. Gauthier (Marcel), agents supérieurs de 2e classe (2e échelon), ont été élevés au 3e échelon de leur grade.

(A compter du 1er décembre 1955.)

M. Angot (Marcel), agent supérieur de 1re classe (3e échelon), a été élevé au 1er échelon de son grade.

(A compter du 9 décembre 1955.)

M. Kerautret (Louis), agent supérieur de 1re classe (1er échelon), a été élevé au 2e échelon de son grade.

CORPS DES SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION

(A compter du 2 novembre 1955.)

M. Millie (Pierre), secrétaire d'administration de classe principale (2e échelon), a été élevé au 3e échelon de son grade.

(A compter du 1er décembre 1955.)

Mme Boissonnet (Lucienne), secrétaire d'administration de 1re classe (2e échelon), a été élevée au 3e échelon de son grade.

M. Durrieux (Jean-Claude), secrétaire d'administration de 2e classe (1er échelon), a été élevé au 2e échelon de son grade.

Par arrêté du 10 décembre 1955, Mme Allizard (Simone), employée de bureau dactylographe, 7e échelon (indice 165), à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre, est détachée auprès de l'office national des anciens combattants (Foyer des veuves et ascendantes de militaires morts pour la France de Montmorency), en qualité d'aide-comptable de 1re classe (indice 170), pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1955.

Services extérieurs.

Par arrêté du 22 décembre 1955, M. Constanty (Jean), secrétaire administratif stagiaire à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre à Bordeaux, est titularisé dans son grade à compter du 1er décembre 1955 et nommé au 1er échelon de la 2e classe de son grade (indice 195) avec une ancienneté fixée au 1er décembre 1955.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 22 décembre 1955, a été muté à Paris-86 M. Henry, receveur de 1re classe à Saumur.

Par arrêté du 26 décembre 1955, a été nommé receveur de 2e classe, titularisé dans le grade correspondant et maintenu en cette qualité à la disposition du ministère de la France d'outre-mer pour le service de Madagascar. M. Terracher, inspecteur rédacteur.

Par arrêtés du 29 décembre 1955 :

A été nommé receveur de 1re classe à Paris-13 et titularisé dans le grade correspondant M. Courcoural, receveur de 2e classe à Paris-16.

A été nommé receveur de 2e classe à Bagnolet et titularisé dans le grade correspondant M. Dufournaud, inspecteur rédacteur à Limoges-Services postaux.

Par arrêté du 10 décembre 1955, M. Le Gourrierec, ingénieur en chef des télécommunications (postes, télégraphes et téléphones), est, à compter du 5 octobre 1955, placé en position de détachement pour une période maximum de cinq ans, en vue d'accomplir une mission auprès de l'administration turque des postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêté du 3 janvier 1956, M. Wacheux (Georges), inspecteur des postes, télégraphes et téléphones à Alger-R. P., est, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er mars 1953, mis à la disposition de la caisse de solidarité des départements et des communes d'Algérie pour exercer les fonctions de directeur de ladite caisse.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 23 décembre 1955 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète :

Art. 1er. — Sont naturalisés Français :

ACCORSINI (Costantino), Borgo Val di Taro (Italie), 04-04-12. — 14114×55—75.

ACCORSINI, née ARESI, Borgo Val di Taro (Italie), 23-11-11. — 14114×55—75.

ALMA (Jaime), Barcelone (Espagne), 02-11-13. — 13567×53—75.

ALOI (Antonio), Ischia (Italie), 17-01-26. — 5492×55—91.

ANTIKIDIS (Heinz), Berlin (Allemagne), 07-07-12. — 26693×47—75.

ARCAND (Joseph), Montréal (Canada), 06-03-99. — 9419×55—78.

ARRIGONI (Paride), Carenno (Italie), 07-07-01. — 16750×51—01.

ARRIGONI, née PRATI, Carenno (Italie), 07-04-22. — 16750×51—01.

ASKENATZIS, née ALKALAI, Philippoli (Bulgarie), 24-12-05. — 14474×55—63.

ASSADOURIAN (Kevork), le Pirée (Grèce), 17-02-29. — 11854×55—96.

ASSIRELLI (François), Marradi (Italie), 19-02-95. — 10627×55—20.

ASSIRELLI, née DELLA GODENZA, Brisighella (Italie), 02-09-95. — 10627×55—20.

AZOULAY (Emile), Mazagan (Maroc), 27-12-27. — 14250×55—75.

BALDAUF (Walter), Strehla (Allemagne), 22-03-19. — 426×54—55.

BARCELLA (Romain), Rambewillers (Vosges), 22-01-30. — 14555×55—25.

BARCELO (Louis), Massanet de la Selva (Espagne), 25-12-35. — 13955×55—11.

BASTIDA (Prudencio), Barcelone (Espagne), 09-09-11. — 13805×55—81.

BATTISTETTI (Pasquale), Torre di Mosto (Italie), 04-04-26. — 5653×55—31.

BATTISTETTI, née LUISELLI, San Giovanni Bianco (Italie), 03-10-31. — 5653×55—31.

BAYOD (Vicente), Torre del Compte (Espagne), 30-03-35. — 14887×55—12.

BENABOU (Isaac), Tanger (Maroc), 03-06-03. — 5196×55—92.

BERDIE, née MUNOZ, Lorca (Espagne), 05-02-23. — 14150×55—09.

BESNAINOU (Joseph), Tunis, 22-12-99. — 12995×55—96.

BIASOTTO (Franco), Bordighera (Italie), 18-08-34. — 14071×55—83.

BIAVA (Pierre), Albano San Alessandro (Italie), 17-08-02. — 14660×55—75.

BLASCO (Thomas), Elche (Espagne), 23-04-88. — 13294×55—91.

BLASON (Benito), Basiliano (Italie), 12-10-26. — 19566×50—78.

BLAYA (Antonio), Alguazas (Espagne), 03-03-02. — 14554×55—92.

BLAYA, née HIDALGO, Estrecha de San Gines (Espagne), 17-04-06. — 14554×55—92.

BOISOT, née MENASE SITTON, Constantinople (Turquie), 06-10-19. — 7387×55—75.

BONATO (Cornelio), Pressana (Italie), 10-10-17. — 4678×52—30.

BONATO, née BLANCH, Gandesa (Espagne), 11-09-28. — 4678×52—30.

BONOMI (Mario), Grazzaniga (Italie), 13-10-30. — 14552×55—25.

BORGHINO, née BOTTERO, Paesana (Italie), 10-07-11. — 13014×55—13.

BORGHINO (Dominique), Sanfront (Italie), 04-03-09. — 13014×55—13.

BRACCO (Fernando), Colledara (Italie), 07-06-22. — 15226×50—69.

BRACCO, née MENEI, Colledara (Italie), 07-10-21. — 15226×50—69.

BRESIN, née CELEPRIN, Cordenons (Italie), 07-09-24. — 10437×54—56.

BRESIN (Salvatore), Pordenone (Italie), 03-05-21. — 10437×54—56.

BRINGUE, née CARLA, Antist (Espagne), 01-11-03. — 12445×35—34.

BRINGUE (Pierre), Pobella (Espagne), 17-04-96. — 12445×35—34.

BUSI (Pierre), Brembilla (Italie), 03-11-21. — 14403×55—24.

BUSTAMANTE (Miguel), Azuaga (Espagne), 30-11-11. — 14888×55—13.

CABALLERO (André), Carthagène (Espagne), 08-07-18. — 12987×55—95.

CALDAROLA, née CIFARELLI, Corato (Italie), 05-05-06. — 931×55—57.

CALDAROLA (Michel), Terlizzi (Italie), 11-02-06. — 931×55—57.

CALLEJON (Manuel), Port-Sory (Oran), 05-02-31. — 12383×55—95.

CAMPAGNER (Elvio), Chiarano (Italie), 01-02-31. — 14490×55—09.

CAMPILLO (Antonio), Molina de Segura (Espagne), 10-05-36. — 12642×55—75.

CANCIELLO (Francesco), Naples (Italie), 18-03-15. — 12124×54—05.

CANDALO, née QUERALT, Badalona (Espagne), 14-03-06. — 757×55—11.

CANDALO (Juan), Barcelone (Espagne), 16-12-04. — 757×55—11.

CANELLA (Antonia), Zoppola (Italie), 11-01-35. — 14574×55—82.

CAPELLI (Sylvestre), Strozza (Italie), 15-09 33. — 14578×55—38.

CAPELLI (Hyacinthe), Strozza (Italie), 08-10-35. — 14577×55—38.

CAPUTO, née PIARULLI, Corato (Italie), 03-07-31. — 13244×55—38.

CAPUTO (Leonardo), Corato (Italie), 03 07-30. — 13241×55—38.

CARMINATI, née MARIGHETTI, Grigno (Italie), 07-06-01. — 10896×50—51.

CARMINATI (Giuseppe), Valsecca (Italie), 19-09-99. — 10896×50—54.

CARRARO (Giacomo), Isola Vicentina (Italie), 21-02-98. — 5508×48—78.

CARRARO, née VALENTE, Schio (Italie), 16-07-02. — 5508×48—78.

CASTILLO (Emile), Madrid (Espagne), 09-04-11. — 3585×51—81.

CAUS, née COURTIN, Jamioulx (Belgique), 18-07-11. — 14666×55—59.

CAVAGNA (Egidio), Serina (Italie), 01-09-17. — 18611×49—01.

CAVALIERI (Gaëtan), Aumetz (Moselle), 04-05-11. — 14573×55—31.

CHILERI (Farrokhe), Kieff (Russie), 03-11-98. — 2921×55—75.

CHIMINELLI, née PELLIN, San Biagio di Callalt (Italie), 23-01-07. — 8540×55—39.

CHIMINELLI (Giovanni), Brescia (Italie), 06-07-94. — 8540×55—39.

CHOLEWA, née ZYLA, Dzikow Stary (Pologne), 28-04-03. — 13697×55—59.

CHOLEWA (Joseph), Szczucowa (Pologne), 11-05-05. — 13697×55—59.

CIAFFI (Gino), Rome (Italie), 30-01-08. — 943×54—75.

CIAFFI, née WIESNER, Znaim (Tchécoslovaquie), 04-07-14. — 943×54—75.

CIANCI (Charles), Montorio Al Vomano (Italie), 25-02-11. — 14617×55—42.

CILIA, née MASCIONI, Cuvio (Italie), 21-06-21. — 10862×52—70.

CILIA (Giacomo), Cuvio (Italie), 04-05-10. — 10862×52—70.

COCO (Leonardo), San Marco In Lamis (Italie), 26-07-31. — 14563×55—13.

COHEN (Félix), Tunis, 09-02-18. — 8941×55—96.

CORTES (Adoracion), Sanguesa (Espagne), 06-02-29. — 14581×55—64.

COSTA (Jean), Torre Annunziata (Italie), 12-01-24. — 3774×55—83.

CRUZ (Pierre), Bilbao (Espagne), 21-03-27. — 14502×54—64.

CUETO (Juan), Comares (Espagne), 14-10-09. — 17620×54—57.

CUETO, née CUETO, Malaga (Espagne), 17-04-15. — 17620×54—57.
CUEVAS (Cirilo), Barcelone (Espagne), 07-07-34. — 14562×55—13.
DE ZUTTER (Georges), Bouchaute (Belgique), 28-04-19. — 13509×55—40.
DEFORCHE, née DEWULE, Menin (Belgique), 20-04-06. — 11014×55—27.
DEFORCHE (Julien), Passendale (Belgique), 07-12-03. — 11014×55—27.
DEL RIO, née BELMESSIERI, Palanzano Parma (Italie), 27-03-14. — 13293×55—73.
DEL RIO (Michel), Palanzano Parma (Italie), 26-03-09. — 13293×55—73.
DEL VALLE (Didier), Casablanca (Maroc), 21-11-33. — 12352×55—95.
DELL OLIO, née RACANATI, Bisceglie (Italie), 10-03-20. — 3668×54—54.
DELL OLIO (Jean), Bisceglie (Italie), 15-07-17. — 3668×54—54.
DE'LANO (Angelino), Lanusei (Italie), 21-01-21. — 3566×51—13.
DI PIAZZA, née ZUCCHEDDU, Beja (Tunisie), 22-01-28. — 12534×55—96.
DI PIAZZA (Benedetto), San Giuseppe (Italie), 11-03-16. — 12534×55—96.
DI STEFANO, née FERRO, Castellamare del Golfo (Italie), 06-09-32. — 12535×55—96.
DI STEFANO (Nicolo), Campobello di Mazara (Italie) 28-10-29. — 12535×55—96.
DOMAGALA (Théophile) Chrusciec (Pologne), 22-10-14. — 8067×52—57.
DOMAR (Abalino), Passagem Vieira (Portugal), 02-09-33. — 13601×55—70.
DROZD (Jean), Werchnia (Pologne), 01-01-23. — 13295×55—25.
DUDEK (Stanislas), Leszczyca (Pologne), 04-05-22. — 14475×55—78.
DUDEK, née PALKA, Pelejow (Pologne), 04-02-26. — 14475×55—78.
DUNAJ, née CHRASTEK, Holsterhausen (Pologne), 30-03-01. — 14476×55—42.
DUNAJ (Jean), Granowo (Pologne), 27-05-95. — 14476×55—42.
DURAK, née MICEK, Cmolas (Pologne), 03-04-21. — 13870×55—80.
DURAK (Adam), Cmolas (Pologne), 30-10-15. — 13870×55—80.
ECHEVERRIA (José), Irun (Espagne), 08-10-26. — 14571×55—10.
EGEA, née FRUCTUOSO, Carthagène (Espagne), 18-05-11. — 12840×55—69.
EGEA (Sébastien), Carthagène (Espagne), 14-09-08. — 12840×55—69.
ERBEIA, née MARCHIONATTI, Freeland (U. S. A.), 15-02-02. — 11107×55—01.
ERBEIA (Joseph), Invorio Inferiore (Italie), 22-11-01. — 11107×55—01.
FALOIA, née CHIGO, Pinasca (Italie), 02-04-95. — 15121×51—04.
FANARA, née CALABRO, Tunis, 04-03-10. — 13342×55—96.
FANARA (Antoine), Ferryville (Tunisie), 23-08-12. — 13342×55—96.
FASTRIOK (Jean), Zabrze Biskupice (Pologne), 26-06-26. — 7401×55—59.
FOCA, née MANGANARO, Melito Porto Salvo (Italie), 09-12-17. — 4762×55—54.
FOCA (Salvatore), Melito Porto Salvo (Italie), 11-12-12. — 4762×55—54.
FONT (Juan), Barcelone (Espagne), 17-01-20. — 12584×55—13.
FONT, née MANAS, Barcelone (Espagne), 19-05-22. — 12584×55—13.
FORNIERI (Giuseppe), Valguarnera (Italie), 24-12-25. — 12614×55—59.
FRANCHIN (Irmo), Montagnana (Italie), 19-08-21. — 5172×49—54.
FRARESSO, née RIZZATO, Vedelago (Italie), 15-02-15. — 14290×55—31.
FRARESSO (Raimondo), Vedelago (Italie), 31-08-14. — 14290×55—31.
FRENDO (Louis), Tunis, 12-09-25. — 12658×55—96.
FRENDO, née SCIBERRAS, Tunis, 25-11-32. — 12658×55—96.
FRIZZARIN, née POLONIO, Conselve (Italie), 27-08-22. — 2849×55—62.
FRIZZARIN (Augusto), Arre (Italie), 12-05-20. — 2849×55—62.
GALA, née BARBACH, Podlzkowdzie (Pologne), 04-05-10. — 12911×55—75.
GALA (Nicolas), Rybna (Pologne), 05-12-02. — 12911×55—75.
GALVAN, née MARSONET, Pasiano (Italie), 02-08-15. — 12237×55—81.
GALVAN (Luigi), Borgo Valsugano (Italie), 16-06-09. — 12237×55—81.
GARCIA (Belarmino), Bimeda (Espagne), 02-09-21. — 14930×51—81.
GARCIA, née FERNANDEZ, San Martin du Roy (Espagne), 08-09-21. — 14930×51—81.
GARCIA, née COBOS, Los Barrios (Espagne), 07-01-79. — 13674×55—92.
GARCIA (Juan), Casablanca (Maroc), 06-02-34. — 12939×55—95.
GARCIA (Angel), Madrid (Espagne), 01-03-18. — 12562×55—80.
GARCIA (Francisca), Reinosa (Espagne), 15-07-89. — 13682×38—75.
GARLATTI (Candido), Forgaria Dans Friuli (Italie), 03-10-14. — 11862×55—59.
GARLATTI, née VUANO, Majano (Italie), 05-01-24. — 11862×55—59.
GARONI (Arthur), Intragna (Italie), 18-05-12. — 11605×55—98.
GARZOGLIO (Joseph), Ceriana (Italie), 22-12-14. — 14710×55—06.
GARZOGLIO, née GALLASTRONI, Lisciano Niccone (Italie), 09-12-15. — 14710×55-06.
GELATS (René), Barcelone (Espagne), 17-02-34. — 13946×55—11.
GELONCH (Eugène), Sabadell (Espagne), 14-05-35. — 14646×55—32.
GIANESELLI, née PACHER, Levico (Italie), 27-01-13. — 9686×54—78.
GIANESELLI (Umberto), Levico (Italie), 04-07-13. — 9686×51—78.
GILIBERTI (Léonard), Tunis, 02-02-32. — 13269×55—96.
GLANGETAS, née MARTINA, Sampeyre (Italie), 13-10-12. — 14374×55—75.
GONZALES (José), Casablanca (Maroc), 12-04-33. — 10636×55—95.
GOTA (José), Sarragosse (Espagne), 13-05-09 — 13797×55—96.
GOTA, née TROVATO, Grombalia (Tunisie), 27-06-21. — 13797×55—96.
GOUROUNIAN (Assadour), Magnesie (Asie mineure), 25-01-08. — 1919×51—38.
GOUROUNIAN, née DEJIRMENDJIAN, Magnesie (Asie mineure), 25-01-10. — 1919×51—38.
GOUZVINSKI (André), Kaidernal (Russie), 01-01-22. — 14746×46—11.
GRASSINI, née D'ANTONI, Tunis, 20-01-25. — 13346×55—96.
GRASSINI (Ernest), Tunis, 30-04-16. — 13346×55—96.
GRUDA (Joseph), Polko (Pologne), 13-03-15. — 14447×55—62.
GRUDA, née MALAS, Milowice (Pologne), 08-10-22. — 14447×55—62.
GUEZ (Joseph), Tunis, 29-04-01. — 14296×55—96.
GUIGA (Angelo), Sommatino (Italie), 04-07-36. — 12719×55—38.
GUILLEN (Henri), la Brillanne (Basses-Alpes), 04-06-32. — 14379×55—31.
GUIRCHOUN, née SABBAH, le Kef (Tunisie), 08-05-18. — 12996×55—96.
GUMILAR (Franc), Radovci (Yougoslavie), 03-08-19. — 14380×55—15.
GWOSDZ (Georges), Orzegow (Pologne), 29-04-00. — 17853×47—59.
GWOSDZ, née ITTNER, Swietochlowice (Pologne), 06-10-98. — 17853×47—59.
HECHT (Icek), Strykow (Pologne), 07-10-12. — 14593×55—75.
HECHT, née DULA, Lodz (Pologne), 30-08-11 — 14593×55—75.
HENDRICE, née CACCIAMANI, Gubbio (Italie), 12-08-21. — 14631×55—75.
HERMANTIER, née LOPEZ, Mazarron (Espagne), 18-03-21. — 3087×49—13.
HETMANCZYK (Antoine), Recklinghausen (Allemagne), 20-08-22. — 14360×55—62.
HODUR, née LUBOWSKI, Czarnozyly (Pologne), 20-11-30. — 14446×55—54.
HODUR (Stanislas), Baczak Dolny (Pologne), 25-01-26. — 14446×55—54.
HOLZ (Walter), Hildesheim (Allemagne), 05-05-20. — 12539×55—95.
HORWATH (Martin), Bod (Roumanie), 19-12-13. — 13223×55—57.
INCANDELA (Joseph), Tunis, 21-05-31. — 12990×55—96.
IPPIA (Louis), Cesana Torinesse (Italie), 20-04-93. — 41671×14—75.
ISERN (José), Figueras (Espagne), 05-07-08. — 11824×52—38.
JELSKI (Joseph), Bialystock (Pologne), 07-08-97. — 2942×37—57.
JELSKI, née NOWICKI, Rohlinghausen (Allemagne), 09-06-06. — 2942×37—57.
KACZYNA (Antoni), Nuvista (Pologne), 13-12-12. — 41129×45—57.
KEREMETIAN, née AKOPIAN, Salmasd (Iran), 27-05-12. — 14962×46—75
KIELTYKA, née POLAKOWA, Iwanow (Pologne), 03-12-23. — 14448×55—02.
KIELTYKA (Stanislaw), Leubach Hessyl (Allemagne), 28-09-16. — 14448×55—02.
KLARIC, née KESER, Donja Kupeina (Yougoslavie), 13-05-08. — 14595×55—60.
KLARIC (Ivan), Stankovci (Yougoslavie), 21-11-05. — 14595×55—60.
KOWALSKI (Joseph), Slupia Nowa (Pologne), 22-02-93. — 21673×43—14.
KOWALSKI, née CZTERNASTECK, Mizyniec (Pologne), 05-12-01. — 21673×43—14.
KUNZE (Joachim), Simsdorf (Allemagne), 20-03-15. — 677×51—67.
LA MAESTRA, née LUMIA, San Cataldo (Italie), 24-11-21. — 12046×55—30.
LA MAESTRA (Carmelo), Gualtieri Sicamino (Italie), 01-05-20. — 12046×55—30.
LAGUNAS (Miquel), Barcelone (Espagne), 29-05-17. — 4287×54—81.
LE CLECH, née TREVISAN, Malano (Italie), 18-09-20 — 13211×55—78.
LECH (Stanislaw), Borek Nowy (Pologne), 09-02-31. — 13317×55—58.
LEONE, née MUREDDU, Gonnesa (Italie), 05-01-01. — 6267×55—96.
LEONE (Giuseppe), Pantelleria (Italie), 08-01-09. — 6267×55—96.
LERCH (Lucie), Pirmasens (Allemagne), 19-01-21. — 14444×55—57.

LEVY (Jacob), Mateur (Tunisie), 05-10-20. — 13914×55—96.
LEVY, née UZAN, Nabeul (Tunisie), 17-02-27. — 13914×55—96.
LEWICKI, née MICHALAK, Lubatowa (Pologne), 08-05-28. — 13907×55—71.
LEWICKI (Edmond), Strzelno (Pologne), 31-10-23. — 13907×55—71.
LIZARRALDE (Sébastien), Zumaya (Espagne), 20-01-12. — 14412×55—83.
LIZARRALDE, née TALARICO, Carlopoli (Italie), 06-03-26. — 14412×55—83.
LOMBARDO, née GIUNTA, San Cataldo (Italie), 06-03-23. — 9701×55—30.
LOMBARDO (Cataldo), San Cataldo (Italie), 07-10-11. — 9701×55—30.
LORENZI, née BRENA, Rocca del Colle (Italie), 27-08-15. — 14185×55—54.
LORENZI (Silvio), Rocca del Colle (Italie), 05-04-09. — 14185×55—54.
LOTTI (Alvaro), Pistoia (Italie), 15-08-21. — 659×55—09.
LOTTI, née VARGAS, Algesiras (Espagne), 12-01-30. — 659×55—09.
LOZANO (Senen), Castiliscar (Espagne), 26-05-27. — 13362×55—17.
LUCIDO (Vincenzo), Sousse (Tunisie), 30-01-22. — 12261×55—96.
LUCIDO, née DI MAGGIO, Sousse (Tunisie), 02-01-29. — 12264×55—96.
MAIER (Vincenzo), Salorno (Italie), 27-03-09. — 11871×55—96.
MALCA, née ZOBEL, Beniowa (Pologne), 00-00-06. — 13388×38—75.
MALCA (Abraham), Tanger (Maroc), 00-00-00. — 13388×38—75.
MANENT, née SPAGNOLINI, Tunis (Tunisie), 05-10-23. — 13290×55—96.
MARANGOLO (Armand), Tunis (Tunisie), 01-02-31. — 6858×52—96.
MARKARIAN, née KALIBDJIAN, Karpouth (Asie Mineure), 02-05-05. — 12181×32—69.
MARKARIAN (Agop), Alep (Syrie), 08-12-25. — 11930×55—69.
MARKARIAN (Mardiros), Palou (Asie Mineure), 10-03-99. — 12181×32—69.
MARZANO, née SANSALONE, Agnana Calabra (Italie), 19-04-30. — 14131×55—13.
MARZANO (Antonio), Ardore (Italie), 25-11-21. — 14131×55—13.
MARZILGER (Kurt), Elzin (Allemagne), 03-10-24. — 10001×52—24.
MATTUZZI, née BAIS, Terragnolo (Italie), 07-02-21. — 13339×51—74.
MATTUZZI (Candido), Terragnolo (Italie), 11-09-12. — 13339×51—74.
MEDINA, née PUIGPELAT, Fuliola (Espagne), 31-01-20. — 2081×51—75.
MICONI, née PALESSE, Ocre (Italie), 20-11-14. — 10818×54—39.
MICONI (Gabriel), Ocre (Italie), 20-09-15. — 10818×54—39.
MISSERI (Etienne), la Goulette (Tunisie), 21-10-29. — 13289×55—96.
MISSORI (Giulio), Monte Compatri (Italie), 10-02-23. — 14163×55—92.
MOHAMMED BEN KBIR, née MAST, Baden Baden (Allemagne), 06-11-20. — 606×55—90.
MOHAMMED BEN KBIR, au douar Ait-Mani (Maroc), 00-00-14. — 606×55—90.
MOLINARI (Secondo), Bieno (Italie), 19-09-13. — 3724×49—54.
MOLINA (Antonio), Meknès (Maroc), 16-06-33. — 3851×55—95.
MOLINA (Manuel), Melilla (Espagne), 07-06-20. — 13761×55—92.
MOLITERNI, née CARICCHIO, Trecchina (Italie), 08-06-20. — 12735×55—51.
MOLITERNI (Umberto), Trecchina (Italie), 18-06-08. — 12735×55—51.
MOLON (Walter), Vicence (Italie), 12-08-27. — 6128×51—78.
MORALES (Eulogio), Monachil (Espagne), 18-01-13. — 12741×55—92.
MORESCHI (Pietro), Corna Imagna (Italie), 30-08-21. — 12975×49—78.
MORICCI (Armando), Bucine (Italie), 28-07-10. — 3836×55—88.
MORO (Pierre), Artegua (Italie), 18-11-21. — 13327×55—38.
MOSSIO (Olimpia), Serravalle Langhe (Italie), 15-01-02. — 13213×55—83.
MOSSONG (Jean-Pierre), Knutange (Moselle), 29-12-01. — 13350×55—57.
MULTAN, née URBANCZYK, Hohenwalde (Allemagne), 05-02-17, — 37706×38—62.
MUR (Jesus), Servetto (Espagne), 21-05-08. — 8781×55—32.
MUR, née CASTILLO, Gistain (Espagne), 21-03-13. — 8781×55—32.
NALIN, née ALBERTI, Castelbaldo (Italie), 08-12-07. — 13629×48—15.
NALIN (Giovanni), Urbana (Italie), 01-01-01. — 13629×48—15.
NANNINI (Mario), Vernio (Italie), 06-01-12. — 23283×39—20.
NANNINI, née PIACENTI, Vernio (Italie), 23-03-17. — 23283×39—20.
NAVARRO (Antonio), Crevillente (Espagne), 23-05-18. — 14125×55—33.
NERACOULIS (Antoine), Constantinople (Turquie), 21-03-14. — 13821×55—75.
NORBERCIAK, née GORAK, Uscie Solne (Pologne), 08-10-23. — 14161×55—62.
NORBERCIAK (Edouard), Riemke (Pologne), 03-10-21. — 14161×55—62.
NOWAK (Bronislaw), Popowice (Pologne), 09-11-11. — 14508×55—02.
NOWAK, née GERNAT, Blendod (Pologne), 29-10-10. — 14131×55—22.
NOWAK (Marjan), Bedzin (Pologne), 21-08-18. — 14131×55—22.
NOWAK (Charles), Zbikowi (Pologne), 03-08-09. — 14102×55—49.
NOWAK, née BRZUCHOWSKI, Ostrow (Pologne), 04-07-07. — 14508×55-02.
OGOREK (Stephan), Chorzeein (Pologne), 03-09-20. — 14132×55—59.
OGRIZOVIC (Kosta), Mozila (Yougoslavie), 17-04-01. — 5332×55—57.
ORTI (Julian), Morella (Espagne), 18-06-35. — 12139×51—66.
ORTOLAN (Luigi), Caneva (Italie), 22-02-09. — 13891×55—17.
ORTOLAN, née BOZ, Fontanella (Italie), 16-01-22. — 13891×55—17.
PACI (Armando), Saint-Agata Feltria (Italie), 27-09-26. — 14111×55—73.
PACIFICI (Toco), Terni (Italie), 30-10-05. — 7667×49—30.
PANAROTTO (Jean-Baptiste), San Giovanni-Marine (Italie), 29-04-96, — 13316×55—13.
PANAROTTO, née VERZINI, Belfiore (Italie), 28-11-99. — 13316×55—13.
PATER (Jean), Korczyn Stary (Pologne), 22-03-11. — 12857×55—78.
PATER, née BANACH, Zielona (Pologne), 12-12-13. — 12857×55—78.
PAYA (Fidel), Barcelone (Espagne), 08-02-13. — 14133×55—17.
PAYA, née RODRIGUEZ, Valladolid (Espagne), 14-11-16. — 14133×55—17.
PEDUZZI (Ezio), Ardenno (Italie), 25-08-17. — 16110×51—14.
PELC (Kazimierz), Zagorz (Pologne), 19-01-29 — 12863×50—71.
PELLEGRINI (Guido), Rigolato (Italie), 08-12-20. — 2061×55—72.
PELLEGRINI (Angelo), Campizzone (Italie), 07-08-06. — 11075×55—32.
PELLEGRINI, née PELLEGRINI, Capizzone (Italie), 27-08-07. — 11075×55—32.
PEREZ (Sebastian), Aguilas (Espagne), 30-01-09. — 13761×55—92.
PERUZZI (Virgilio), Carmignano (Italie), 08-02-06. — 43119×45—30.
PFLUME (Henri), Wusthenterode (Allemagne), 13-10-24. — 18917×50—57.
PIAZZA (Odile), Meknès (Maroc), 26-01-34. — 7537×55—95.
PIAZZA (Léon), Fès (Maroc), 09-02-31. — 12898×51—95.
PIAZZA, née COSENTINO, Bizerte (Tunisie), 22-03-02. — 12899×51—95.
PIETRONAVE (Angelo), Varese Ligure (Italie), 07-01-29. — 2960×55—98.
PISCIOTTA, née BUTTIGLIERI, La Manouba (Tunisie), 10-12-19. — 1110×52—96.
PISCIOTTA (François), Tunis, 09-07-19. — 1110×52—96.
PITTINO (Luciano), Sutrio (Italie), 19-01-25. — 13325×55—58.
POGGI (Secondo), Castiglione Di Cervia (Italie), 19-05-11. — 13762×55—91.
POLETTI (Annibale), Novate Mezzola (Italie), 23-05-09. — 14122×55—23.
POLIZZI (Joseph), La Goulette (Tunisie), 13-09-30. — 13835×55—96.
PONCE, née LOPEZ, Guevas Del Almanzora (Espagne), 29-03-12. — 11513×55—06.
PORRAS (Emile), Casablanca (Maroc), 07-03-33. — 13142×55—95.
POZO (Reyes), Jumilla (Espagne), 06-01-08. — 8677×47—30.
PROIETTO, née VAIARELLO, Tunis, 06-03-26. — 12265×55—96.
PROIETTO (Antoine), la Manouba (Tunisie), 27-03-20. — 12266×55—96.
PRUDENZA (Bartolomeo), Schilpario (Italie), 31-07-05. — 13665×50—63.
RACCUGLIA, née CALVARUSO, Tunis 22-03-07. — 12098×55—96.
RACCUGLIA (Dominique), Tunis, 09-03-05 — 12098×55—96.
RACHELLI (Bruno), Roncadello di Casalmaggiore (Italie), 22-04-12 — 13262×55—38.
RACHELLI, née BERNARDI, Trieste (Italie), 16-11-12. — 13262×55—38.
REGEN (Delfino), Giaveno (Italie), 03-06-25. — 13763×55—24.
RIBOLDI (Hyacinthe), Andorno Micca (Italie), 05-02-22. — 5373×55—20.
RICCI (Jean), Naples (Italie), 07-07-23. — 31212×47—13.
RODRIGUES (Rosa), Caldas (Portugal), 04-07-33. — 14038×55—40.
RODRIGUEZ (Antonio), Melilla (Maroc), 06-09-15. — 13319×55—92.
RODRIGUEZ (Hilario), Fuente Obejuna (Espagne), 18-03-36. — 11905×55—12.
ROJEK (Joseph), Sikorzyce (Pologne), 10-10-04. — 14124×55—24.
ROJEK, née KOZUCH, Siedliszowice (Pologne), 09-11-00. — 14124×55—24.
ROSATO, née AMODEO, Tunis, 21-04-24. — 4564×52—96.
ROSATO (Vincent), Tunis 17-04-17. — 4564×52—96.
ROUDAUT, née SIDOROWA, Starobelsk (Russie), 20-08-25. — 13834×55—96.
RUZZON (Vittorino), Boara Pisani (Italie), 22-03-12 — 13309×55—38.
RUZZON, née STRAPPAZZON, Arsie (Italie), 16-02-23. — 13309×55—38.

SALVIO, née SCARPATI, Naples (Italie), 03-08-21. — 4954×55—54.
SALVIO (Vincenzo), Naples (Italie), 29-11-21. — 4951×55—54.
SASSATELLI, née CROCI, Montefiorino (Italie), 29-05-99. — 4063×49—83.
SASTRE (Francisco), Nonaspe (Espagne), 09-06-35. — 13745×55—90.
SBOREA (Alfonso), San Severo (Italie), 20-09-24. — 17630×53—01.
SCATTOLIN, née SZAFARCZYK, Peronnes-les-Binche (Belgique), 19-02-26. — 16450×51—86.
SCATTOLIN (Joseph), Scorze (Italie), 03-11-20. — 16450×51—86.
SCORDIA (Filippo), Tunis, 01-12-32. — 13833×55—96.
SERRA (José), Caldas de Montbuy (Espagne), 15-10-20. — 12529×55—95.
SEVA (Enrique), Torrevieja (Espagne), 22-01-34. — 12293×55—95.
SIMONITTI, née SILLANI, Basiliano (Italie), 01-10-23. — 13774×55—02.
SIMONITTI (Giosue), Basiliano (Italie), 03-05-14. — 13774×55—02.
SIUZDAK (Pierre), Hucisko (Pologne), 16-06-11. — 13773×55—02.
SIUZDAK, née MICHALAK, Bartniki (Pologne), 17-08-12. — 13773×55—02.
SMANIOTTO (Renato), Villa del Nevoso (Italie), 05-02-36. — 13753×55—26.
SOLER (Joseph), Alger, 08-10-01. — 299×20—91.
SOLSONA (Floreal), Sallent (Espagne), 11-06-33. — 13775×55—81.
SORIA, née ZIRAH, Tunis, 23-10-89. — 11999×55—96.
SORIA (Smaria), Malte, 01-01-81. — 11999×55—96.
STOCCO (Giovanni), Muzzana (Italie), 07-10-16. — 23×55—05.
STOCCO, née CASSAN, San Michele al Tagliamento (Italie), 25-09-14. — 23×55—05.
STOPPATO, née MARCONCINI, Verone (Italie), 25-09-26. — 13844×55—38.
STOPPATO (Guido), San Giovanni Lupatoto (Italie), 03-05-24. — 13844×55—38.
STREK (Stanislas), Wrzesnia (Pologne), 14-04-23. — 13772×55—77.
SUPPA (Arthur), Tunis, 01-01-34. — 13288×55—96.
SUTERA, née CARPI, Vergel (Espagne), 31-01-14. — 12106×55—96.
SUTERA (Girolamo), Montelepre (Italie), 15-07-22. — 12106×55—96.
SZCZESNIAK (Nicolas), Klein Raschen (Allemagne), 07-09-14. — 13976×55—59.
SZCZESNIAK, née SETECKA, Wabyszyce (Pologne), 24-04-17. — 13976×55—59.
SZUBICKI, née GOLEBIEWSKA, Golebie (Pologne), 19-12-00. — 6932×55—78.
SZUBICKI (Franciszek), Pokrzywnica (Pologne), 19-05-00. — 6932×55—78.
SZYLOBRYT (Jan), Dzienwiszki (Pologne), 22-03-16. — 13977×55—84.
SZYMANSKI (Casimir), Wanne (Allemagne), 17-03-18. — 13779×55—62.
SZYMYSLIK, née NOWAK, Herne (Allemagne), 22-02-09. — 6331×51—71.
SZYMYSLIK (Paul), Sodingen (Allemagne), 13-10-06. — 6331×51—71.
TATESSIAN, née BAKALIAN, Diar Bekir (Asie-Mineure), 17-12-24. — 14509×55—13.
TATESSIAN (Edouard), Sivas (Asie-Mineure), 10-11-23. — 14509×55—13.
TCHATALIAN (Hovanes), Bogaz Lian (Turquie), 06-02-07. — 14357×55—38.
TCHATALIAN, née KASPARIAN, Charchade (Turquie), 00-00-10. — 14457×55—38.
THEOPHANELLIS (Photius), Metelin (Grèce), 01-01-86. — 14458×55—38.
THEOPHANELLIS, née LAMBROU, Metelin (Grèce), 15-01-03. — 14458×55—38.
TICHY (Vladimir), Jihlava (Tchécoslovaquie), 15-05-27. — 9834×55—75.
TOMASI (Sante), Oderzo (Italie), 05-06-35. — 13832×55—81.
TONARELLI, née SANTI, Castel di Godego (Italie), 15-10-17. — 13851×55—46.
TONARELLI (Armando), Cutigliano (Italie), 16-10-07. — 13851×55—46.
TORREZ (Candido), Ciano (Espagne), 08-10-17. — 13782×55—81.
TORREZ, née SARBACZEWSKI, Winiary (Allemagne), 09-07-24. — 13782×55—81.
TRAPANI (Rocco), Reggio di Calabria (Italie), 26-11-24. — 13831×55—75.
ULIAN (Frédéric), Caorle (Italie), 20-10-06. — 13784×55—75.
ULIANA (Pietro), Cappella Maggiore (Italie), 26-05-14. — 8870×55—32.
ULIANA, née PICCIN, Vittorio Veneto (Italie), 24-07-22. — 8870×55—32.
VALENTI (Victor), Santa Caterina (Italie), 02-02-19. — 20817×47—83.
VALVERDE (Francisco), Casariche (Espagne), 11-04-34. — 14414×55—33.
VAN SANTE FRANCIES, Wetteren (Belgique), 12-02-22. — 12813×55—02.
VEGA (Antonio), Guadix (Espagne), 14-03-17. — 13751×55—92.
VEGA, née GONZALEZ, Sante Fé de Mondujar, 01-04-21. — 13751×55—92.
VERLINDEN, née DE BEIL, Meigem (Belgique), 24-02-04. — 11341×55—59.
VERLINDEN (Albert), Malines (Belgique), 22-03-05. — 11341×55—59.
VICTORIA, née VAZQUEZ, Berja (Espagne), 24-09-06. — 7250×55—92.
VIVANCOS (Francisco), Mazarron (Espagne), 18-10-02. — 8128×55—09.
VIVANCOS, née LIARTE, Cartagena (Espagne), 06-10-03. — 8128×55—09.
VOJINOVIC VUK (Boris), Belgrade (Yougoslavie), 18-07-17. — 11646×55—95.
WAGENER (Robert), Todendorf (Allemagne), 05-05-22. — 19952×51—89.
WALICKI, née RUSTENHOLTZ, Riquewiler (Haut-Rhin), 06-06-09. — 95×42—68.
WALICKI (Joseph), Kalhausen (Moselle), 27-09-09. — 95×42—68.
WEISS (Kurt), Linlenberg (Allemagne), 01-05-02. — 12653×55—95.
WIECZOREK (Wacław), Lipie (Pologne), 19-12-19. — 13853×55—45.
WIECZOREK, née GRABINSKA, Lipie (Pologne), 25-01-17. — 13853×55—15.
WISNIEWSKI (Félix), Bobrek (Pologne), 07-11-23. — 13126×55—78.
WISNIEWSKI, née PILAS, Skarszew (Pologne), 16-04-28. — 13126×55—78.
WOJCIECHOWSKI (François), Blankenstein (Allemagne), 04-10-07. — 11890×55—59.
WOJCIECHOWSKI, née SPOCHACZ, Marl (Allemagne), 07-03-10. — 11890×55—59.
YANA, née COHEN, Sousse (Tunisie), 22-01-13. — 12131×55—96.
ZBIEGIEL, née GLOTZ, Simmelwitz (Allemagne), 08-03-20. — 6265×38—57.
ZBIEGIEL (Joseph), Brême (Allemagne), 24-10-15. — 6265×38—57.
ZEITOUN (Abraham), Monastir (Tunisie), 01-03-03. — 2742×55—75.
ZEITOUN, née FRIDLENDER, Libau (Lettonie), 19-01-08. — 2742×55—75.
ZUMI (Nicolas), Calino (Grèce), 06-12-16. — 13720×55—13.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

BLASCO, née CANO, Alger, 14-12-02. — 13291×55—91.
BRIFFA, née BRIFFA, Djerba (Tunisie), 09-10-14. — 59219×28—96.
BRIFFA (Antoine), Djerba (Tunisie), 28-12-06. — 59219×28—96.
BROUSSOUS (Juliette), Lille (Nord), 30-07-94. — 14899×55—75.
CARRION, née GOSALBES, Oran, 18-01-84. — 14583×55—92.
GENIS, née FILIOL, Saint-Andiol (Bouches-du-Rhône), 21-06-85. — 13891×55—13.
NERACOULIS, née GIULIANO, Ancy-le-Franc (Yonne), 17-07-13. — 13821×55—75.
SCHNEIDER, née CHOLEZ, Boulevant-le-Château (Haute-Marne), 25-01-82. — 14123×55—57.
THIEMARD, née ROUSSEAU, Paris, 23-08-94. — 14411×55—39.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents :

ACCORSINI (Maria), Borgo Val di Taro (Italie), 01-01-38. — 14114×55—75.
ARRIGONI (Rolando), Carenno (Italie), 24-08-45. — 16750×54—01.
ARRIGONI (Marylise), Oyonnax (Ain), 13-10-51. — 16750×54—01.
ARRIGONI (Gilberto), Carenno (Italie), 25-02-48. — 16750×54—01.
BATTISTETTI (Jacqueline), Toulouse (Haute-Garonne), 05-10-54. — 5653×55—31.
BATTISTETTI (Eliane), Merville (Haute-Garonne), 27-10-55. — 5653×55—31.
BLAYA (Antoine), Sidi-bel-Abbès (Maroc), 24-02-47. — 14554×55—92.
BLAYA (Joséphine), Sidi-bel-Abbès (Oran), 13-07-35. — 14554×55—92.
BLAYA (Pierre), Sidi-bel-Abbès (Oran), 16-01-37. — 14554×55—92.
BLAYA (Antoinette), Sidi-bel-Abbès (Oran), 01-02-39. — 14554×55—92.
BLAYA (José-Antonio), Mekerra (Oran), 24-11-41. — 14554×55—92.
BLAYA (Louise), Mekerra (Oran), 21-03-44. — 14554×55—92.
BLAYA (Emmanuel), Sidi-bel-Abbès (Oran), 20-09-48. — 14554×55—92
BONATO (Claude-Denis), Nimes (Gard), 04-06-55. — 4678×52—30.
BRACCO (Enzio), Colledara (Italie), 21-09-42. — 15226×50—69.
BRACCO (Rossana), Lyon (Rhône), 13-11-49. — 15226×50—69.
BRACCO (Angelo), Colledara (Italie), 16-01-48. — 15226×50—69.
BRESSIN (Claude), Hennebont (Morbihan), 30-12-52. — 10437×54—56.
CABALLERO (Carmen), Casablanca (Maroc), 26-03-54. — 12987×55—95.
CABALLERO (André), Casablanca (Maroc), 12-04-47. — 12987×55—95.
CABALLERO (Antoine), Casablanca (Maroc), 10-08-48. — 12987×55—95.
CALDAROLA (Vito), Cerignola (Italie), 23-02-41. — 931×55—57.

CALDAROLA (François), Cerignola (Italie), 02-01-44. — 931×55—57.
CALDAROLA (Pascal), Cerignola (Italie), 07-04-38. — 931×55—57.
CANDALO (Marie-Rose), Badalona (Espagne), 17-03-38. — 757×55—11.
CANDALO (Josette), Carcassonne (Aude), 05-10-42. — 757×55—11.
CANELLA (Michel), Moissac (Tarn-et-Garonne), 19-07-52. — 14574×55—82.
CHIMINELLI (Pierre), Tavaux (Jura), 26-08-39. — 8540×55—39.
CHIMINELLI (Louis), Tavaux (Jura), 09-07-35. — 8540×55—39.
CIAFFI (Gina), Neuilly-sur-Seine (Seine), 25-02-12. — 943×54—75.
CIAFFI (Maria), Rome (Italie), 11-10-39. — 943×54—75.
CIAFFI (Pierre), Neuilly-sur-Seine (Seine), 07-02-41. — 943×54—75.
CILIA (Maryse), Vesoul (Haute-Saône), 03-01-52. — 10862×52—70.
CILIA (Anne), Vesoul (Haute-Saône), 24-02-50. — 10862×52—70.
CUETO (Marguerite), Metz (Moselle), 08-05-49. — 17620×54—57.
CUETO (Raymond), Metz (Moselle), 19-01-54. — 17620×54—57.
CUETO (Maria del Carmen), Malaga (Espagne), 23-10-35. — 17620×54—57.
CUETO (Jean), Metz (Moselle), 08-05-49. — 17620×54—57.
DEFORCHE (Yvette), Bernay (Eure), 20-01-37. — 11014×54—27.
DEFORCHE (Marcel), Bernay (Eure), 25-03-35. — 11014×55—27.
DELL OLIO (Jean-Baptiste), Bisceglie (Italie), 10-09-41. — 3668×54—54.
DELL OLIO (Vincent), Bisceglie (Italie), 02-07-42. — 3668×54—54.
DELL OLIO (Angelo), Bisceglie (Italie), 12-10-46. — 3668×54—54.
DELL OLIO (Tomaso), Servières-le-Château (Corrèze), 19-10-48. — 3668×54—54.
DELL OLIO (Rose-Marie), Toul (Meurthe-et-Moselle), 17-12-53. — 3668×54—54.
DURAK (Marie-Thérèse), Abbeville (Somme), 02-12-39. — 13870×55—80.
ERBEIA (Renata), Turin (Italie), 22-03-36. — 11107×55—01.
FOCA (Antoine), Longlaville (Meurthe-et-Moselle), 30-09-48. — 4762×55—54.
FOCA (Bruno), Melito-Porto-Salvo (Italie), 29-08-45. — 4762×55—54.
FOCA (Francesco), Melito-Porto-Salvo (Italie), 03-01-43. — 4762×55—54.
FOCA (Pierre), Morfontaine (Meurthe-et-Moselle), 01-10-50. — 4762×55—54.
FOCA (Saveria), Melito-Porto-Salvo (Italie), 17-01-39. — 4762×55—54.
FOCA (Vincenza), Melito-Porto-Salvo (Italie), 09-11-40. — 4762×55—54.
FORNIERI (Carmen), Valenciennes (Nord), 16-12-50. — 12614×55—59.
FORNIERI (Felice), Valguarnera (Italie), 30-07-47. — 12614×55—59.
FORNIERI (Micheline), Valenciennes (Nord), 17-03-52. — 12614×55—59.
FRARESSO (François), Labastide-Clermont Haute-Garonne), 21-07-18. — 11290×55—31.
FRARESSO (Henri), Labastide-Clermont (Haute-Garonne), 24-04-43. — 11290×55—31.
FRARESSO (Jeannette), Labastide-Clermont (Haute-Garonne), 08-11-44. — 14290×55—31.
FRARESSO (Jean-Louis), Labastide-Clermont (Haute-Garonne), 24-08-40. — 14290×55—31.
FRIZZARIN (Jean-Paul), Vitry-en-Artois (Pas-de-Calais), 10-12-48. — 2849×55—62.
FRIZZARIN (François), Vitry-en-Artois (Pas-de-Calais), 27-02-50. — 2849×55—62.
GALA (Henri), Pontoise (Seine-et-Oise), 28-02-19 — 12911×55—75.
GALVAN (Viviane), Labastide-de-Levis (Tarn), 03-07-48. — 12237×55—81.
GALVAN (Elise), Arthes (Tarn), 06-05-12. — 12237×55—81.
GALVAN (Jean-Claude), Arthes (Tarn), 09-11-37. — 12237×55—81.
GARLATTI (Jean-Pierre), Valenciennes (Nord), 05-02-50. — 11862×55—59.
GIANESELLI (Enrica), Levico (Italie), 14-02-39. — 9686×51—78.
GIANESELLI (Robert), Saint-Gratien (Seine-et-Oise), 28-05-50. — 9686×51—78.
GIANESELLI (Luigi), Levico (Italie), 30-04-46 — 9686×51—78.
GIANESELLI (Mario), Levico (Italie), 19-09-12. — 9686×51—78.
GIANESELLI (Francesca), Levico (Italie), 21-07-10. — 9686×51—78.
GOUROUNIAN (Grégoire), Saint-Martin d'Hères (Isère), 14-12-18. — 1919×51—38.
GOUROUNIAN (Maryse), Saint-Martin-d'Hères (Isère), 18-07-51. — 1919×51—38.
GOUROUNIAN (Patricia), Grenoble (Isère), 17-11-54. — 1919×51—38.
GRUDA (Marie), Harnes (Pas-de-Calais), 28-06-51. — 14447×55—62.
GRUDA (Geneviève), Harnes (Pas-de-Calais), 24-05-44. — 14447×55—62.
GRUDA (Albin), Harnes (Pas-de-Calais), 19-04-49. — 14447×55—62.
GRUDA (Joseph), Harnes (Pas-de-Calais), 11-05-40. — 14447×55—62.
GRUDA (Simon), Harnes (Pas-de-Calais), 27-02-42. — 14447×55—62.
HODUR (Christiane), Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), 18-08-49. — 14436×55—54
KIELTYKA (Claudine), Sinceny (Aisne), 07-09-51. — 14448×55—02.
KIELTYKA (Francis), Chauny (Aisne), 31-05-53. — 14448×55—02.
KIELTYKA (Lila), Chauny (Aisne), 03-10-45. — 14448×55—02.
KOWALSKI (Jean-Claude), Saint-Jean-de-Livet (Calvados), 01-11-45. — 21673×43—14
KOWALSKI (Jacques), Saint-Jean-de-Livet (Calvados), 26-10-36. — 21673×43—14.
KOWALSKI (Christian), Saint-Jean-de-Livet (Calvados), 18-10-42. — 21673×43—14
LEONE (Antoinette), Bizerte (Tunisie), 24-02-40. — 6267×55—96.
LEONE (Anne), Bizerte (Tunisie), 26-07-38 — 6267×55—96.
LEVY (Denise), Ferryville (Tunisie), 07-04-48. — 13914×55—96.
LEVY (Raymonde), Ferryville (Tunisie), 03-12-45. — 13914×55—96.
LEVY (Robert), Ferryville (Tunisie), 23-07-53. — 13914×55—96.
LEVY (Sylvain), Ferryville (Tunisie), 30-09-51. — 13914×55—96
LEWICKI (Bernard), le Creusot (Saône-et-Loire), 01-08-49. — 13907×55—71.
LEWICKI (Nadine), Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 10-03-54. — 13907×55—71.
LEWICKI (Rémy), Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 17-12-50. — 13907×55—71.
LOMBARDO (Crocifissa), San Cataldo (Italie), 04-07-40. — 9704×55—30.
LOMBARDO (Giuseppa), San Cataldo (Italie), 11-09-45. — 9704×55—30.
LOMBARDO (Maria), San Cataldo (Italie), 13-07-43. — 9704×55—30.
LOMBARDO (Vincente), Branoux (Gard), 10-09-50. — 9704×55—30.
LOMBARDO (Sarina), San Cataldo (Italie), 24-01-48. — 9704×55—30.
LOMBARDO (Marc), Branoux (Gard), 09-09-52. — 9704×55—30.
LOMBARDO (Juliette), la Grand'Combe (Gard), 27-02-55. — 9704×55—30.
LOTTI (Alvaro), Marignac (Haute-Garonne), 23-11-49. — 659×55—09.
LOTTI (Elida), Vicdessos (Ariège), 09-01-51. — 659×55—09.
MARKARIAN (Arlette), Lyon (Rhône), 13-04-43. — 12484×32—69.
MARZANO (Jean-Claude), Marseille (Bouches-du-Rhône), 12-09-52. — 14431×55—13.
MARZANO (Richard), Marseille (Bouches-du-Rhône), 05-02-51. — 14431×55—13.
MICONI (Maryse), Ecaillon (Nord), 17-01-53. — 10818×54—59.
MICONI (Pierre), Somain (Nord), 14-01-50 — 10818×54—59.
MICONI (Marino), Ocre (Italie), 21-02-43. — 10818×54—59.
MOHAMMED BEN KBIR (Michel), Belfort (territoire de Belfort), 01-09-49. — 606×55—90.
MOHAMMED BEN KBIR (Wolfgang), Baden Baden (Allemagne), 14-04-47 — 606×55—90.
MOHAMMED BEN KBIR (Hans), Baden Baden (Allemagne), 05-04-46 — 606×55—90.
MOLITERNI (Pascal), Vitry-le-François (Marne), 27-09-38. — 12735×55—51.
MOLITERNI (Maria), Trecchina (Italie), 10-10-47. — 12735×55—51.
MUR (Alban), Arrouède (Gers), 13-09-38. — 8784×55—32.
MUR (Angèle), Sariac-Magnoac (Hautes-Pyrénées), 23-05-35. — 8734×55—32.
NALIN (François), Beaune-la-Rolande (Loiret), 14-10-43. — 13629×48—45.
NALIN (Gaston), Lorris (Loiret), 07-04-11. — 13629×48—45.
NALIN (Marie-Rita), Lorris (Loiret), 22-12-39. — 13629×48—45.
NALIN (Marie-Antoinette), Terrazzo (Italie), 28-09-35. — 13629×48—45.
NALIN (Guerino), Lagny (Seine-et-Marne), 27-07-38. — 13629×48—45.
NANNINI (Marie), Cervione (Corse), 14-10-43. — 23283×39—20.
NANNINI (Joseph), Cervione (Corse), 19-03-47. — 23283×39—20.
NANNINI (Lucien), Cervione (Corse), 13-12-52 — 23283×39—20.
NERACOULIS (Demetre), Callithea (Grèce), 09-01-39. — 13821×55—75.
NERACOULIS (Athanase), Callithea (Grèce), 26-12-43. — 13821×55—75.
NOBERCIAK (Christine), Divion (Pas-de-Calais), 31-07-41. — 14464×55—62
NOBERCIAK (Edouard), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 08-07-51. — 14464×55—62.
NORBERCIAK (Jeannine), Divion (Pas-de-Calais), 20-11-49. — 14464×55—62.
ORTOLAN (Odile), Birac-sur-Trec (Lot-et-Garonne), 11-12-41. — 13894×55—47.
ORTOLAN (Pierre), Birac-sur-Trec (Lot-et-Garonne), 27-07-43. — 13894×55—47.

ORTOLAN (Daniel), Birac-sur-Trec (Lot-et-Garonne), 03-12-49. — 13894 ×55—47.

PAYA (Louise), Fumel (Lot-et-Garonne), 09-01-50. — 14433×55—47.

PAYA (Marie-Thérèse), Fumel (Lot-et-Garonne), 15-11-46. — 14433 ×55—47.

PAYA (Mercédès), Fumel (Lot-et-Garonne), 11-11-43. — 14433×55 —47.

PELLEGRINI (Marceline), Maumusson-Laguian (Gers), 26-09-39. — 11075×55—32.

PELLEGRINI (Jean-Paul), Maumusson-Laguian (Gers), 07-01-35. — 11075×55—32.

PELLEGRINI (Louis), Maumusson-Laguian (Gers), 24-10-37. — 11075 ×55—32.

PELLEGRINI (Robert), Corneillan (Gers), 13-04-43. — 11075×55—32.

RACCUGLIA (Irma), Tunis, 02-04-37. — 12098×55—96.

ROJEK (Thérèse), Plessis-Sainte-Opportune (Eure), 21-09-40. — 14424 ×55—24.

ROJEK (Roman), Héricourt (Eure), 20-03-37. — 14424×55—24.

SALVIO (Rosa), Villerupt (Meurthe-et-Moselle), 04-01-51. — 4954 ×55—54.

SALVIO (François), Villerupt (Meurthe-et-Moselle), 19-08-53. — 4954 ×55—54.

SALVIO (Giuseppe), Naples (Italie), 11-02-44. — 4954×55—54.

SALVIO (Luigi), Naples (Italie), 16-08-46. — 4954×55—54.

SCATTOLIN (Joseph), Mons (Belgique), 09-03-44. — 16450×51—86.

SCATTOLIN (Gino), Poitiers (Vienne), 14-10-47. — 16450×51—86.

SCATTOLIN (Pierrino), Poitiers (Vienne), 16-12-50. — 16450×51—86.

SIMONITTI (Luciano), Basiliano (Italie), 28-08-42. — 13774×55—02.

SIMONITTI (Angelo), Fargniers (Aisne), 19-04-50. — 13774×55—02.

SIUZDAK (Janine), Saint-Quentin (Aisne), 20-10-40. — 13773×55—02.

SIUZDAK (Irène), Ognolles (Oise), 17-08-36. — 13773×55—02.

SIUZDAK (Christine), Ham (Somme), 07-10-38. — 13773×55—02.

STOCCO (Oliviero), Chambéry (Savoie), 28-03-19. — 23×55—05.

STOCCO (Aldo), Bonchis (Italie), 12-09-44. — 23×55—05.

STOPPATO (Maria), San Giovanni Lupatoto (Italie), 06-03-49. — 13814×55—38.

STOPPATO (Marisa), San Giovanni Lupatoto (Italie), 21-10-44. — 13814×55—38.

SUTERA (Jean-Claude), la Goulette (Tunisie), 27-04-54. — 12106×55 —96.

SUTERA (Jean-Marc), Alger, 30-05-48. — 12106×55—96.

SZCZESNIAK (Stéphane), Pecquencourt (Nord), 02-09-45. — 13976 ×55—59.

SZCZESNIAK (Léocadie), Pecquencourt (Nord), 25-06-51. — 13976 ×55—59.

SZCZESNIAK (Edmond), Pecquencourt (Nord), 06-07-39. — 13976 ×55—59.

SZYMYSLIK (Christiane), Blanzy (Saône-et-Loire), 13-02-46. — 6331 ×51—71.

TATESSIAN (Claude), Marseille (Bouches-du-Rhône), 02-07-55. — 14509×55—13.

TATESSIAN (Alain), Marseille (Bouches-du-Rhône), 30-09-48. — 14509×55—13.

TONARELLI (Rolande), Cavagnac (Lot), 13-08-51. — 13851×55—46.

TONARELLI (Daniel), Cavagnac (Lot), 23-02-54. — 13851×55—46.

TONARELLI (Jannine), Cavagnac (Lot), 03-10-52. — 13851×55—46.

TORREZ (Serge), Wingles (Pas-de-Calais), 12-03-43. — 13782×55—81.

ULIANA (Aline), Bezuès-Bajon (Gers), 17-07-49. — 8870×55—32.

ULIANA (Gabriel), Bezuès-Bajon (Gers), 02-03-45. — 8870×55—32.

VIVANCOS (José), Cartagena (Espagne), 14-07-35. — 8128×55—09.

VIVANCOS (Antonio), Cartagena (Espagne), 21-03-37. — 8128×55—09.

WISNIEWSKI (Marie), Asnières (Seine), 28-11-50. — 13126×55—78.

WISNIEWSKI (Nicole), Clichy-la-Garenne (Seine), 30-03-49. — 13126 ×55—78.

WISNIEWSKI (Chantal), Argenteuil (Seine-et-Oise), 02-04-53. — 13126 ×55—78.

WOJCIECHOWSKI (Cécile), Pecquencourt (Nord), 06-11-40. — 11890×55—59.

WOJCIECHOWSKI (Sophie), Pecquencourt (Nord), 03-02-35. — 11890×55—59.

WOJCIECHOWSKI (Théophile), Pecquencourt (Nord), 28-02-38. — 11890×55—59.

ZEITOUN (Serge), Sousse (Tunisie), 26-07-44. — 2742×55—75.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD LAFAY.

Décret du 30 décembre 1955 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française, francisation de noms, autorisation de perdre la nationalité française et de se faire naturaliser à l'étranger et admission au statut métropolitain.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,
Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité, ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés, et l'attribution du statut métropolitain,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABRAHAM (Joseph), Bazoum (Liban), 15-07-01. — 10812×55—98.

ADAMSKI (Jean), Witakowice (Pologne), 26-12-01. — 7822×55—59.

ADAMSKI, née WALCZAK, Alexanderruh (Pologne), 01-01-01. — 7822 ×55—59.

AGHA MOLLA (Victor), le Caire (Egypte), 28-09-23. — 16269×55—75.

AKRICH (Daniel), Oran, 18-02-95. — 12253×17—92.

ALOISANTONI (Edouard), Castel Dieri (Italie), 01-01-19. — 16625×50 —06.

AMANDOLA (Alberto), Castiglione (Italie), 08-03-06. — 29515×46—06.

ANFOSSI (Armand), Gênes (Italie), 15-05-14. — 14556×55—13.

ANZANEL (Isidore), Oderzo (Italie), 01-02-29. — 14728×55—92.

ARRIBAS (Andres), San Clemente (Espagne), 25-01-26. — 16089×51 —12.

ARRIETA (Antonio), Arechavaleta (Espagne), 07-07-26. — 14729×55 —12.

AUGUSTYNIAK (Benjamin), Wierzbie (Pologne), 06-07-35. — 14559 ×55—62.

BAJOR (François), Kolbuszowa (Pologne), 01-12-28. — 14730×55—59.

BALLESTRA (Augustin), Vintimille (Italie), 07-11-03. — 10207×55—97.

BALLESTRA, née BALLESTRA, Vintimille (Italie), 28-04-13. — 10207 ×55—97.

BARRON (Michel), Castro (Espagne), 05-07-36. — 15096×55—75.

BAUDINO, née ELLENA, Chiusa Pesio (Italie), 03-09-01. — 13388×55 —13.

BAUDINO (Antonio), Chiusa Pesio (Italie), 28-08-97. — 13388×55—13.

BEARZATTO (Angelberto), Sarrebrück (Sarre), 06-05-15. — 14000×51 —21.

BEARZATTO, née PIGANI, Colloredo di Montalban (Italie), 31-01-17. — 14000×51—21.

BELTRAN (Isabelle), Valence (Espagne), 24-08-33. — 15459×55—64.

BENELLI (Vincent), Cantagallo (Italie), 30-03-18. — 14890×55—30.

BERTOTTI (Battista), Valperga (Italie), 11-08-12. — 13516×55—44.

BIANCIOTTO, née RIBETTO, San Pietro Val Lemin (Italie), 06-10-12. —13618×55—13.

BIANCIOTTO (Lorenzo), San Pietro Val Lemina (Italie), 04-03-11. — 13618×55—13.

BIRUEL, née SITGES, Barcelone (Espagne), 11-10-25. — 17779×54—75.

BIRUEL (Augustin), Ubrique (Espagne), 06-01-14. — 17779×54—75.

BOHDZIEWICZ (Antonie), Bakszty (Pologne), 14-10-05. — 14115×55 —77.

BOLLA (Pietro), Cartignano (Italie), 10-04-03. — 10117×55—13.

BOLLA, née VALLERIO, Cartignano (Italie), 07-07-09. — 10117×55—13.

BONADIES, née LOIODICE, Corato (Italie), 26-02-18. — 4829×53—38.

BONADIES (Cataldo), Corato (Italie), 24-05-16. — 4829×53—38.

BOREK (Oton), Bielsko (Pologne), 03-09-26. — 14558×55—68.

BOU, née SEGUI, Beniarda (Espagne), 21-04-89. — 3919×40—11.

BOU (Vincent), Beniarda (Espagne), 17-01-87. — 3949×40—11.

CANCIAN (Marius), Mansue (Italie), 16-11-21. — 6219×51—31.

CANCIAN, née MEZZAVILLA, Fossalta de Piave (Italie), 18-06-27. — 6249×51—31.

CARGNELLI (Bruno), Gemona del Fruili (Italie), 10-09-25. — 13561 ×55—62.

CARRILLO (Emilio), Albox (Espagne), 11-10-05. — 4245×55—38.

CARRILLO, née ALONSO, Albox (Espagne), 17-01-13. — 4245×55—38.

CASALINI (Mirco), Modène (Italie), 15-02-30. — 13876×55—78.

CASTAN (Lucien), Lerida (Espagne), 14-02-37. — 12901×55—34.

CAZZIOLA (Alfredo), Scorze (Italie), 07-06-23. — 17511×53—31.

CECOTTI (Umberto), Pavia di Udine (Italie), 19-07-06. — 13451× 55—32.

CECOTTI, née FANTINI, Manzano (Italie), 20-06-06. — 13451—× 55—32.

CECOTTI (Gino), Pavia di Udine (Italie), 15-04-18. — 13452×55—32.

CECOTTI, née GREGORUTTI, Pavia di Udine (Italie), 30-08-24. — 13452×55—32.

CELIBERTI (Maria), Hospitalet de Llobregat (Espagne), 24-02-30. — 13519×55—11.

CERT, née GUARDIOLA, Tarrassa (Espagne), 04-04-23. — 5786×55—19.

CERT (Thomas), Barcelone (Espagne), 14-06-20. — 5786×55—19.

CHALDJIAN (Tadjat), Chappour (Iran), 18-08-11. — 13826×38—13.

CHARRAUD, née HEREDIA, Turre (Espagne), 22-09-24. — 15482×53—91.

CHINI (Remo), Villel di Giovo (Italie), 08-05-13. — 21320×40—90.

CHMIELARZ (Wladislaw), Saint-Etienne (Loire), 23-05-28. — 14616×55—42.

CHOTYS (Régina), Kalisz (Pologne), 14-01-27. — 13591×55—59.

COLAS, née SVAICARI, Rivarolo Ligure (Italie), 11-02-17. — 51318×38—75.

COSTANZO, née CAVIGLIANO, Catanzaro (Italie), 09-07-92. — 56025×38—31.

CROCI (Marcel), Casablanca (Maroc), 05-06-21. — 14765×55—91.

CUARTIELLA (Yvan), Villanueva y Geltru (Espagne), 06-01-37. — 14535×55—31.

CZECHOWICZ (Marian), Kielce (Pologne), 18-06-22. — 14218×55—42.

D'AMBROSIO (Angelo), Bisaccia (Italie), 04-06-21. — 23720×49—93

DA COSTA (Alberico), Viseu (Portugal), 21-01-07. — 12997×55—17.

DANDA (Olga), Bregano (Italie), 24-09-25. — 15409×55—57.

DARNELL, née SOLE, Palma de Ebro (Espagne), 15-03-22. — 3898×55—82.

DARNELL (José), Barcelone (Espagne), 26-11-19. — 3898×55—82.

DE AVILA (Antonio), Rodilana (Espagne), 13-06-95. — 9227×55—76.

DE AVILA, née BLANCO, Villaverde de Medina (Espagne), 16-05-98. — 9227×55—76.

DE CORNELISSEN (Louis), Kœkelberg (Belgique), 04-12-28. — 16771×52—34.

DE ZUTTER (Maria), Boekhoute (Belgique), 29-10-22. — 13510×55—10

DEL FATTORE (Aldo), Scanno (Italie), 03-06-25. — 15087×55—12.

DELLA BIANCA (Alfred), Sesto al Reghena (Italie), 22-06-21. — 188×52—32.

DELLA BIANCA, née TESOLIN, Sedegliano (Italie), 04-12-20. — 188×52—32.

DI MARIA (Vincent), Castelvitrano (Italie), 22-01-10. — 11965×55—75

DIMKE (Ernst), Weissenfels (Allemagne), 23-04-23. — 14763×55—92. 55—92.

DOMINIAK (Joseph), Benitz (Pologne), 09-09-98. — 14549×55—54.

DOMINIAK, née MICHALAK, Kullen (Allemagne), 14-07-01. — 14549×55—54.

DUAIGUES, née GRACIA, Sabinanigo (Espagne), 14-03-24. — 13978×54—09.

DUAIGUES (Jose), Sases (Espagne), 05-04-05. — 13978×54—09.

DUBROWSKI (Serge), Odessa (Russie), 09-03-08. — 15392×55—75.

FALDUTO (Marziano), Reggio di Calabria (Italie), 27-04-22. — 14757×55—13.

FAZZALARI (Vincenzo), Cittanova (Italie), 01-10-12. — 5327×55—57.

FAZZALARI, née DEMORO, Cittanova (Italie), 10-08-22. — 5327×55—57.

FERNANDEZ (Daniel), Fuenteheridos (Espagne), 04-12-24. — 20138×47—75.

FERRATA (Francesco), Nesso (Italie), 31-10-03. — 14018×55—75.

FERRATA, née CAVALLOTTI, Alzano (Italie), 13-12-04. — 14018×55—75.

FERRERO (Domenico), Druento (Italie), 24-11-91. — 12663×55—82.

FERRERO, née PASCHERO, Druento (Italie), 13-06-03. — 12663×55—82.

FOLLONI, née ZANI, Tresana (Italie), 03-04-30. — 12206×55—38.

FOLLONI (Guido), Tresana (Italie), 27-03-17. — 12206×53—38.

FORESTELLO (Constanzo), Envie (Italie), 05-05-07. — 14020×55—09.

FORESTELLO, née MARTINENGO, Carde (Italie), 12-07-12. — 14020×55—09.

FRITTOLI (Louis), Corte de Cortesi con Cignone (Italie), 22-06-10. — 11960×52—13.

FURLANI, née FRIGO, Roana (Italie), 21-08-14. — 11927×37—78.

GABARDO, née LAZZAROTTO, Val Cismon (Italie), 29-03-00. — 22053×46—38.

GAGLIARDI (Aurore), Tramutola (Italie), 01-02-20. — 15057×55—06.

GAIDO (Luigi), Pinerolo (Italie), 05-12-25. — 13680×55—30.

GARABEDIAN (Edouard), Constantinople (Turquie), 05-03-07. — 12560×55—86.

GARCIA (José), Barcelone (Espagne), 06-07-35. — 15581×54—13.

GARCIA (Francisco), Carthagène (Espagne), 30-12-17. — 720×38—26.

GELIBTER (Hersz), Varsovie, (Pologne), 10-04-20. — 14138×55—75.

GIOFFREDI (Lino), Sambuca Pistoiese (Italie), 03-06-21. — 13711×55—38.

GIORDANI, née VALENTINI, Abbadia San Savatore (Italie), 08-08-05. — 11513×55—92

GLAESSER (Georges), Rotterdam (Pays-Bas), 10-06-11. — 22533×19—67.

GOLDENBERG (Abraham), Constantinople (Turquie), 00-07-13. — 10726×51—75.

GOMEZ (José), Málaga (Espagne), 08-05-35. — 12914×55—78.

GOMEZ (Elias), Malaga (Espagne), 02-03-36. — 12913×55—78.

GUTIERREZ (Carlos), Daimiel (Espagne), 26-08-16. — 17130×54—98.

HABERKA (Stanislas), Modrzjowo (Pologne), 16-01-22. — 14137×55—57.

HAINKA (Jean), Windisch (Suisse), 29-05-11. — 14589×55—57.

HAINKA, née ALTENBERGER, Vienne (Autriche), 14-01-23. — 14589×55—57.

HUART (Joseph), Huy (Belgique), 04-01-19. — 12912×55—59.

HUART, née GILLES, Namnut (Belgique), 02-11-19. — 12912×55—59.

IGLESIAS (Rufino), Valdaracete (Espagne), 10-07-07. — 14378×55—75.

IGLESIAS, née LOPEZ, Valdaracete (Espagne), 29-12-10. — 14378×55—75.

IGLESIAS (Aurora), Valdaracete (Espagne), 19-07-33. — 14377×55—75.

JACKYMSKI, née HADRYS, Lackowskie (Pologne), 09-12-11. — 5254×55—89.

JAFFE (Jacob), Aidin (Turquie), 15-01-05. — 13892×55—75.

JAKOBCZAK (Léon), Huta (Pologne), 21-03-11. — 30844×18—59.

JAKOBCZAK, née SZAMRYLO, Cieplice (Pologne), 21-01-12. — 30844×48—59.

JORQUERA (Juan), Malgrat (Espagne), 27-07-35. — 14937×55—34.

JOVE (José), Masroig (Espagne), 27-06-01. — 1831×50—83.

JOVE, née LAHOZ, Estercuel (Espagne), 02-07-06. — 1831×50—83.

JOVE (Ramon), Cervera (Espagne), 14-07-10. — 10192×55—11.

KITABDJIAN, née ODADJIAN, Bardizag (Turquie), 18-05-10. — 36579×34—06.

KITABDJIAN (Garabed), Angora (Turquie), 08-04-06. — 36739×34—06.

KOCH (Henryk), Czyzowice (Pologne), 29-07-33. — 1059×55—71.

KRAUS (Gabrielle), Lausanne (Suisse), 14-01-14. — 13862×55—75

LACHIONDO (Manuel), Ibarranguelua (Espagne), 20-11-34. — 15070×55—33.

LACHIONDO (Luis), Ibarranguelua (Espagne), 31-05-36. — 15069×55—33.

LADA (Henri), Upalowa (Pologne), 06-10-21. — 15290×55—62.

LAZZARONI (Giuseppe), Bracca di Costa Serina (Italie), 10-05-09. — 11949×55—21.

LAZZARONI, née RONDI, Bracca di Costa Serina, 15-08-09. — 11949×55—21.

LIBERA, née RASCHETTI, Forcola (Italie), 29-02-12. — 40394×45—71.

LIBERA (Carlo), Forcola (Italie), 24-02-03. — 40394×45—71.

LUCIANO (Jean), San Pietro Monterosso-Grana (Italie), 15-12-23. — 3585×55—06.

MARINO (Abbi), Castellano (Italie), 19-05-23. — 1251×54—75.

MARINO, née MAGISTA, Conversano (Italie), 26-11-23. — 1251×54—75.

MARTINEZ (José), Alacuas (Espagne), 05-03-30. — 13291×55—92.

MASSIMINO (Jacques), Carru (Italie), 02-06-12. — 14126×55—06.

MASSIMINO, née BOFFA, Carru (Italie), 30-09-12. — 14126×55—06.

MEDINA (Francisco), Beires (Espagne), 17-08-97. — 2491×23—92.

MICHALOWICZ, née RUZYN, Lodz (Pologne), 01-06-23. — 10772×55—75.

MICHALOWICZ (Chil), Strykov (Pologne), 23-01-01. — 10772×55—75.

MIKSINSKI (François), Essen Schonnebeck (Allemagne), 01-12-07. — 7171×55—59.

MIKSINSKI, née PASZEK, Steinfeld (Pologne), 09-01-10. — 7171×55—59.

MILESI, née MANCA, Iglesias (Italie), 26-06-12. — 31673×36—83.

MILESI (Ange), San Giovanni (Italie), 11-06-07. — 31673×36—83.

MINAS (Constantin), Alexandrie (Egypte), 20-02-25. — 12087×55—59.

MLYNCZAK (Boleslas), Bansau (Allemagne), 22-01-16. — 11737×55—10

MLYNCZAK, née KALAWAJ, Swidnica (Pologne), 26-12-12. — 11737×55—10.

MOMBIELA (José), Monegrillo (Espagne), 29-10-33. — 13758×55—17.

MONACO, née FUSCO, Dogliola (Italie), 12-09-20. — 2988×51—01.

MONACO (Mathieu), San Giovanni Lipioni (Italie), 07-07-11. — 2988×51—01.

MONTEJUITIS (Pranos), Krinka (Lithuanie), 28-05-25. — 15078×55—54.

MORELL (Vicente), Orba (Espagne), 12-10-17. — 12662×55—91.

MOROTE (Salvador), Cieza (Espagne), 10-09-08. — 11430×55—30.

MUNARI, née TAMI, Tarcento (Italie), 18-12-11. — 13767×55—38.

MUNARI (Giuseppe), Gallio (Italie), 21-07-05. — 13767×55—38.
MUNDT (Gunther), Pribbernaw (Allemagne), 02-02-25. — 14693×55—88.
NOWAK (Joseph), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 11-02-26. — 15500×55—62.
ODASSO (Luigi), Mondovi (Italie), 26-02-10. — 12873×55—83.
ORECCHIA (Antonio), Castello d'Annone (Italie), 31-03-97. — 15020×55—75.
OTANO (Gregoria), Aibar (Espagne), 17-11-91. — 14427×55—01.
PACHOLIK (Antoine), Kraszkowice (Pologne), 19-02-09. — 11561×55—62.
PACHOLIK, née ZACHA, Bieniec (Pologne), 15-12-13. — 11561×55—62.
PAIOTTI (Amilcare), Prevalle (Italie), 15-11-10. — 3859×55—24.
PALAU (Joseph), Vilamos (Espagne), 18-11-37. — 9517×55—07.
PARIS (Giovanni), Arpino (Italie), 08-02-95. — 21968×40—54.
PATRUNO (Giuseppe), San-Giorgio-Jonico (Italie), 10-11-24. — 14428×55—78.
PATRUNO, née ORLANDO, Faggiano (Italie), 14-01-35. — 14428×55—76.
PAVESE (Angele), Mortara (Italie), 23-09-14. — 14691×55—06.
PAVESE (Maria), Mortara (Italie), 24-03-20. — 14692×55—06.
PAWLICKI, née BIALORUCKI, Eickel (Allemagne), 30-09-20. — 12945×55—62.
PAWLICKI (Wladislas), Brambauer (Allemagne), 26-06-12. — 12945×55—62
PEIRACHE, née VERDA, Pontedassio (Italie), 28-06-10. — 9829×51—06.
PELLEGRINI (Jean), San-Remo (Italie), 09-08-94. — 9188×38—83.
PENA (Antoine), San Sébastien de Castro (Espagne), 18-12-06. — 15017×55—13.
PETROWITSCH (Yvan), Zakel (Yougoslavie), 07-05-23. — 14429×55—01.
PFEIFER (Gerard), Kranichfeld (Allemagne), 23-12-23. — 15019×55—68.
PIETROWSKI (Edouard), Wanne (Allemagne), 10-12-14. — 14066×51—62.
PIETROWSKI, née KASZUB, Huls (Allemagne), 06-05-14. — 14066×54—62.
PORDES (Maurycy), Varsovie (Pologne), 30-04-14. — 10551×51—75.
POZZOLI (Alfredo), Castelleone (Italie), 23-02-14. — 6908×53—47.
POZZOLI, née BESCHI, Calcinato (Italie), 28-04-13. — 6908×53—47.
PUERTAS (Leandro), Caniles (Espagne), 19-02-20. — 6737×54—92.
RAMON (Antonio), Ohanes (Espagne), 08-09-09. — 12790×55—92.
RICCIO, née MELITO, Ariano-Irpino (Italie), 22-01-15. — 11141×54—05.
RICCIO (Silvio), Ariano-Irpino (Italie), 08-10-16. — 11141×54—05.
RIEFOLO (Michel), Barletta (Italie), 15-09-28. — 11200×54—39.
ROBINSOHN (Ignatz), Cernauti (Roumanie), 17-06-08. — 36455×47—75.
ROCES (Vicente), Bilbao (Espagne), 02-08-06. — 1999×55—31.
ROCES, née FLORES, Ardales (Espagne), 01-06-13. — 1999×55—31.
RODRIGUEZ (Manuel), Madrid (Espagne), 09-05-15. — 9249×55—04.
ROTHSCHILD (Marie), Vienne (Autriche), 25-06-12. — 2081×53—75.
RUTSZTEJN (Hirsz), Varsovie (Pologne), 02-01-07. — 12784×55—75.
SAEZ (Salvador), Bronchales (Espagne), 05-08-16. — 14665×55—64.
SALA (Domingo), Torroella de Fluvia (Espagne), 07-08-19. — 7088×55—66.
SANCHEZ (Antonio), Barcelone (Espagne), 07-04-19. — 14505×55—76.
SANCHEZ, née ARAGON, Vergara (Espagne), 09-10-32. — 14505×55—76.
SANCHEZ (Paulino), Bohonal de Ibor (Espagne), 23-06-22. — 21329×43—78.
SANGORRIN, née ARREGUI, Uncastillo (Espagne), 31-05-23. — 9774×55—84.
SANGORRIN (Felipe), Castiliscar (Espagne), 21-11-21. — 9774×55—84.
SANGUESA (Francisco), Valdealgorfa (Espagne), 19-05-35. — 14317×55—11.
SCANZI, née CORTINOVIS, Bracca di Costa Serin (Italie), 27-10-13. — 13744×55—90.
SCANZI (Antonio), Serina (Italie), 05-12-12. — 13774×55—90.
SCHIAVI (Dante), Grapparello (Italie), 14-04-12. — 11125×55—31.
SEGURA (Juan), Zurgena (Espagne), 14-01-05. — 14504×55—92.
SEGURA, née PACHECO, Albanilla (Espagne), 24-09-10. — 14501×55—92.
SEIJAS (Antonio), Madrid (Espagne), 12-05-27. — 9929×55—18.
SIEDZIK (Franciezek), Nieznanicack (Pologne), 14-10-03. — 13823×52—02.
SILBER (Léon), Szczucin (Pologne), 11-03-16. — 7052×53—75.
SILBER, née SUSSER, Szczucin (Pologne), 09-11-20. — 7052×53—75.
SKOWRONSKI (Eugène), Kosewko (Pologne), 15-02-21. — 15257×55—18.
SKOWRONSKI, née STRYCHALSKA, Krzeczunowicze (Pologne), 25-04-28. — 15257×55—18.
SLEDZIK, née GRZABEL, Tymowa (Pologne), 06-01-15. — 13823×52—02.
SOTIROPOULOS (Jean), Rhodos (Grèce), 13-08-26. — 6226×52—60.
SOUHAMI (Yechoua), Alexandrie (Egypte), 25-05-27. — 27221×48—75.
STRAPPAZZON (Renato), Arsie (Italie), 17-12-34. — 13352×55—38.
SZAMBELAN (Victor), Osterfeld (Allemagne), 22-11-10. — 15259×55—62.
SZCZEPANIK (Michel), Maka (Pologne), 17-09-97. — 15268×55—78.
SZCZEPANIK, née LOTOCKI, Cholozow (Pologne), 09-04-01. — 15268×55—78
SZCZOT, née FRANKA, Konarzewo (Pologne), 03-05-21. — 23005×40—59.
SZCZOT (Mieczyslaw), Salzwedel (Allemagne), 30-01-17. — 23005×40—59.
SZYMKOWIAK (Stephan), Oberhausen (Allemagne), 06-07-09. — 13978×55—59.
SZYMKOWIAK, née KUBCZYK, Runthe (Allemagne), 25-03-15. — 13978×55—59.
TACIAK (Marcel), Avion (Pas-de-Calais), 24-12-31. — 12832×55—62.
TELLIER, née DAVATZ, Coire (Suisse), 30-08-13. — 23×51—75.
TERNAVASIO, née POLITAEWA, Dropowka (Russie), 01-01-18. — 2521×49—06
TOLLARI (Aurelio), Frassinoro (Italie), 27-06-24. — 14512×55—13.
TOLLARI, née TORRI, Monteflorino (Italie), 28-07-28. — 14512×55—13.
TONUSSI (Pietro), Godega di Sant Urbano (Italie), 30-05-03. — 10912×55—31.
TONUSSI, née MODOLO, Godega di Sant Urbano (Italie), 30-12-05. — 10912×55—31.
TRAVADON, née NEUKAMM, Fredersdorf (Allemagne), 30-06-14. — 13198×55—75.
USSIN (Mustapha), Similza (Albanie), 27-01-01. — 14513×55—13.
VANDEVELDE (Lucien), Westvleteren (Belgique), 07-09-22. — 12011×55—59
VARGAS (Jean), Algésiras (Espagne), 24-12-30. — 16267×54—31.
VECE, née GREGORIO, San Fele (Italie), 20-09-14. — 3465×55—63.
VECE (Vito), San Fele (Italie), 14-07-10. — 3465×55—63.
VERMOTE (Camille), Loo (Belgique), 17-02-96. — 15288×55—37.
VOUROS (Nicolas), Flatsia (Grèce), 10-09-14. — 14681×55—75.
VOUROS, née BIALAS, Janvornik (Pologne), 13-05-13. — 14681×55—75.
WILLAIME (Rogier), Epinois (Belgique), 04-05-14. — 9493×55—08.
WLAZLAK (Teresa), Wielgie (Pologne), 03-01-31. — 14188×55—58.
WOJTKOWSKI, née LANIAK, Zezioro (Pologne), 15-11-14. — 15280×55—62.
WOLKOWICZ (Wiktor), le Caire (Egypte), 07-11-30. — 11080×55—75.
ZAJIC (Jaroslav), Lomy (Tchécoslovaquie), 22-05-26. — 15100×55—03.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:
ERNULT (Georgette), Asnières (Seine), 15-07-02. — 12618×55—75.
IVOVITCH, née MARATRAY, Chissey-en-Morvan (Saône-et-Loire), 01-10-05. — 9867×33—75.
NAVARRO, née MAUBERT, Ivoy-le-Pré (Cher), 16-05-94. — 16446×54—18.
SAN JOSE, née TAPIE, Bordeaux (Gironde), 02-02-03. — 460×42—33.
VERMOTTE, née LEGUILLE, Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire). 30-01-94. — 15288×55—37.
WINKLER (Paul), Budapest (Hongrie), 07-07-98. — 3436×32—75.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:
BIANCIOTTO (Ida), Roussillon (Vaucluse), 12-01-38. — 13618×55—13.
BLOSCHIES (Gisèle), Fredersdorf (Allemagne), 21-06-35. — 13198×55—75.
BONADIES (Daniel), Grenoble (Isère), 08-07-49. — 4829×53—38.
BONADIES (François), Grenoble (Isère), 23-02-48. — 4829×53—38.
BONADIES (Giuseppe), Corato (Italie), 04-09-45. — 4829×53—38.
BONADIES (Filomena), Rome (Italie), 08-09-43. — 4829×53—38.
CANCIAN (Aline), Saint-Julia (Haute-Garonne), 19-04-47. — 6249×51—31
CANCIAN (Jacques), Saint-Julia (Haute-Garonne), 19-05-50. — 6249×51—31.
CARRILLO (Paul), Grenoble (Isère), 08-11-41. — 4245×55—38.

CARRILLO (Antoine), Saint-Martin-d'Hères (Isère), 11-05-45. — 4245 ×55—38.

CERT (Nuria), Tulle (Corrèze), 24-04-46. — 5786×55—19.

DARNELL (Hortense), Caussade (Tarn-et-Garonne), 25-01-47. — 3898 ×55—82.

DARNELL (Rose), Caussade (Tarn-et-Garonne), 05-01-48. — 3898×55 —82.

DUAIGUES (Danielle), Sentaraille (Ariège), 04-10-46. — 13978×54—09.

DUAIGUES (José), Prat-de-Llobregat (Espagne), 23-12-35. — 13978×54 —09.

FAZZALARI (Serafina), Cittanova (Italie), 28-01-46. — 5327×55—57.

FAZZALARI (Domenico), Cittanova (Italie), 01-01-48. — 5327×55—57.

FAZZALARI (Concetta), Insming (Moselle), 24-04-49. — 5327×55—57.

FAZZALARI (Lucien), Metz (Moselle), 17-03-51. — 5327×55—57.

FOLLONI (Jean-Noël), Autrans (Isère), 20-12-53. — 12206×55—38.

FOLLONI (Daniel), Autrans (Isère), 28-09-51. — 12206×55—38.

FOLLONI (Nelly), Autrans (Isère), 28-01-50. — 12206×55—38.

HAINZA (Editha), Vienne (Autriche), 31-07-46. — 14589×55—57.

HUART (Monique), Cambrai (Nord), 26-09-47. — 12912×55—59.

HUART (Jean-Marie), Namur (Belgique), 20-07-49. — 12912×55—59.

HUART (Michel), Namur (Belgique), 20-07-49. — 12912×55—59.

HUART (Françoise), Cambrai (Nord), 11-05-51. — 12912×55—59.

HUART (Jacques), Cambrai (Nord), 24-04-53. — 12912×55—59.

JACKYMSKI (François), Chassigneiles (Yonne), 12-03-43. — 5254×55 —89.

JACKYMSKI (Christiane), Stigny (Yonne), 08-08-48. — 5254×55—89.

JACKYMSKI (Thérèse), Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), 23-02-45. — 5254×55—89.

LAZZARONI (Denise), Tarsul (Côte-d'Or), 28-06-43. — 11949×55—21.

LIBERA (Bruno), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 07-02-44. — 40391×45—71.

LIBERA (Ferdinand), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 24-10-39. — 40391×45—71.

LIBERA (Denise), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 16-05-38. — 40391×45—71.

MARINO (Irma), Castellano (Italie), 03-12-42. — 1251×54—75.

MARINO (Alfredo), Castellano (Italie), 19-01-45. — 1251×54—75.

MARINO (Anna), Castellano (Italie), 11-08-47. — 1251×54—75.

MARINO (François), Paris, 10-08-51 — 1251×54—75.

MASSIMINO (Claudine), Konigsdorf (Allemagne), 31-03-45. — 11426× 55—06.

MICHALOWICZ (Simon), Paris (19e), 10-07-47. — 10772×55—75.

MLYNCZAK (Anne-Marie), Eaux-Puiseaux (Aube), 13-02-52. — 11737× 55—10.

MONACO (Vanda), San Giovanni Lipioni (Italie), 31-12-40. — 2988×54 —01.

MONACO (Nicolas), San Giovanni Lipioni (Italie), 22-04-42. — 2988× 54—01

MONACO (Elsa), San Giovanni Lipioni (Italie), 19-11-44. — 2988×54 —01.

MUNARI (Eliane), Saint-Hilaire-du-Touvet (Isère), 05-03-47. — 13767 ×55—38.

PACHOLIK (Marianna), Bieniec (Pologne), 15-07-37. — 11564×55—62.

PARISI (Roland), Jarny (Meurthe-et-Moselle), 23-10-39. — 21968×40 —54.

PATRUNO (Rosa), Pavillons-sous-Bois (Seine), 20-10-52. — 11428×55 —78.

PATRUNO (Lucia), Pavillons-sous-Bois (Seine), 10-06-54. — 11428×55 —78.

PAWLICKI (Jeannine), Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), 01-11-39 — 12945×55—62.

PAWLICKI (Monique), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 20-08-41. — 12945×55—62.

PAWLICKI (Bernard), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 16-12-42. — 12945×55—62.

PAWLICKI (André), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 10-05-48. — 12945×55—62.

POZZOLI (Aline), Vianne (Lot-et-Garonne), 18-09-38. — 6908×53—47.

POZZOLI (Pierre), Vianne (Lot-et-Garonne), 03-01-43. — 6908×53—47.

RICCIO (Mathieu), Aiguilles (Hautes-Alpes), 04-07-50. — 11441×54—05.

RICCIO (Franca), Ariano Irpino (Italie), 19-01-47. — 11441×54—05.

RICCIO (Anna), Ariano Irpino (Italie), 03-12-43. — 11441×54—05.

RICCIO (Antonio), Ariano Irpino (Italie), 04-08-42. — 11441×54—05.

RICCIO (Giovina), Ariano Irpino (Italie), 26-03-36. — 11441×54—05.

RICCIO (Sylvaine), Château-Ville-Vieille (Hautes-Alpes), 17-05-53. — 11441×54—05.

RICCIO (Giselle), Ristolas (Hautes-Alpes), 27-09-51. — 11441×54—05.

RODRIGUEZ (Dolorès), Digne (Basses-Alpes), 27-02-49. — 9249×55 —04.

RODRIGUEZ (Conception), Castellane (Basses-Alpes), 28-07-50. — 9249×55—04.

SANCHEZ (Conchita), Rouen (Seine-Maritime), 05-04-51. — 14505 ×55—76.

SANCHEZ (Carmen), Rouen (Seine-Maritime), 26-07-52. — 14505×55 —76.

SANGORRIN (Jésus), Tauste (Espagne), 04-07-48. — 9774×55—84.

SANGORRIN (Antoine), Avignon (Vaucluse), 25-08-51. — 9774×55 —84.

SANGORRIN (Roger), Avignon (Vaucluse), 04-10-53. — 9774×55—84.

SANGORRIN (Philippe), Avignon (Vaucluse), 22-12-51. — 9774×55 —84.

SCANZI (Mariella), Bracca di Costa Serina (Italie), 11-09-46. — 13744 ×55—90.

SCANZI (Margherita), Bracca di Costa Serina (Italie), 10-09-40. — 13744×55—90.

SCANZI (Mauro), Bracca di Costa Serina (Italie), 27-01-39. — 13744 ×55—90.

SCANZI (Pasquina), Bracca di Costa Serina (Italie), 09-08-37. — 13744×55—90.

SZCZOT (Richard), Douai (Nord), 07-07-51. — 23005×40—59.

SZCZOT (Henri), Douai (Nord), 04-01-48. — 23005×40—59.

SZCZOT (Mieczyslaw), Douai (Nord), 24-09-46. — 23005×40—59.

SZYMKOWIAK (Lucie), Pecquencourt (Nord), 31-08-35. — 13978×55 —59.

SZYMKOWIAK (Jean-Claude), Somain (Nord), 04-09-48. — 13978×55 —59.

TOLLARI (Serge), la Ciotat (Bouches-du-Rhône), 17-08-50. — 11512 ×55—13.

TOLLARI (Guy), la Ciotat (Bouches-du-Rhône), 14-12-54. — 11512×55 —13.

TONUSSI (Andrée), Toulouse (Haute-Garonne), 02-06-38. — 10912×55 —31.

VECE (Antonio), San Fele (Italie), 29-08-38. — 3165×55—63.

VECE (Alfredo), San Fele (Italie), 10-08-44. — 3165×55—63.

VECE (Marie), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 05-02-51. — 3165× 55—63.

VECE (Rosa), San Fele (Italie), 03-12-40. — 3165×55—63.

VECE (Salvatore), San Fele (Italie), 11-04-36. — 3165×55—63.

VOUROS (Jean-Pierre), Montereau (Seine-et-Marne), 03-01-45. — 11681 ×55—75.

VOUROS (Marie-Claude), Suresnes (Seine), 28-09-47. — 11681×55—75.

VOUROS (Michel), Nanterre (Seine), 20-09-51. — 11681×55—75.

WOJTKOWSKI (Richard), Wingles (Pas-de-Calais), 24-11-43. — 15280 ×55—62.

Art. 4. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

BIANCIOTTO (Laurent). — BIANCIOTTO (Lorenzo), San Pietro Val Lemina (Italie), 04-03-11. — 13618×55—13

BODIET (Antonie). — BOHDZIEWICZ (Antonie), Bakszly (Pologne), 14-10-05. — 14145×55—77.

BONADIES (Charles). — BONADIES (Cataldo), Corato (Italie), 24-05-16. — 4829×53—38.

CAZZIOLA (Alfred). — CAZZIOLA (Alfredo), Scorze (Italie), 07-06-23. — 17511×53—31.

CHINI (Raymond). — CHINI (Remo), Ville Di Giovo (Italie). — 08-05-13. — 21320×40—90.

FOLLONI (Guy). — FOLLONI (Guido), Trésana (Italie), 27-03-17. — 12206×55—38.

FOLLONI (Anne). — FOLLONI (Anna), Tresana (Italie), 03-04-30. — 12206×55—38.

GARCIA (Joseph). — GARCIA (José), Barcelone (Espagne), 06-07-35. — 15581×54—13.

SOUHAMI (Sauveur). — SOUHAMI (Yechoua), Alexandrie (Egypte), 25-05-27. — 27221×48—75.

JACKYMSKI (Stephanie). — JACKYMSKI (Stefania), Lackowskie (Pologne), 09-12-11. — 5254×55—89.

KOCH (Henri). — KOCH (Henryk), Czyzowice (Pologne), 29-07-33. — 4059×55—71.

MICHALOUX (Gilles). — MICHALOWICZ (Chil), Strykov (Pologne), 23-01-04. — 10772×55—75.

MICHALOUX (Teresa). — MICHALOWICZ (Teresa), Lodz (Pologne), 04-06-23. — 10772×55—75.

MICHALOUX (Simon). — MICHALOWICZ (Simon), Paris (19e), 10-07-47. — 10772×55—75.

MICHIN (François). — MIKSINSKI (François), Essen-Schönnebeck (Allemagne). — 04-12-07 — 7171×55—59.

MICHIN (Juliana). — MIKSINSKI (Juliana), Steinfeld (Pologne), 09-01-10. — 7171×55—59

MUNARI (Joseph), — MUNARI (Giuseppe), Gallio (Italie), 21-07-05. — 13767×55—38.

MUNARI (Therese). — MUNARI (Térésa), Tarcento (Italie), 18-12-11. — 13767×55—38.

ROBINSON (Ignatz). — ROBINSOHN (Ignatz), Cernauti (Roumanie), 17-06-08. — 36155×47—75.

RUSTIN (Henri). — RUTSZTEJN (Hirsz), Varsovie (Pologne), 02-01-07. — 12781×55—75.

SCANZI (Antoine). — SCANZI (Antonio), Serina (Italie), 05-12-12. — 13711×55—90.

SCANZI (Agnès). — SCANZI (Agnese), Bracca di Costa Serina (Italie), 27-10-13. — 13711×55—90.

SCANZI (Pascaline). — SCANZI (Pasquina), Bracca Di Costa Serina (Italie), 09-08-37. — 13711×55—90.

SCANZI (Maurice). — Scanzi (Mauro), Bracca Di Costa Serina (Italie), 27-01-39. — 13711×55—90.

SCANZI (Marguerite). — SCANZI (Margherita), Bracca Di Costa Serina (Italie), 10-09-40. — 13711×55—90.

SCANZI (Murielle). — SCANZI (Mariella), Bracca Di Costa Serina (Italie), 11-09-46. — 13711×55—90.

STRAPPAZZON (René). — STRAPPAZZON (Renato), Arsie (Italie), 17-12-34. — 13352×55—28.

WLAZLAK (Teresa). — WLAZLAK (Teresa), Wielgie (Pologne), 03-01-31. — 11188×55—58.

WOLCOUVE (Victor). — WOLKOWICZ (Wiktor), le Caire (Egypte). — 07-11-30. — 11080×55—75.

DUBROVSKY (Serge). — DUBROWSKI (Serge), Odessa (Russie), 09-03-08. — 15392×55—75.

Art. 5. — Sont libérés de leurs liens d'allégeance à l'égard de la France ou autorisés à se faire naturaliser à l'étranger:

BAURLE (Roland), Metz (Moselle), 21-01-35. — 18069×54—99.

BIET (Robert), Sarreguemines (Moselle), 25-06-36. — 4616×55—99.

BRUNNER (Helmut), Cologne (Allemagne), 24-09-29. — 3944×54—99.

CACHIA (Marcel), Tunis, 07-11-34. — 10399×55—96.

CARLUT (Serge), Sorcy (Meuse), 14-02-24. — 16191×54—99.

DAPSENS (André), Sailly-lez-Lannoy (Nord), 27-06-37. — 792×55—99.

DUNHAM (Guy), Paris (10e), 13-01-21. — 7162×55—99.

ESTEVENIN (Léon), Monaco (principauté), 17-12-02. — 4969×55—97.

GUICHARD (Michel), Lyon (Rhône), 04-10-32. — 15644×54—99.

HERZIG (Raymond), Saint-Louis (Haut-Rhin), 02-10-31. — 13565×51—99.

JOST (Pierre), Paris (10e), 22-01-27. — 9037×54—95.

MATHIAS (Pierre), Alost (Belgique), 30-01-33. — 14833×53—99.

MICHEA (Marcel), Genève (Suisse), 06-01-07. — 2286×52—99.

MULLER (Paul), Hayange (Moselle), 29-06-26. — 18102×54—99.

NAUDO (Pierre), Barcelone (Espagne), 03-11-30. — 3888×55—99.

OLLIVIER (Claude), Lausanne (Suisse), 06-02-32. — 4709×55—99.

PICQ (Léon), Mouchin (Nord), 08-08-32. — 4230×54—99.

RIBET, née FOSTER, Brookings (U. S. A.), 22-02-23. — 7121×55—59.

SAILLET (Marcelin), Genève (Suisse), 02-06-07. — 12808×54—99.

SCHMID (Joseph), Munich (Allemagne), 14-04-05. — 36087×34—99.

SCHNEIDER (Marie-Louise), Esch-sur-Alzette (Luxembourg), 07-07-38. — 15594×51—99.

SCHNEIDER (Fernand), Esch-sur-Alzette (Luxembourg), 23-08-36. — 15594×51—99.

SCHNEIDER (Jean-Louis), Varsberg (Moselle), 18-10-07. — 15594×51—99.

Art. 6. — Sont admis au statut métropolitain français:

DORET (Arsène), Antanety-Nord (Madagascar), 27-10-34. — 12651×55—98.

RAJOABELINA (Faustin), Andravoahangy (Madagascar), 00-00-27. — 12480×55—98.

RANDRIAMALANTO (Moïse), Tsaralalana (Madagascar), 19-04-34. — 11809×55—98.

SANGOUD (Suzanne), Brazzaville (Afrique équatoriale française), 12-08-54. — 11808×55—98.

SANGOUD (Marie-Claire), Bacongo (Afrique équatoriale française), 19-09-50. — 11808—55—98.

SANGOUD, née OUMBA, Bacongo (Afrique équatoriale française), 15-04-35. — 11808×55—98.

SANGOUD (Camille), Zieto (Moyen-Congo), 18-03-28. — 11808×55—98.

Art. 7. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 décembre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

BERNARD LAFAY.

Décret du 6 janvier 1956 rapportant une naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'article 3 de la loi du 20 décembre 1923 relative à la naturalisation française en Tunisie;

Vu le décret du 11 mars 1955 portant naturalisation;

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 11 mars 1955 (*Journal officiel* du 27 mars 1955) est rapporté en tant qu'il naturalisait:

DI GREGORIO (Louise-Marie), née à la Goulette (Tunisie) le 1er mars 1932, 18401×54—96.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 janvier 1956.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

BERNARD LAFAY.

Décrets du 6 janvier 1956 complétant des décrets portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 60 et 62 du code de la nationalité française;

Vu la loi du 3 avril 1950;

Vu le décret du 30 septembre 1955 portant naturalisation;

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 30 septembre 1955 (*Journal officiel* du 9 octobre 1955) accordant la nationalité française au sieur KRONSKI (Jerzy), Moscou (Russie), 07-05-10. — 13777×53—75, est complété comme suit:

KRONSKI (Jerzy) est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir KRONSKI (Georges).

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 janvier 1956.

EDGAR FAURE

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

BERNARD LAFAY.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 29 avril 1920;

Vu la loi du 3 avril 1950;

Vu le décret du 26 août 1955 portant naturalisation:

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 26 août 1955 (*Journal officiel* du 4 septembre 1955) accordant la nationalité française au sieur MINEO (Giuseppe), Rabat (Maroc), 16-08-28. — 4921×50—95, est complété comme suit:

MINEO (Giuseppe) est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir MINEO (Joseph).

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 janvier 1956.

EDGAR FAURE

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

BERNARD LAFAY.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Par arrêté du 21 novembre 1955, ont été nommés commis stagiaires dans les services extérieurs de la guerre, en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (1re et 2e partie, livre III, titre III, chapitre IV) :

Dans les services extérieurs de l'intendance.

M. Soler (Guillaume), à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Dans les services extérieurs du génie.

Mme veuve Imbert, née Cros, à Avignon (Vaucluse).

Dans les services extérieurs du matériel.

M. Pannier (Jacques), au Mans (Sarthe).

Dans les services extérieurs des services de santé des armées.

M. Berniere (Jean), à Marseille (Bouches-du-Rhône).
M. Colas (Michel), à Lyon (Rhône).

Par arrêté du 7 décembre 1955, ont été nommés commis stagiaires dans les services extérieurs de la guerre en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (1re et 2e partie, livre III, titre III, chapitre IV) :

Dans les services extérieurs de l'intendance.

Mme veuve Aoust, née Silus, à Maison-Carrée (Alger).
M. Chanard (Guy), à Melun (Seine-et-Marne).

Dans les services extérieurs du génie.

M. Blanc (Julien), à Marseille (Bouches-du-Rhône).
M. Micallef (Jean), à Bordeaux (Gironde).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Par décisions du directeur général des impôts en date des 4 octobre et 3 novembre 1955 et conformément aux dispositions des paragraphes 1 et 2 de l'article L. 427 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, ont été nommés à l'emploi de receveur buraliste de 2e classe les candidats classés dont les noms suivent :

Décision du 4 octobre 1955.

344 C Duhieu (Jean), à Mezos (Landes).
506 Jarrige (Paul), à Montignac (Dordogne).
586 Demeure (Georges), à Pagny-le-Château (Côte-d'Or).
603 Gay (Jean), à Décines (Isères).
626 Majorel (Gaston), à la Caunette (Hérault).
795 Arnaud (Raymond), à Saint-Maigrin (Charente-Maritime).
840 Marcon (Lucien), à Saint-Just-Malmont (Haute-Loire).
861 Gontier (André), à Neuf-Brisach (Haut-Rhin).
920 Michel (Gabriel), à Camaret (Vaucluse).
922 Durand (Rémi), à Vernassal-Darsac (Haute-Loire).

Décision du 3 novembre 1955.

24 *bis* C Chaminas (Augustin), à Saint-Branchs (Indre-et-Loire).
58 Restoux (Léon), à Brécey (Manche).
290 Malingrey (Roger), à Void (Meuse).
753 Olivier (Lucien), à Grand-Bourg (Creuse).
776 *bis* Dubois (Gilbert), à Noailles (Oise).
956 Houssay (Henry), à Renac (Ille-et-Vilaine).
958 Saint-Cricq (Joseph), à Cagnotte (Landes).
959 Coulombier (Rémy), à Saint-Julien-du-Sault (Yonne).
960 Padel (Edmond), à Maule (Seine-et-Oise).
962 Jacqueson (Jules), à Selongey (Côte-d'Or).
965 Treilhou (Pierre), à Lasgraisses (Tarn).
967 Pheulpin (André), à Jussey (Haute-Saône).
970 Vincent (Marcel), à Case-Pilote (Martinique).
971 Ballet (Louis), à Espondeilhan (Hérault).
972 Gouband (René), à la Chapelle-Saint-Laurent (Deux-Sèvres).
973 Bacconin (Aimé), à Seillans (Var).
974 Berthiaume (Jules), à Saint-Etienne-de-Cogles (Ille-et-Vilaine).
976 Brocard (Adrien), à Saint-Cyprien (Pyrénées-Orientales).
977 Guillemin (Julien), à la Fresnais (Ille-et-Vilaine).
978 Lebas (Arthur), à Neuilly-en-Thelle (Oise).
979 Forgeront (André), à Saint-Jouvent (Haute-Vienne).
984 Le Bras (Jean-Louis), à Plonovez-Porzay (Finistère).
985 Coudeyras (Henri), à la Chèze (Côtes-du-Nord).
986 Bourilaud (Roger-Raymond), à Saint-Sulpice-le-Dunois (Creuse).
988 Humeau (Gilbert), à Coulonges-Thouarsais (Deux-Sèvres).
989 Baraton (André), aux Lèves (Gironde).
992 Lanvier (Louis), à Millay (Nièvre).
993 Bayon (François), à Jaligny (Allier).
994 Nardin (Roger), à Servance (Haute-Saône).
995 Demeans (Raoul), à Malaucène (Vaucluse).
997 Cornuault (Robert), à Courlay (Deux-Sèvres).
998 Reynaud (Jules), à Dompierre-les-Eglises (Deux-Sèvres).
999 Bisserier (Raymond), à Saint-Laurent-de-Ceris (Charente).
1000 Treclia (Michel), à Cabanes (Bouches-du-Rhône).
1001 Cussac (André), à Flogny (Yonne).
1002 Cazon (Pierre), à la Bouilladisse (Bouches-du-Rhône).
1005 Kowalik (Jean), à Laroque-Timbault (Lot-et-Garonne).
1009 Masse (Charles), à Lurcy-Lévy (Allier).
1013 Delagnier (Martial), à Beaune-les-Mines (Haute-Vienne).
1014 Garric (André), à Ségur (Aveyron).
1015 Agrech (Julien), à Montrozier (Aveyron).
1016 Puygrenier (François), à Anglade (Gironde).
1018 Laurent (Robert), à Auzat (Puy-de-Dôme).
1020 Brisson (Julien), aux Margueritles (Gard).
1024 Leydier (Louis), aux Sorbiées (Loire).
1025 Gaona (Louis), à Usson (Loire).

Gouvernement général de l'Algérie.

Par arrêté du gouverneur général de l'Algérie en date du 28 décembre 1955, en exécution de la loi du 26 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1947 sur les emplois réservés, M. Letzelter (Georges-André) est nommé employé de bureau, stagiaire, des services extérieurs de l'administration des contributions diverses et affecté au service de la perception du département d'Alger.

ELECTIONS

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Résultats des élections pour le renouvellement des membres des conseils d'administration des organismes de sécurité sociale.

(Scrutin du 17 novembre 1955.)

Collège des salariés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 décembre 1955 :

Page 12615, région de Lille, 4e ligne du tableau, caisse de Cambrai, n° 59.D, colonne Divers, sous colonne Voix, au lieu de : « 1183 », lire : « néant » ; sous colonne Sièges, au lieu de : « 1 », lire : « néant » ; 5e ligne du tableau, caisse de Douai, n° 59.E, colonne Divers, sous colonne Voix, au lieu de : « 1816 », lire : « 1183 » ; 6e ligne du tableau, caisse de Dunkerque, n° 59.F, colonne Divers, sous colonne Voix, au lieu de : « néant », lire : « 1816 » ; sous colonne Sièges, au lieu de : « néant », lire : « 1 ».

Page 12618, région de Montpellier, 4e ligne du tableau, caisse de Béziers, n° 34.1, colonne Divers, sous colonne Sièges, au lieu de : « 1 », lire : « néant » ; 5e ligne du tableau, caisse de Montpellier, n° 34-2, colonne Divers, sous colonne Sièges, au lieu de : « néant », lire : « 1 ».

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Séance du mardi 10 janvier 1956.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

Election du bureau du Conseil économique pour l'année 1956 et composition des commissions (conformément aux dispositions des articles 12 et 16 du règlement intérieur).

Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de tuiles originaires et en provenance d'Italie.

Les importateurs sont informés que des demandes de licences peuvent être déposées pour l'importation de tuiles originaires et en provenance d'Italie.

Les demandes de licences, établies sur formule modèle AC en six exemplaires et accompagnées de deux factures *pro forma* établies par les vendeurs italiens ou leurs représentants, devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), avant le 27 janvier 1956, à onze heures trente.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané de la part des services compétents.

Les demandes seront examinées en tenant compte des conditions géographiques fixées par le ministère de la reconstruction et du logement.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de poires originaires et en provenance d'Argentine.

Les importateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent de 1.500 tonnes de poires originaires et en provenance d'Argentine.

L'importation portera exclusivement sur des poires de la variété « Williams ».

Elle sera réalisée sous le couvert de certificats, conformément aux dispositions du titre IV et selon la procédure définie au titre III (section I, § II) de l'avis aux importateurs et avis n° 483 de l'office des changes du 4 janvier 1951, c'est-à-dire contre remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation établi en deux exemplaires, conformes au modèle CI publié en annexe V de l'avis susvisé.

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement par application des dispositions du paragraphe II de la section I du titre III de l'avis n° 483 susvisé, c'est-à-dire après importation des marchandises.

Toutefois, par dérogation à cette règle, les banques domiciliataires des certificats d'importation sont autorisées, après ouverture régulière du dossier, à ouvrir des crédits documentaires payables contre documents d'expédition.

L'importation et le dédouanement en France ne seront autorisés qu'à partir du 5 février et jusqu'au 20 février 1956, sauf au cas où le contingent ne serait pas atteint à cette date.

Le transport devra être effectué en droiture d'Argentine en France.

L'entrée en France et le dédouanement des marchandises ne pourront s'effectuer que par les bureaux de douane de Marseille, de Bordeaux et du Havre.

Il est précisé que les certificats d'importation ne seront valables qu'accompagnés d'une attestation délivrée par le ministre de l'agriculture (service des affaires économiques, 5e bureau) mentionnant:

Le nom du bateau et la compagnie de navigation;

La date prévue de départ du bateau;

Le port prévu de débarquement en France;

Le nombre de caisses devant être chargées au nom de l'importateur sur ce bateau.

Afin d'obtenir cette attestation, les importateurs devront présenter au ministère de l'agriculture (service des affaires économiques, 5e bureau):

a) Une copie certifiée conforme du contrat d'achat signé du vendeur argentin ou de son représentant accrédité en France;

b) D'une lettre de la compagnie de navigation précisant que le fret correspondant est réservé au nom de l'importateur lui-même et spécifiant le nom du navire, la date prévue d'embarquement et le port français prévu de débarquement.

Si le contingent prévu de 1.500 tonnes n'est pas atteint le 20 février 1956, les importateurs, avant de passer de nouveaux contrats d'achat, devront s'informer auprès du ministère de l'agriculture du solde disponible.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaires.

Par arrêtés en date du 23 décembre 1955:

La chaire de droit constitutionnel de la faculté de droit de l'université de Strasbourg (dernier titulaire: M. Capitant) est déclarée vacante;

La chaire d'économie sociale et rurale de la faculté de droit de l'université de Strasbourg (dernier titulaire: M. Piettre) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication des présents arrêtés au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif au concours de conseillers agricoles.

Les avis de concours parus au *Journal officiel* du 22 octobre 1955, page 10468, et au *Journal officiel* du 4 décembre 1955, page 11780, concernant le concours de conseillers agricoles, sont complétés et modifiés comme suit:

Un concours est ouvert au ministère de l'agriculture (directions des services agricoles) pour le recrutement de cent conseillers agricoles (agents contractuels de l'Etat).

Les épreuves écrites auront lieu le 16 février 1956; les épreuves écrites et orales se dérouleront dans les centres suivants: Paris, Arras, Nancy, Lyon, Avignon, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Clermont-Ferrand, Bourges, Rennes.

Les candidats devront déposer ou envoyer leur demande au plus tard le 30 janvier 1956, pour Paris: au ministère de l'agriculture, direction de la production agricole, 78, rue de Varenne, Paris (7e); pour les autres centres, à la direction des services agricoles, dans les villes ci-dessus.

Les demandes, établies sur papier libre, doivent être accompagnées des pièces suivantes:

1° Fiche individuelle d'état civil;

2° Certificat de position militaire ou état signalétique et des services;

3° Certificat détaillé établi par un médecin attestant que le candidat est non seulement indemne de toute affection tuberculeuse ou contagieuse, mais encore qu'il n'est atteint d'aucune infirmité le rendant impropre à occuper l'emploi demandé;

4° Extrait du casier judiciaire remontant à moins de trois mois de date;

5° Indication de la situation familiale;

6° Note du candidat faisant connaître les antécédents et les études auxquelles il s'est livré, accompagnée des copies certifiées conformes du ou des diplômes lui permettant de concourir.

Pour être admis à concourir, les candidats doivent être titulaires soit de la première partie du baccalauréat, soit du diplôme d'études agricoles du second degré, soit d'un diplôme d'un établissement agricole du second degré relevant du ministère de l'agriculture, soit du diplôme de l'école d'agriculture de Tunis ou de l'école marocaine d'agriculture, soit d'un diplôme jugé équivalent (école supérieure d'agriculture et de viticulture d'Angers, institut agricole de Beauvais, école supérieure libre d'agriculture de Purpan à Toulouse, institut technique de pratique agricole).

Cette possibilité reste, bien entendu, ouverte, au cas où ils le désireraient, aux diplômés des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'agriculture.

Ils doivent être âgés de vingt et un ans au moins et de trente-cinq ans au plus au 1er janvier 1956. Cette limite d'âge est reculée, en application des dispositions du décret du 29 juillet 1939 relatives à la famille et à la natalité françaises (un an par enfant à charge), ainsi que d'un temps égal à la durée des services militaires. Toutefois, ces bonifications ne peuvent avoir pour effet de permettre l'accès au concours à un candidat âgé de plus de quarante ans.

Tous renseignements sur le programme du concours peuvent être demandés au ministère de l'agriculture (adresse précitée) ou dans les directions des services agricoles des villes choisies comme centres d'épreuves

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Avis relatif à l'extension de divers avenants et annexes à la convention collective nationale du personnel des entreprises de manutention ferroviaire et travaux connexes.

En application de l'article 31 *f* du livre Ier du code du travail, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme envisagent de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoires pour tous les employeurs et salariés des professions et régions comprises dans le champ d'application de la convention collective nationale du personnel des entreprises de manutention ferroviaire et travaux connexes du 16 juillet 1951:

Le neuvième avenant à l'annexe à ladite convention intervenue le 30 septembre 1955 et son rectificatif du 6 octobre 1955;

Le cinquième avenant à la convention collective nationale annexe du personnel des entreprises de manutention ferroviaire et travaux connexes (dispositions particulières aux cadres et agents de maîtrise), conclu le 6 octobre 1955;

La cinquième annexe à l'avenant à la convention collective nationale susvisée, concernant le personnel des catégories 1 à 8 des entreprises travaillant pour le compte de la Régie autonome des transports parisiens, intervenue le 17 novembre 1955.

Le neuvième avenant à l'annexe à la convention nationale du personnel des entreprises de manutention ferroviaire et travaux connexes et son rectificatif sont intervenus entre:

D'une part:

Le syndicat général des entrepreneurs de manutention ferroviaire et travaux connexes, et

D'autre part:

La fédération nationale des ports et docks (C. G. T.) et
La fédération des ports et docks et assimilés (C. G. T. - F. O.).

L'objet de cet avenant est de fixer le taux des salaires, salaire minimum, salaire garanti aux catégories 1 à 8, taux de l'indemnité pour travail de nuit, indemnité de panier, primes de salissure et de décrassage.

Le cinquième avenant à la convention collective nationale annexe comportant les dispositions particulières aux cadres et agents de maîtrise a été conclu entre:

D'une part:

Le syndicat général des entrepreneurs de manutention ferroviaire et travaux connexes, et,

D'autre part:

La fédération nationale des ports et docks (C. G. T.), et
La fédération des ports et docks et assimilés (C. G. T.-F. O.).

L'objet de cet avenant est de fixer les salaires des cadres et agents de maîtrise.

La cinquième annexe à l'avenant concernant le personnel des catégories 1 à 8 des entreprises travaillant pour le compte de la Régie autonome des transports parisiens est intervenue entre:

D'une part:

Le syndicat général des entrepreneurs de manutention ferroviaire et travaux connexes, et,

D'autre part:

Le syndicat général confédéré du personnel de la Régie autonome des transports parisiens (C. G. T., section des nettoyeurs).

L'objet de cette annexe est de fixer les salaires du personnel des catégories 1 à 8 des entreprises travaillant pour le compte de la Régie autonome des transports parisiens.

Les textes de ces accords, qui abrogent et remplacent les accords précédents, ont été déposés au conseil des prud'hommes de la Seine, où il pourra en être pris connaissance.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère du travail et de la sécurité sociale, 127, rue de Grenelle, Paris (7e) (inutile d'affranchir).

En outre, copie de ces communications devra être adressée au chef du service du travail et de la main-d'œuvre des transports au ministère des travaux publics, 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7e).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours en vue de la nomination d'un directeur économe chargé des fonctions de directeur à l'hôpital-hospice de Quimperlé (Finistère).

Un concours sur titres est ouvert en vue de la nomination d'un directeur économe chargé des fonctions de directeur à l'hôpital-hospice de Quimperlé (Finistère), établissement de 5e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature les directeurs économes et sous-directeurs d'hôpitaux et hospices publics régulièrement inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur et comptant au moins trois ans de fonctions dans leur poste.

Le candidat nommé sera rémunéré en qualité de directeur économe et recevra, en outre, l'indemnité prévue par l'article 9 de l'arrêté interministériel du 11 juillet 1952. Il pourra être promu sur place au grade de directeur lorsqu'il aura été admis à figurer sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur dans les conditions fixées par l'article 9 du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'aide sociale du Finistère, 6, rue Sainte-Thérèse, à Quimper.

Avis de concours pour le recrutement d'un directeur de bureau municipal d'hygiène à Bagnères-de-Bigorre (Hautes Pyrénées).

Un concours sur titres est ouvert en vue de la nomination d'un directeur à temps partiel au bureau municipal d'hygiène de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

Les candidats, docteurs en médecine, devront être titulaires du certificat d'études spéciales d'hygiène et d'action sanitaire et sociale.

Les demandes, accompagnées des dossiers des candidats, devront parvenir à la mairie de Bagnères-de-Bigorre avant le 5 février 1956.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Verdun (Meuse).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Verdun (Meuse), établissement de 5e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics, établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'aide sociale de la Meuse, cité administrative, avenue du 94e, à Bar-le-Duc.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice du Quesnoy (Nord).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice du Quesnoy (Nord).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics, établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur dossier sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, à l'inspecteur divisionnaire, directeur départemental de la population et de l'aide sociale du Nord, 91, rue d'Esquermes, à Lille.

Avis de vacance d'un poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux publics dans le département de la Haute-Savoie.

Un poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux publics est actuellement vacant dans le département de la Haute-Savoie.

Les candidats doivent remplir les conditions fixées par le décret du 12 juin 1918 relatif au recrutement des médecins des services antituberculeux (médecins de sanatoriums publics, médecins à temps complet déjà en fonctions dans les dispensaires antituberculeux, médecins issus du concours des médecins des services antituberculeux).

Les candidats devront adresser leur demande, accompagnée d'un exposé de leurs titres, à la direction départementale de la santé de la Haute-Savoie, 2, place au Bois, à Annecy, où ils pourront obtenir tous renseignements utiles.

En raison de l'imminence de la publication des résultats du concours des médecins des services antituberculeux, actuellement en cours, la date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 14 janvier 1956.

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société Française de Magasins Modernes

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 118.420.000 F

SIÈGE SOCIAL: 77, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 54-B 3751.

Obligations 4 0/0 1943 de 5.000 F.

Il est rappelé que les obligations émises en février 1943, numérotées de 1 à 6.000, démunies de coupons, ont été appelées, le 2 février 1953, à l'échange titre pour titre, sans conformité de numéros, contre de nouvelles obligations numérotées à partir de 6.001.

Liste numérique des obligations nouvelles amorties au tirage du 20 décembre 1955 et remboursables à partir du 15 février 1956 à 5.000 F.

6.272 à 6.279 — 6.481 à 6.493 — 8.189 à 8.197 — 8.219 à 8.228 — 8.761 à 8.768 — 9.361 à 9.363 — 9.574 à 9.582 — 9.640 à 9.647 — 9.971 à 9.975.

CREDIT-FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

TIRAGE DU 15 DECEMBRE 1955

Obligations foncières de 10.000 F 5,50 0/0 1955.

L'obligation n° 1605691 sera remboursée par **vingt millions** de francs.

L'obligation n° 841429 sera remboursée par **dix millions** de francs.

L'obligation n° 623451 sera remboursée par **cinq millions** de francs.

Les 5 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **un million** de francs:

839189 1160061 1328874 1614818 1887958

Les 200 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **100.000 F**:

93	193	293	393	1353093	1353193	1353293	1353393
493	593	693	793	1353493	1353593	1353693	1353793
893	993	1334093	1334193	1353893	1353993	1520093	1520193
1312 93	1334393	1334493	1334593	1520293	1520393	1520493	1520593
1334693	1334793	1334893	1334993	1520693	1520793	1520893	1520993
1339093	1339193	1339293	1339393	1673093	1673193	1673293	1673393
1339493	1339593	1339693	1339793	1673493	1673593	1673693	1673793
1339893	1339993	1334093	1334193	1673893	1673993	1746093	1746193
1334293	1334393	1334493	1334593	1746293	1746393	1746493	1746593
1334693	1334793	1334893	1334993	1746693	1746793	1746893	1746993
1478093	1478193	1478293	1478393	1808093	1808193	1808293	1808393
1478493	1478593	1478693	1478793	1808493	1808593	1808693	1808793
1478893	1478993	1834093	1834193	1808893	1808993	1832093	1832193
1834293	1834393	1834493	1834593	1832293	1832393	1832493	1832593
1834693	1834793	1834893	1834993	1832693	1832793	1832893	1832993
1890093	1890193	1890293	1890393	1890093	1890193	1890293	1890393
1890493	1890593	1890693	1890793	1890493	1890593	1890693	1890793
1890893	1890993	1918093	1918193	1890893	1890993	1918093	1918193
1918293	1918393	1918493	1918593	1918293	1918393	1918493	1918593
1918693	1918793	1918893	1918993	1918693	1918793	1918893	1918993
1974093	1974193	1974293	1974393	1974093	1974193	1974293	1974393
1974493	1974593	1974693	1974793	1974493	1974593	1974693	1974793
1974893	1974993	1994093	1994193	1974893	1974993	1994093	1994193
1994293	1994393	1994493	1994593	1994293	1994393	1994493	1994593
1994693	1994793	1994893	1994993	1994693	1994793	1994893	1994993

Les 400 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **50.000 F**:

7087	7187	7287	7387	1085087	1085187	1085287	1085387
7487	7587	7687	7787	1085487	1085587	1085687	1085787
7887	7987	8508 7	85187	1085887	1085987	1089087	1089187
85287	85387	85487	85587	1089287	1089387	1089487	1089587
85687	85787	85887	85987	1089687	1089787	1089887	1089987
107087	107187	107287	107387	1188087	1188187	1188287	1188387
107487	107587	107687	107787	1188487	1188587	1188687	1188787
107887	107987	129087	129187	1188887	1188987	1220087	1220187
129287	129387	129487	129587	1220287	1220387	1220487	1220587
129687	129787	129887	129987	1220687	1220787	1220887	1220987
169087	169187	169287	169387	1262087	1262187	1262287	1262387
169487	169587	169687	169787	1262487	1262587	1262687	1262787
169887	169987	186087	186187	1262887	1262987	1313087	1313187
186287	186387	186487	186587	1313287	1313387	1313487	1313587
186687	186787	186887	186987	1313687	1313787	1313887	1313987
208087	208187	208287	208387	1330087	1330187	1330287	1330387
208487	208587	208687	208787	1330487	1330587	1330687	1330787
208887	208987	226087	226187	1330887	1330987	1358087	1358187
226287	226387	226487	226587	1358287	1358387	1358487	1358587
226687	226787	226887	226987	1358687	1358787	1358887	1358987
229087	229187	229287	229387	1476087	1476187	1476287	1476387
229487	229587	229687	229787	1476487	1476587	1476687	1476787
229887	229987	354087	354187	1476887	1476987	1534087	1534187
354287	354387	354487	354587	1534287	1534387	1534487	1534587
354687	354787	354887	354987	1534687	1534787	1534887	1534987
380087	380187	380287	380387	1592087	1592187	1592287	1592387
380487	380587	380687	380787	1592487	1592587	1592687	1592787
380887	380987	479087	479187	1592887	1592987	1705087	1705187
479287	479387	479487	479587	1705287	1705387	1705487	1705587
479687	479787	479887	479987	1705687	1705787	1705887	1705987
511087	511187	511287	511387	1807087	1807187	1807287	1807387
511487	511587	511687	511787	1807487	1807587	1807687	1807787
511887	511987	763087	763187	1807887	1807987	1857087	1857187
763287	763387	763487	763587	1857287	1857387	1857487	1857587
763687	763787	763887	763987	1857687	1857787	1857887	1857987
802087	802187	802287	802387	1859087	1859187	1859287	1859387
802487	802587	802687	802787	1859487	1859587	1859687	1859787
802887	802987	809087	809187	1859887	1859987	1878087	1878187
809287	809387	809487	809587	1878287	1878387	1878487	1878587
809687	809787	809887	809987	1878687	1878787	1878887	1878987
810087	810187	810287	810387	1902087	1902187	1902287	1902387
810487	810587	810687	810787	1902487	1902587	1902687	1902787
810887	810987	1019087	1019187	1902887	1902987	1903087	1903187
1019287	1019387	1019487	1019587	1903287	1903387	1903487	1903587
1019687	1019787	1019887	1019987	1903687	1903787	1903887	1903987
1037087	1037187	1037287	1037387	1962087	1962187	1962287	1962387
1037487	1037587	1037687	1037787	1962487	1962587	1962687	1962787
1037887	1037987	1050087	1050187	1962887	1962987	1979087	1979187
1050287	1050387	1050487	1050587	1979287	1979387	1979487	1979587
1050687	1050787	1050887	1050987	1979687	1979787	1979887	1979987

88.392 obligations sont appelées au remboursement au pair, savoir: à l'exception des 608 obligations ci-dessus, remboursables par un lot, les numéros des 89 séries suivantes.

(Les séries marquées d'un astérisque sont celles qui contiennent un ou plusieurs numéros remboursables par un lot.)

Remarque. — Chaque série de 1.000 titres est représentée par le premier numéro de la série. Ex: 1 pour 1 à 1000; 7001 pour 7001 à 8000.

*1	*7001	*85001	*107001	*1160001	*1188001	*1220001	*1234001
122001	*129001	*134001	*139001	*1262001	1283001	*1313001	*1328001
*169001	*186001	*208001	*226001	*1330001	*1353001	*1358001	1397001
*229001	*334001	344001	*354001	1409001	1416001	*1476001	1482001
357001	*380001	587001	*478001	*1520001	*1534001	*1592001	*1605001
*479001	*511001	527001	534001	*1614001	*1673001	*1705001	*1746001
*584001	590001	*623001	*626001	*1807001	*1808001	*1832001	1848001
665001	730001	*735001	757001	*1857001	*1859001	*1878001	*1887001
*763001	769001	*802001	*809001	*1890001	*1902001	*1903001	*1918001
*810001	834001	*839001	*841001	1934001	*1962001	*1974001	*1979001
845001	982001	*1019001	*1037001	*1994001			
*1048001	*1050001	*1085001	*1089001				

Le remboursement de toutes ces obligations sera effectué à partir du 1er mars 1956.

UNION DES COOPERATEURS DU CENTRE

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES
SIÈGE SOCIAL: AVENUE PIERRE-LEROUX, A GUERET (CREUSE)
R. C.: Guéret n° 379.

Obligations de 5.000 *F* 6 0/0 1949.

Liste des 62 obligations sorties au tirage du 18 novembre 1955.

1.077 à 1.123 — 1.169 à 1.183

Ces obligations sont remboursables à 5.000 F à partir du 1er février 1956.

Tous les titres sortis aux tirages précédents sont remboursés.

Société Nationale des Chemins de Fer Français.

SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DES TITRES: 23, RUE DE LONDRES, PARIS (9e)
R. C.: Seine n° 55-B 4944.

Amortissement des obligations Etat 5 0/0 1925.

Liste des obligations sorties au tirage du 14 décembre 1955 et remboursables à partir du 1er février 1956, à raison de 474 F par titre.

2.701.701 à 800	2.860.401 à 500	3.017.901 à 018.000
2.704.101 à 200	2.860.601 à 700	3.026.001 à 100
2.711.601 à 700	2.863.801 à 900	3.026.401 à 500
2.712.101 à 200	2.865.101 à 200	3.026.501 à 600
2.712.601 à 700	2.871.401 à 500	3.029.801 à 900
2.715.401 à 500	2.871.601 à 700	3.031.301 à 400
2.716.401 à 500	2 872.601 à 700	3.031.601 à 700
2.721.501 à 600	2.872.801 à 900	3.032.701 à 800
2.723.601 à 700	2.875.201 à 300	3.038.101 à 200
2.725.101 à 200	2.880.801 à 900	3.039.201 à 300
2.727.501 à 600	2.881.101 à 200	3.040.701 à 800
2.739.201 à 300	2.882.701 à 800	3.041.701 à 800
2.739.501 à 600	2.887.801 à 900	3.043.401 à 500
2.741.601 à 700	2.890.201 à 300	3.048.401 à 500
2.742.501 à 600	2.891.401 à 500	3.049.401 à 500
2.748.801 à 900	2.891.601 à 700	3.055.301 à 400
2.750.201 à 300	2.892.301 à 400	3.059.601 à 700
2.751.601 à 700	2.895.401 à 500	3.059.701 à 800
2.754.701 à 800	2.897.201 à 300	3.061.001 à 100
2.756.401 à 500	2.899.801 à 900	3.066.801 à 900
2.758.501 à 600	2.905.001 à 100	3.067.501 à 600
2.758.701 à 800	2.906.401 à 500	3.068.001 à 100
2.759.401 à 500	2.908.501 à 600	3.071.701 à 800
2.761.301 à 400	2.917.501 à 600	3.071.901 à 072.000
2.762.801 à 900	2.919.301 à 400	3.073.501 à 600
2.763.601 à 700	2.919.901 à 920.000	3.075.401 à 500
2.764.001 à 100	2.923.901 à 924.000	3.078.101 à 200
2.765.901 à 766.000	2.924.101 à 200	3.078.201 à 300
2.769.001 à 100	2.925.901 à 926.000	3.081.201 à 300
2.770.001 à 100	2.926.801 à 900	3.082.301 à 400
2.770.301 à 400	2.927.401 à 500	3.094.501 à 600
2.772.501 à 600	2.929.601 à 700	3.097.301 à 400
2.776.301 à 400	2.930.101 à 200	3.104.101 à 200
2.779.301 à 400	2.934.601 à 700	3.106.401 à 500
2.781.401 à 500	2.939.201 à 300	3.106.801 à 900
2.782.301 à 400	2.942.101 à 200	3.111.701 à 800
2.782.401 à 500	2.943.101 à 200	3.115.901 à 116.000
2.783.101 à 200	2.946.501 à 600	3.117.401 à 500
2.791.601 à 700	2.948.101 à 200	3.117.701 à 800
2.801.801 à 900	2.949.901 à 950.000	3.118.201 à 300
2.807.601 à 700	2.956.501 à 600	3.119.601 à 700
2.812.301 à 400	2.962.001 à 100	3.120.101 à 200
2.816.301 à 400	2.962.901 à 963.000	3.120.501 à 600
2.816.601 à 700	2.968.301 à 400	3.124.901 à 125.000
2.818.601 à 700	2.969.801 à 900	3.126.001 à 100
2.819.201 à 300	2.971.701 à 800	3.126.301 à 400
2.819.401 à 500	2.973.001 à 100	3.126.401 à 500
2.823.901 à 824.000	2.973.701 à 800	3.128.201 à 300
2.826.201 à 300	2.975.501 à 600	3.128.601 à 700
2.830.801 à 900	2.976.801 à 900	3.129.301 à 400
2.832.201 à 300	2.978.101 à 200	3.135.101 à 200
2.833.401 à 500	2.980.401 à 200	3.135.901 à 136.000
2.834.601 à 700	2.981.201 à 300	3.136.201 à 300
2.835.401 à 500	2.985.201 à 300	3.138.701 à 800
2.838.701 à 800	2.986.501 à 600	3.141.001 à 100
2.838.801 à 900	2.988.401 à 500	3.142.101 à 200
2.840.301 à 400	2.990.601 à 700	3.142.401 à 500
2.845.801 à 900	2.991.701 à 800	3.145.601 à 700
2.847.301 à 400	2.996.801 à 900	3.145.701 à 800
2.855.701 à 800	2.999.101 à 200	3.148.601 à 700
2.856.501 à 600	3.003.101 à 200	3.151.801 à 900
2.856.601 à 700	3.004.301 à 400	3.152.301 à 400
2.856.801 à 900	3.012.601 à 700	3.153.701 à 800
2.859.601 à 700	3.017.101 à 200	3.155.701 à 800

Titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

Néant.

Amortissement des obligations Voies ferrées départementales du Midi 6 0/0.

Liste des obligations sorties au tirage du 14 décembre 1955 et remboursables à partir du 1er février 1956 à raison de 490 F par titre.

751 à 800	8.351 à 400	22.851 à 900
3.201 à 250	10.351 à 400	23.651 à 700
3.301 à 350	10.601 à 650	24.651 à 700
3.701 à 750	11.451 à 500	26.451 à 100
4.051 à 100	15.951 à 16.000	26.901 à 950
5.001 à 050	16.951 à 17.000	27.651 à 700
5.551 à 600	18.051 à 100	27.901 à 950
5.601 à 650	18.201 à 250	28.151 à 200
6.351 à 400	18.501 à 550	28.351 à 400
7.001 à 050	19.551 à 600	30.301 à 350
8.201 à 250	20.651 à 700	30.951 à 31.000

Titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

Néant.

SOCIETE RATEAU

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 606 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 40, RUE DU COLISÉE, PARIS (8e)
R. C.: Seine n° 54-B 7461.

Obligations 5 3/4 0/0 1953 de 10.000 F.

Tirage au sort du 15 décembre 1955.

LISTE NUMERIQUE

(compte tenu des obligations précédemment rachetées)

Des 839 obligations sorties au tirage au sort du 15 décembre 1955 et remboursables à 11.500 F à partir du 1er février 1956;

Des 837 obligations sorties au tirage du 23 décembre 1953 dont les titres ont tous été remboursés;

Des 834 obligations sorties au tirage au sort du 7 décembre 1954 parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
2.452 à 3.294	1954
6.744 à 7.620	1953
14.926 à 15.837	1955

Pour parfaire l'amortissement de la troisième tranche au 1er février 1956 prévu au tableau d'amortissement (publié précédemment au *Journal officiel* du 25 mars 1953), la société a procédé au rachat en Bourse de 312 obligations.

A l'issue de ces amortissements, le nombre de titres restant en circulation est de 16.412.

Le remboursement des titres sortis au tirage au sort aura lieu à partir du 1er février 1956 aux caisses des établissements suivants et de leurs agences :

Société générale, 29, boulevard Haussmann, à Paris;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris;
Comptoir national d'escompte, 14, rue Bergère, à Paris;
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris;
Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris;
MM. de Rothschild frères, 21, rue Laffitte, à Paris.

SCHNEIDER & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 2.610.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 42, RUE D'ANJOU
R. C.: Seine 54-B 8873.

Obligations 3 3/4 0/0 1945.

MM. les porteurs d'obligations 3 3/4 0/0 1945 Schneider et Cie sont informés que la société a procédé, dans les conditions prévues au prospectus d'émission, au rachat des 1.610 obligations dont l'amortissement figure au tableau pour le 10 mars 1956.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont également été effectués par voie de rachats.

Le gérant.

Société anonyme des Ateliers et Forges de l'Ouest

CAPITAL : 121.125.000 F

SIÈGE SOCIAL : QUAI DES FRÉGATES, SAINT-NAZAIRE

R. C. : Saint-Nazaire 88 B.

Bons décennaux 5 0/0 1947 (8e tirage).

Liste des 200 bons décennaux de 5.000 F sortis au tirage du 20 décembre 1955 et remboursables à partir du 1er janvier 1956.

31 à 40 — 131 à 140 — 221 à 230 — 271 à 280 — 281 à 290 — 391 à 400 — 501 à 510 — 511 à 520 — 571 à 580 — 611 à 620 — 1.201 à 1.210 — 1.411 à 1.420 — 1.471 à 1.480 — 1.531 à 1.540 — 1.671 à 1.680 — 1.871 à 1.880 — 1.901 à 1.910 — 1.921 à 1.930 — 1.931 à 1.940 — 1.941 à 1.950.

Liste des bons de 5.000 F sortis aux tirages antérieurs et non présentés au remboursement.

Cinquième tirage.

347 421 432 1.081 1.082 1.087 1.088 1.640

Sixième tirage.

471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 913 914 915 916 917 918 1.110 1.171 1.985 1.986

Septième tirage.

61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 180 245 246 591 592 593 594 595 605 606 679 861 865 866 1.196 1.197 1.551 1.552

SOCIETE METALLURGIQUE DE KNUTANGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.131.560.000 F

SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 16, BOULEVARD MALESHERBES

R. C. : Seine n° 54-B 10601.

Obligations 6 0/0 1952 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 2.114 obligations sorties au quatrième tirage du 27 décembre 1955.** La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a affecté à des rachats en Bourse la différence entre la somme de 29.153.500 F correspondant au remboursement, à 10.500 F, de la totalité des 2.777 obligations à amortir le 20 janvier 1956 et le montant de la somme (supérieure aux trois quarts des 29.138.500 F susénoncés) employée à des remboursements, à ce prix, par voie de tirage au sort;

2° **Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
4.907 à 4.921	56	29.657 et 29.658	54
4.923	56	29.669	54
4.927 à 4.945	56	29.694 à 29.699	54
4.947 à 5.100	56	29.785 à 29.790	54
5.112 à 5.251	56	29.831	55
5.262 à 5.459	56	29.878 à 29.881	55
5.464 à 5.567	56	29.888 à 29.897	55
5.570 à 5.828	56	29.948 et 29.949	55
5.831 à 6.281	56	30.014 et 30.015	55
6.287 à 6.597	56	30.028 à 30.030	55
6.599 à 7.060	56	30.032	55
25.651 à 25.653	54	30.127 à 30.131	55
26.013 à 26.015	54	30.174 à 30.179	55
26.206	54	30.218 à 30.223	55
26.385 et 26.386	54	30.230	55
26.533 à 26.535	54	30.346 et 30.347	55
26.544 et 26.545	54	30.349 à 30.353	55
26.574	54	30.413 à 30.417	55
26.754	54	30.440 à 30.447	55
26.953	54	30.453	55
26.956	54	30.456 à 30.470	55
27.233 à 27.237	53	30.526	55
27.390	53	30.601 à 30.610	55
27.542 à 27.545	53	30.684 à 30.688	55
27.727	53	30.694	55
27.829 à 27.831	53	30.710 à 30.713	55
27.843	53	30.719	55
27.968 à 27.976	53	30.791 à 30.800	55
28.029 à 28.033	53	30.818 à 30.821	55
28.539	53	30.836	55
29.219 à 29.225	54	30.838 et 30.839	55
29.276 à 29.310	54	30.890 et 30.891	55
29.328 à 29.333	54	30.907	55
29.441	54	31.013	55
29.628 à 29.638	54	31.031	55
31.035	55	31.468 à 31.480	55
31.040 et 31.041	55	31.501 à 31.506	55
31.067	55	31.519 à 31.522	55
31.079 à 31.082	55	31.532 à 31.534	55
31.102 à 31.111	55	31.542	55
31.157 à 31.167	55	31.553 à 31.555	55
31.175 à 31.178	55	31.584	55
31.181	55	31.604	55
31.184 à 31.190	55	31.608 à 31.611	55
31.206 à 31.220	55	31.631 à 31.636	55
31.301	55	31.641	55
31.312 à 31.314	55	31.686 et 31.687	55
31.319 à 31.323	55	31.717	55
31.327	55	31.719	55
31.349	55	31.804	55
31.374 à 31.388	55	31.851	55
31.393 à 31.397	55	31.853 à 31.862	55
31.400 à 31.402	55	31.888 à 31.893	55
31.424 à 31.426	55	31.941 à 31.945	55
31.439 et 31.440	55	31.950 à 31.952	55
31.455	55	31.979 et 31.980	55
31.460	55	31.987	55

Ces obligations sont remboursables à partir du 20 janvier 1956, à raison de 10.500 F net (coupon du 20 janvier 1957 attaché), au siège de chacun des établissements suivants :

L'Union européenne industrielle et financière, 4 et 6, rue Gaillon, à Paris;
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris;
Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris;
Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris;
Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris,

ainsi que dans leurs succursales et agences en France.

SOCIETE MINIERE DES TERRES ROUGES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 18, RUE CHAUVEAU-LAGARDE

R. C. : Seine n° 55-B 2285.

Obligations 4 0/0 1946.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a racheté en Bourse les 507 obligations dont l'amortissement a été prévu pour le 1er avril 1956.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

Société Auxiliaire d'Entreprises Electriques et de Travaux Publics

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 39, RUE DE COURCELLES, PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 55-B 76.

Obligations 5 1/2 0/0 1948 de 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 290 obligations amorties au huitième tirage d'amortissement effectué le 27 décembre 1955** (la société a racheté 42 obligations pour compléter cet amortissement);

2° **Des séries comprenant des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1 à 275	1955	2.678 à 2.993	1956
827 à 1.180	1954	4.931 à 5.000	1955

Les obligations amorties au tirage du 27 décembre 1955 seront remboursables à partir du 1er février 1956.

Groupement pour la Reconstitution des Cités Ouvrières
(G. Re. C. O.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 MILLION DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 31, RUE DANIELLE-CASANOVA
R. C. : Seine n° 351489 B.

Emprunt 6 0/0 février 1950.

Sixième amortissement.

1° 2.340 titres ont été rachetés en Bourse;
2° 707 titres ont été amortis par tirage au sort. Ils seront remboursables à partir du 1er février 1956, coupon n° 7 attaché, à 10.000 F net et ne porteront plus intérêt à partir de cette date.

La liste ci-dessous comporte :

1° Les séries sorties aux tirages précédents et dans lesquelles certains titres restent à rembourser;
2° La série sortie au dernier tirage.

3.011	à	3.094	(53).
22.572	à	22.586	(55).
115.447	à	116.153	(56).
147.138	à	147.262	(52).
164.584	à	164.621	(54).
164.622	à	164.760	(51).
164.761	à	164.763	(54).

GROUPEMENTS DE SINISTRES
(Loi du 30 mars 1947, art. 44 à 49.)

Emprunts unifiés 6 0/0 février 1950.

Sixième amortissement.

1° 31.489 titres ont été rachetés en Bourse;
2° 5.590 titres ont été amortis par tirage au sort. Ils seront remboursables à partir du 1er février 1956, coupon n° 7 attaché, à 10.000 F net et ne porteront plus intérêt à partir de cette date.

La liste ci-dessous comporte :

1° Les séries sorties aux tirages précédents et dans lesquelles certains titres restent à rembourser;
2° La série sortie au dernier tirage. Cette série porte sur un nombre d'obligations supérieur à celui des obligations amorties par tirage au sort, car elle comprend des obligations amorties par voie de rachats en Bourse.

239.536	à	241.236	(51).
258.279	à	264.288	(56).
1.027.254	à	1.028.219	(53).
1.582.811	à	1.584.449	(52).
1.983.562	à	1.984.260	(54).
2.155.361	à	2.155.610	(55).

Groupements pour la Reconstitution de Ports Sinistrés
(Loi du 30 mars 1947, art. 44 à 49.)

Emprunts unifiés 6 0/0 février 1950.

Sixième amortissement.

1° 2.698 titres ont été rachetés en Bourse;
2° 654 titres ont été amortis par tirage au sort. Ils seront remboursables à partir du 1er février 1956, coupon n° 7 attaché, à 10.000 F net et ne porteront plus intérêt à partir de cette date.

La liste ci-dessous comporte :

1° Les séries sorties aux tirages précédents et dans lesquelles certains titres restent à rembourser;
2° La série sortie au dernier tirage. Cette série porte sur un nombre d'obligations supérieur à celui des obligations amorties par tirage au sort, car elle comprend des obligations amorties par voie de rachats en Bourse.

57.725	à	57.837	(53).
59.393	à	59.531	(52).
77.139	à	77.178	(54).
93.022	à	93.174	(51).
184.541	à	185.201	(56).
197.569	à	197.578	(55).

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de l'Ardèche.

PONTS ET CHAUSSÉES

Route nationale n° 532 d'Yssingeaux à Grenoble.

Construction d'un nouveau pont suspendu sur le Rhône, entre Tain et Tournon.

Deuxième lot. — Pylônes et tablier suspendu.

Adjudication restreinte sur offres de prix

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé, en séance publique, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, sur soumission cachetée, du deuxième lot des travaux de construction du nouveau pont suspendu sur le Rhône, entre Tain et Tournon, dont le premier lot, actuellement en voie d'achèvement, comprenait la construction des deux piles en rivière jusqu'à la base des pylônes et des deux massifs d'ancrage.

Ce deuxième lot comporte essentiellement :

La construction des pylônes en béton armé surmontant les deux piles en rivière;
La construction du tablier suspendu.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 2.000.000 de francs et le montant du cautionnement définitif à 3 0/0 du montant des travaux.

L'adjudication sera basée sur un détail estimatif préparé par l'administration quant aux quantités et complété par les soumissionnaires quant aux prix unitaires.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Demandes d'admission.*

Les concurrents qui désireront prendre part à l'adjudication devront en faire la demande à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de l'Ardèche, place des Mobiles, à Privas, et joindre à cette demande les pièces énumérées au paragraphe B de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales.

Les demandes, accompagnées des pièces qui doivent leur être jointes, seront adressées par pli recommandé à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de l'Ardèche et devront lui parvenir avant le 21 janvier 1956, à seize heures, terme de rigueur.

II. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-huit heures :

1° Dans les bureaux de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, place des Mobiles, à Privas;
2° Dans les bureaux de l'ingénieur ordinaire, avenue de Beaucaire, à Tournon.

Fait à Privas, le 23 décembre 1955.

Le préfet,
A. JEANJEAN.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Jacques Plauchu, né le 26 novembre 1933 à Lyon (7e), de nationalité française par naissance, demeurant à Lyon, 31, quai Saint-Vincent, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique de Plauchu celui de Blondet pour s'appeler légalement Plauchu-Blondet.

PUBLICITÉ
CONCERNANT
les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

NOTIFICATION PUBLIQUE

D'une décision du tribunal cantonal de Sélestat, en date du 28 décembre 1955, il appert que le certificat d'hérédité VI 89/1953 délivré le 20 avril 1953 après le décès de Georges Frey, domicilié à Kintzheim, a été déclaré annulé.

Le greffier au tribunal cantonal

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

8 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Cercle d'études politiques et économiques Georges-Clemenceau.** But: définir les problèmes politiques, sociaux, financiers, économiques d'actualité. Siège social: 44, rue des Carmes, Nancy.

8 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Amicale du pont de Bois-les-Arènes.** But: organiser des festivités en dehors de toutes opinions politiques. Siège social: bar du Centre, 1, chemin de Forgentier, Toulon (Var).

9 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Association des anciens combattants, mutilés, veuves, ascendants et victimes de guerre.** But: conserver les liens de bonne camaraderie, perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France, défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres, s'entr'aider. Siège social: mairie de Mandray (Vosges).

9 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Société médicale d'Aubervilliers.** But: étude et perfectionnement de toutes les disciplines médicales, soins aux malades et aux blessés. Siège social: 48, rue Henri-Barbusse, Aubervilliers.

9 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Comité d'aide aux sans-logis du canton de Saint-Denis.** But: aider les sans-logis et les mal-logés. Siège social: 1, rue Emile-Connoy, Saint-Denis.

12 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Les amis de Maurice Utrillo.** But: perpétuer et diffuser le souvenir de Maurice Utrillo. Siège social: 53, rue La Boétie, Paris.

12 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. **La Saint-Pierre.** But: éducation physique, sports, gymnastique, préparation militaire, tir. Siège social: mairie de Jiorac-en-Périgord (Dordogne).

14 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association artistique de Baneins et Chaneins.** But: donner des séances récréatives dans ces communes. Siège social: au domicile du président, à Baneins.

14 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. **Association des amis de l'école publique.** But: défendre l'école publique, la faire connaître et la faire aimer. Siège social: 13, rue au Lait, Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

19 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale du personnel communal de la ville de Nogent-sur-Marne.** But: entretenir des relations amicales entre ses membres et venir en aide moralement et pécuniairement à ceux d'entre eux qui se trouveraient dans le besoin. Siège social: mairie de Nogent-sur-Marne.

19 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de Chartres. **Association Jeanne-d'Arc.** But: éducation populaire. Siège social: chez M. le curé de Dammarie.

20 décembre 1955. Déclaration à la préfecture du Rhône. **« Caritas ».** But: recevoir des personnes âgées ou infirmes. Siège social: 279, route d'Heyrieux, Lyon.

21 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès. **Association des commerçants et artisans de Lourdes.** But: défense des commerçants et artisans. Siège social: café Français, Lourdes (Hautes-Pyrénées).

21 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Caisse auxiliaire pour le payement d'avantages sociaux. (C. A. P. A. S.).** But: payement des prestations complémentaires accordées par les conventions collectives dans les entreprises de bâtiment. Siège social: 3, rue de Lutèce, Paris.

21 décembre 1955. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Ring athlétic club villeurbannais.** But: donner à la jeunesse une éducation physique pour la pratique du sport et de la boxe. Siège social: 44 et 46, rue des Charmettes, Villeurbanne.

21 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Association médicale.** But: exercice de la médecine. Siège social: 42, rue Boileau, Paris.

22 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Sou des écoles laïques d'Uzer.** But: développer l'éducation et l'instruction populaires. Siège social: école publique d'Uzer (Ardèche).

22 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Société française d'astronautique.** But: grouper les chercheurs, constructeurs et utilisateurs en matière d'astronautique et de propulsion par réaction. Siège social: 7, avenue Raymond-Poincaré, Paris.

23 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Union des marcheurs de Meaux.** But: diffusion du sport et de la marche, organisation de fêtes sportives. Siège social: chez M. Simon, tabac Saint-Rémy, rue Saint-Rémy, Meaux (Seine-et-Marne).

23 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine. **Centre d'études techniques agricoles de Marigny-le-Châtel.** But: fournir à ses membres le moyen de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation, sans but lucratif. Siège social: mairie de Marigny-le-Châtel (Aube).

24 décembre 1955. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Ski-Club alpin d'Auvergne.** But: pratique du ski. Siège social: cercle Ambiance, 7, rue Saint-Dominique, Clermont-Ferrand.

25 décembre 1955. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Union départementale des délégations cantonales.** But: entretenir des relations amicales avec toutes les sociétés laïques en vue de la défense de l'école laïque et des œuvres qui gravitent autour d'elle. Siège social: 20, rue François-Garcin, Lyon.

26 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Judo-Club.** But: pratiquer les exercices physiques et notamment le judo; créer des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: foyer rural de Saint-Seurin-sur-l'Isle (Gironde).

28 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. **Association des maires du canton de Ryes.** But: créer des liens de solidarité entre les maires du canton; faciliter leurs démarches en vue de hâter dans les services publics les décisions pouvant les intéresser; leur fournir tous les renseignements pratiques et administratifs. Siège social: mairie de Ryes (Calvados).

29 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. **La Diane tavelloise.** But: conclusion de baux de chasse au profit de ses membres; exploitation rationnelle des territoires de chasse loués par elle; sauvegarde des intérêts cynégétiques des sociétaires; protection et repeuplement du gibier par la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et toutes mesures appropriées. Siège social: chez M. Louis Male, vins, Tavaux (Jura).

30 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Comité départemental de la Seine de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance française.** But: défense des droits matériels et moraux de la Résistance; aide aux familles des morts de la Résistance pour l'obtention de leurs droits. Siège social: 53, rue Rochechouart, Paris.

30 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association sportive bouliste Société transports départementaux de l'Hérault.** But: pratique du sport boules. Siège social: chez M. Leonardi, 3, rue des Pins, Montpellier.

4 janvier 1956 Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Association d'aide aux mal-logés d'Alençon.** But: favoriser de toutes manières le logement et le relogement. Siège social: 44, rue de la Fuye-des-Vignes, Alençon.

MODIFICATIONS

20 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de la Loire. L'Union amicale des anciens élèves de l'école communale de Beaubrun change son titre, qui devient **Amicale laïque de Beaubrun, patronage laïque Claude-Deverchère, groupe Pasteur.** Siège social: Amicale laïque, 14, rue Claude-Deverchère, Saint-Etienne.

22 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. L'Association nationale des présidents des conseils généraux de France change son titre, qui devient **Assemblée des présidents des conseils généraux de France.** Siège social: 2, rue du Roule, Paris.

29 décembre 1955. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. La **Société française de médecine préventive et sociale** transfère son siège social du 18, place de Jaude, Clermont-Ferrand, au 10, rue de La Tour-d'Auvergne, Clermont-Ferrand.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.